



CAP VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LA VOIX DES JEUNES COMME BOUSSOLE

Décembre 2025

RAPPORT

ceser
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE

RAPPORT

CAP VERS

L'ENSEIGNEMENT

SUPÉRIEUR :

LA VOIX DES JEUNES COMME BOUSSOLE

Décembre 2025

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
lors de la séance plénière du CESER du lundi 15 décembre 2025

« Par décision de son Assemblée plénière en date du 22 mars 2023, dans le cadre de son engagement résolu à œuvrer en faveur d'une société égalitaire entre les femmes et les hommes, le CESER Nouvelle-Aquitaine a adopté la Charte du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes visant à promouvoir une écriture égalitaire et non discriminante. L'intégralité des productions internes comme externes du CESER, dont le présent document, s'engage ainsi à respecter les cinq principes d'écriture égalitaire suivants : ne pas utiliser des expressions sexistes ; accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions avec le sexe des personnes qui les occupent ; utiliser les mots et/ou les adjectifs au féminin et au masculin à l'aide de la double flexion et des mots épicènes ; utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération et introduire ses travaux par une déclaration d'intention, affirmant l'engagement de l'Assemblée pour une écriture égalitaire. »

Sommaire

Les propositions du CESER	p. 5
Introduction	p. 7
1: L'accès à l'enseignement supérieur, de quoi parle-t-on ?	p. 9
1.1 Cadre d'action et compétences des acteurs concernés : une volonté d'agir en matière d'organisation du bac et d'accès à l'enseignement supérieur	p. 10
• Les perspectives internationales, européennes et nationales	p. 10
• La définition fonctionnelle et statistique de l'accès à l'enseignement supérieur	p. 11
• La loi ORE et la réforme du baccalauréat de 2018	p. 12
• Les compétences en matière d'accès à l'enseignement supérieur	p. 14
• Les choix d'intervention du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en matière d'accès à l'enseignement supérieur	p. 17
1.2 Facteurs influençant l'accès à l'enseignement supérieur : des enjeux structurants et des thématiques transversales	p. 20
• Les enjeux majeurs identifiés par le CESER : les fondements structurant les politiques publiques régionales en matière d'accès à l'enseignement supérieur	p. 20
• Thématiques croisées pour chaque enjeu de l'étude	p. 21
Méthodologie : écouter les premiers concernés et penser l'accès comme un système	p. 23
2: L'accès à l'enseignement supérieur : diagnostic régional	p. 27
2.1 Dynamiques démographiques et socio-économiques de l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine	p. 28
• Un territoire en recomposition démographique face au défi de l'accès au supérieur	p. 28
• Un nombre de bachelier.ères et un taux de réussite supérieur au niveau national	p. 31
• Mais un taux d'inscription et de poursuite dans l'enseignement supérieur, inférieur à la moyenne nationale	p. 32
• Le lien entre l'accès à l'enseignement supérieur et l'économie	p. 35
2.2 Géographie régionale : de fortes disparités qui influencent l'accès à l'enseignement supérieur	p. 39
• Une région vaste aux fortes disparités géographiques entre concentration urbaine et désertification des territoires	p. 39
• L'accès au logement étudiant, un frein structurel à la poursuite d'études supérieures	p. 40
• Les infrastructures de transport, leviers structurants pour l'accès à l'enseignement supérieur	p. 45

3: Le maillage territorial comme condition d'un accès équitable	p. 49
3.1 L'influence de l'offre d'enseignement sur l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine	p. 49
3.2 La concurrence accrue de l'offre privée lucrative	p. 59
3.3 De l'offre à la répartition territoriale	p. 67
<i>Les campus des métiers et des qualifications en Nouvelle-Aquitaine</i>	<i>p. 69</i>
<i>Les Instituts Universitaires de Technologie (IUT)</i>	<i>p. 73</i>
3.4 Pilotage territorial de l'enseignement supérieur : coopérer, innover, anticiper	p. 75
• Coopérations et partenariats	p. 75
<i>La coopération européenne, un levier stratégique pour un accès équitable à l'enseignement supérieur</i>	<i>p. 77</i>
• Numérique et solutions hybrides d'enseignement	p. 79
• Suivi et prospective territoriale	p. 80
RECOMMANDATIONS	
<i>pour un maillage territorial agile et structurant de l'enseignement supérieur</i>	<i>p. 82</i>
4: L'orientation : clé de voute de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur	p. 93
4.1 Les acteurs de l'orientation : manque de moyens et fragmentation des dispositifs	p. 94
4.2 L'information sur les parcours et Parcoursup : atouts et faiblesses	p. 101
4.3 Le parcours d'orientation : dimension psychosociologique prégnante	p. 107
<i>La parole des jeunes</i>	<i>p. 112</i>
4.4 L'orientation dans la région : l'action du Conseil régional et les initiatives territoriales	p. 114
4.5 L'apprentissage dans l'enseignement supérieur un essor non-maitrisé	p. 118
RECOMMANDATIONS	
<i>pour faire de l'orientation la première étape de l'égalité des chances</i>	<i>p. 121</i>
5: Vision globale : lever les freins, surmonter les obstacles	p. 131
Conclusion	p. 135
Annexes	p. 147

Les propositions du CESER

Construire un maillage agile, collaboratif structurant

- ▶ Faire de chaque territoire un levier d'égalité des chances
- ▶ Vers une politique ambitieuse du logement étudiant : proximité, accessibilité, solidarité
- ▶ Lever les obstacles, ouvrir les horizons
- ▶ Réduire la fracture numérique pour élargir les horizons
- ▶ Éclairer les décisions pour transformer le système.

L'orientation : première étape de l'égalité des chances

- ▶ Accompagner chaque jeune vers un projet choisi
- ▶ Lutter contre l'autocensure et impliquer les familles - Libérer l'ambition, restaurer la confiance. Le terme d'autocensure ne renvoie pas uniquement à une responsabilité individuelle. Il est aussi le produit de déterminismes sociaux, économiques, voire territoriaux (logement, mobilité, capital culturel et économique) qui conduisent in fine le jeune à renoncer à poursuivre dans l'enseignement supérieur. L'autocensure constitue ainsi un frein invisible mais déterminant dans l'accès à l'enseignement supérieur, contribuant à la reproduction des inégalités de parcours
- ▶ Équilibrer et protéger pour garantir un accès plus juste aux formations
- ▶ Réduire la pression économique pour libérer les parcours
- ▶ Vers une approche globale pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine.

Introduction

L'accès à l'enseignement supérieur constitue plus que jamais un enjeu stratégique majeur pour l'avenir des jeunes et pour le développement de l'économie et de la recherche sur nos territoires. Levier essentiel d'émancipation individuelle et collective, de construction citoyenne et d'ascenseur social pour toute la jeunesse, il est un droit fondamental à assurer pour toutes et tous. Il conditionne à la fois l'égalité des chances, la cohésion sociale, la compétitivité économique et la capacité d'innovation de la Nouvelle-Aquitaine, ainsi que la structuration individuelle, le renforcement de l'altérité et la confrontation au savoir, la mixité sociale, l'intégration dans des réseaux jusque-là inaccessible qui déterminent parfois les évolutions de carrières. Plus qu'un simple prolongement de la scolarité, il représente une étape déterminante dans l'acquisition des savoirs et savoir-faire, des qualifications et des parcours qui feront demain la vitalité scientifique, sociale et économique de la région.

C'est dans cette perspective et fort de ces enjeux que le CESER a choisi de circonscrire cette étude en ciblant un public clé : les néo-bachelier.ères. Ce choix répond à un constat à la fois préoccupant et paradoxal. Si la Nouvelle-Aquitaine affiche un taux de réussite au baccalauréat supérieur à la moyenne nationale et forme chaque année un nombre important de bachelier.ères, la proportion de celles et ceux qui poursuivent des études supérieures reste inférieure à celle observée dans d'autres régions. Autrement

dit, l'obtention du baccalauréat ne se traduit pas automatiquement par un accès effectif à l'enseignement supérieur. Ce paradoxe interroge les conditions réelles d'accès des jeunes néo-aquitains à l'enseignement supérieur et invite à analyser les mécanismes multiples qui freinent ou empêchent leur poursuite d'études. Cet accès ne dépend pas seulement de la diversité et de la qualité de l'offre de formation : il est également conditionné par des facteurs éducatifs, sociaux, culturels, territoriaux, économiques et institutionnels qui interagissent et se renforcent mutuellement.

Afin d'analyser plus finement les dynamiques à l'œuvre et leurs effets sur l'accès à l'enseignement supérieur, le CESER a mené une démarche d'écoute et d'enquête participative. Celle-ci s'est appuyée sur plus de cinquante auditions d'acteurs régionaux, un sondage inédit auprès de près de 3 000 lycéen.nes de tout le territoire, ainsi que sur deux focus groups organisés avec les membres du Conseil régional des jeunes (CRJ). Le CESER propose une analyse globale des champs d'intervention et des dynamiques à l'œuvre pour l'accès à l'enseignement supérieur, mettant en lumière les interdépendances entre politiques éducatives, sociales, économiques et territoriales. Le rapport cherche ainsi à identifier les freins structurels, à valoriser les initiatives locales qui permettent de les dépasser et proposer des leviers d'action concrets pour renforcer l'équité d'accès.

L'organisation du rapport reflète cette approche intégrée. Après avoir défini le périmètre et le cadre juridique de l'accès à l'enseignement supérieur, il présente les facteurs déterminants et les thématiques structurantes et expose la méthodologie participative et systémique qui a guidé les travaux. Le diagnostic régional met ensuite en lumière la situation paradoxale de la Nouvelle-Aquitaine, avant d'analyser les disparités territoriales, le rôle du maillage et des coopérations locales et les enjeux liés à l'orientation et à l'information. Enfin, une vision transversale propose une stratégie articulée à deux niveaux : d'une part, une stratégie régionale à destination de la Région Nouvelle-Aquitaine et de ses partenaires institutionnels ; d'autre part, des préconisations plus opérationnelles,

centrées sur le maillage territorial et l'orientation. L'ensemble de cette démarche vise à répondre à une question centrale qui traverse cette étude : comment les interdépendances entre les différents systèmes influencent-elles l'accès équitable à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine ?

Répondre à cette interrogation implique de dépasser une lecture fragmentée des politiques publiques et d'adopter une approche intégrée, seule capable de garantir à chaque jeune, quel que soit son lieu de vie ou son origine sociale, la capacité de choisir son avenir et de construire un parcours d'enseignement supérieur ambitieux et soutenable à la hauteur des défis de demain.

1: L'accès à l'enseignement supérieur, de quoi parle-t-on ?

Pour mener à bien cette étude, le CESER a fait le choix de circonscrire le champ d'analyse au seul accès à l'enseignement supérieur. La thématique étant vaste, il convient de se concentrer spécifiquement sur l'accès des «néo-bachelier.ères» à l'enseignement supérieur, et d'envisager les réponses à la question sous cet angle. Ainsi, ne sont pas abordées toutes les possibilités de passerelles vers l'enseignement supérieur, ni les problématiques liées aux décrochages en première ou deuxième année après le Bac, ni d'autres sujets périphériques qui pourraient faire l'objet de futurs rapports du CESER de Nouvelle-Aquitaine.

La délimitation rigoureuse de l'objet de cette étude¹ constitue une étape essentielle dans la démarche d'investigation appliquée par le CESER. Dans cette optique, le travail du CESER a porté spécifiquement sur les conditions et mécanismes : d'admission, d'orientation, d'inscription, et de transition entre l'enseignement secondaire et les formations post-bac, en particulier dans le contexte territorial de la Nouvelle-Aquitaine. Cette approche a permis de structurer l'analyse et la réflexion autour de critères observables et documentés, en cohérence avec les objectifs fixés et les ressources mobilisées.

Conformément au cahier des charges, le périmètre retenu de ce rapport est volontairement restreint à l'analyse de l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine des néo-bachelier.ères, à l'exclusion de toute considération élargie sur les politiques générales de l'enseignement supérieur. Le sujet porte strictement sur les mécanismes, dispositifs et contextes permettant ou limitant l'entrée effective des néo-bachelier.ères de la région Nouvelle-Aquitaine dans une formation de l'enseignement supérieur.

¹ Selon Quiuy et Van Campenhoudt (2011), « la formulation d'un objet de recherche clair, limité et pertinent est un préalable indispensable à toute enquête empirique rigoureuse » (p. 79). De même, Bardin (2016) souligne que « la définition du champ sémantique de l'étude détermine la validité des corpus retenus et la lisibilité de la démarche » (p. 47). Quiuy, R., & Van Campenhoudt, L. (2011). Manuel de recherche en sciences sociales (5e éd.). Paris : Dunod.

1.1 Cadre d'action et compétences des acteurs concernés : une volonté d'agir en matière d'organisation du bac et d'accès à l'enseignement supérieur

Les perspectives internationales, européennes et nationales

Au niveau international, l'accès à l'enseignement supérieur est reconnu comme un droit fondamental. L'article 26.2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (Nations unies, 1948)² énonce que : « *L'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.* »

Au niveau européen, le processus de Bologne³, lancé en 1999, constitue le principal cadre de coordination des politiques d'enseignement supérieur entre les pays membres de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES)⁴. Ce principe a été renforcé dans le cadre de l'Objectif de développement durable n° 4 de l'Agenda 2030, adopté par les Nations Unies. La cible 4.3 précise : « *D'ici 2030, assurer à tous l'accès à un enseignement technique, professionnel et supérieur de qualité, à un coût abordable.* » (Nations unies, 2015)⁵. Ces engagements visent à promouvoir des politiques publiques fondées sur l'équité, la qualité, l'inclusion et l'abordabilité, applicables dans l'ensemble des États membres.

Ces cadres normatifs ont contribué à l'élaboration de lignes directrices communes entre États membres, notamment sur les politiques d'admission, les dispositifs d'accompagnement des étudiant.es, et les mesures visant à assurer un accès équitable, en particulier pour les publics sous-représentés ou en situation de vulnérabilité.

Le cadre juridique national

L'accès à l'enseignement supérieur est défini en droit français, par l'article L.612-3 du Code de l'éducation qui précise les conditions générales de cet accès : « *L'accès à l'enseignement supérieur est libre pour tout titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Cette liberté s'exerce dans le respect des conditions d'admission propres à chaque formation ou établissement.* » (Code de l'éducation, 2024, art. L.612-3).

Cette disposition établit un principe général d'ouverture, tout en reconnaissant que les modalités d'admission peuvent varier en fonction des capacités d'accueil, des exigences pédagogiques, ou des procédures spécifiques prévues par les établissements.

2 Nations unies. (1948). Déclaration universelle des droits de l'homme. <https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights>

3 Processus de Bologne. (1999). Déclaration de Bologne – vers un espace européen de l'enseignement supérieur. <http://www.ehea.info>

4 Il vise à garantir la comparabilité des diplômes, la lisibilité des parcours et la mobilité étudiante. L'accès à l'enseignement supérieur y est défini comme un droit qui doit être exercé dans des conditions de transparence, d'égalité de traitement et de reconnaissance des qualifications.

5 Nations Unies. (2015). Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal4>

La définition fonctionnelle et statistique de l'accès à l'enseignement supérieur

L'accès à l'enseignement supérieur peut être appréhendé selon deux dimensions complémentaires : fonctionnelle d'une part, statistique d'autre part. Cette double approche permet de situer la question de l'accès non seulement dans sa matérialité administrative, mais également dans ses dynamiques sociales et territoriales, telles qu'elles sont mesurées par les dispositifs de suivi institutionnels.

Approche fonctionnelle

D'un point de vue fonctionnel, l'accès à l'enseignement supérieur désigne l'ensemble des conditions institutionnelles, réglementaires et organisationnelles permettant à un élève de terminale, devenu néo-bachelier, d'intégrer un établissement relevant du cycle supérieur. Cette transition implique plusieurs étapes : l'élaboration du projet d'orientation, la formulation des vœux dans le cadre de la plateforme nationale d'admission (Parcoursup), la procédure de sélection ou d'affectation, puis l'inscription administrative dans un établissement.

Elle recouvre également des dimensions structurelles : les capacités d'accueil des formations, les critères de sélection ou de classement des candidatures, les politiques publiques de régulation des flux (comme la mise en place du dispositif d'« attendus⁶ » pour chaque filière) et des compétences, connaissances et aptitudes jugées nécessaires pour réussir dans une formation donnée et servant de référence aux candidat.es lors de leur choix d'orientation), ainsi que les mesures d'équité territoriale ou sociale.

L'accès à l'enseignement supérieur ne peut être isolé des logiques de parcours : il engage aussi la question de la continuité entre l'inscription et l'entrée effective dans les formations de l'enseignement supérieur, incluant les dispositifs d'accompagnement à la transition, les aides financières et sociales, et les conditions matérielles de poursuite d'étude. À ce titre, l'accès à l'enseignement supérieur est désormais appréhendé dans les textes publics comme une composante à part entière du continuum bac-3 / bac+3, tel que défini dans la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES, 2015)⁷.

Approche statistique

L'approche statistique, complémentaire de l'analyse fonctionnelle, permet de mesurer l'accès à l'enseignement supérieur à travers des flux d'entrée, des caractéristiques sociodémographiques des étudiants admis, ainsi que des taux de transition entre le second degré et l'enseignement supérieur. Elle mobilise principalement les données produites par le Service statistique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (SIES), la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), les bilans annuels de Parcoursup, ainsi que les travaux des observatoires territoriaux de l'enseignement supérieur.

Ces données permettent de mettre en évidence des disparités persistantes selon l'origine sociale, le genre, le type de baccalauréat obtenu et le territoire d'origine. Par exemple, selon les données du SIES⁸, 95,6 % des titulaires d'un baccalauréat général accèdent à l'enseignement supérieur dans l'année suivant l'obtention du diplôme, contre seulement 66 % pour les titulaires d'un bac technologique et 37 % pour les titulaires d'un bac professionnel. De même selon l'INSEE, les taux d'accès à certaines filières sélectives restent fortement corrélés au niveau de diplôme et à la catégorie socioprofessionnelle des parents (INSEE, 2023 ; DEPP, Note d'information, 22.21).

⁶ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. (2018). *Présentation des attendus nationaux des formations*. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

⁷ Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. (2015). *Stratégie nationale de l'enseignement supérieur – StraNES*. Paris.

⁸ MESR – SIES. (2023). *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche – Édition 2023*. Paris : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Depuis sa mise en place le 15 janvier 2018, Parcoursup constitue le principal canal d'accès à la première année de l'enseignement supérieur. La plateforme produit des données détaillées sur plusieurs dimensions du processus d'orientation, telles que les vœux formulés, les taux d'admission selon les filières, ou encore les écarts d'affectation entre académies. Ces éléments permettent une lecture approfondie des mécanismes de sélection et de répartition des candidat.es.

Ces indicateurs sont régulièrement exploités par le Comité d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) dans ses rapports annuels. Ils y analysent notamment les effets de classement induits par les algorithmes de tri, ainsi que les tensions existantes entre les objectifs d'équité d'accès et les contraintes de capacité dans certaines filières dites « en tension » (CAES, 2021 ; CAES, 2023)⁹.

La loi ORE et la réforme du baccalauréat de 2018

La loi n° 2018-166 du 8 mars 2018, dite « loi ORE » (Orientation et Réussite des Étudiants), marque une étape décisive dans la révision du système d'accès à l'enseignement supérieur en France. À travers cette réforme, plusieurs axes majeurs ont été mis en place pour accompagner les bacheliers et les bachelières dans leurs choix d'orientation, améliorer leur parcours universitaire et garantir leur réussite. Cette loi a introduit des mesures visant à réguler les procédures d'admission, à diversifier les parcours d'étude, à renforcer l'accompagnement pédagogique des étudiant.es et à assurer un soutien budgétaire spécifique. Cependant, l'impact réel de cette réforme sur les universités, en particulier dans le contexte régional de la Nouvelle-Aquitaine, doit être appréhendé à l'aune des tensions financières et de la concurrence croissante du secteur privé.

Dans ce cadre, la plateforme nationale de préinscription Parcoursup a été instaurée en remplacement du dispositif Admission Post-Bac (APB). Elle permet aux lycéen.nes, apprenti.es et étudiant.es en réorientation de formuler des vœux pour un large éventail de formations reconnues à l'échelle nationale. Une innovation majeure réside dans la suppression du tirage au sort dans certaines filières dites « en tension » : l'examen des candidatures repose désormais sur un ensemble de critères notamment qualitatifs, tels que le dossier scolaire, les acquis et le projet de formation du candidat (République française, 2018)¹⁰.

La loi prévoit également une transparence accrue des établissements d'enseignement supérieur en matière d'admission : publication des capacités d'accueil, des attendus pédagogiques, des taux de réussite et des débouchés professionnels. À cela s'ajoute une régulation renforcée des admissions, notamment par l'introduction de contingents pour certains publics : boursiers, bacheliers professionnels et technologiques dans des formations comme les BTS ou les BUT (Cour des comptes, 2022)¹¹.

Afin d'apporter une solution aux candidats sans affectation à l'issue de la phase principale de Parcoursup, la loi a instauré les Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES), chargées d'examiner les situations individuelles et de proposer des affectations adaptées.

En effet, si la loi ORE cherche à améliorer l'orientation et la réussite des étudiants, elle se heurte à des défis structurels majeurs, notamment la capacité des universités publiques à faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants et à maintenir une offre de formation de qualité dans un environnement économique de plus en plus contraint. Ce chapitre analyse donc les principaux enjeux de la mise en œuvre de la loi ORE, en mettant l'accent sur les défis liés à la régulation, à l'orientation, à l'accompagnement des étudiants et à la répartition des moyens budgétaires.

9 Comité d'accès à l'enseignement supérieur (CAES). (2023). Rapport annuel 2023. Paris : MESR.

10 République française. (2018). Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. Journal officiel de la République française. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036683777>

11 Cour des comptes. (2020). Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi orientation et réussite des étudiants. Paris. [Accès à l'enseignement supérieur : premier bilan de la loi orientation et réussite des étudiants | Cour des comptes](https://www.ccomptes.fr/documents/2020/01/01/accès-à-l-enseignement-supérieur-premier-bilan-de-la-loi-orientation-et-réussite-des-étudiants-cour-des-comptes)

La loi ORE a introduit un ensemble de mesures visant à sécuriser les parcours dans l'enseignement supérieur et à renforcer

l'accompagnement à l'orientation dès le lycée, dans une logique de continuum bac 3/bac+3. Le tableau suivant en propose une vue d'ensemble.

Volet	Mesure	Source
Accompagnement à l'orientation au lycée	Deux semaines dédiées à l'orientation chaque année, en seconde, première et terminale	Ministère de l'Éducation nationale, 2018
	Généralisation des entretiens personnalisés d'orientation	Ministère de l'Éducation nationale, 2018
	Renforcement du rôle du professeur principal dans l'accompagnement	Ministère de l'Éducation nationale, 2018
	Meilleure articulation entre lycées et enseignement supérieur (visites, conférences, interventions croisées)	Ministère de l'Éducation nationale, 2018
Accompagnement dans le supérieur	Parcours personnalisés de réussite (« oui-si ») conditionnés à des modules d'accompagnement/ remédiation	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), 2020 ; Cour des comptes, 2022
	Renforcement du suivi individuel des étudiants en licence	MESRI, 2020 ; Cour des comptes, 2022
	Désignation de référents pédagogiques pour accompagner les étudiants dans leurs premiers pas dans le supérieur	MESRI, 2020 ; Cour des comptes, 2022

Sur le plan budgétaire, la mise en œuvre de ces mesures s'est accompagnée d'une enveloppe dédiée. Près de 167 millions d'euros ont été alloués aux établissements au titre de la loi de programmation pour la recherche en 2022, afin de financer la création de nouveaux cursus et l'élargissement de l'offre dans les filières en tension. En parallèle, 133 millions d'euros ont été mobilisés dans le cadre de la loi ORE pour la création d'environ 44 000 places supplémentaires dans les formations les plus demandées (Ministère de l'Économie, 2022¹² ; Sénat, 2022¹³).

Parallèlement à la mise en œuvre de la loi ORE, le ministère de l'Éducation nationale a engagé une réforme en profondeur du baccalauréat général, appliquée pour la première fois aux élèves de classe de terminale de la session de 2021. Cette réforme vise à rendre l'examen plus

lisible et à favoriser une orientation progressive vers l'enseignement supérieur. Elle repose notamment sur trois transformations majeures : la reconfiguration des séries générales (L, ES, S) au profit d'un tronc commun d'enseignements associé à trois enseignements de spécialités, le renforcement du contrôle continu (représentant désormais 40 % de la note finale), et une réorganisation du calendrier des épreuves terminales (Ministère de l'Éducation nationale, 2018a)¹⁴.

Cette réforme s'inscrivait dans une logique de meilleure articulation entre le lycée et le supérieur, en favorisant la diversification des parcours et l'individualisation des projets d'orientation. Elle doit permettre aux élèves de construire un profil plus personnalisé, en cohérence avec les attendus des formations post-bac (Ministère de l'Éducation nationale, 2018b).

12 Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. (2022). Projet annuel de performance 2022 – Mission Recherche et Enseignement supérieur (programme 150). République française. <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/15739>

13 Sénat. (2022). Rapport général n° 163 (2021-2022) – Annexe 32 : Enseignement supérieur, recherche et innovation. Commission des finances. https://www.senat.fr/rap/l21-163-324/l21-163-324_mono.html

14 Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole - Légifrance

Cependant, plusieurs rapports d'évaluation et analyses d'experts ont souligné les limites de mise en œuvre de la réforme. Des disparités importantes ont été observées dans l'offre de spécialités selon les établissements, ce qui pose la question de l'égalité d'accès aux combinaisons les plus valorisées dans l'enseignement supérieur (Inspection générale de l'éducation,

du sport et de la recherche [IGÉSR], 2021). Par ailleurs, le rythme de travail accru, la complexité du calendrier d'évaluation, ainsi que la pression induite par les coefficients élevés des spécialités ont été identifiés comme des facteurs de stress supplémentaire pour les élèves (Cour des comptes, 2023¹⁵; CNESCO, 2021¹⁶).

Les compétences en matière d'accès à l'enseignement supérieur

Les compétences de l'État

L'organisation, la régulation et le financement de l'enseignement supérieur relèvent de la compétence de l'État, en vertu des articles L.123-1 et suivants du Code de l'éducation. Plusieurs entités administratives et opérateurs nationaux sont mobilisés à ce titre. Une présentation synthétique de ces dispositifs est proposée dans le tableau suivant.

Acteur / Structure	Fonctions principales	Référence(s)
DGESIP¹⁷	Mise en œuvre des politiques sur les formations post-bac, l'orientation, la professionnalisation, le pilotage des établissements.	MESRI, 2023
Rectorats d'académie	Suivi budgétaire et administratif des établissements. Déclinaison territoriale des politiques nationales dans le champ de l'enseignement supérieur.	Code de l'éducation, art. L222-1 et suivants
ANR¹⁸	Financement de projets scientifiques portés par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.	ANR, 2024
CNOUS / CROUS¹⁹	Gestion des aides étudiantes (bourses, logement, restauration). Accueil et accompagnement des étudiant.es. Actions sociales et vie étudiante.	Code de l'éducation, art. L822-1 à L822-3
CPU²⁰	Interlocuteur des pouvoirs publics, regroupe les présidents d'université. Entité consultée dans l'élaboration des politiques publiques d'enseignement supérieur.	CPU, 2022
État (MESRI et Éducation nationale)	Définition des orientations stratégiques en matière de formation, recherche et innovation. Supervision de la politique nationale pour les établissements publics d'enseignement supérieur, Gestion des ressources humaines dans l'enseignement supérieur et les lycées. Recrutement, affectation et formation des enseignants-rechercheurs, personnels administratifs et d'orientation.	Code de l'éducation, art. L123-1-1 et Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 ; loi n° 2018-166, art. 2
EPSCP²¹ (établissements supérieurs autonomes)	Gestion opérationnelle des agents dans le cadre de leur autonomie.	Code de l'éducation, art. L711-1 à L711-8
Rectorats (lycées)	Organisation des services des enseignants, PsyEN, personnels de direction et d'encadrement dans le secondaire.	Code de l'éducation, art. L241-1
Professeurs principaux, PsyEN, équipes pédagogiques	Missions d'accompagnement à l'orientation : semaines de l'orientation, entretiens personnalisés, coordination avec l'enseignement supérieur.	Circulaire n° 2018-054 du 18 avril 2018

15 [Des choix de spécialités plus classiques en première comme en terminale pour les élèves d'origine sociale défavorisée - Résultats de la première cohorte du nouveau baccalauréat général. | Cour des comptes.](#)

16 Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco). (2021). Évaluation de la réforme du baccalauréat et de ses effets sur les inégalités. [Le baccalauréat par spécialités, vecteur de nouvelles inégalités d'accès aux études scientifiques?](#)

17 Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

18 Agence nationale de la recherche (ANR).

19 Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

20 Conférence des présidents d'université (CPU).

21 Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Les compétences des Régions

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a renforcé les compétences des Régions en matière d'information à l'orientation et de formation. Les articles L.6111-3 et L.6111-8 du Code du travail établissent les fondements juridiques de ces attributions.

Les Régions exercent plusieurs missions dans le champ de l'accès à l'enseignement supérieur, en articulation avec les autorités académiques et les établissements :

► **Information sur les formations et les métiers** : les Régions organisent des actions d'information sur les parcours et débouchés professionnels, à destination des élèves et familles (Code de l'éducation, art. L.214-13).

► **Information à l'orientation** : elles participent à la personnalisation des parcours, notamment par la mise en œuvre du Service public régional de l'orientation (SPRO), en partenariat avec les établissements et les branches professionnelles (Région Nouvelle-Aquitaine, 2023).

► **Gestion des lycées professionnels et technologiques** : conformément à l'article L.214 6 du Code de l'éducation, la Région est chargée de la construction, reconstruction, extension, grosses réparations, équipement et fonctionnement des lycées, y compris des lycées professionnels et technologiques. La Région est en outre responsable de l'**équipement des établissements**, incluant les infrastructures, le mobilier, les matériels informatiques et les

logiciels de base nécessaires au fonctionnement administratif et pédagogique des lycées.

► Les Régions participent à la **définition de la carte des formations professionnelles et technologiques**, en concertation avec l'Éducation nationale et les acteurs économiques, afin de garantir une adéquation entre l'offre de formation et les besoins en qualifications du tissu économique local (Code de l'éducation, art. L.214 5, 2023 ; INJEP, 2019²²).

► **Gestion des ressources humaines non enseignantes dans les lycées** : les Régions sont responsables du recrutement et de la gestion des personnels techniques, ouvriers et de service (TOS) dans les lycées professionnels et généraux, ce qui inclut l'entretien, la maintenance des locaux, ainsi que la gestion des équipements logistiques.

► **Restauration scolaire** : elles gèrent l'organisation et le financement des cantines dans les lycées, assurant un accès à une restauration de qualité et adaptée aux besoins nutritionnels des élèves, y compris dans les territoires isolés.

► **Soutien à la mobilité étudiante** : les Régions peuvent attribuer des aides spécifiques à la mobilité géographique, pour répondre aux besoins des étudiant.es éloigné.es des pôles universitaires (Région Nouvelle-Aquitaine, 2024).

► **Appui à la réussite étudiante** : des actions de tutorat, d'accompagnement personnalisé ou de soutien à l'installation peuvent être mises en œuvre, en particulier à destination des publics issus de milieux modestes ou des zones rurales (Région Nouvelle-Aquitaine, 2024).



22 Lesage, D. (2011). *Étude sur les compétences obligatoires ou attribuées par la loi aux collectivités territoriales en matière de politiques en faveur de la jeunesse*. Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

Les coopérations entre l'État et les Régions

L'article L.214-13 du Code de l'éducation encadre la répartition des compétences entre l'État et les Régions dans les domaines de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle. Il précise que ces politiques publiques font l'objet d'une coordination entre les services de l'État et les collectivités régionales, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Cette articulation peut notamment prendre la forme de dispositifs partagés ou de programmes stratégiques communs, tels que les Schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), institués par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Les SRESRI sont élaborés sous l'égide des Conseils régionaux, en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur, les rectorats, les organismes de recherche et les partenaires socio-économiques du territoire (Code de l'éducation, art. L.214-13-1)²³.

Les **SRESRI** visent à structurer l'offre de formation en fonction des besoins territoriaux,

à renforcer la réussite étudiante en articulant orientation, insertion et vie étudiante, et à développer les synergies entre acteurs académiques et économiques autour des filières stratégiques régionales. Dans le cadre de cette coopération, les Régions disposent d'une compétence de planification, tandis que l'État conserve une compétence réglementaire et pédagogique. La mise en œuvre des SRESRI repose sur une gouvernance partagée, qui s'appuie généralement sur des comités de pilotage associant l'ensemble des parties prenantes.

En Nouvelle-Aquitaine, le SRESRI 2024-2028 constitue le document de référence définissant les grandes priorités régionales en matière d'enseignement supérieur. Il intègre notamment des volets relatifs à l'égal accès à la formation sur l'ensemble du territoire régional, au soutien à la mobilité étudiante, à la transition numérique des établissements, ainsi qu'au renforcement des liens entre formation, recherche et innovation (Région Nouvelle-Aquitaine, 2024)²⁴. Dans son avis sur le SRESRI de 2018, le CESER avait souligné que l'accès à l'enseignement supérieur dépend étroitement de la qualité de l'orientation initiale et des conditions de vie étudiante.

Synthèse des compétences régionales selon les textes en vigueur

Domaine d'intervention	Base juridique	Acteurs et modalités d'exercice
Information et orientation	Code de l'éducation, art. L214-13	Actions d'information, SPRO, forums et plateformes
Gestion des lycées professionnels	CGCT, art. L214-6	Équipement, adaptation de l'offre, construction
Soutien à la réussite étudiante	Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018	Aides à l'accompagnement et à l'installation
Mobilité géographique	Dispositifs régionaux	Aides à la mobilité étudiante (transport, hébergement)
Coopération avec l'État	Code de l'éducation, art. L214-13 et L214-13-1	Élaboration du SRESRI, concertation stratégique

23 Code de l'éducation. (2024). Articles L214-13 et L214-13-1. <https://www.legifrance.gouv.fr>

Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. <https://www.legifrance.gouv.fr>

24 Région Nouvelle-Aquitaine. (2024). Stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – SRESRI 2024–2028. <https://www.nouvelle-aquitaine.fr>

Les choix d'intervention du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en matière d'accès à l'enseignement supérieur

Dans un contexte marqué par une démocratisation croissante de l'accès à l'enseignement supérieur et une diversification des profils étudiants, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est progressivement investie dans l'accompagnement des néo-bachelier.ères. Si ses compétences en matière d'enseignement supérieur restent limitées par la loi - notamment à travers les textes du Code de l'éducation et du Code du travail - la Région a néanmoins choisi d'intervenir de manière proactive sur des champs connexes ou complémentaires, afin de répondre aux besoins de son territoire et de ses habitants.

Outre les missions qui lui sont confiées par la loi, telles que l'information sur les formations, l'aménagement et l'équipement des lycées, ou encore la coordination du Service public régional de l'orientation (SPRO), la Région développe des dispositifs volontaristes dans des domaines relevant initialement de l'État, tels que l'accompagnement des étudiants, l'aide à la mobilité ou encore le soutien aux initiatives pédagogiques favorisant la réussite en première année post-bac. Ces actions témoignent d'une volonté politique affirmée d'agir sur les inégalités d'accès et de favoriser la continuité des parcours, notamment pour les publics issus de zones rurales, de milieux modestes ou de filières moins représentées dans le supérieur.

L'aménagement du territoire et égalité des chances

La Région Nouvelle-Aquitaine intervient dans l'aménagement territorial afin de favoriser un accès équilibré à l'enseignement supérieur, notamment dans les territoires ruraux et littoraux. Le SRESRI 2024-2028 précise que « le maillage territorial de l'enseignement supérieur reste une priorité pour assurer un accès équitable

aux formations », en s'appuyant sur 64 sites répartis sur l'ensemble du territoire régional (Région Nouvelle-Aquitaine, 2024a). Cette stratégie vise à réduire les écarts d'accessibilité entre les grandes métropoles et les zones peu desservies, tout en luttant contre les inégalités territoriales en matière de poursuite d'études. Si le SRESRI met en avant la richesse et la diversité des initiatives existantes, il reconnaît également leurs limites : « À l'instar d'autres Régions, la Nouvelle-Aquitaine présente un éventail d'actions visant à développer l'accès à l'enseignement supérieur. Celles-ci sont portées par l'État, les collectivités, les établissements du secondaire, ceux du supérieur, les chambres consulaires, des associations, etc., en coopération ou isolément ». Cette dispersion des acteurs et des dispositifs, loin de constituer uniquement une force, révèle un problème de lisibilité et de cohérence de l'offre d'accompagnement. Dans ses travaux sur le sujet, le CESER souligne ainsi que cette **fragmentation de l'information** peut constituer un frein majeur pour les étudiant.es et leurs familles. Ces enjeux de fragmentation seront détaillés dans le chapitre consacré au **maillage territorial et à l'orientation**, où seront analysés les défis d'organisation, de cohérence et de lisibilité de l'offre de formation.

Le soutien financier aux étudiant.es

Bien que l'attribution des bourses d'enseignement supérieur relève de la compétence exclusive de l'État (via le CROUS et le ministère de l'Enseignement supérieur), la Région Nouvelle-Aquitaine a choisi de compléter ce dispositif par des aides ciblées, visant à renforcer l'égalité des chances et à favoriser la réussite des néo-bachelier.ères, en particulier ceux ou celles issus des milieux modestes.

Dans le cadre de sa politique régionale d'accompagnement à la vie étudiante, elle mobilise plusieurs dispositifs complémentaires. Parmi eux, les aides à la mobilité internationale permettent de soutenir les projets de stages ou de séjours d'études à l'étranger pour les étudiant.es inscrit.es dans un établissement de la région. En 2023, ce dispositif a bénéficié à plus de 5 000 jeunes pour un montant total avoisinant les 6,5 millions d'euros (Région Nouvelle-Aquitaine, 2024b)²⁵.

²⁵ Région Nouvelle-Aquitaine. (2024b). Dispositifs régionaux de soutien à la vie étudiante. Bordeaux : Service jeunesse et citoyenneté.

En parallèle, le Conseil régional a instauré un soutien spécifique à l'installation pour les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur. Ce « coup de pouce » financier, versé en début d'année universitaire, vise à faire face aux frais initiaux (logement, matériel, transport). En 2022-2023, ce dispositif a concerné environ 7 000 étudiant.es pour un montant global de 3 millions d'euros (Région Nouvelle-Aquitaine, 2024a)²⁶.

Le développement de l'offre de formation

Dans le cadre de conventions pluriannuelles passées avec les établissements d'enseignement supérieur, le Conseil régional soutient la création de formations en lien avec les besoins socio-économiques du territoire. Le SRESRI mentionne notamment le développement de cursus dans les domaines du numérique, de la santé, de l'agriculture et de l'aéronautique, en cohérence avec les priorités économiques identifiées au niveau régional (Région Nouvelle-Aquitaine, 2024a).

L'insertion professionnelle et lien avec les entreprises

La Région mobilise différents leviers pour renforcer l'insertion professionnelle des jeunes. Elle soutient les formations en alternance, les dispositifs d'apprentissage, et le développement de partenariats entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises. Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)²⁷ souligne que ces actions visent à « rapprocher les formations des bassins d'emploi » (Région Nouvelle-Aquitaine, 2022).

L'information et l'orientation pour la réussite étudiante

Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018²⁸ pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les Régions se voient confier la responsabilité de mettre en œuvre le Service public régional de l'orientation (SPRO)²⁹.

Dans ce cadre, la Région Nouvelle-Aquitaine pilote et coordonne de nombreuses actions : campagnes d'information dès la classe de 3^e, forums régionaux de l'orientation, accompagnement vers les filières de formation, et dispositifs ciblés de tutorat ou de mentorat à destination des publics les plus éloignés de l'enseignement supérieur (Région Nouvelle-Aquitaine, 2023)³⁰. Elle soutient également le déploiement d'un accompagnement individualisé, en lien avec les acteurs de terrain, afin de sécuriser les parcours vers l'enseignement supérieur.

Toutefois, la compétence en matière d'orientation reste partagée entre l'État, les Régions et les établissements, ce qui en fait un domaine juridiquement et opérationnellement complexe. La coordination entre les acteurs (services académiques, établissements, branches professionnelles, structures d'information jeunesse, etc.) est donc essentielle pour garantir une continuité dans l'accompagnement et éviter les redondances ou les ruptures dans les parcours d'orientation. Cette gouvernance à plusieurs niveaux peut être un atout en termes de complémentarité, mais elle nécessite également un effort soutenu de clarification des rôles, de coopération territoriale et d'animation des réseaux.

26 Région Nouvelle-Aquitaine. (2024a). Bilan annuel des aides régionales à destination des étudiants 2022-2023. Bordeaux : Direction de l'enseignement supérieur.

27 Région Nouvelle-Aquitaine. (2022). Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028. <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/institution/le-conseil-regional/les-seances-plenieres/seance-pleniere-des-13-et-14-octobre-2025>

28 Journal officiel de la République française. (2018, 6 septembre). Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037367660>

29 L'article L.6111-3 du Code du travail précise que ce service vise à « garantir à toute personne un droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle tout au long de sa vie », en cohérence avec les politiques locales de formation et d'emploi.

30 Région Nouvelle-Aquitaine. (2023). Plan régional pour l'orientation tout au long de la vie [Document institutionnel]. Bordeaux : Direction de l'Éducation et de la Jeunesse. [Formation et orientation : un contrat de plan régional 2023-2028 | Entreprise](https://www.orient-nouvelle-aquitaine.fr/formation-et-orientation-un-contrat-de-plan-regional-2023-2028-entreprise)

Le numérique et l'enseignement à distance

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient la transition numérique de l'enseignement supérieur à travers le financement d'infrastructures (réseaux très haut débit, plateformes LMS), ainsi que le développement de l'enseignement hybride et à distance. Cette action est motivée par l'étendue du territoire régional, avec pour objectif de limiter les freins à l'accès à la formation pour les étudiants résidant en zones rurales (Région Nouvelle-Aquitaine, 2024a). Plusieurs expériences locales montrent néanmoins le potentiel d'un déploiement réussi. Dans certains territoires nouvellement raccordés en fibre, des campus connectés ont pu mettre en place des formations hybrides en partenariat entre lycées et universités régionales, permettant aux étudiant.es de suivre un cursus supérieur sans quitter leur bassin de vie. Ces initiatives illustrent le rôle de levier que joue l'infrastructure numérique lorsqu'elle est intégrée à une stratégie territoriale de formation.

En résumé, la couverture numérique homogène et l'accompagnement des dispositifs hybrides sont des conditions nécessaires pour limiter les inégalités d'accès et sécuriser les parcours des étudiant.es. Dans le cas contraire, la fracture numérique risque de transformer un outil d'inclusion en facteur supplémentaire de différenciation entre territoires.

La mobilité étudiante

La Région développe plusieurs dispositifs d'aides à la mobilité géographique, notamment pour les jeunes habitant dans des zones éloignées des pôles d'enseignements. Ces dispositifs incluent la prise en charge partielle des frais de transport, le soutien au logement temporaire ou au déménagement (Région Nouvelle-Aquitaine, 2024b)³¹.

Selon le Bilan annuel des aides régionales à destination des étudiants 2022-2023 publié par la Région Nouvelle-Aquitaine (2024a)³², les dispositifs d'aide à la mobilité géographique ont bénéficié à environ 5 430 étudiant.es sur l'année universitaire.

Ces aides concernaient principalement :

- ▶ les déplacements domicile-établissement de formation (principalement pour les étudiant.es issu.es de territoires ruraux),
- ▶ les mobilités liées aux stages ou aux périodes de formation en entreprise,
- ▶ et les soutiens ponctuels à l'installation pour les primo-entrants dans l'enseignement supérieur.

31 Région Nouvelle-Aquitaine. (2024b). Dispositifs régionaux d'aides aux étudiants 2024. <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr>

32 Région Nouvelle-Aquitaine. (2024a). Bilan annuel des aides régionales à destination des étudiants 2022-2023. Bordeaux : Direction de l'enseignement supérieur.

1.2 Facteurs influençant l'accès à l'enseignement supérieur : des enjeux structurants et des thématiques transversales

À partir du cadre juridique de référence (Code de l'éducation, art. L. 612-3), le CESER a identifié trois enjeux structurants des politiques publiques relatives à l'orientation, à l'admission et à la régulation de l'accès à l'enseignement supérieur. Ces enjeux ont été analysés selon l'angle spécifique de l'effectivité de l'accès à l'enseignement supérieur en région, choix méthodologique retenu afin de privilégier une approche centrée sur la réalité des parcours et des conditions d'accès des publics concernés. La justification de ce parti pris analytique, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre, sont présentées de manière détaillée dans la section consacrée à la méthodologie.

Les enjeux majeurs identifiés par le CESER : les fondements structurant les politiques publiques régionales en matière d'accès à l'enseignement supérieur

Garantir un maillage territorial équilibré

Cet enjeu concerne la répartition harmonieuse des établissements et des formations sur l'ensemble du territoire régional. Il a pour objet de contribuer à une accessibilité physique équitable à l'enseignement supérieur et de limiter les écarts d'opportunités liés à l'éloignement géographique. Cette orientation s'inscrit dans des objectifs d'aménagement du territoire, prenant en compte les spécificités régionales et locales (MESR, 2023)³³.

Renforcer l'information, l'orientation et l'accompagnement des élèves et des étudiant.es

Ce second enjeu concerne le développement de dispositifs coordonnés visant à informer, guider et accompagner les jeunes dans leurs choix post-baccaulauréat. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les Régions organisent sur leur territoire le *Service public régional de l'orientation* (SPRO)³⁴, dont la vocation est de garantir à chacun un droit à l'orientation tout au long de la vie, en assurant la mise en réseau et la coordination des acteurs concernés (article L.214-16-1 du Code de l'éducation). Ces dispositifs, fondés sur une responsabilité partagée entre l'État et les Régions, ont pour objectif de faciliter la compréhension des parcours de formation, de sécuriser les trajectoires éducatives et professionnelles, et d'améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'information disponible.

Lever les freins et les obstacles à l'accès effectif vers l'enseignement supérieur

Le troisième enjeu se réfère à l'existence de barrières sociales, économiques ou logistiques pouvant limiter l'accès effectif aux études supérieures. Le CESER souligne que la reconnaissance juridique du droit à l'enseignement supérieur ne suffit pas, en elle-même, à garantir son exercice réel et équitable. Lever les freins suppose d'identifier et de réduire les obstacles sociaux, économiques ou logistiques qui restreignent l'accès aux études supérieures, en particulier pour les publics les plus vulnérables. Cette démarche relève d'une volonté de lutte contre les inégalités d'opportunités et vise à transformer une ouverture juridique en une égalité réelle des chances (Cour des comptes, 2023)³⁵.

33 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). (2023). Aménagement du territoire et maillage de l'enseignement supérieur. MESR.

34 [Mise en œuvre des compétences de l'État et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, étudiant et apprenti | Ministère de l'Éducation nationale](https://www.education.gouv.fr/mise-en-oeuvre-des-competences-de-l-etat-et-des-regions-en-matiere-d-information-et-d-orientation-pour-les-publics-scolaire-etudiant-et-apprenti).

35 Cour des comptes. (2023). L'accès à l'enseignement supérieur : vers une égalité réelle des chances. Cour des comptes.

Thématiques croisées pour chaque enjeu de l'étude

L'accès effectif à l'enseignement supérieur constitue un domaine d'action aux dimensions multiples, associant des enjeux éducatifs, sociaux et territoriaux. L'examen de ces enjeux par le CESER a conduit à retenir une approche structurée, fondée sur l'identification de sous thématiques permettant d'en préciser le contenu et les leviers d'action.

Cette déclinaison répond à la nécessité de rendre compte de la diversité des facteurs qui influencent l'accès à l'enseignement supérieur : disponibilité et qualité de l'information, dispositifs d'orientation et d'accompagnement, freins d'ordre social, économique ou logistique, ainsi que répartition territoriale de l'offre de formation. Elle offre également un cadre analytique facilitant l'examen détaillé de chacun de ces aspects et leur articulation dans une perspective globale.

En organisant l'analyse autour de sous thématiques, le CESER a cherché à disposer d'un outil de lecture commun et à rendre possible une formulation de recommandations adaptées à la variété des situations et des publics concernés.

Chaque enjeu comprend des thématiques transversales, considérées comme structurantes. **L'enjeu relatif à la garantie d'un maillage territorial équilibré** vise à assurer une répartition équitable de l'offre d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire. Cet enjeu recouvre plusieurs dimensions complémentaires qui structurent son analyse :

► La première dimension concerne la **répartition géographique des établissements et des formations**. Elle implique la planification de la carte des formations,

l'implantation d'antennes universitaires et d'instituts universitaires de technologie, ainsi que le développement de campus connectés et des formations des chambres consulaires relevant de titres ministériels afin de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour les publics éloignés des grands centres universitaires.

- La deuxième porte sur **l'accessibilité physique et la mobilité**. L'existence de réseaux de transport adaptés, la disponibilité d'infrastructures de logement étudiant et la mise en place de solutions favorisant la mobilité interrégionale ou interurbaine constituent des éléments essentiels pour permettre aux étudiant.es de rejoindre les lieux de formation dans des conditions satisfaisantes.
- La troisième concerne la **coopération territoriale et les partenariats**. La cohérence du maillage repose sur la mise en synergie des Établissements d'enseignement supérieur (EES), des collectivités locales, des lycées, des acteurs économiques, des structures d'insertion professionnelle et des partenaires sociaux, afin de développer une offre coordonnée répondant aux besoins de chaque territoire.
- Le développement du numérique et des **solutions hybrides d'enseignement** constitue un quatrième volet. L'utilisation des technologies éducatives et des dispositifs d'enseignement à distance contribue à élargir l'accès aux formations, notamment dans les zones rurales ou isolées.
- Enfin, une cinquième dimension concerne le **suivi et la prospective territoriale**. La mise en place de dispositifs d'observation permet d'identifier les déséquilibres existants, d'anticiper les évolutions démographiques et économiques et d'ajuster en conséquence la répartition de l'offre de formation afin de préserver un équilibre territorial durable.



L'enjeu lié à l'information, à l'orientation et à l'accompagnement vise à garantir que chaque élève ou étudiant dispose des éléments nécessaires pour formuler un choix éclairé et construire un parcours d'enseignement supérieur cohérent et réaliste. Cet enjeu se décline en plusieurs dimensions complémentaires :

- ▶ La première dimension concerne les **outils et dispositifs d'information**. Elle recouvre les plateformes numériques nationales telles que Parcoursup, les sites régionaux d'information, les outils de communication mis à disposition par les établissements, les dispositifs d'orientation, les forums et les salons. Ces supports doivent assurer un accès clair, complet et actualisé aux données relatives aux filières, aux débouchés et aux conditions d'admission.
- ▶ La deuxième dimension porte sur les **services de conseil et d'accompagnement**. Elle inclut l'action des centres d'information et d'orientation (CIO), des services d'accueil et d'orientation des EES, ainsi que des dispositifs d'accompagnement individualisé tels que le tutorat, le mentorat ou le coaching d'orientation.
- ▶ Une troisième dimension relève de la **formation et de la professionnalisation des acteurs** impliqués dans l'orientation. Il s'agit de renforcer les compétences des conseillers, enseignants et chefs d'établissement afin qu'ils puissent accompagner efficacement les élèves et étudiants tout au long de leur parcours.
- ▶ La quatrième dimension concerne la **lisibilité et la transparence des parcours**. Elle implique une clarification des attendus des formations, des critères d'admission et des perspectives professionnelles, afin de rendre les parcours plus compréhensibles et accessibles à tous les publics.
- ▶ Enfin, une cinquième dimension porte sur le **suivi et l'évaluation des dispositifs**. L'efficacité des actions mises en œuvre doit être régulièrement mesurée au moyen d'indicateurs permettant de vérifier leur impact sur la qualité de l'information délivrée, l'accompagnement proposé et la satisfaction des bénéficiaires.

En complément de l'analyse des deux premiers enjeux, le CESER a intégré **un enjeu transversal consacré à la levée des freins et obstacles à l'accès effectif**. Cet enjeu constitue la synthèse méthodologique des précédents, car il vise à réduire l'impact des contraintes qui limitent l'accès réel aux formations, au-delà de leur ouverture juridique. L'analyse met en lumière les interactions entre facteurs géographiques, sociaux, économiques et institutionnels. Ces interactions, rarement linéaires, peuvent produire des effets différés ou indirects, susceptibles de s'amplifier ou de se neutraliser selon les contextes. Une lecture strictement sectorielle de chaque enjeu ne permettrait pas de rendre compte pleinement de ces dynamiques.

Dans cette partie du rapport, le CESER propose un format commun pour la présentation des préconisations, utilisable pour chacune des dimensions et chacun des enjeux identifiés. Chaque préconisation s'appuie d'abord sur une synthèse des constats, mettant en évidence les principaux freins et obstacles observés, puis suggère des pistes d'action ou des leviers susceptibles d'y répondre et de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur. Les acteurs concernés - institutions publiques, partenaires locaux ou organismes d'accompagnement - peuvent être mentionnés afin d'éclairer les conditions de mise en œuvre des mesures proposées.

La présentation inclut également des indications sur les évolutions possibles que ces actions pourraient encourager, ainsi que sur les modalités de suivi et d'évaluation permettant d'observer l'évolution des dispositifs dans le temps. Cette approche méthodologique offre un cadre structuré et prospectif, articulant l'analyse du maillage territorial, l'examen des dispositifs d'information et d'orientation et l'identification des freins matériels, financiers et sociaux. Elle constitue ainsi une base pour formuler des recommandations cohérentes, contextualisées et directement reliées aux chapitres et matériaux mobilisés dans chaque thématique du rapport.

L'identification de ces thématiques appelle désormais à expliciter la démarche méthodologique qui en a guidé l'étude.

Méthodologie : écouter les premiers concernés et penser l'accès comme un système

Dans le prolongement de l'analyse des enjeux présentée précédemment - qui a mis en évidence la multiplicité des facteurs éducatifs, sociaux, territoriaux et économiques influençant l'accès à l'enseignement supérieur - le CESER a retenu une démarche méthodologique, combinant écoute directe des publics concernés, analyse systémique des interdépendances et travail collectif avec les acteurs de terrain. Cette approche constitue le socle sur lequel reposent les constats, les analyses et les préconisations de ce rapport.

Donner la parole aux jeunes : un axe central de la démarche

Convaincu que les politiques publiques ne peuvent être efficaces que si elles partent de la réalité vécue par celles et ceux qu'elles concernent, le CESER a placé la voix des jeunes au cœur de ses travaux. Pour la première fois à l'échelle régionale, une enquête de grande ampleur a été menée auprès de près de plus de 2 963 lycéennes et lycéens issu.es de toutes les filières et de tous les territoires - urbains, ruraux et périurbains. Cette enquête, fondée sur un échantillonnage représentatif, a permis de recueillir leurs perceptions de l'orientation, leurs difficultés, leurs attentes et leurs freins et obstacles face à l'enseignement supérieur. Elle constitue un apport inédit pour comprendre la diversité des parcours et identifier les leviers d'action prioritaires.

Les résultats mettent en évidence des obstacles et des freins souvent sous-estimés : déterminismes sociaux et économiques, manque d'information fiable, poids des contraintes économiques, écarts territoriaux dans l'accès à l'offre de formation ou encore poids des représentations sociales.

En complément, deux focus groups (cf. annexe et Zoom sur les focus groups) ont été organisés avec des membres du Conseil régional des jeunes, enrichissant l'analyse par des témoignages qualitatifs et des expériences vécues, souvent éloignés des représentations institutionnelles. Ces échanges ont permis de mieux saisir les réalités concrètes et de révéler des mécanismes invisibles dans les données statistiques, tout en proposant des pistes d'action plus proches des besoins réels.

Le sondage du CESER auprès des lycéen.nes : un échantillon marqué par la ruralité

La structure même de l'échantillon témoigne de l'importance des territoires peu denses dans la région.

Sur les 2 963 lycéen.nes interrogé.es, 2 554 (soit 86,2 %) sont issu.es de lycées situés en zones rurales ou semi-rurales, contre seulement 409 (13,8 %) en zones urbaines. Ce déséquilibre statistique, s'il peut sembler disproportionné par rapport aux données de l'INSEE (qui indiquent qu'environ 51 % des jeunes de 16 à 24 ans résident en zone rurale ou semi-rurale), reflète néanmoins une réalité incontournable : la ruralité est surreprésentée en Nouvelle-Aquitaine et constitue un élément structurant des trajectoires éducatives. Les écarts observés dans les réponses doivent donc être interprétés avec prudence, mais ils sont révélateurs des expériences majoritaires vécues par les jeunes de la région.

Intentions d'études et renoncements

Une constante forte se dégage : la quasi-totalité des lycéen.nes, soit 94 %, expriment le souhait de poursuivre des études supérieures. Pourtant, derrière cette ambition largement partagée, se cache une réalité plus nuancée : 41,3 % déclarent avoir déjà renoncé à une formation identifiée en raison d'un obstacle.

Le détail est instructif : le taux de renoncement atteint 46,5 % en zones urbaines, contre 40,5 % en zones rurales ou semi-rurales. À première vue, ce résultat surprend, car on pourrait s'attendre à ce que les territoires éloignés concentrent davantage de difficultés. Les auditions menées permettent toutefois d'apporter un éclairage. Dans les espaces urbains, les jeunes sont confrontés à une concurrence accrue pour accéder aux filières sélectives, à une saturation des capacités d'accueil locales et au coût élevé de la vie étudiante. Ces contraintes visibles et immédiates se traduisent par des renoncements déclarés plus fréquents.

En revanche, dans les espaces ruraux, les aspirations sont souvent limitées en amont par une forme d'autocensure : de nombreux jeunes n'envisagent pas certaines formations trop éloignées géographiquement ou perçues comme socialement inaccessibles. Ce « filtre » réduit mécaniquement le nombre de renoncements déclarés, car certains parcours ne sont jamais envisagés. Cette forme d'autocensure découle d'abord de l'éloignement géographique et des difficultés d'accès au logement étudiant.

De la sorte, si les chiffres laissent apparaître davantage de « renoncements urbains », ils traduisent deux réalités qui peuvent sembler distinctes : d'un côté, des obstacles parfois objectifs rencontrés par les jeunes des métropoles ; de l'autre, des freins implicites et invisibles qui pèsent aussi sur les lycéen.nes des territoires ruraux. Ce double mécanisme constitue un éclairage des inégalités différencierées selon les contextes territoriaux.

Les principaux obstacles : distance et logement

Deux sujets majeurs émergent du sondage, confirmant ce que les auditions et les données institutionnelles avaient déjà mis en lumière : l'éloignement géographique et le logement.

- ❖ **L'éloignement**, est cité par 27,2 % des répondants comme facteur décisif de renoncement. Ce pourcentage monte à 28,2 % en zone rurale ou semi-rurale, contre 20,5 % en zone urbaine. Ces données confirment l'importance de raisonner en termes de distance-temps et de distance-coût, comme le soulignent les travaux de la DATAR (2025) et les analyses régionales (CESER, 2025a). Au-delà d'une heure de trajet quotidien, les inscriptions chutent brutalement : un « seuil » est franchi, entraînant des renoncements massifs, même pour des formations très attractives.
- ❖ **Le logement**, est un obstacle encore plus massif : 62,2 % des élèves interrogés l'identifient comme un frein majeur. L'écart entre territoires est ici également significatif : 63,7 % des lycéens ruraux/semi-ruraux le mentionnent, contre 52,8 % des urbains. Dans les zones peu denses, ce frein est renforcé par l'absence de solutions intermédiaires - internats post-bac, résidences à loyers modérés, colocations encadrées - qui permettraient une transition plus douce entre la vie familiale et l'autonomie étudiante. Les auditions ont souvent évoqué ce manque de relais comme un facteur de découragement : « Pour certaines familles rurales, envoyer un enfant en études supérieures revient à payer deux loyers », résumait un prouiseur de lycée en Charente (audition du 22 mai 2025). Un autre résultat mérite attention : 61,6 % des lycéens ruraux ou semi-ruraux estiment être bien accompagnés dans leur orientation, contre seulement 51,6 % des urbains. Cependant, les auditions rappellent que ce « ressenti favorable » ne suffit pas à neutraliser les effets structurels de la distance et du coût. Un élève bien orienté, mais confronté à un trajet quotidien de plus d'une heure trente et à un loyer supérieur à 450 €, demeure très exposé au risque de renoncement.

Le sondage du CESER auprès des lycéen.nes : inquiétudes et attentes

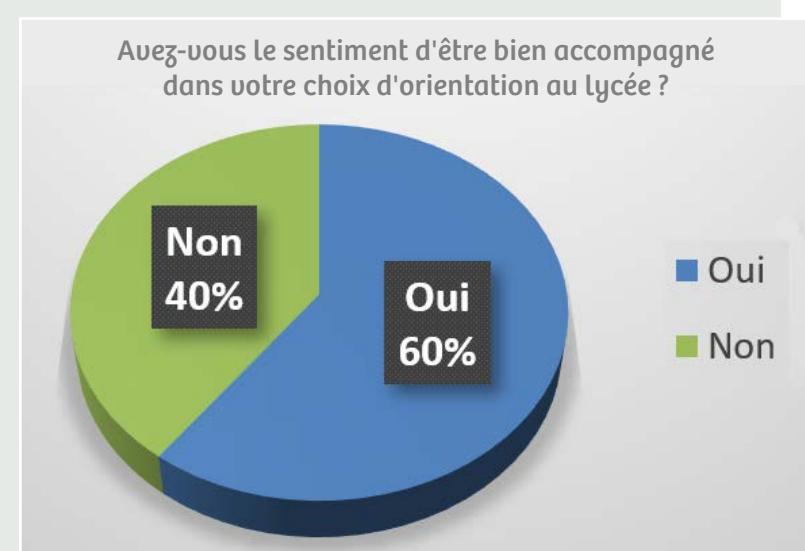
L'enquête conduite par le CESER Nouvelle-Aquitaine auprès de 2 963 lycéennes et lycéens de la région constitue un matériau inédit pour éclairer la perception des jeunes face à leur orientation.

Ce sondage, réalisé en 2025 dans des lycées représentatifs de la diversité territoriale (zones rurales, villes moyennes, métropoles), met en évidence un double constat : d'un côté, la majorité des élèves expriment une forte motivation à poursuivre des études supérieures ; de l'autre, ils manifestent de nombreuses inquiétudes quant aux conditions pratiques et psychologiques de leur orientation.

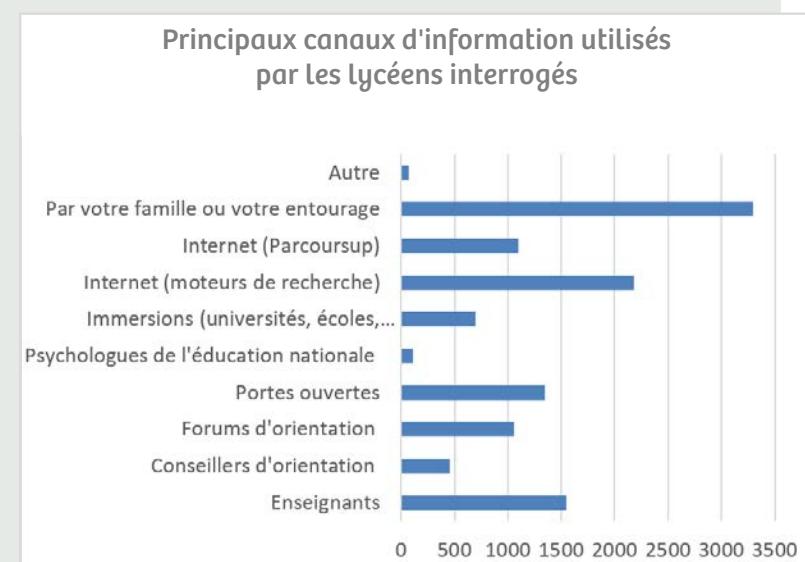
À la question « *Avez-vous le sentiment d'être bien accompagné.e dans votre choix d'orientation au lycée ?* », une majorité relative d'élèves exprime des doutes, évoquant un suivi jugé insuffisant ou trop généraliste. Moins de la moitié déclare avoir bénéficié d'un véritable entretien individuel d'orientation, et parmi eux, près des deux tiers estiment que cet échange ne leur a pas été particulièrement utile. Ces résultats confirment les témoignages recueillis lors des auditions, où de nombreux prouveurs et enseignants reconnaissaient que les « 54 heures d'orientation » prévues par la réforme étaient souvent absorbées par des activités collectives (salons, visites, présentations générales), sans offrir l'accompagnement personnalisé dont les élèves ont besoin.

Le graphique illustre la hiérarchie des deux sources d'information déclarées par chaque lycéen.ne sondé.e. Internet et l'entourage et la famille dominent très largement, tandis que les dispositifs institutionnels comme les Psychologues EN, souvent confondus avec le titre de conseillers d'orientation apparaissent comme des recours beaucoup plus marginaux.

Les obstacles extérieurs identifiés par les lycéen.nes révèlent un autre pan du problème. Plus de 60 % citent en premier lieu le coût du logement étudiant, devant la distance géographique, le manque de moyens financiers familiaux et les difficultés de transport. Ces inquiétudes sont plus marquées en milieu rural, où les jeunes savent que l'entrée dans le supérieur implique un déménagement et des dépenses supplémentaires. Parallèlement, les freins personnels ne sont pas négligeables : un quart des élèves évoquent leur santé, leur bien-être ou leur difficulté à quitter le cadre familial comme des motifs de renoncement potentiel. L'autocensure apparaît aussi de manière récurrente : beaucoup déclarent ne pas envisager certaines filières par crainte de l'échec, ou parce qu'ils pensent ne pas avoir « le niveau » - un phénomène confirmé par les focus groups menés avec le Conseil régional des jeunes.



Source : CESER Nouvelle-Aquitaine. (2024-2025).
[Sondage auprès des lycées de Nouvelle-Aquitaine](#) (n = 2 963).



Source : CESER Nouvelle-Aquitaine. (2024-2025).
[Sondage auprès des lycées de Nouvelle-Aquitaine](#) (n = 2 963).

Enfin, l'enquête éclaire les attentes et les motivations. Une majorité des élèves interrogés déclare avoir un projet professionnel en tête, souvent lié à des métiers concrets (santé, enseignement, numérique), et voit dans la poursuite d'études supérieures un moyen d'accéder à de meilleures perspectives d'emploi et de sécuriser leur avenir. Néanmoins, ce projet reste fragile pour une part importante d'entre eux : de nombreux jeunes envisagent encore leur orientation « par défaut », ou sous l'influence de leurs familles et enseignants, plutôt que comme un choix pleinement éclairé.

Ainsi, le sondage du CESER dresse le portrait d'une jeunesse à la fois ambitieuse et inquiète. Ambitieuse, car elle voit dans l'enseignement supérieur un levier d'émancipation et de réussite. Inquiète, car elle se sent insuffisamment accompagnée dans un système perçu comme complexe et coûteux. Ces résultats confirment que l'orientation scolaire, loin d'être un simple outil de régulation des flux, constitue un déterminant central d'égalité des chances et un enjeu de confiance entre les jeunes, leurs familles et les institutions.

L'analyse systémique : dépasser les approches sectorielles

L'accès à l'enseignement supérieur ne résulte pas d'un facteur isolé, mais bien de l'interaction complexe d'un ensemble de déterminants - sociaux, territoriaux, économiques, institutionnels et informationnels - qui s'influencent mutuellement et produisent des effets cumulatifs. Pour en rendre compte, le CESER a adopté une approche systémique, qui permet d'analyser les interdépendances, les effets d'entraînement et les boucles de rétroaction entre politiques publiques.

Cette approche démontre que des mesures isolées, comme l'augmentation du nombre de places dans certaines filières, restent souvent insuffisantes si elles ne sont pas accompagnées d'actions complémentaires sur d'autres leviers : logement, mobilité, information, soutien financier, etc. Elle met également en évidence le risque de fragiliser l'efficacité d'une action ciblée si les autres freins ne sont pas simultanément levés. Penser l'accès dans sa globalité est donc indispensable pour élaborer des politiques publiques cohérentes et durables, où chaque levier renforce l'efficacité des autres.

Une démarche collective et partenariale

Enfin, le CESER a ancré sa méthodologie dans une dynamique collaborative, reposant sur une large série d'auditions, d'entretiens et d'échanges avec plus d'une cinquantaine d'acteurs clés : universités, rectorats, associations, CROUS, missions locales, collectivités territoriales, acteurs économiques et sociaux. Ces échanges ont permis de croiser les regards, d'identifier les points de blocage, de faire émerger des leviers d'innovation et d'ancrer les préconisations dans la réalité des pratiques.

Cette méthode, associant données quantitatives et qualitatives, parole des jeunes et co-construction avec les acteurs, constitue une base solide pour penser les politiques régionales dans toute leur complexité. Elle confirme que l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur ne peut être atteinte que si elle est conçue comme un système intégré, reliant les politiques éducatives, sociales, territoriales et économiques, et qu'elle s'appuie sur les réalités vécues par celles et ceux qui en sont les premiers concernés.

Pour un aperçu détaillé des outils utilisés, de la méthodologie complète et des résultats de l'enquête, consulter l'annexe 3 de ce rapport.

2: L'accès à l'enseignement supérieur : diagnostic régional

L'analyse de l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine révèle une situation contrastée. La région se caractérise par une réussite notable au baccalauréat et un vivier important de bacheliers, témoignant du dynamisme de son système éducatif. Pourtant, ces résultats encourageants ne se traduisent pas pleinement par une poursuite d'études supérieures, le taux d'inscription restant inférieur à la moyenne nationale. Cette tendance s'inscrit dans un

contexte démographique en recomposition - marqué par le vieillissement de la population et la baisse du nombre de jeunes dans certains territoires - et dans une économie régionale en mutation, où les besoins en qualifications évoluent rapidement. Ce diagnostic met ainsi en lumière les interactions entre dynamiques démographiques, performances scolaires et réalités économiques, qui influencent directement l'accès et l'attractivité de l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine.

2.1 Dynamiques démographiques et socio-économiques de l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine

Un territoire en recomposition démographique face au défi de l'accès au supérieur

Selon l'Insee, la population de la Nouvelle-Aquitaine comptait plus de 6,1 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2022, ce qui en fait la troisième région la plus peuplée de France, derrière l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes (MESRI, 2022 ; Insee, 2023a)³⁶. Cette situation démographique s'explique par la taille importante de la région (près d'1/7^{ème} du territoire national) et par une attractivité résidentielle soutenue.

Entre 2022 et 2023, la croissance de la population régionale est restée modérée, principalement liée à un solde migratoire positif, alors que le solde naturel reste faible, voire négatif dans certaines zones rurales (Insee, 2023b)³⁷. Cette dynamique reflète une tendance déjà observée au cours de la décennie précédente, marquée par l'installation de ménages actifs et de retraités dans les zones littorales et périurbaines, conjuguée à une baisse durable de la natalité.

À l'inverse, les zones attractives comme la Gironde (indice de vieillissement de 93, inférieur à la moyenne nationale) concentrent une population jeune, une forte dynamique économique et un réseau universitaire complet, favorisant une poursuite d'études plus aisée (CREAI Nouvelle-Aquitaine, 2023)³⁸.

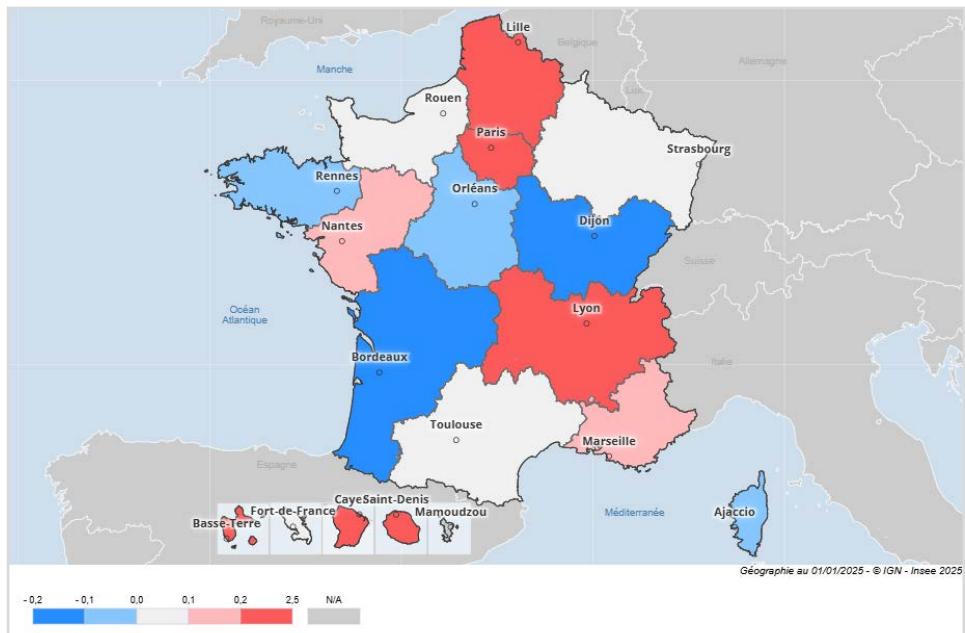
La région présente également un vieillissement démographique prononcé, mesuré par un indice de vieillissement de 114, signifiant que pour 100 jeunes âgés de moins de 20 ans, on compte 114 personnes âgées de 65 ans ou plus. En d'autres termes, la proportion de seniors excède désormais celle des jeunes, une situation qui résulte à la fois de l'attrait de la région pour les retraités et de la moindre présence relative des jeunes générations dans certains territoires ruraux et de montagne. Certaines zones périurbaines et littorales, telles que Bordeaux-Métropole, l'agglomération de Biarritz-Bayonne-Anglet, La Rochelle ou encore Poitiers, se caractérisent par une forte attractivité résidentielle, notamment auprès de jeunes ménages. À l'inverse, plusieurs territoires ruraux et de moyenne montagne connaissent une déprise démographique associée à un vieillissement prononcé de la population (Insee, 2023a). Dans ces départements marqués par un vieillissement prononcé tels que la Creuse (indice 183.2), le nord de la Dordogne (indice 170.4) ou une partie de la Corrèze (indice 155.6), la part des jeunes de moins de 20 ans est plus faible et les infrastructures de formation supérieure sont peu présentes. Ces territoires ne disposent généralement que d'offres limitées, quelques BTS ou IUT délocalisés, ce qui réduit l'éventail des choix pour les bacheliers locaux. La carte du solde naturel permet de visualiser les zones où le vieillissement démographique est le plus marqué, en révélant les territoires où les décès excèdent durablement les naissances.

36 INSEE. (2023a). *Estimations de population au 1^{er} janvier 2022 : Résultats par région*. Institut national de la statistique et des études économiques. <https://www.insee.fr/fr/statistiques>
MESRI. (2022). *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

37 INSEE. (2023b). *Bilan démographique 2022 : Solde migratoire et solde naturel par région*. Institut national de la statistique et des études économiques. <https://www.insee.fr/fr/statistiques>

38 CREAI Nouvelle-Aquitaine. (2023). *Atlas des besoins sociaux et médico-sociaux en Nouvelle-Aquitaine*. Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

Évolution annuelle moyenne de la population due au solde naturel, 2016-2022 (%)



Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale

La configuration démographique de la Nouvelle-Aquitaine influence directement l'accès à l'enseignement supérieur. Les territoires à forte attractivité, tels que les grandes agglomérations (Bordeaux Métropole, Poitiers, La Rochelle, Bayonne-Anglet-Biarritz), concentrent une population jeune plus importante et bénéficient d'un réseau dense d'établissements universitaires et de grandes écoles. Cette concentration territoriale favorise un accès à une offre de formation diversifiée et à des infrastructures adaptées aux besoins d'une population étudiante en croissance.

Ces disparités territoriales et démographiques peuvent générer des inégalités dans l'accès effectif aux études supérieures. De plus, cette configuration territoriale engendre plusieurs effets sur l'accès à l'enseignement supérieur. Elle se traduit tout d'abord par des coûts supplémentaires pour les familles résidant en zones rurales, en raison des dépenses liées au logement, au transport et aux conditions de vie étudiante, lorsque leurs enfants doivent rejoindre une ville universitaire éloignée. Elle peut également conduire certains jeunes à renoncer à des études longues au profit de formations courtes ou d'une entrée plus précoce dans la vie active, phénomène particulièrement

observé dans les départements à faibles ressources ou dépourvus d'infrastructures universitaires denses. Enfin, cette situation exerce une pression accrue sur les grands pôles universitaires, en particulier l'agglomération bordelaise, où la demande de logements étudiants excède l'offre disponible (Région Nouvelle-Aquitaine, 2023).

Ces constats soulignent l'importance des infrastructures de transport, d'hébergement étudiant et de maillage territorial des établissements d'enseignement supérieur. L'analyse de leur répartition et de leur accessibilité constitue un élément essentiel pour comprendre les conditions concrètes d'accès à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire régional.

Comme l'explique La Rochelle Université (19 mai 2025), « l'université est revenue aux effectifs d'il y a 8-9 ans » après avoir connu un pic de croissance, une situation qui pourrait se stabiliser ou se réduire dans les années à venir. Le déclin démographique, bien que différé, affectera inévitablement la répartition des étudiant.es, notamment dans des zones rurales qui, par leur faible densité démographique, auront plus de difficultés à maintenir une offre de formation pérenne.

La baisse démographique attendue à partir de 2030 représente un défi majeur pour l'enseignement supérieur dans la région. Selon les auditions réalisées à La Rochelle Université, « la dépression démographique inédite prévue à partir de 2030 nécessitera de rebattre les cartes dans l'enseignement supérieur. » (La Rochelle Université, 19 mai 2025). Cette prévision concerne principalement les universités publiques, qui risquent de voir leurs effectifs diminuer dans les années à venir. Cela pourrait entraîner des difficultés dans l'organisation des cursus et dans l'accompagnement des étudiant.es.

Les effets du vieillissement démographique sur l'offre de formation

Les territoires vieillissants de la Nouvelle-Aquitaine connaissent une baisse de la population jeune, ce qui se traduit par un nombre réduit de bacheliers et une offre de formation restreinte. Dans des départements comme la Creuse ou la Dordogne, où l'indice de vieillissement est particulièrement élevé (DREETS Nouvelle-Aquitaine, 2023)³⁹, les jeunes bacheliers font face à une offre locale de formations limitée, souvent réduite à des sections de BTS ou des formations courtes. Cela les oblige à se déplacer vers des pôles urbains plus éloignés pour accéder à un plus grand choix de formations. Dans le cadre des auditions menées, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) a mis en lumière une problématique démographique significative qui affecte aussi son territoire et son rôle dans l'enseignement supérieur de la région. Lors de la présentation de la situation démographique universitaire, l'audité a comparé les chiffres clés de son établissement avec ceux d'autres grandes villes universitaires françaises, mettant en évidence des disparités notables. Par exemple, dans des zones comme la Côte Basque, le ratio d'étudiants par rapport à la population est d'environ 20 à 30 étudiant.es pour 1 000 habitants. En comparaison, des

territoires comme le Béarn atteignent environ 60 étudiant.es pour 1 000 habitants, tandis que des villes universitaires comme La Rochelle et Poitiers enregistrent respectivement des ratios de 120 et 220 étudiant.es pour 1 000 habitants. Ces chiffres soulignent une différence frappante dans l'intensité de l'enseignement supérieur dans la région. Le président de l'UPPA⁴⁰ a souligné que cette situation, marquée par un ratio d'étudiant.es relativement faible dans le Béarn par rapport à d'autres agglomérations, révèle un véritable « problème structurel à l'UPPA ». En effet, l'université de Pau souffre de la faible densité d'étudiant.es, ce qui limite ses capacités d'attractivité et d'offre de formation par rapport à des pôles universitaires plus denses. Cette situation, combinée à la baisse démographique attendue, soulève des défis importants pour l'avenir de l'enseignement supérieur dans le Béarn, rendant nécessaire une réflexion sur les stratégies de diversification des formations et de renforcement de l'attractivité du territoire. La démographie vieillissante dans certaines parties de la région a également un impact direct sur les choix des jeunes en matière d'orientation et d'accès à l'enseignement supérieur. Les zones qui souffrent donc de la « déprise démographique » et d'une « mauvaise couverture territoriale » en termes de formations longues et diversifiées, contraignent les jeunes à quitter leur département pour rejoindre des pôles urbains plus éloignés.

Cette situation a pour effet direct une pression supplémentaire sur les grandes agglomérations, qui voient augmenter le nombre de jeunes en quête de formations supérieures et de meilleures opportunités professionnelles. Le coût de la vie dans ces grandes villes, notamment à Bordeaux, et la difficulté d'accès au logement étudiant sont des obstacles qui peuvent décourager certains jeunes issus de zones rurales de poursuivre des études longues. « Les étudiants sont de plus en plus amenés à quitter la région », surtout lorsqu'ils sont limitrophes d'une autre région qui offre plus d'opportunités (Président de l'UPPA, 25 juin 2025).

39 DREETS Nouvelle-Aquitaine. (2023). *Insertion des jeunes en Nouvelle-Aquitaine*. <https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr>

40 Université des Pays de Pau et de l'Adour. (2025, juin 25). Audition du CESER.

Un nombre de bachelier.ères et un taux de réussite supérieur au niveau national

L'accès à l'enseignement supérieur est un enjeu central des politiques éducatives européennes. L'indicateur le plus utilisé repose sur la part des jeunes adultes de 25 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (niveaux ISCED 5 à 8). Cet indicateur, qui mesure l'achèvement des études, renseigne sur les parcours aboutis mais non sur l'accès initial ni sur les abandons en cours de cursus, faute de données européennes harmonisées à ce jour.

En 2023, il atteignait 43,1 % dans l'Union européenne, en légère hausse par rapport à 2022 (42 %) mais encore en deçà de l'objectif de 45 % fixé pour 2030 (Eurostat, 2024). Les

écart restent marqués : certains pays, comme l'Irlande, le Luxembourg ou la Lituanie, dépassent 60 %, tandis que la Roumanie ou l'Italie demeurent sous les 30 %. Ces contrastes reflètent les inégalités persistantes dans la capacité des systèmes à accueillir et diplômer un grand nombre de jeunes.

La France se distingue avec ce même indicateur par une proportion de 52 % de diplômés du supérieur chez les 25-34 ans, soit un niveau supérieur à la moyenne européenne et conforme aux objectifs européens de long terme. Cette dynamique nationale appelle une déclinaison territoriale : l'analyse des taux d'accès et des parcours dans l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine permet d'évaluer comment cette région contribue à ces objectifs tout en tenant compte de ses spécificités démographiques et socio-économiques.

Nombre de bachelier.ères et taux de réussite (2022-2024) - Comparaisons régionale et nationale

❖ Session 2022

La session 2022 a enregistré **environ 59 500 nouveaux bacheliers** en Nouvelle-Aquitaine, un niveau élevé attribuable à l'évolution démographique et aux ajustements pédagogiques post-crise sanitaire (Cartographie

Numérique, 2025 ; MESRI, 2022)⁴¹. **Le taux global de réussite** s'est maintenu dans une fourchette de **94 % à 95 %**, traduisant une performance régionale conforme aux résultats nationaux de la même année.

❖ Session 2023

	Bordeaux	Poitiers	Limoges	RNA	France
Général	96,10	96,30	96,20	96,20	95,70
Technologique	91,30	92,00	90,30	91,20	89,80
Professionnel	85,30	84,80	83,50	84,50	82,70
Ensemble	90,90	91,04	90,00	90,64	90,90

Source : MESRI

En 2023, l'académie de Bordeaux a recensé **35 221 candidats**, dont **32 476 admis**, soit un **taux global de réussite de 92,20 %** après rattrapage (Académie de Bordeaux, 2023)⁴².

Ces résultats indiquent des **performances régionales supérieures de 1 à 2 points** à la moyenne nationale pour les voies technologique

et professionnelle, et équivalentes pour la voie générale. Les trois académies présentent des résultats proches, Poitiers et Bordeaux étant légèrement au-dessus de Limoges pour la voie professionnelle. Le taux d'ensemble régional (90,64 %) est aligné sur la moyenne nationale (90,90 %).

41 Cartographie Numérique. (2025). Étude des mobilités étudiantes. <https://cartonumerique.blogspot.com>
MESRI. (2022). Strater 2022 – Nouvelle-Aquitaine. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

42 Académie de Bordeaux. (2023). Résultats du baccalauréat 2023. <https://www.ac-bordeaux.fr>

❖ Session 2024

	Bordeaux	Poitiers	Limoges	RNA	France
Général	96,50	97,10	97,40	97,00	96,10
Technologique	91,70	92,50	90,50	91,60	90,30
Professionnel	85,40	86,50	86,80	86,20	83,40
Ensemble	92,50	93,00	92,70	92,70	91,40

Source : MESRI

En 2024, les résultats montrent une **amélioration des taux de réussite** dans toutes les voies.

Ces chiffres confirment une **hausse de 1 à 2 points par rapport à 2023**, notamment pour la voie professionnelle, et un **écart positif plus marqué avec la moyenne nationale**, en particulier dans les académies de Poitiers et Limoges qui atteignent respectivement 86,5 % et 86,80 % pour la voie professionnelle. Le taux global régional (92,70 %) est supérieur de 1,3 point au taux national (91,40 %).

Sur la période 2022-2024, la Nouvelle-Aquitaine présente des taux de réussite supérieurs ou équivalents aux moyennes nationales pour toutes les voies du baccalauréat. Les écarts positifs sont particulièrement notables pour la voie professionnelle (+2,8 points en 2024) et pour la voie technologique (+1,3 point en 2024). La voie générale se situe de façon constante au niveau ou légèrement au-dessus des moyennes nationales. Ces résultats traduisent globalement une stabilité des performances scolaires régionales et une légère progression en 2024, confirmant une dynamique favorable dans l'ensemble des académies de la région.

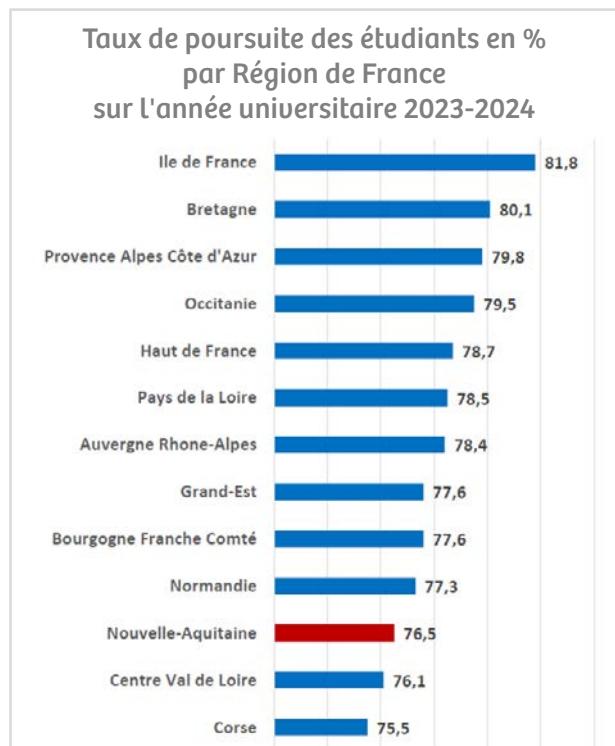
Mais un taux d'inscription et de poursuite dans l'enseignement supérieur, inférieur à la moyenne nationale

La Nouvelle-Aquitaine a connu en 2022-2023 une baisse notable du nombre de nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur. On y dénombre **219 756 nouveaux étudiants**, soit **7,5 % de l'ensemble des effectifs nationaux**, incluant les départements et régions d'outre-mer (DROM). Cela représente une **diminution de 3,0 %** par rapport à l'année précédente, un recul plus marqué qu'à l'échelle nationale. Cette baisse place la Nouvelle-Aquitaine, au même titre que le Grand Est et juste devant la

Bretagne (- 2,9 %), parmi les trois régions les plus touchées par la diminution des inscriptions dans le supérieur, derrière la Corse (- 5,3 %) et le Centre-Val de Loire (- 4,1 %) (MESRI, 2024). À l'inverse, l'Île-de-France est la seule région enregistrant une croissance des effectifs nouvellement inscrits (+ 0,6 %), essentiellement portée par l'académie de Versailles (+ 2,9 %). Du côté des DROM, seule l'académie de Mayotte affiche une progression notable (+ 7,4 %) (MESRI, 2024).

À l'échelle infrarégionale, les trois académies de Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux, Limoges et Poitiers) présentent, de 2010 à 2022, des **taux de poursuite vers l'enseignement supérieur systématiquement inférieurs** au taux national (Région Nouvelle-Aquitaine, 2024). Une exception est observée en 2023 pour l'académie de Limoges, où le taux de poursuite dépasse celui observé au niveau national.

La mobilité étudiante reste majoritairement **intra-académique**, avec 75,6 % des bacheliers poursuivant leurs études dans l'académie où ils ont obtenu leur diplôme, un taux supérieur à la moyenne nationale (71,1 %), mais inférieur dans les académies de Poitiers (67,5 %) et Limoges (66,7 %) (MESRI, 2024).



Sources : Région Nouvelle-Aquitaine, direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, audition du 22 mai 2025

Les données de 2022 confirment une tendance structurelle : **les bacheliers généraux sont les plus nombreux à poursuivre des études supérieures**, suivis des titulaires d'un baccalauréat technologique, tandis que les bacheliers professionnels restent sous-représentés. Une analyse réalisée à partir des données de **Parcoursup** montre que les bacheliers généraux ont **5,4 fois plus de probabilité** d'être admis que les titulaires d'un bac professionnel, et **2,7 fois plus** que les bacheliers technologiques (Service Études, prospective et évaluations - Pôle DATAR - Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, 2023).

Des disparités importantes sont également observées entre académies :

► **Baccalauréats généraux** : le taux de poursuite est plus faible dans l'académie de Bordeaux (89,6 %) que dans celles de Limoges

(94,4 %) et de Poitiers (93,2 %), soit une moyenne régionale de 91,2 %, inférieure au taux national de 92,6 %.

► **Baccalauréats technologiques** : le taux régional (80,3 %) est proche du niveau national (80,7 %), mais supérieur dans l'académie de Limoges (84,9 %) et légèrement supérieur dans celle de Bordeaux (81,5 %), alors qu'il est plus faible dans celle de Poitiers (76,0 %).

► **Baccalauréats professionnels** : les taux régionaux (40,1 %) sont inférieurs de 5,8 points au taux national (45,9 %), avec un minimum dans l'académie de Bordeaux (38,8 %), contre 42,8 % à Limoges et 41,3 % à Poitiers.

Tous types de baccalauréats confondus, **la Nouvelle-Aquitaine affiche un taux global de poursuite de 76,5 %**, inférieur à la moyenne nationale (78,4 %). Là encore, Limoges se rapproche davantage du taux national (77,6 %) que Poitiers (75,7 %) ou Bordeaux (74,9 %) (Service Études, prospective et évaluations - Pôle DATAR - Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, 2023).

Les écarts de taux de poursuite observés en Nouvelle-Aquitaine résultent de **facteurs structurels**, tels que la composition sociologique des bacheliers et la répartition par filières (notamment la proportion de bacs professionnels). Ces effets sont particulièrement visibles dans l'académie de Limoges.

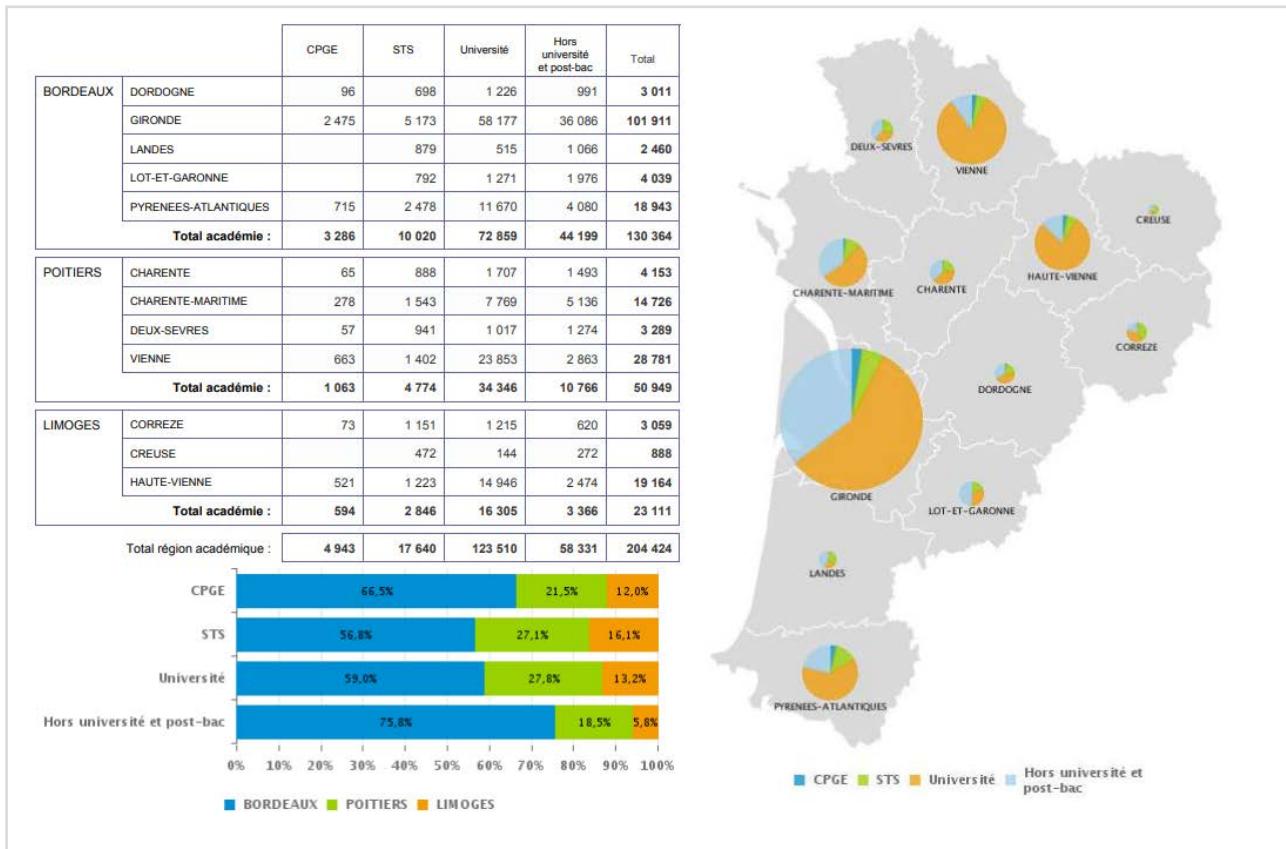
Parmi les facteurs structurels, on relève notamment une composition sociologique spécifique des cohortes de bacheliers, marquée par une part relativement importante de baccalauréats professionnels, dont les taux d'accès à l'enseignement supérieur sont historiquement plus faibles. Ces effets sont particulièrement visibles dans certaines académies, comme celle de Limoges.



À cela s'ajoutent des effets dits résiduels, liés à des déterminants géographiques et socio-économiques : accessibilité de l'offre de formation, attractivité locale des établissements, caractéristiques des bassins de vie, ou encore éloignement de nombreux

jeunes des grands pôles universitaires. Dans une région à dominante rurale comme la Nouvelle-Aquitaine, ces disparités territoriales renforcent les inégalités d'accès, en dépit de politiques d'aménagement et d'équité territoriale engagées à différents niveaux.

Effectifs de l'enseignement supérieur et post-baccalauréat dans la région académique Nouvelle-Aquitaine - année 2023-2024



Pôle de l'organisation scolaire
Direction des Etudes et de la Prospective
Source : Base centrale de pilotage
Décembre 2024

Par ailleurs, les auditions ont permis de clarifier un élément méthodologique majeur. En effet, il est essentiel de distinguer le taux de poursuite des élèves de terminale, qui évalue la proportion de jeunes poursuivant immédiatement leurs études après l'obtention du baccalauréat, du taux d'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur, lequel inclut l'ensemble des diplômés d'une année donnée, qu'ils soient issus de l'enseignement général, technologique ou professionnel, de l'apprentissage ou encore de la formation continue. Ce taux intègre également les étudiant.es inscrit.es dans des établissements dépendant d'autres ministères (culture, arts,

santé, etc.) ainsi que dans certaines structures privées sous contrat.

Ces données sont issues de plusieurs bases provenant de l'éducation nationale, de l'apprentissage et d'autres sources, toutes listées dans la bibliographie en annexe du rapport. Toutefois, leur exploitation se heurte à d'importantes limites de traçabilité. L'absence d'identifiants individuels unifiés complique le suivi des parcours des étudiant.es, en particulier pour ceux ou celles qui choisissent de partir à l'étranger ou de réaliser une année de césure⁴³, échappant ainsi aux statistiques disponibles.

43 La césure est un dispositif facultatif, qui vous permet de suspendre votre formation pendant une année universitaire au maximum, [FAQ | La césure, comment ça marche ? | Étudiant.gouv](https://www.education.gouv.fr/FAQ/FAQ-La-césure-comment-cà-marche)

De plus, certains établissements privés hors contrat ne transmettent pas systématiquement leurs données, n'y étant pas légalement tenus. En conséquence, il n'existe pas de données consolidées permettant d'estimer précisément l'ampleur de ces phénomènes. Comme l'a souligné un proviseur de lycée : « Le suivi s'arrête souvent après l'affectation. On ne sait pas si les élèves s'inscrivent vraiment, ni s'ils poursuivent en deuxième année. » Cette observation met en évidence la nécessité de **renforcer le suivi des parcours réels** des néo-bacheliers et d'améliorer la **transparence de l'information** sur l'ensemble de l'offre, qu'elle soit publique ou privée, afin de disposer de données consolidées et représentatives de la réalité des inscriptions et des trajectoires étudiantes.

Enfin, ces difficultés se renforcent encore lorsque l'analyse est menée à une échelle plus fine, départementale ou locale, où une part importante de l'information se perd. Ces limites méthodologiques masquent parfois des réalités contrastées : certaines absences d'inscription reflètent des freins objectifs à l'accès à l'enseignement supérieur (coût, éloignement géographique, manque d'information), tandis que d'autres traduisent des choix personnels, tels qu'une orientation vers des solutions de proximité ou un projet de mobilité internationale.

Ainsi, cette situation plaide pour une amélioration des dispositifs d'observation et de traçabilité des parcours post-baccauréat en Nouvelle-Aquitaine. Une connaissance plus fine des trajectoires des jeunes permettrait de mieux différencier les freins structurels à l'accès à l'enseignement supérieur des choix individuels assumés, et de concevoir des politiques régionales adaptées aux réalités territoriales, aux filières et aux publics concernés.

Le lien entre l'accès à l'enseignement supérieur et l'économie

La Nouvelle-Aquitaine partage la troisième place des régions françaises avec l'Occitanie en termes de production de richesses, avec un Produit Intérieur Brut (PIB) s'élevant à 213,66 milliards d'euros⁴⁴. Elle se distingue par une économie diversifiée, alliant secteurs primaires (agriculture, sylviculture), secondaires (industrie aéronautique, agroalimentaire) et tertiaires (tourisme, services financiers). L'économie régionale repose en grande partie sur des pôles de compétitivité qui contribuent à son rayonnement. Parmi les secteurs clés figurent l'aéronautique et le spatial, où la région est un leader avec des entreprises comme Dassault Aviation, Ariane Espace, Aerospace Valley, etc., le pôle de compétitivité qui regroupe des acteurs majeurs de l'aéronautique, du spatial, et de la défense. Ces industries de haute technologie, ayant un forte capacité d'innovation, sont soutenues par des centres de recherche de pointe et des partenariats avec les universités et écoles d'ingénieurs. L'agroalimentaire, qui est un autre secteur majeur, bénéficie de l'important bassin agricole de la région, notamment dans les départements de la Charente, des Landes et de la Dordogne. Ce secteur est renforcé par une forte demande pour des produits alimentaires de qualité et des innovations en matière de circuits courts et d'agriculture durable. La région est également un acteur clé dans le domaine de l'énergie, avec un fort potentiel en énergies renouvelables (notamment éolien et photovoltaïque), ce qui lui permet de jouer un rôle de premier plan dans la transition énergétique. Le tourisme est aussi un pilier essentiel de l'économie régionale, avec des destinations emblématiques comme Bordeaux, la côte Atlantique et la région viticole. Ce secteur génère des retombées économiques substantielles et soutient de nombreux emplois dans les zones rurales et urbaines.

44 INSEE. (2023). Le produit intérieur brut (PIB) de la région Nouvelle-Aquitaine. Institut national de la statistique et des études économiques. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012723>

Enfin, la région abrite un réseau dynamique de PME, notamment dans les secteurs des technologies de l'information, des biotechnologies et des sciences de la vie, qui bénéficient d'un environnement favorable à l'innovation, grâce à la présence d'incubateurs, de pépinières d'entreprises et d'investissements publics importants.

Dynamique de réindustrialisation et impacts potentiels sur l'accès à l'enseignement supérieur en région Nouvelle-Aquitaine

La région Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans une dynamique affirmée de réindustrialisation. Cette orientation stratégique répond à la volonté nationale de renforcer l'appareil productif, de relocaliser certaines activités et de soutenir la souveraineté industrielle (Ministère de l'Économie, 2024). Le Baromètre industriel de l'État permet d'observer concrètement cette évolution : avec 13 ouvertures nettes d'usines au premier semestre 2024, la Nouvelle-Aquitaine se positionne comme la deuxième région française en termes de créations industrielles, juste derrière la région Auvergne-Rhône-Alpes, et devant l'Île-de-France et l'Occitanie. Cette performance s'inscrit dans la continuité des années 2022 et 2023, confirmant une dynamique structurelle et non un simple effet conjoncturel (Baromètre industriel, 2024). Il est toutefois important de noter que les ouvertures nettes n'expliquent pas à elles seules la dynamique industrielle à l'œuvre sur le territoire. Les chiffres sont à mettre en relation avec les récentes évolutions de l'emploi pour lequel on note un repli au deuxième trimestre 2025, de façon inégale selon les secteurs : le repli de l'activité persiste dans la fabrication de biens d'équipement et dans « les autres branches industrielles ». À l'inverse, l'activité reste dynamique dans la fabrication de matériels de transport (+ 2,7 % sur un an), même si les effectifs sont, de manière inhabituelle, en légère baisse en milieu d'année 2025⁴⁵.

Cette politique de réindustrialisation a plusieurs effets directs sur l'emploi régional. D'une part, elle contribue à la création nette

de postes, notamment dans les secteurs de la production, de la logistique et de la maintenance industrielle. Pour autant, ces emplois qualifiés offrent des perspectives immédiates d'insertion professionnelle pour des publics détenteurs de baccalauréats professionnels ou technologiques, voire de niveaux inférieurs et sont plus difficilement accessibles ou ne concernent pas directement les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Du fait des besoins immédiats en main-d'œuvre, certaines entreprises privilégièrent une main-d'œuvre locale employable rapidement. Ceci peut avoir pour conséquence de favoriser une entrée directe sur le marché du travail au détriment de la poursuite d'études longues.

Les auditions du CESER ont d'ailleurs mis en évidence cette tension. Plusieurs acteurs économiques auditionnés ont souligné que les entreprises rencontrent déjà des difficultés de recrutement, incitant certaines d'entre elles à renforcer leurs partenariats avec les lycées professionnels ou les centres de formation d'apprentis, plutôt qu'avec les établissements d'enseignement supérieur. Cette situation interroge sur un effet d'arbitrage potentiel pour une partie des jeunes néo-bacheliers, qui peuvent percevoir une insertion professionnelle rapide comme une alternative plus attractive qu'un parcours universitaire long et incertain.

Cependant, l'impact à long terme de cette dynamique reste à objectiver. Si la réindustrialisation peut favoriser l'emploi et la revitalisation de certains bassins économiques, elle soulève aussi la question de la valorisation des qualifications et de l'adaptation de l'offre de formation, afin de réduire l'écart entre la demande croissante en main-d'œuvre industrielle et l'objectif de montée en qualification de la population jeune. Une analyse sur une période plus longue (au moins cinq ans) serait nécessaire pour vérifier si cette tendance conjoncturelle se confirme et pour évaluer ses conséquences structurelles sur les parcours d'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine.

45 INSEE, L'économie néo-aquitaine essoufflée, peu de signes de relance, note de conjoncture régionale - 2ème trimestre 2025, septembre 2025.

Effets macroéconomiques et retombées locales

L'investissement dans l'enseignement supérieur génère des effets positifs sur l'économie régionale, bien que l'ampleur de ces effets varie en fonction des types de formation et de la localisation des établissements. Il est essentiel de souligner le rôle fondamental des investissements publics dans l'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne les retombées économiques pour les territoires. Ces investissements jouent un rôle crucial dans le dynamisme économique local, en créant des effets multiplicateurs à travers divers canaux.

Lors des auditions menées par le CESER, il a été rappelé cette statistique importante : « Une étude démontre que pour 1 euro investi dans l'enseignement universitaire sur un territoire, celui-ci récupère 4 euros en retombées économiques »⁴⁶. Ce chiffre met en évidence l'impact considérable que peuvent avoir les investissements dans l'enseignement supérieure sur l'économie locale.

Cette observation souligne l'importance de l'investissement public dans l'enseignement supérieur comme levier de développement territorial. Les retombées économiques sont nombreuses et directes, notamment à travers les dépenses étudiantes, telles que le logement, le transport et l'alimentation. Par ailleurs, ces investissements contribuent à la création d'emplois locaux, au dynamisme des entreprises présentes sur le territoire, et à l'attractivité de la

région pour de nouveaux acteurs économiques qui renforcerait l'écosystème local, attirant ainsi des talents et créant un environnement propice à l'innovation et l'entrepreneuriat.

Un autre aspect clé de l'analyse des retombées économiques de l'enseignement supérieur concerne la concentration de certaines formations dans les grandes villes. Si cette concentration peut avoir des effets positifs pour les zones urbaines, elle présente également des défis pour les territoires périphériques, en particulier dans des secteurs essentiels comme la médecine. Lors de l'audition de l'association « Du Pays Basque Aux Grandes Écoles »⁴⁷, il a été souligné un lien direct entre cette centralisation et la problématique des déserts médicaux, qui touche de nombreuses régions rurales de la Nouvelle-Aquitaine. L'audit a établi un lien direct entre la concentration des facultés de médecine dans les grandes villes et la problématique des déserts médicaux.

Ce constat met en lumière le défi que représente la centralisation excessive de certaines formations, notamment dans les grandes villes, qui peut aggraver la pénurie de professionnels de santé dans les territoires moins peuplés. Afin de remédier à cette problématique, une réflexion approfondie sur la décentralisation de l'offre de formation, en particulier dans le domaine médical, pourrait constituer une solution pour favoriser un meilleur équilibre entre les territoires et répondre plus efficacement aux besoins en soins de santé dans les zones rurales.



46 Données recueillies lors de l'audition du Conseil régional le 22 mai 2025.

47 Association « Du Pays Basque Aux Grandes Écoles ». (2025, juillet 3). Audition du CESER. [Bixente ETCHECAHARRETA - Pays Basque Excellence](#)

L'accès à l'enseignement supérieur représente donc un levier stratégique pour la croissance économique d'une région, tout en étant un facteur déterminant pour son développement social et territorial. Le lien entre la formation, l'emploi et le développement territorial revêt une importance particulière dans le contexte de la région Nouvelle-Aquitaine. Cependant, cette question suscite un débat, notamment en ce qui concerne le principe d'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché de l'emploi local. Si une correspondance étroite entre ces éléments peut favoriser des retombées économiques positives et contribuer à limiter la désertification des zones rurales, certains soulignent qu'une logique d'adéquation formation-emploi trop rigide peut restreindre les perspectives des diplômés et freiner leur mobilité professionnelle.

En effet, bien que la réactivité de l'offre de formation aux besoins immédiats du marché local puisse soutenir le développement

économique, il est important de prendre en compte que cette approche peut parfois limiter la polyvalence des diplômés et leur capacité à s'adapter à des secteurs d'activité en mutation. De plus, les enjeux liés à la recherche et à l'innovation, qui ne peuvent pas toujours être anticipés ou réduits à une simple adéquation avec le marché de l'emploi, doivent aussi être intégrés dans la réflexion sur l'enseignement supérieur. Ainsi, tout en cherchant à rapprocher les formations des réalités économiques locales, il est essentiel de maintenir une certaine flexibilité et une vision plus large des compétences nécessaires pour répondre aux évolutions futures du marché du travail. Ce chapitre explore cette relation complexe entre la formation et l'emploi, tout en intégrant les défis et les enjeux spécifiques au développement territorial en Nouvelle-Aquitaine. À travers les verbatims issus des auditions réalisées par le CESER, ce chapitre met en lumière les différentes perspectives et recommandations proposées par les acteurs du terrain.



2.2 Géographie régionale : de fortes disparités qui influencent l'accès à l'enseignement supérieur

L'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine est profondément influencé par des dynamiques géographiques et démographiques. La région, vaste et diversifiée, fait face à des défis spécifiques qui modifient l'accès à la formation supérieure, en particulier dans les zones rurales. Si certaines grandes agglomérations bénéficient d'une concentration d'établissements et d'une population jeune importante, d'autres zones, notamment rurales, se trouvent désavantagées par un manque d'infrastructures et une baisse démographique.

Ce chapitre examine ces défis, en s'appuyant sur des constats issus des auditions réalisées avec les acteurs régionaux, et discute des solutions potentielles pour réduire ces inégalités d'accès à l'enseignement supérieur.

Une région vaste aux fortes disparités géographiques entre concentration urbaine et désertification des territoires

La Nouvelle-Aquitaine, avec 84 000 km², est la plus grande région de France. Elle est marquée par une grande diversité géographique, allant des zones urbaines dynamiques aux régions rurales plus isolées. Cette diversité présente des défis particuliers pour l'accès à l'enseignement supérieur, notamment en raison de la répartition inégale des établissements d'enseignement supérieur.

Les grandes agglomérations comme Bordeaux, Poitiers, La Rochelle, Pau ou Limoges concentrent une grande partie de la population étudiante

et proposent une offre de formation dense et diversifiée. À l'inverse, des zones rurales comme la Creuse, la Dordogne, ou le nord de la Corrèze disposent de ressources limitées et une offre de formation restreinte, généralement limitée à des formations de type BTS ou IUT délocalisées ou des formations allant jusqu'à bac+3 mais très spécifiques (exemple design ou lycée des métiers du bâtiment en Creuse ou immobilier et assurance à Niort).

Comme l'a souligné la DATAR⁴⁸, « la région Nouvelle-Aquitaine est une des régions les plus rurales de France. » Cette réalité géographique se traduit par de longues distances à parcourir pour accéder aux établissements d'enseignement supérieur, ce qui crée des obstacles logistiques et financiers pour les jeunes issus de ces zones éloignées. Le temps d'accès à un pôle majeur en Nouvelle-Aquitaine est de 40 minutes, contre 27 minutes pour la moyenne nationale⁴⁹. Cette différence significative dans l'accès géographique représente un obstacle majeur à la mobilité des étudiant.es, restreignant leur accès aux formations longues et spécialisées. Les infrastructures de transport en Nouvelle-Aquitaine influencent directement la mobilité des étudiant.es. La concentration de l'offre universitaire dans les grandes agglomérations citées ci-dessus, combinée à une offre de transport parfois insuffisante pour les territoires périphériques, limite l'accès des étudiant.es issus de zones rurales ou éloignées. Le temps de transport, supérieur à la moyenne nationale, entre ces territoires et les pôles de formations de l'enseignement supérieur en région, crée un obstacle pour les étudiant.es qui doivent concilier études, travail, et vie personnelle. Cette situation entraîne également un coût supplémentaire, notamment pour les étudiant.es des zones rurales, et peut dissuader certain.es de poursuivre des études supérieures.

48 Service « Études, Prospective et Évaluations », Direction de l'intelligence territoriale, de l'évaluation et de la prospective, Pôle DATAR du Conseil régional - Olivier Boubia-Olga, chef du service et Juliette Mangin, chargée d'étude. (2025, janvier 8). Audition du CESER.

49 Idem note 48.

En outre, la desserte en transports publics entre les grandes villes et les petites communes n'est pas toujours suffisante pour assurer une mobilité fluide des étudiant.es.

De la sorte, ces agglomérations attirent une population étudiante dense. Bordeaux, seule métropole, regroupe plus de 40 % des étudiant.es inscrit.es en Nouvelle-Aquitaine, confirmant son rôle de pôle universitaire majeur (MESRI, 2022). Cette concentration géographique renforce l'attractivité académique de ces territoires, mais engendre également une pression accrue sur les infrastructures locales, en particulier sur le marché du logement étudiant.

Cette répartition déséquilibrée de l'offre universitaire et des ressources associées pose des enjeux majeurs en matière d'équité territoriale. Elle appelle à des politiques publiques renforcées en matière d'aménagement, d'accompagnement social et de développement de solutions alternatives, afin de garantir une véritable égalité d'accès à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire régional.

L'accès au logement étudiant, un frein structurel à la poursuite d'études supérieures

La concentration universitaire dans les grandes métropoles exerce une pression accrue sur l'hébergement étudiant. Dans des villes comme Bordeaux, la demande dépasse largement l'offre, entraînant une forte concurrence pour les logements abordables et une hausse des loyers. Cette situation constitue un frein majeur à l'accès à l'enseignement supérieur, en particulier pour les jeunes issus de territoires ruraux ou de familles modestes, qui peinent à trouver des solutions adaptées à un prix raisonnable. La pénurie de logements accentue par ailleurs les difficultés financières

des étudiant.es, aggravant le coût de la vie étudiante. Les auditions menées par le CESER ont confirmé que l'accès au logement représente un obstacle concret pour de nombreux néo-bacheliers, notamment dans les zones à forte tension immobilière. Face à ce constat, le développement de l'offre de logements étudiants dans les villes universitaires, ainsi que la création de solutions abordables dans les territoires ruraux et périurbains, apparaissent indispensables pour améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur. Selon la DATAR, seuls 12 % des néo-bachelier.es résident dans l'une des sept communes dites « pôles majeurs », où se concentrent les universités, tandis que 7 % vivent dans des « pôles locaux » proposant une offre limitée, telle que des BTS ou des diplômes du secteur sanitaire et social. La majorité des jeunes (65 %) habitent dans des communes éloignées des pôles d'enseignement supérieur, nécessitant un déménagement parfois jugé complexe, voire inaccessible, pour des raisons économiques, culturelles ou familiales. Ce constat dépasse la seule région Nouvelle-Aquitaine. Un sondage effectué pour la Cour des Comptes⁵⁰ auprès de 1 011 jeunes de 15 à 25 ans fait état de difficultés à trouver un logement pour 60 % d'entre eux. Les principales raisons sont le niveau des loyers (68 % des difficultés rencontrées), l'absence d'offre disponible (38 %) et le refus des propriétaires (37 %), les garanties insuffisantes des étudiant.es jouant également un rôle sélectif important.

Les enquêtes confirment que le poids du logement dans le budget étudiant constitue un facteur déterminant. L'étude de la Convention de Coordination territoriale (CCT, 2022)⁵¹ révèle que le critère financier est le premier motif de choix du logement (47 %), devant la proximité du lieu d'études (43 %) et le confort (35 %). L'éloignement du lieu de formation, relevé par l'INJEP (2023)⁵², peut en outre constituer un obstacle supplémentaire à la réussite académique, en particulier pour les étudiant.es issus des territoires ruraux.

50 Cour des comptes. (2025). Le soutien public au logement des étudiants (Rapport public thématique). <https://www.ccomptes.fr>

51 CCT : Convention de coordination territoriale. (2022). Enquête logement étudiant 2021/2022 (75 933 étudiants interrogés, 7 965 répondants).

52 Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2023, 16 novembre). *La cohabitation en fin d'études, révélatrice des inégalités sociales et territoriales*.

Les auditions confirment également cette tendance. À La Rochelle, les acteurs universitaires décrivent une situation « critique, avec un marché saturé et un coût du logement comparable à la petite couronne parisienne, soit environ 800 € pour un studio de 20 m² »⁵³. Le directeur a ajouté que des étudiant.es sélectionné.es en master « repartent parfois deux semaines après la rentrée faute de logement ».

La Mission locale de l’Agenais souligne que « le taux d’occupation des structures d’accueil comme les Foyers de Jeunes Travailleurs et le CROUS est proche de 100 %, limitant les solutions disponibles »⁵⁴. À Pau, ou à Limoges où la tension est moindre, les loyers restent plus abordables (405 € en moyenne), mais trois zones en Nouvelle-Aquitaine sont identifiées comme particulièrement problématiques : La Rochelle, Bordeaux et la Côte basque⁵⁵. Les conditions de logement influencent directement les budgets, le temps de transport et la qualité de vie des étudiant.es, trois variables clés pour la réussite académique (Cour des comptes, 2025)⁵⁶. Un logement adapté et accessible réduit la précarité et améliore les chances de réussite. En revanche, l’éloignement ou la précarité résidentielle accroît le risque de décrochage. Cependant, l’absence d’études de cohortes solides empêche d’établir un lien statistique direct entre les dispositifs logement et la performance académique (Cour des comptes, 2025).

Les auditions du CESER ont mis en avant plusieurs initiatives, telles que la mobilisation d’internats de lycées ou de logements de fonction vacants, et des partenariats avec les bailleurs sociaux ou les collectivités locales. Le développement de solutions innovantes, comme les résidences intergénérationnelles ou l’utilisation saisonnière de logements touristiques, et d’autres solutions ont été également évoquées.

Pour autant, les difficultés demeurent considérables. Toujours selon la CCT, 67 % des étudiant.es déclarent avoir rencontré des problèmes pour trouver un logement, dont 75 % pour des raisons financières et 64 % du fait de l’insuffisance de l’offre. Les étudiant.es sans garant ou aux revenus modestes sont particulièrement touché.es, notamment face à une réticence persistante des bailleurs privés à accepter la garantie Visale, un dispositif gratuit d’Action Logement qui se porte caution pour les locataires, principalement les étudiant.es et les jeunes de moins de 30 ans, afin de sécuriser le paiement des loyers auprès des bailleurs.

Répartition régionale des places CROUS (2024)

La répartition des places de logement gérées par le CROUS en Nouvelle-Aquitaine montre une forte concentration à Bordeaux et une couverture moindre dans les autres bassins universitaires :

Bassin universitaire	Nombre d'étudiants (2024)	Places CROUS (2024)	Taux de couverture
Bordeaux	100 000	10 700	10,7 %
Poitiers	28 000	3 600	12,8 %
Limoges	19 000	2 900	15,3 %
Pau	14 000	1 900	13,5 %
La Rochelle	7 500	650	8,7 %
Total	168 500	19 750	11,7 %

Sources : CNOUS-CROUS, 2023⁵⁷

⁵³ Université de La Rochelle. (2025, avril 17). Audition du CESER.

⁵⁴ Mission locale d’Agen. (2025, février 25). Audition du CESER.

⁵⁵ Université des Pays de Pau et de l’Adour - Laurent Bordes, président. (2025, juin 25). Audition du CESER.

⁵⁶ Cour des comptes. (2025). *Le soutien public au logement des étudiants* (Rapport public thématique). <https://www.ccomptes.fr>

⁵⁷ Inspection générale de l’éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR). (2023). *Le réseau CNOUS-CROUS : points forts, points faibles et évolution possible du modèle* (Rapport n°22-23 002B). Ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ce ratio moyen régional (11,7 %) est inférieur à la cible nationale (15 %), soulignant un besoin d'investissement accru dans les zones touristiques (La Rochelle) et métropolitaines (Bordeaux). La répartition des capacités d'hébergement gérées par le CROUS en Nouvelle-Aquitaine fait apparaître une concentration proportionnellement plus élevée de logements étudiants à Limoges, Pau et Poitiers, comparativement aux autres agglomérations de la région.

Dans ce contexte, le CESER a exprimé, dans son avis budgétaire de décembre 2024⁵⁸, son inquiétude quant à la baisse de 45,5 % des crédits régionaux dédiés au logement des jeunes (3,16 M€ en 2025 contre 5,78 M€ en 2024). La Région rappelle cependant avoir investi 18,85 M€ depuis 2020, créant 4 895 places, et affirme son objectif de 6 000⁵⁹ lits d'ici 2030, même si celui-ci reste modeste au regard de la croissance continue des effectifs étudiants, en particulier à La Rochelle (+ 24 % en dix ans) et Bordeaux (+ 32 % en dix ans).

Le logement étudiant conditionne directement le budget, la mobilité et la qualité de vie, des facteurs essentiels à la réussite académique (Cour des comptes, 2025). Faute de solutions accessibles, certains jeunes renoncent à poursuivre leurs études. Les parties prenantes auditionnées ont mis en avant des initiatives locales - construction de logements, mobilisation d'internats ou de logements de fonction, développement de formules alternatives comme les résidences intergénérationnelles ou les foyers de jeunes travailleurs - mais ces dispositifs restent insuffisants face aux besoins croissants, en particulier pour les étudiant.es issus.es de milieux modestes ou des zones rurales.

Les travaux menés ont montré que **le logement et le transport constituent deux freins structurels à la poursuite d'études supérieures** en Nouvelle-Aquitaine. Les auditions ont confirmé ce diagnostic : dans une région où

65 % des néo-bacheliers résident en dehors des pôles universitaires (DATAR, 2025), la nécessité de se loger ou de se déplacer quotidiennement devient un facteur décisif d'inégalités.

Le logement demeure le premier poste de dépense contraint pour les étudiants. Dans les zones tendues - Bordeaux, La Rochelle, Côte basque - le coût élevé et la rareté de l'offre entraînent des renoncements ou des réorientations par défaut (Cour des comptes, 2025 ; CESER Nouvelle-Aquitaine, 2025). Le taux de couverture des résidences universitaires CROUS (11,7 % en moyenne régionale, contre une cible nationale de 15 %) reste insuffisant, malgré des efforts récents d'investissement (CNOUS, 2023). Derrière le loyer se cachent des coûts additionnels : caution, frais d'installation, charges, achat de matériel. Ces dépenses pèsent particulièrement sur les familles rurales, pour lesquelles le reste à charge est plus élevé que pour les familles urbaines, du fait du cumul logement + transport⁶⁰.

Dispositifs régionaux et outils numériques pour le logement étudiant en Nouvelle-Aquitaine

Plusieurs dispositifs existent pour atténuer ces obstacles : encadrement des loyers dans certaines agglomérations, développement de places CROUS, aides régionales à la mobilité, abonnements de transport subventionnés, ou encore création de campus connectés. Mais ces réponses demeurent fragmentées et inégalement réparties.

La Région a mis en place un ensemble de dispositifs visant à faciliter l'accès au logement étudiant et à compléter les politiques nationales. Ces actions se déclinent en aides financières, en partenariats pour la création de logements et en régulation du marché privé, ainsi que par le développement de plateformes numériques pour accompagner les jeunes dans leurs démarches.

58 Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) Nouvelle-Aquitaine. (2024, 17 décembre). [Avis sur le budget régional 2025](#)

59 AEF Info. (2025, février 19). Investissements régionaux dans le logement étudiant : 18,85 M€ depuis 2020 pour 4 895 places, objectif 6 000 lits en 2030.

60 Association Philosophia. (2025, mars 20). Audition du CESER.

Soutien financier et aides à la mobilité

L'aide régionale à la mobilité est destinée aux étudiant.es constraint.es de quitter le domicile familial pour poursuivre leurs études, en finançant une partie des frais liés à l'installation. Un fonds d'urgence logement, créé pendant la crise sanitaire et pérennisé depuis, vient répondre aux situations de précarité résidentielle rencontrées par les étudiants (Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, 2024)⁶¹.

Partenariats et création de logements

Afin d'accroître l'offre disponible, la Région soutient la transformation de bâtiments vacants en résidences étudiantes, en partenariat avec les offices HLM et Action Logement. À Bordeaux, l'objectif de 2 500 nouvelles places d'ici 2027 est financé en partie par des subventions régionales et par la mobilisation de foncier public.

Impact de l'encadrement des loyers sur le marché locatif étudiant en Nouvelle-Aquitaine

L'encadrement des loyers concerne non seulement Bordeaux, mais également plusieurs autres communes de la Nouvelle-Aquitaine.

À Bordeaux-Métropole, le dispositif s'applique dans des villes comme Talence, Pessac, Mérignac et Villenave-d'Ornon. Depuis 2024, l'encadrement des loyers s'étend également à 24 communes du Pays basque, dont Bayonne, Biarritz, Anglet, Saint-Jean-de-Luz, et Hendaye (communaute-paysbasque.fr, 2024)⁶². Bien que l'encadrement des loyers ait permis de limiter la hausse des prix

dans certaines zones de la ville, il a également eu pour effet une réduction de 10 % du nombre de nouveaux investissements dans l'immobilier locatif étudiant dans certaines communes périphériques de Bordeaux. En conséquence, ces ajustements réglementaires ont eu un impact direct sur la disponibilité des logements destinés aux étudiant.es, contribuant à une raréfaction de l'offre dans certaines zones.

Certaines petites surfaces (moins de 30 m²), particulièrement recherchées par les étudiant.es, représentent environ 25 % des logements dans des villes comme Bordeaux, segment particulièrement prisé par la population étudiante (Union Nationale des Propriétaires Immobiliers [UNPI], 2025)⁶³. Ce dispositif, bien qu'il contribue à freiner l'inflation locative, présente cependant des effets secondaires qui méritent d'être pris en compte. En effet, selon l'UNPI (2025), environ 40 % des bailleurs de petites surfaces hésitent désormais à investir en raison des coûts élevés des rénovations énergétiques, qui peuvent atteindre jusqu'à 20 000 € par bien. Cette situation est aggravée par les contraintes fiscales accrues imposées aux propriétaires, ce qui rend l'investissement locatif moins attractif, particulièrement pour le marché étudiant.

En 2024, le prix moyen des loyers pour une petite surface à Bordeaux a augmenté de 3,5 %, malgré l'encadrement des loyers, suggérant que les mécanismes de régulation ont été partiellement efficaces, mais insuffisants pour contrer entièrement la pression sur les prix dans ce segment très recherché.



61 Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. (2024). *Plan régional en faveur du logement étudiant*. Bordeaux : Région Nouvelle-Aquitaine.

62 Communaute-paysbasque.fr. (2024). L'encadrement des loyers dans le Pays basque. Communauté d'agglomération du Pays basque.

63 Union Nationale des Propriétaires Immobiliers. (2025). Le logement des étudiants : enjeux et perspectives (n° 592, février 2025). Union Nationale des Propriétaires Immobiliers.

Plateformes numériques et information en ligne

La Région finance ou relaie plusieurs outils numériques destinés à faciliter la recherche de logement et à informer les étudiant.es sur leurs droits et démarches :

- ▶ **Un, Deux, Toit** : portail régional recensant des offres d'hébergement chez des particuliers ou dans le parc public, avec le « Passeport logement jeunes » pour sécuriser la location (operationundeuxtoit.fr) (Région Nouvelle-Aquitaine, s.d.).
- ▶ Guide « **Trouver un logement** » d'Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine, centralisant informations pratiques, aides disponibles et annonces (infojeunes-na.fr) (Info Jeunes NA, 2025).
- ▶ **CRIJ Nouvelle-Aquitaine** : plateforme regroupant des annonces (chambres, colocations) et orientant vers les aides régionales (etu.u-bordeaux-montaigne.fr) (CRIJ NA, s.d.).
- ▶ **Lokaviz⁶⁴** : plateforme nationale du CROUS donnant accès aux résidences universitaires et à des annonces privées validées.
- ▶ **Studapart** : service en ligne utilisé notamment par l'Université de Bordeaux pour proposer des offres réservées aux étudiants, avec un dossier locatif digitalisé et des solutions de garantie (u-bordeaux.fr) (Université Bordeaux, s.d.).

Ces outils numériques, conjugués aux aides financières et à l'investissement dans de nouvelles places, constituent une réponse intégrée, bien que partielle, à la demande croissante de logements étudiants dans la région.

Enfin, la situation des étudiant.es sans logement fixe (6 % en moyenne, 10 % à La Rochelle et 5 % à Bordeaux) et des cohabitants (14 %, souvent en solution de repli chez un particulier) illustre la fragilité persistante de certaines catégories, notamment les étudiants étrangers (21 % sans logement fixe). Ces conditions de vie précaires peuvent impacter directement la réussite académique : le taux de diplomation des étudiants cohabitants est inférieur à celui des décohabitants (57 % contre 73 %, INJEP, 2023)⁶⁵.

L'ensemble de ces contraintes produit des effets cumulatifs et de seuil : au-delà d'un certain temps de trajet ou d'un certain coût (logement + transport > 450 € par mois), le renoncement augmente fortement.

Ainsi, logement, mobilité et conditions socio-économiques interagissent et pèsent directement sur l'accès à l'enseignement supérieur. Les conditions de logement influencent directement les budgets, le temps de transport et la qualité de vie des étudiant.es, trois variables clés pour la réussite académique (Cour des comptes, 2025).



64 CNOUS. (s. d.). *Lokaviz : Trouver un logement étudiant*. Centre national des œuvres universitaires et scolaires. <https://www.lokaviz.fr>

65 Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2023, 16 novembre). *La cohabitation en fin d'études, révélatrice des inégalités sociales et territoriales*.

Les infrastructures de transport, leviers structurants pour l'accès à l'enseignement supérieur

Les disparités géographiques et sociales pèsent également sur les opportunités éducatives dans une région aussi vaste. La mobilité, qu'elle s'exerce par transport ferroviaire ou routier, devient un facteur crucial pour accompagner les jeunes bacheliers vers les établissements universitaires. Malgré une région dense en infrastructures éducatives, l'éloignement, le coût et la précarité en matière de transport freinant la poursuite d'études, le CESER a déjà alerté sur un taux de poursuite inférieur à la moyenne nationale, en partie imputable aux obstacles matériels liés aux transports (CESER, 2024)⁶⁶. L'accès à l'enseignement supérieur constitue un enjeu majeur pour l'égalité des chances et l'attractivité des territoires. Pour les néo-bacheliers, ce passage est souvent conditionné par la capacité à rejoindre un établissement universitaire ou une filière spécialisée, ce qui suppose de surmonter différents obstacles logistiques, financiers et sociaux. Dans une région comme la Nouvelle-Aquitaine, la question du transport se révèle décisive. Les auditions menées dans le cadre de l'autosaisine montrent que le transport, au même titre que le logement, constitue un frein majeur à la poursuite d'études des jeunes, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines.

Comme déjà souligné, la configuration territoriale de la région impose des distances considérables entre de nombreux lieux de résidence et les pôles universitaires. Dans les territoires plus ruraux ou semi-urbains, rejoindre un établissement d'enseignement supérieur nécessite plus d'une heure, parfois prolongée par les correspondances nécessaires dans les réseaux de transport urbains. Ces contraintes de mobilité, loin d'être anodines, influencent directement l'expérience étudiante : elles peuvent générer de la fatigue, fragiliser la motivation, peser sur la réussite académique et, dans certains cas, décourager la poursuite d'études.

Les transports constituent l'autre versant de l'accessibilité. **Le temps moyen d'accès à un site universitaire est de 40 minutes en Nouvelle-Aquitaine, contre 27 minutes au niveau national** (DATAR, 2025). Dans les zones rurales ou périurbaines, les longs trajets, leur coût et la fiabilité insuffisante des liaisons ferroviaires et routières limitent fortement les choix d'orientation⁶⁷. Le coût des abonnements TER, du carburant et des correspondances reste lourd, même si des dispositifs de gratuité ou de réduction existent dans certaines agglomérations (TBM Bordeaux, Idelis Pau, Yélo La Rochelle). Ces aides compensent partiellement, mais ne couvrent pas l'ensemble des dépenses, ce qui ne comble pas les inégalités entre étudiants boursiers et non boursiers. Ces contraintes s'ajoutent aux dépenses liées au logement et renforcent les risques de décrochage ou de renoncement.

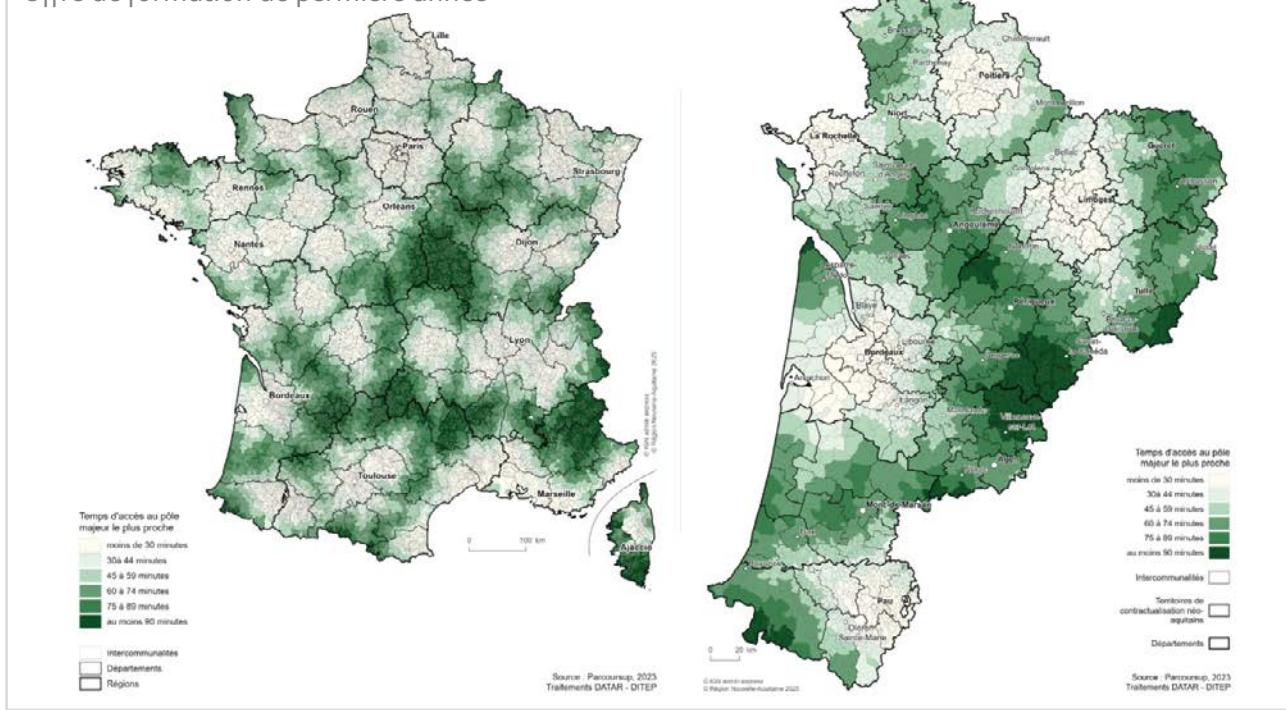
À La Rochelle, 30 % des étudiant.es habitent à plus de 15 km du campus, et certains jeunes préfèrent rester chez leurs parents à Niort ou à Rochefort plutôt que de déménager⁶⁸.

66 CESER Nouvelle-Aquitaine. (2024). Cadre d'actions 2024–2028 de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur. <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr>

67 Université de La Rochelle. (2025, avril 17) et Mission locale d'Agen (2025, février 25). Auditions du CESER.

68 Université de La Rochelle. (2025, avril 17). Audition du CESER.

Accessibilité aux pôles majeurs d'enseignement supérieur Offre de formation de première année



Source DATAR 2025 : [Accessibilité à l'enseignement supérieur](#)

En Nouvelle-Aquitaine, le temps moyen d'accès à un pôle majeur s'élève à 55 minutes, mais dépasse 71 minutes pour un quart des communes. Concernant les pôles intermédiaires, la moyenne régionale est de 34 minutes, avec des temps supérieurs à 44 minutes pour 25 % des communes.

Certains territoires apparaissent comme particulièrement défavorisés. Dans le Libournais, le Foyen et le Coutrillon, la difficulté d'accès aux pôles universitaires est un frein identifié de longue date⁶⁹. Ces zones rurales ont un accès limité aux transports collectifs rapides, ce qui oblige de nombreux jeunes à privilégier des filières courtes locales, ou à renoncer à un projet plus ambitieux.

Le Lot-et-Garonne illustre un autre phénomène : les barrières économiques et sociales intégrées par les jeunes. Selon la Mission Locale d'Agen, des jeunes choisissent des formations de proximité, parfois moins alignées sur leurs aspirations initiales, faute de moyens financiers pour se loger et se déplacer vers un centre universitaire plus éloigné⁷⁰.

Le coût du transport

Bien que des dispositifs d'aide existent (tarifs réduits pour les moins de 28 ans, gratuité dans certaines agglomérations), le coût du transport continue de représenter un enjeu budgétaire significatif pour de nombreux étudiants et leurs familles, en particulier les ménages aux revenus modestes. Comme le souligne la Mission Locale d'Agen : « Le coût du transport, même avec des aides, reste un frein pour les familles modestes »⁷¹. Un abonnement TER peut représenter plusieurs dizaines d'euros mensuels, auxquels s'ajoutent parfois des frais de correspondance ou de parking.

Certaines villes appliquent des mesures spécifiques pour limiter cet impact, comme Toulouse où un étudiant boursier échelon 7 peut **bénéficier gratuitement du réseau Tisséo (hors Navette Aéroport)** pendant toute une année universitaire, avec un titre permettant un nombre illimité de déplacements (Tisséo, 2025)⁷².

69 CIO de Libourne. (2025, mai 22). Audition du CESER.

70 Mission locale d'Agen. (2025, février 25). Audition du CESER.

71 Idem 70.

72 Tisséo Toulouse. (2025). Abonnement étudiants boursiers échelon 7 – Gratuité annuelle. <https://www.tisseo.fr>

En Nouvelle-Aquitaine, plusieurs dispositifs d'aide au transport des étudiant.es sont proposés par les Agglomérations.

Bordeaux-Métropole propose la gratuité totale du réseau TBM (Tram, Bus, Bat3) pour les étudiants boursiers échelon 7 et les bénéficiaires de la Garantie Jeunes (économie de 280 €) et des remises allant jusqu'à 55 % pour les autres boursiers selon leur échelon.

À La Rochelle, la Communauté d'Agglomération met en place un abonnement annuel à tarif réduit de 36 € par an pour tous les étudiants boursiers, quel que soit leur échelon, incluant bus et vélos en libre-service Yélo (Agglomération de La Rochelle, 2025)⁷³.

Dans l'agglomération de Pau, les étudiant.es bénéficient d'un abonnement Idelis à 90 € par

an, avec des réductions supplémentaires pour les boursiers, y compris ceux ne relevant pas de l'échelon 7, qui paient 60 € par an pour un accès illimité (Idelis, 2025).

Pour un étudiant non boursier, les tarifs sont sensiblement plus élevés. À Bordeaux par exemple, l'abonnement annuel TBM est fixé à 280 € pour les moins de 28 ans non boursiers (TBM, 2025). À La Rochelle, un étudiant non boursier paiera 130 € par an pour l'abonnement Yélo étudiant classique (Agglomération de La Rochelle, 2025). À Pau, l'abonnement annuel Idelis est proposé à 120 € (Idelis, 2025)⁷⁴. **Ces écarts soulignent l'importance des dispositifs sociaux pour réduire le coût de la mobilité et montrent que l'absence d'aide peut constituer un frein supplémentaire pour les familles modestes qui ne remplissent pas les critères de bourse.**

Ville / Réseau	Étudiant boursier échelon 7	Étudiant boursier (autres échelons)	Étudiant non boursier
Bordeaux (TBM)	Gratuit	125 €/an	280 €/an
La Rochelle (Yélo)	36 €/an	36 €/an	130 €/an
Pau (Idelis)	60 €/an	60 €/an	120 €/an
Toulouse (Tisséo) (hors RNA)	Gratuit	100 €/an	200 €/an

Les tarifs du tableau ci-dessus sont donnés à titre indicatif pour l'année universitaire 2025, selon les sites officiels de transport, indiqués en notes de bas de page, consulté le 27/07/2025.

Une fiabilité des moyens de transport et une amplitude horaire limitées

Plusieurs liaisons ferroviaires sont considérées comme peu fiables, comme la ligne La Rochelle-Bordeaux, pointée pour ses retards fréquents et son manque d'adaptation aux rythmes universitaires. Un responsable universitaire de La Rochelle souligne : « Les transports ne sont pas toujours adaptés aux horaires

universitaires, certains étudiants doivent venir pour peu d'heures de cours, avec des pauses trop longues entre les cours »⁷⁵.

Dans de nombreuses zones rurales, l'offre de bus est faible, avec parfois un passage toutes les heures ou toutes les deux heures. Ces lacunes compliquent les déplacements quotidiens et poussent certains jeunes à renoncer à un trajet quotidien au profit d'un choix de formation locale par défaut.

73 Agglomération de La Rochelle. (2025). Tarifs Yélo – Abonnements étudiants. <https://yelo.agglo-larochelle.fr>

74 Idelis Pau. (2025). Abonnements étudiants et réductions boursiers. <https://www.idelis.fr>

75 Université de La Rochelle. (2025, avril 17). Audition du CESER.

Le cumul du temps de trajet et du coût génère de la fatigue et parfois du découragement. Des jeunes quittent leurs études ou réduisent leur présence aux cours pour limiter la fatigue. « Même avec la gratuité des transports, le temps de trajet et la fatigue restent des freins majeurs »⁷⁶.

Les solutions et dispositifs existants

La Région Nouvelle-Aquitaine a développé des aides spécifiques, comme le Pass -28 ans, qui permet des réductions importantes sur les TER et cars régionaux, ou la gratuité des transports le jour du baccalauréat. Certaines collectivités locales, telles que Libourne, proposent la gratuité des bus urbains pour réduire le coût des déplacements quotidiens.

Des solutions complémentaires apparaissent : rénovation et promotion des internats pour accueillir des étudiant.es de filières courtes (BTS), utilisation des logements vacants des lycées ou des internats sous occupés pour éviter des trajets quotidiens, et développement des campus connectés qui permettent de suivre des cours à distance tout en bénéficiant d'un encadrement local.

Cependant, les auditions montrent que ces solutions sont encore insuffisantes ou sous utilisées, faute de communication et d'accompagnement des familles : « Le manque de moyens joue-t-il dans les difficultés d'orientation et la méconnaissance de solutions comme l'internat ? » - « Oui, le manque de PsyEN limite la capacité à accompagner les élèves dans la maturation de leur projet, y compris dans l'exploration de solutions comme l'internat » (CIO Libourne, 2025).

Le transport conditionne directement l'accès et la réussite. Les longs trajets, le coût élevé et la fatigue qu'ils génèrent constituent des facteurs de renoncement ou d'échec. Des étudiant.es peuvent limiter leur inscription à certaines formations par souci de proximité, choisir des filières courtes ou locales par défaut ou encore interrompre leur cursus pour des raisons logistiques.

Au-delà des dimensions logistiques et financières, la mobilité étudiante est aussi contrainte par

des représentations sociales. Comme l'a résumé la vice-présidente du Conseil régional en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (22 mai 2025) : « Ce n'est pas parce qu'ils étaient mauvais, mais il y a une espèce de truc où on ne quitte pas le Pays basque. » Cet attachement au territoire, conjugué à la peur de l'inconnu ou à l'absence de réseaux, explique une part des réticences à la mobilité.

Ces effets sont d'autant plus marqués pour les familles modestes, qui n'ont pas toujours les moyens de financer un logement étudiant. Le transport devient alors un filtre social et territorial influant sur l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. Les auditions ont permis de dégager plusieurs orientations. D'une part, la nécessité de mieux informer les familles sur les dispositifs existants : aides à la mobilité, internats, campus connectés et solutions de logement temporaire. D'autre part, la demande de renforcer la coordination entre les horaires de transport et les emplois du temps universitaires, afin de réduire les temps d'attente et d'optimiser la journée des étudiants.

Enfin, un enjeu stratégique concerne le développement de l'offre de formation dans les villes moyennes. En renforçant localement les BTS, BUT et licences professionnelles, il devient possible de réduire la dépendance aux transports quotidiens tout en maintenant l'accès aux formations supérieures.

Le transport apparaît comme un facteur déterminant de l'accès à l'enseignement supérieur pour les néo-bacheliers en Nouvelle-Aquitaine. Malgré les dispositifs tarifaires et certaines expérimentations locales, les freins restent structurels : distances importantes, coût des abonnements, fiabilité limitée et horaires inadaptés. Ces contraintes affectent directement les choix d'orientation et la réussite des étudiant.es, avec un risque d'exclusion accrue pour les territoires ruraux et les familles modestes.

L'articulation entre transport, logement et offre de formation de proximité est donc un levier majeur pour améliorer l'égalité d'accès et de réussite des néo-bacheliers en Nouvelle-Aquitaine.

3: Le maillage territorial comme condition d'un accès équitable

Ce chapitre analyse l'impact de la répartition géographique de l'offre de formation sur l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine. Il met en

regard l'influence du maillage universitaire régional et la progression du secteur privé lucratif, afin d'évaluer leurs effets sur l'équité territoriale et les parcours des jeunes.

3.1 L'influence de l'offre d'enseignement sur l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, l'offre ne se limite pas aux seules universités publiques : elle englobe notamment les écoles d'ingénieurs, les IUT, les écoles normales supérieures, les écoles de commerce, les établissements de santé et les instituts spécialisés, qu'ils soient publics ou privés, les lycées, etc. Ces structures forment un paysage dense mais contrasté, où coexistent des pôles universitaires historiques, des antennes territoriales et une offre privée dynamique, souvent concentrée dans les grandes agglomérations.

Pour appréhender pleinement l'impact de cette offre sur l'accès à l'enseignement supérieur, il a été jugé essentiel d'auditionner l'ensemble des pôles universitaires historiques : Poitiers, Bordeaux, Limoges, La Rochelle et Pau. Ces pôles représentent la colonne vertébrale du

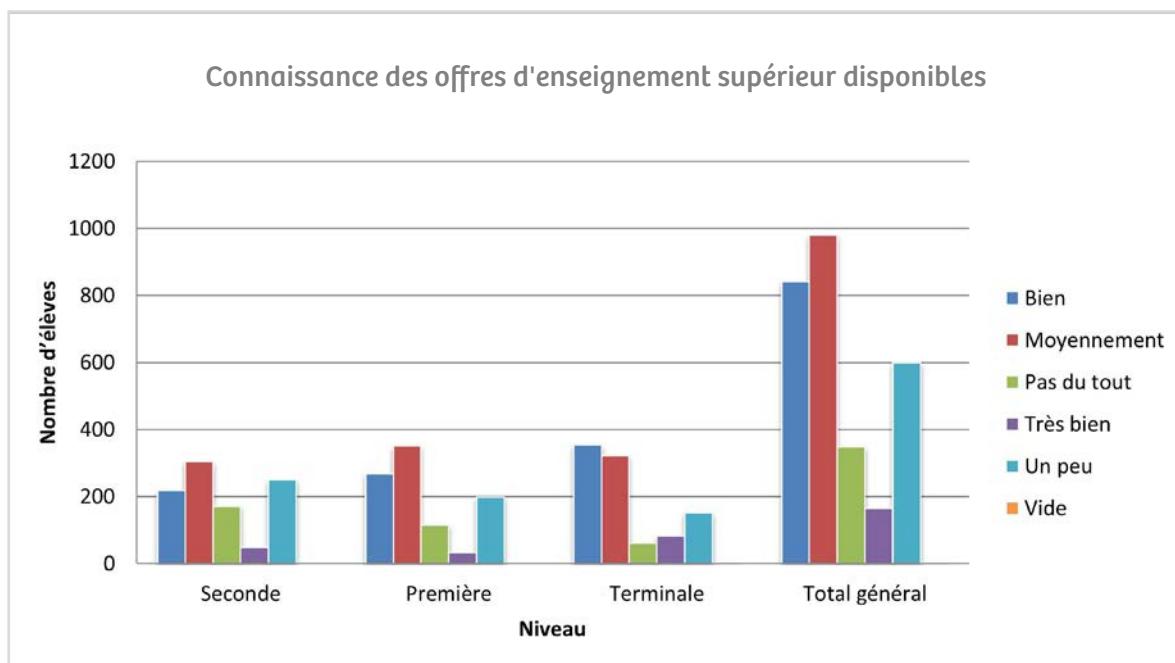
dispositif régional, chacun ayant évolué selon une histoire académique propre et une logique de spécialisation thématique ou territoriale. Bordeaux, université impériale dès le XIX siècle, a développé un modèle pluridisciplinaire et un réseau d'écoles d'ingénieurs de premier plan ; Poitiers, plus ancienne université de France après Paris, a longtemps été un centre majeur des humanités et des sciences du droit ; Limoges, ancré dans l'histoire industrielle de la céramique et des matériaux, a su développer des compétences reconnues dans ces domaines ; Pau et les Pays de l'Adour se sont spécialisés dans l'énergie et les géosciences, en lien avec l'industrie locale ; La Rochelle, enfin, a émergé dans les années 1990 avec une orientation marquée vers les sciences environnementales et le numérique.

Ces auditions ont permis de comprendre non seulement l'offre académique actuelle mais aussi les trajectoires historiques qui l'ont façonnée et les défis contemporains liés à son élargissement, à sa mise en réseau avec l'offre privée et à son articulation avec les besoins économiques et sociaux des territoires. L'objectif est de saisir comment cette architecture, forgée par l'histoire et aujourd'hui soumise à de nouvelles tensions (mobilité étudiante, concurrence du privé, spécialisation des sites), influence directement l'accès des néo-bacheliers aux études supérieures mais aussi la capacité de la région à retenir ses talents.

La question de l'offre de formation supérieure dépasse le simple inventaire des établissements et des filières : elle engage des choix d'aménagement du territoire, des politiques publiques d'investissement et une vision de l'équilibre entre secteurs public et privé. En Nouvelle-Aquitaine, la coexistence d'une offre publique historiquement structurée et d'un ensemble d'établissements privés en croissance modifie profondément la dynamique d'accès à l'enseignement supérieur.

Les auditions menées ont révélé que cette dualité n'est pas neutre socialement : la localisation et le coût des établissements privés peuvent constituer un frein pour certains jeunes, tandis que l'insuffisance locale de filières publiques spécialisées conduit parfois à orienter des

étudiant.es vers des solutions privées plus onéreuses ou vers un départ hors région. En région Nouvelle-Aquitaine, les néo-bacheliers et néo-bachelières représentent chaque année plusieurs dizaines de milliers de jeunes confrontés à un choix déterminant : poursuivre des études dans leur environnement proche, accepter une mobilité géographique parfois coûteuse ou renoncer à un projet jugé trop difficile d'accès. La répartition et la nature de l'offre de formation supérieure jouent ici un rôle décisif. Si la région dispose de pôles d'excellence universitaire et de plusieurs écoles d'ingénieurs reconnues, la concentration des établissements dans quelques grandes métropoles, la spécialisation parfois étroite de certaines filières locales et la relative rareté d'offres longues ou sélectives dans les villes moyennes contribuent à créer des situations d'inégalités d'accès. Ces inégalités sont par ailleurs renforcées par d'autres déterminants - sociaux, économiques, culturels - qui conditionnent la capacité des jeunes à envisager une mobilité ou à se projeter dans des cursus exigeants. Ces effets différenciés mis en évidence, ils confirment l'importance de l'offre de formation comme facteur structurant du parcours post-bac des néo-bachelier.ères. Enfin sur les 2 936 lycéen.nes sondé.es, 875 déclarent bien ou très bien connaître l'offre d'enseignement supérieur, révélant un manque global d'information sur les possibilités d'orientation post-bac.



Une offre universitaire régionalement structurée mais concentrée⁷⁷

L'offre de formation supérieure constitue un déterminant majeur de l'accès à l'enseignement supérieur. Dans une région aussi vaste, la question de l'offre prend une dimension particulière. Le territoire, composé de zones urbaines très attractives comme Bordeaux, mais aussi d'étendues rurales et de villes moyennes à l'offre limitée, crée des disparités qui influencent directement la capacité des néo-bacheliers à poursuivre des études supérieures. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) relève des écarts d'accès à l'enseignement supérieur selon l'origine géographique : « 28 % des jeunes ruraux accèdent à l'enseignement supérieur contre 37 % des jeunes urbains [...] 33 % des jeunes ruraux ont renoncé à un emploi ou une formation » (2025, p. 84)⁷⁸.

Pour de nombreux jeunes, la proximité géographique des établissements conditionne la possibilité même de s'engager dans un parcours universitaire ou de formation d'enseignement supérieur ambitieux. La Nouvelle-Aquitaine dispose d'un maillage universitaire composé de cinq pôles principaux : Bordeaux (Université de Bordeaux et Bordeaux Montaigne), Poitiers, Limoges, Pau et La Rochelle. Ces universités publiques assurent une mission de service public essentielle : accueillir largement les néo-bacheliers, proposer des filières généralistes et professionnalisantes et garantir une accessibilité financière avec des droits d'inscription parmi les plus bas d'Europe.

L'Université de Bordeaux joue un rôle structurant en Nouvelle-Aquitaine. Elle dispose d'un réseau de sites (Agen, Périgueux, Dax, Bayonne, Mont-de-Marsan) permettant un certain maillage territorial. Son président, Dean Lewis, a insisté sur « la mission de service public et l'importance de maintenir des sites de proximité comme Agen ou Périgueux, même lorsque leur viabilité économique est mise en question ». L'université met en avant des filières généralistes de premier cycle (droit, biologie, économie), mais peine à développer des formations spécialisées localement, notamment dans des secteurs comme la santé ou certaines sciences appliquées.

Cette observation met en évidence que la localisation géographique des jeunes et leur environnement socio-économique peuvent influencer la poursuite d'études ou l'accès à l'emploi, certains renonçant à des opportunités en raison de contraintes spécifiques, notamment la mobilité ou l'offre locale de formation.

Les auditions menées ont permis de confirmer que l'influence de l'offre de formation dépasse largement la seule carte des établissements. Elle interagit avec les trajectoires sociales des jeunes, leurs représentations de l'enseignement supérieur, leur rapport à la mobilité et la capacité du système éducatif à les accompagner dans leurs choix. Ce constat souligne un problème structurel : l'information et l'orientation ne suffisent pas à corriger l'effet des inégalités territoriales lorsque l'offre elle-même est concentrée ou difficilement accessible.

Dans des villes comme Agen, Angoulême, Brive, Niort ou Dax, l'offre se limite principalement à des sections de techniciens supérieurs, des IUT et quelques licences professionnelles⁷⁹. Ces formations répondent certes à des besoins économiques locaux mais elles ne permettent pas toujours de couvrir les aspirations des étudiant.es qui souhaitent s'engager dans des cursus longs ou dans des filières sélectives. Comme l'a souligné un chef d'établissement : « Certains jeunes se censurent d'eux-mêmes. Ils choisissent le BTS d'à côté parce que c'est rassurant, alors qu'ils auraient pu tenter une prépa ou une école spécialisée ».

Les écoles d'ingénieurs illustrent parfaitement cette concentration. Bordeaux accueille des établissements de référence, Poitiers et Limoges disposent chacun d'une école publique, mais certaines zones industrielles en reconversion, comme le sud des Deux Sèvres ou la Corrèze, dépendent d'écoles privées parfois onéreuses et de qualité inégale (Liste Écoles Ingénieurs NA, 2025). L'absence de maillage fin en matière de formations technologiques avancées renforce la nécessité de quitter le territoire pour les étudiants ambitieux.

77 Université de Bordeaux-Montaigne. (2025, février 26). Audition du CESER. Université de La Rochelle. (2025, avril 17). Audition du CESER. Université de Pau et des Pays de l'Adour. (2025, juin 25). Audition du CESER. Université de Poitiers. (2025, janvier 8). Audition du CESER.

78 Conseil économique, social et environnemental. (2025). *Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur*. Paris : CESE.

79 CIO de Libourne. (2025, mai 22). Audition du CESER.

Université de Poitiers

Fondée en 1431, l'Université de Poitiers a accueilli 31 473 étudiant.es en 2023. Implantée sur plusieurs sites, notamment à Angoulême, Niort et Châtellerault, elle a fait de l'adaptation de son offre de formation aux besoins économiques et sociaux des territoires un axe stratégique prioritaire.

Selon la vice-présidente déléguée, « les antennes sont attractives lorsqu'elles développent une offre adaptée aux spécificités territoriales », comme à Niort, où une filière dédiée à la gestion des risques a été créée en lien direct avec le secteur de l'assurance. Elle souligne toutefois que « la création de nouvelles formations reste un processus long, nécessitant plusieurs années de concertation et d'accréditation ».

L'Université maintient une forte orientation territoriale, avec une politique volontariste visant à répondre aux besoins locaux tout en garantissant l'accès aux formations pour les jeunes du territoire. Ainsi, le taux d'étudiant.es hors secteur est volontairement maintenu bas, notamment dans des filières très demandées comme psychologie ou STAPS, afin de favoriser l'accès des publics locaux et de compenser l'inertie du premier cycle.

Ce travail s'inscrit dans une coopération étroite avec le rectorat et les lycées, notamment à travers le dispositif CODA⁸⁰, et dans une vision de la « réussite plurielle » : offrir aux étudiant.es non seulement des conditions d'études décentes, mais aussi un accès à la culture, au sport et à l'épanouissement social.

L'Université de Poitiers se distingue également par plusieurs initiatives pionnières : ouverture d'un cabinet dentaire universitaire, création d'un guichet social unique, ou encore mise à disposition de 190 créneaux gratuits de sport pour les étudiant.es.

Université de Bordeaux Montaigne

Spécialisée dans les humanités, les langues, les arts et les sciences sociales, elle joue un rôle essentiel dans la formation aux disciplines de culture générale et dans la préservation de savoirs rares, tout en revendiquant une valeur d'ouverture à l'altérité. Elle accueille près de 17 000 étudiant.es, avec une part importante de boursiers (environ 50 % en première année), ce qui témoigne de sa mission d'ouverture sociale. Son président souligne « la difficulté à rivaliser avec certaines offres privées à forte dimension professionnelle ».

L'établissement est confronté à un taux d'abandon en première année supérieur à 40 %, révélateur des difficultés d'adaptation des étudiant.es à des filières non sélectives parfois perçues comme éloignées des débouchés immédiats. Bordeaux Montaigne insiste également sur l'importance de renforcer la lisibilité de son offre de formation et d'améliorer la préparation des lycéen.nes à l'entrée dans l'enseignement supérieur, notamment par une meilleure articulation entre le secondaire et l'université.

L'université mène en ce sens un travail de proximité avec les établissements scolaires à travers des actions d'information, d'immersion et d'orientation, tout en poursuivant ses efforts pour valoriser ses formations dans un contexte de concurrence accrue du secteur privé et d'évolutions rapides des attentes socioprofessionnelles.

Université de Bordeaux – Campus de Talence

Fondée en 1441 et reconstituée en 2014, l'Université de Bordeaux est aujourd'hui la troisième plus grande université de France et la deuxième en termes de poids régional, avec environ 52 000 étudiant.es, plus de 6 100 personnels (dont environ 3 260 enseignants-chercheurs) et un budget de 570 millions d'euros en 2022. Son campus principal, situé sur le domaine universitaire de Talence-Pessac-Gradignan, est spécialisé dans les sciences exactes, la santé, le droit, l'économie, l'informatique, les sciences de l'ingénieur et les STAPS.

Ce territoire universitaire réunit non seulement l'Université de Bordeaux mais également plusieurs grandes écoles (ENSEIRB-MATMECA, Arts & Métiers, ENSC, Sup'Agro, Institut d'Optique, IEP, etc.) ainsi que des structures de recherche du CNRS. L'établissement se distingue par une expertise pluridisciplinaire couvrant 50 champs disciplinaires, appuyée par 90 structures de recherche, dont 65 en cotutelle avec de grands organismes nationaux. Son offre de formation est structurée autour de quatre collèges (droit, sciences politiques, économie et gestion ; sciences de la santé ; sciences humaines ; sciences et technologies), complétée par huit écoles doctorales et 11 départements de recherche.

Au-delà de son rôle académique et scientifique, l'Université de Bordeaux constitue un acteur structurant du développement territorial. Son implantation dépasse largement la métropole bordelaise, avec des sites à Agen, Périgueux, Mont-de-Marsan, Dax ou Bayonne, ce qui contribue à l'accès aux études supérieures sur l'ensemble du territoire régional. Ses choix de formation et de localisation influencent directement l'équilibre territorial, la dynamique économique et les trajectoires des jeunes néo-bacheliers.

Consciente des enjeux liés à l'orientation et à la poursuite d'études – dans une région où les taux restent inférieurs à la moyenne nationale –, l'université a développé une stratégie d'information et d'accompagnement visant à lever les obstacles d'accès. Elle s'appuie pour cela sur des campus connectés, des programmes d'immersion, les Cordées de la réussite, ainsi que sur le projet interuniversitaire ACCÈS (PIA3), qui permet de mieux comprendre les trajectoires post-bac et d'adapter les politiques publiques. L'établissement déploie également une démarche progressive - « décourir, comprendre, expérimenter » - pour familiariser les lycéen.nes avec l'université dès le secondaire et déconstruire les freins sociaux ou symboliques à la poursuite d'études.

Malgré ces initiatives, plusieurs défis persistent : la coordination entre acteurs institutionnels reste perfectible, l'accès au logement étudiant demeure inégal, et la proportion d'étudiants boursiers (environ 25 %) y est nettement inférieure à la moyenne nationale. La concurrence du secteur privé, notamment sur l'alternance et la communication auprès des lycéen.nes, constitue également un enjeu important.

Un exemple illustratif évoqué par le président montre les conséquences concrètes de ces dynamiques : sur le site d'Agen, une formation en biologie orientée vers les secteurs agro/agri a dû être fermée faute d'effectifs suffisants, déclenchant un dialogue approfondi avec les collectivités territoriales. Cet épisode souligne à quel point l'implantation universitaire reste un facteur déterminant pour l'attractivité des territoires, les stratégies des familles et l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.

Université de Limoges

Elle a accueilli environ 18 000 étudiant.es à la rentrée 2023, se distingue par une offre de formation diversifiée couvrant la santé (médecine, pharmacie, rééducation), l'ingénierie (ENSIL-ENSCI) et un réseau d'IUT implantés sur plusieurs sites territoriaux (Brive, Tulle, Égletons, Guéret). Elle propose plus de 350 formations dans onze composantes, dont cinq UFR, cinq instituts, une école d'ingénieurs, des écoles doctorales et trois campus connectés, contribuant à une large couverture territoriale.

Consciente des défis liés à son environnement géographique - un territoire vaste et faiblement densément peuplé - l'université s'efforce d'améliorer l'accessibilité et de renforcer la liaison lycée-université pour attirer et accompagner une population étudiante plus diverse, notamment les bacheliers professionnels et technologiques, encore sous-représentés. « Il est nécessaire de renforcer les parcours aménagés et la liaison lycée-université pour compenser l'éloignement géographique », souligne la vice-présidente de la formation et de la vie universitaire. Ces parcours offrent une plus grande flexibilité, permettant d'adapter le rythme des études (licence en 2, 5, 3 ou 4 ans) et de soutenir les étudiant.es dans la construction de leur projet.

Malgré ces efforts, l'université est confrontée à des difficultés structurelles : une stagnation, voire une baisse des effectifs liée aux dynamiques démographiques, une pression budgétaire importante qui limite l'ouverture de nouvelles filières et l'accueil dans certains masters, ainsi qu'un manque de moyens humains pour maintenir certaines formations en tension. Par ailleurs, des enjeux persistent autour de l'orientation, de l'attractivité des filières industrielles, de la représentation des femmes dans certaines disciplines scientifiques et technologiques, et de la poursuite d'études après un BUT.

Pour surmonter ces obstacles, l'université a engagé plusieurs initiatives structurantes : le projet Form'UL⁸¹, financé jusqu'en 2028, vise à améliorer la réussite étudiante par la flexibilisation des parcours et une approche par compétences ; des partenariats « bac-3 / bac+3 » renforcent la continuité avec les lycées ; et des programmes comme ESCAPAD⁸² ou les Cordées de la réussite permettent chaque année à plus de 1 300 lycéen.nes de découvrir l'université. De plus, le développement d'outils numériques (plateforme ANNA, site bienvenue.unilim.fr), la mise en place de campus connectés, et la création d'immersions (plus de 2 200 par an) contribuent à rapprocher l'enseignement supérieur des territoires éloignés.

En dépit des contraintes financières et démographiques, l'Université de Limoges déploie donc une stratégie volontariste d'ouverture, d'accompagnement et de coopération territoriale. Le CESER a d'ailleurs pu observer, lors de son audition, que l'université avait convié à ses échanges le directeur du CROUS, celui de l'IUT ainsi que l'observatoire de l'université, témoignant ainsi d'une conscience claire des interdépendances entre les différents acteurs qui conditionnent l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur.

Université de La Rochelle

Plus petite (8 000 étudiant.es), elle présente une forte dimension territoriale et un taux de boursiers supérieur à la moyenne nationale (42,4 %). L'Université de La Rochelle se distingue par la qualité de ses services aux étudiant.es - accompagnement personnalisé, offre de santé, infrastructures sportives - et par une politique active pour favoriser l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur. Elle déploie pour cela un large éventail d'actions : dispositifs d'orientation précoce dès le collège, programmes immersifs (Pass'en Sup, Moi, étudiant dans trois ans), participation aux Cordées de la réussite, mise en place d'un continuum bac-3 / bac+8, ainsi que des dispositifs de réorientation comme les DU PAREO⁸³ ou Tremplin⁸⁴ qui accompagnent la construction progressive des projets d'études.

81 [Formations en vue de l'Orientation et de la Réussite améliorée à l'Université de Limoges](#)

82 [Escapade - Médialab UL](#)

83 [Parcours pour réussir et s'orienter](#)

84 [Diplôme d'Université Tremplin - La Rochelle Université](#)

Malgré ces initiatives, plusieurs freins structurels demeurent. Ses représentants soulignent notamment deux obstacles majeurs à l'attractivité : le logement, avec « des prix comparables à la petite couronne parisienne pour un studio de 20 m² », et les transports, dont « les horaires des TER sont mal adaptés et la fiabilité insuffisante ». Ces contraintes touchent particulièrement les étudiant.es issus.e.s de territoires éloignés, limitant leur mobilité, leurs choix de formation et parfois leur réussite.

L'université est également confrontée à d'autres défis : hétérogénéité des publics accueillis (écart de niveau entre bacheliers généraux et technologiques), difficultés de poursuite d'études après un BUT, et faible diversification de l'offre de formation, concentrée sur quelques disciplines (sciences environnementales, géographie, droit, gestion). L'autocensure, les empêchements économiques et sociaux, le manque d'information des familles ou encore la sous-représentation des filles dans certaines filières scientifiques restent autant de freins à lever pour une égalité réelle d'accès.

Consciente de ces enjeux, l'Université de La Rochelle mise sur l'innovation pédagogique et territoriale pour y répondre : développement de formations hybrides et à distance, création de campus connectés, extension de l'offre sur d'autres sites comme Saintes ou Niort, et engagement dans une alliance universitaire européenne pour renforcer les opportunités de mobilité. L'ensemble de ces initiatives témoigne d'une stratégie volontariste visant à rendre l'enseignement supérieur plus accessible, inclusif et adapté à la diversité des parcours étudiants.

Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Elle a accueilli environ 13 908 étudiant.es en 2022-2023, se distingue par son implantation sur des territoires non métropolitains - entre Côte basque et Béarn - et par une stratégie d'ouverture territoriale proactive. Dans un environnement caractérisé par l'absence de grande métropole universitaire, elle mène un travail de proximité essentiel : « l'université se déplace dans les villages et les lycées pour susciter des vocations, car l'accès à l'enseignement supérieur reste un défi dans les zones rurales et montagneuses », souligne son président. Cette politique de proximité se traduit par des actions ciblées pour renforcer l'égalité d'accès, notamment dans les zones les plus éloignées : interventions dans les établissements scolaires, rencontres avec les équipes éducatives, développement de partenariats avec les lycées et mise en place de dispositifs d'accompagnement pour les bacheliers technologiques et professionnels, encore trop peu représentés dans certaines filières.

L'université a également choisi de diversifier ses modèles de formation, notamment à travers l'alternance, qui a beaucoup progressé en cinq ans et constitue désormais un levier stratégique d'insertion et d'attractivité. Elle explore également de nouvelles formes d'organisation pédagogique pour mieux répondre aux réalités locales et faciliter l'accès à ses formations.

Cependant, l'UPPA fait face à plusieurs obstacles structurels : un modèle budgétaire rigide, un manque chronique de personnels enseignants et administratifs, et le coût élevé du multisite lié à la présence de campus complets sur différents territoires. À cela s'ajoute une poursuite d'études encore insuffisante dans son bassin de recrutement : malgré de bons taux de réussite au baccalauréat, une part importante des jeunes choisit de quitter la région pour étudier ailleurs, souvent en raison des coûts ou d'une offre perçue comme plus attractive.

Dans ce contexte, l'UPPA renforce ses actions de proximité et d'information pour rendre l'enseignement supérieur plus accessible dans les zones rurales et montagneuses. Elle s'appuie notamment sur des interventions directes dans les lycées, des rencontres locales et le déploiement de formations professionnalisantes, dont l'alternance, qui constitue aujourd'hui un levier essentiel de développement. L'université cherche ainsi à susciter des vocations, diversifier les profils accueillis et attirer davantage de bacheliers technologiques et professionnels, en réponse aux besoins spécifiques de son territoire.

Des difficultés persistantes pour élargir l'offre publique

Les auditions convergent sur un constat : les universités publiques ont des difficultés à ouvrir rapidement de nouvelles filières ou à adapter leur carte des formations aux besoins émergents. Le représentant de Poitiers a rappelé que « la création d'une formation peut prendre un à deux ans, voire plus, du fait des processus d'accréditation ». Quant à l'Université de Bordeaux, elle évoque la fermeture d'une formation de biologie à Agen par manque d'effectifs. Ces deux exemples illustrent les arbitrages difficiles à conduire dans un contexte de contrainte budgétaire.

À La Rochelle, des étudiant.es sélectionné.es en master ont quitté l'établissement « deux semaines après la rentrée faute de logement », réduisant encore la capacité à développer des parcours de spécialisation. À Limoges, malgré un projet ambitieux de flexibilisation des parcours (Form'UL), l'attractivité est limitée hors du bassin limousin. L'UPPA, quant à elle, a dû différer plusieurs projets de développement faute de financements locaux suite à des désengagements de certaines collectivités.

Les auditions menées avec les responsables des universités de Nouvelle-Aquitaine ont mis en lumière un contexte financier de plus en plus tendu, dont les conséquences sont particulièrement visibles sur l'accès à l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers et toutes les bachelières. L'enseignement supérieur public, dans un contexte de sous-financement chronique et de pressions budgétaires, se trouve dans l'incapacité de répondre de manière suffisante à la demande croissante et diversifiée des étudiant.es, tout en maintenant une offre de formation de qualité.

La situation budgétaire de nombreuses universités publiques de la région est alarmante. À l'Université de La Rochelle, par exemple, bien

que le budget global de l'établissement s'élève à 130 millions d'euros, la subvention de base de l'État est d'environ 70 millions d'euros, une dotation insuffisante pour faire face aux besoins croissants des étudiant.es et aux charges fixes. L'établissement a dû recourir à des prélèvements sur son fonds de roulement pour compenser ses déficits, une pratique qui, à terme, compromet la durabilité de l'institution⁸⁵. Les perspectives de fermeture de formations et de restriction sur l'accueil des étudiant.es dans les années à venir risquent de réduire encore davantage l'accessibilité des formations supérieures pour les futurs bacheliers, en particulier ceux issus de milieux socio-économiques modestes.

L'Université de Bordeaux Montaigne souligne également l'ampleur de la difficulté à rivaliser avec le secteur privé, qui bénéficie de frais de scolarités importants par étudiant. Les universités publiques, qui reçoivent en moyenne 5 000 euros par étudiant, peinent à offrir une qualité de services et d'infrastructure équivalente à celle des établissements privés, dont les frais de scolarité oscillent entre 7 000 et 12 000 euros par an⁸⁶. Cette disparité financière met en péril l'égal accès à l'enseignement supérieur, un principe fondamental de l'université publique.

Les difficultés financières rencontrées par les universités ne touchent pas seulement la qualité de l'accueil, mais aussi l'offre de formation elle-même. À l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, la répartition des fonds par le ministère, qui favorise les établissements anciens au détriment des nouveaux, ainsi que les baisses de financement pour des dispositifs comme l'alternance, entraînent des tensions budgétaires qui risquent de compromettre le maintien de certaines formations et de certaines filières⁸⁷. Ces restrictions sont d'autant plus préoccupantes dans une région où l'accès à des formations diversifiées et de qualité est crucial pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

⁸⁵ Université de La Rochelle. (2025, avril 17). Audition du CESER.

⁸⁶ Université de Bordeaux Montaigne. (2025, avril 9). Audition du CESER.

⁸⁷ Université de Pau et des Pays de l'Adour. (2025, juin 25). Audition du CESER.

Les témoignages recueillis à l'Université de Poitiers révèlent également les conséquences directes de ces difficultés budgétaires : bien que des efforts soient faits pour maintenir une offre de formation soutenable, les restrictions affectent directement la campagne d'emploi et la capacité à proposer de nouveaux parcours de formation (Université de Poitiers, 2025). Dans un contexte où les bachelier.ères attendent des formations adaptées aux évolutions du marché du travail et à leurs aspirations professionnelles, ces coupes dans l'offre universitaire risquent de les contraindre à se tourner vers des solutions privées, plus coûteuses et moins accessibles.

Les impacts ne sont pas seulement immédiats, mais aussi structurels. Le secteur privé, fort de ses moyens financiers et de sa capacité à répondre aux attentes de certaines catégories d'étudiants, prospère sur les faiblesses du système public (France Culture, 2025)⁸⁸. En présentant les universités publiques comme de « mauvais élèves », souvent perçues comme « froides » et « amorphes », le secteur privé attire de plus en plus d'étudiant.es et capte une partie des financements publics notamment de l'alternance, exacerbant ainsi les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur.

Si la région Nouvelle-Aquitaine peut s'appuyer sur un maillage universitaire diversifié, cette structuration reste fragilisée par les tensions financières qui affectent l'ensemble du système universitaire français. Fin 2024, 58 établissements sur 75 en France avaient voté un budget déficitaire, une situation sans précédent qui touche directement les sites néo-aquitains (Butzbach, 2025)⁸⁹. L'Université de Poitiers, par exemple, où la masse salariale représente 85 % du budget, doit assumer un

surcoût de plusieurs millions d'euros lié à la revalorisation du point d'indice, dont une large part non compensée par l'État. Elle fait également face à une hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, tandis que le glissement vieillissement technicité (GVT) pèse désormais directement sur ses finances. Ces contraintes budgétaires menacent à la fois la qualité des conditions d'études - avec des TD et TP parfois transformés en cours magistraux - et la capacité des établissements à maintenir une offre équilibrée sur tout le territoire.

Pour répondre à ces tensions, l'État a généralisé en 2025 les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), qui conditionnent désormais l'intégralité des dotations à la réalisation d'objectifs prédéfinis. En parallèle, la multiplication des appels à projets (AAP) impose aux établissements d'entrer dans une logique concurrentielle, avec des financements incertains et chronophages pour les équipes pédagogiques et administratives. Enfin, la perspective d'une augmentation progressive des droits d'inscription, modulée en fonction des revenus des familles, a été évoquée au niveau national. Or, ces leviers risquent d'accroître les inégalités entre universités : celles des grandes métropoles, plus attractives pour les financements compétitifs et le mécénat, pourraient maintenir leur dynamisme, tandis que les sites implantés dans les territoires ruraux ou les villes moyennes - comme Poitiers - se trouveraient davantage fragilisés. À terme, cela accentuerait la concentration de l'offre et remettrait en cause la capacité des universités de Nouvelle-Aquitaine à assurer une véritable équité territoriale d'accès à l'enseignement supérieur.



88 D'Aquino, M. (s. d.). *[Intervention à l'émission]*. France Culture. Université de Bordeaux / Sciences Po Bordeaux.

89 Butzbach, M. (2025, septembre). *Universités : pourquoi les budgets sont-ils de plus en plus déficitaires ?* Le Monde.

En somme, les difficultés financières des universités publiques de Nouvelle-Aquitaine ont des conséquences directes et profondes sur l'accès des bachelier.ères à l'enseignement supérieur, menaçant leur capacité à proposer une offre de formation diversifiée et de qualité. Si la situation actuelle perdure, il est à craindre que l'enseignement supérieur public ne puisse plus garantir un accès équitable à tous et toutes les étudiant.es, ce qui risquerait de creuser davantage les inégalités sociales et territoriales en matière d'éducation. Enfin, ces déséquilibres budgétaires et territoriaux ne fragilisent pas seulement l'offre de formation, ils accentuent également le risque de fuite des talents. Si Bordeaux exerce une forte attractivité pour les étudiants et jeunes diplômés, une part importante d'entre eux choisit de poursuivre leurs études ou leur carrière à Paris, dans d'autres régions ou à l'étranger, faute de perspectives locales jugées suffisamment lisibles ou compétitives. Cette dynamique pose avec acuité la question de la rétention des compétences en Nouvelle-Aquitaine.

Le témoignage d'une étudiante : illustration de la « fuite des cervaeux »

Le cas de Salma Bairat, ancienne lycéenne de Nouvelle-Aquitaine aujourd'hui étudiante à l'ENS Paris-Saclay, illustre un autre aspect de l'influence de l'offre : l'exode des meilleurs profils. Elle a confié lors de son témoignage devant le CESER⁹⁰ à La Rochelle le 17 avril 2025 : « J'ai quitté la région principalement en raison de l'offre de formation insuffisante en ingénierie informatique à Bordeaux. [...] L'accompagnement à l'orientation était surtout construit par moi-même. J'ai dû chercher les informations de façon proactive, via les sites internet, les forums et les anciens élèves ».

Pour elle, ce choix d'exil, motivé par l'absence d'une filière publique adaptée, aurait pu être évité si une offre publique suffisante avait été disponible localement, ou si les alternatives privées avaient été financièrement accessibles. Son départ, motivé par la recherche d'une formation scientifique de haut niveau, révèle une tendance lourde : une partie des étudiant.es les plus performant.es quitte la région pour rejoindre des établissements prestigieux situés ailleurs, tels que l'ENS, Centrale-Supélec ou Polytechnique. Cette fuite de talents, parfois définitive lorsque ces diplômés trouvent un emploi hors région, questionne la capacité du territoire à retenir ses forces vives et à répondre aux besoins économiques locaux.

Plusieurs études et recherches montrent que lorsqu'une personne quitte une région pour poursuivre des études supérieures, il y a un faible taux de retour dans sa région d'origine après l'obtention de son diplôme. Ce phénomène est observé dans plusieurs contextes, notamment dans des régions rurales ou moins urbanisées. Une étude menée par le Conseil National des Universités (CNU) en France met en évidence le phénomène croissant selon lequel de nombreux étudiants quittent les régions rurales ou périphériques pour poursuivre leurs études dans des grandes villes. Une fois leurs études terminées, peu d'entre eux retournent dans leurs régions d'origine. Ce phénomène est alimenté par plusieurs facteurs économiques, sociaux, professionnels et personnels (CNU, 2017).

Le rôle clé des liens sociaux dans cette dynamique est particulièrement significatif. Lorsqu'ils ou elles s'installent dans une nouvelle ville pour leurs études, les étudiant.es tissent de nouveaux liens sociaux et professionnels, qui souvent deviennent un moteur de leur choix de rester dans la région d'accueil après l'obtention de leur diplôme. Ces réseaux peuvent inclure des contacts professionnels, mais aussi des liens sociaux et culturels, renforçant l'ancrage des diplômé.es dans leur nouvelle ville (Lemoine & Cadiou, 2020).

90 Bairat, S. (2025, 17 avril). *Témoignage d'une étudiante à l'ENS Paris-Saclay sur son parcours et son départ de la région Nouvelle-Aquitaine*.

Les facteurs économiques et professionnels jouent également un rôle crucial. Les grandes villes offrent souvent des perspectives professionnelles plus attractives, notamment dans des secteurs plus développés et diversifiés. Les diplômé.es, en quête d'opportunités de carrière, sont naturellement attiré.es par les pôles économiques qui concentrent davantage d'offres d'emploi et où les salaires sont généralement plus élevés. Cela entraîne une « fuite des cerveaux », un phénomène où les jeunes diplômés quittent des régions

périphériques au profit de zones plus dynamiques économiquement (INSEE, 2019).

Cette mobilité des diplômé.es constitue un défi majeur pour les régions moins urbanisées, qui doivent trouver des moyens efficaces de retenir ou d'attirer ces jeunes talents après leurs études. La répartition de l'offre de formation et la mise en place de stratégies d'attractivité territoriale doivent être considérées comme des leviers essentiels pour lutter contre ce phénomène de départ massif des jeunes diplômé.es.

3.2 La concurrence accrue de l'offre privée lucrative

Dans cette étude sur l'accès à l'enseignement supérieur, il est apparu essentiel de distinguer les titres inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) des diplômes nationaux délivrés par les ministères. Les titres RNCP sont des certifications professionnelles régulées par France compétences ; leur enregistrement atteste d'un niveau de qualification et d'un référentiel de compétences organisés en blocs, avec une finalité première d'insertion sur le marché du travail. Cette reconnaissance officielle ne confère cependant ni grade universitaire ni droits académiques automatiques dans le système LMD, de sorte que la poursuite d'études dans le supérieur après un titre RNCP relève de la décision de l'établissement d'accueil.

À l'inverse, les diplômes nationaux délivrés au nom de l'État par des établissements accrédités - licence, master, doctorat, mais aussi BTS, BUT, etc. - s'inscrivent structurellement dans l'architecture européenne LMD⁹¹. Ils confèrent un grade universitaire (licence ou master), s'appuient sur des crédits ECTS capitalisables et lisibles aux plans national et international,

et constituent le cadre de référence de droit commun pour candidater au niveau supérieur, sous réserve des règles d'admission en vigueur. Dans une perspective régionale, cette lisibilité facilite la fluidité des parcours entre établissements, la mise en réseau des formations et la construction de passerelles territorialisées.

Le système LMD organise l'enseignement supérieur en trois cycles harmonisés au niveau européen : licence, master, doctorat. La licence correspond à 180 ECTS⁹², le master ajoute 120 ECTS pour atteindre 300 ECTS au grade de master, et le doctorat constitue le troisième cycle, adossé à l'activité de recherche. L'usage des ECTS permet la capitalisation et le transfert des acquis, soutient la mobilité étudiante et améliore la comparabilité internationale des parcours. Cette architecture « cycles + ECTS » offre un référentiel partagé de niveaux et d'apprentissages attendus, qui sécurise la poursuite d'études au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et, à l'échelle régionale, clarifie l'orientation et l'articulation entre établissements.

91 European Higher Education Area. (n.d.). *Qualification frameworks*. <https://ehea.info/page-qualification-frameworks>

92 Campus France. (n.d.). *Diplômes français, système LMD et équivalences*. <https://www.campusfrance.org/fr/diplomes-francais-LMD-equivalences>

Sous l'angle de l'accès à l'enseignement supérieur, la conséquence est nette : un titulaire d'un diplôme national de licence dispose du grade correspondant et peut se porter candidat en master dans le cadre des procédures instituées, tandis qu'un titulaire d'un titre RNCP de niveau 6 ou 7 ne bénéficie pas, du seul fait de ce niveau, d'un droit automatique à l'inscription dans un cycle supérieur universitaire. Son admission relève d'un examen au cas par cas par l'établissement, éventuellement appuyé sur les dispositifs de validation des acquis prévus par le Code de l'éducation. La validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) permet d'entrer en formation sans le diplôme requis lorsque l'expérience et les acquis du ou de la candidat.e sont jugés suffisants par la commission pédagogique ; la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet, de son côté, d'obtenir tout ou partie d'un diplôme sur la base de l'expérience, facilitant ensuite la poursuite d'études au niveau supérieur.

Pour une politique régionale d'élévation des niveaux de qualification et d'égalité d'accès, ces distinctions invitent à structurer des parcours lisibles entre offre de certification professionnelle et formations supérieures : information claire des publics, conventions de partenariat entre établissements, mobilisation systématique des dispositifs de VAPP/VAE, et ingénierie de passerelles appuyées sur les blocs de compétences. L'objectif est de permettre à chaque titulaire - qu'il provienne d'un titre RNCP ou d'un diplôme national - de disposer d'un chemin d'accès explicite, transparent et sécurisé vers le niveau supérieur pertinent, en cohérence avec les besoins socio-économiques du territoire.

Par ailleurs, l'accès à l'information fiable demeure un enjeu majeur pour les néobachelier.ères : de nombreux messages promotionnels, en particulier dans une partie de l'offre privée, peuvent s'avérer incomplets ou présenter de manière tronquée le statut des formations (usage de dénominations attractives, mise en avant du « niveau »

RNCP sans préciser l'absence éventuelle de grade universitaire, promesses d'équivalences ou de poursuites d'études non garanties). Cette asymétrie d'information entretient des confusions déterminantes pour l'orientation post-bac, notamment entre titres RNCP et diplômes nationaux conférant un grade (licence, master). Il est donc essentiel que les lycéen.nes et leurs familles disposent de la bonne information sur la nature juridique de la certification (diplôme national ou titre RNCP), l'existence d'un grade, l'attribution de crédits ECTS et les conditions réelles d'accès au cycle supérieur. À l'échelle régionale, cela plaide pour un renforcement des actions d'information neutres et documentées (portails publics, accompagnement par les services d'orientation, transparence des établissements), afin de sécuriser les choix d'études et d'éviter des parcours contraints par des malentendus sur la valeur académique des formations. La présence croissante du privé lucratif dans les salons d'orientation régionaux confirme une tendance préoccupante : la visibilité disproportionnée de ce secteur par rapport au public, estimée à environ 70 % contre 30 % (Jeunes Nouvelle-Aquitaine, 2024-2025)⁹³. Cette surreprésentation contribue à brouiller la lisibilité de l'offre pour les lycéen.nes et leurs familles, et renforce la concurrence public/privé sur des critères de notoriété plus que de qualité. Or, plusieurs signaux d'alerte rappellent la nécessité d'une régulation accrue. D'après une étude Xerfi, près d'un quart des Bachelors proposés par ces établissements ne sont pas reconnus par l'État (Xerfi, 2023)⁹⁴.



93 Jeunes Nouvelle-Aquitaine. (2024-2025). Salons orientation et information jeunesse. Tous les salons orientation et information jeunesse 2024-2025

94 Xerfi. (2023). L'enseignement supérieur privé en France : stratégies et perspectives. Étude de marché.

Par ailleurs, un rapport de la DGCCRF (2022)⁹⁵ révèle que 33 % des établissements contrôlés avaient recours à des pratiques de communication trompeuses concernant la valeur réelle de leurs diplômes. Ces dérives traduisent une mutation plus profonde du rapport à l'enseignement supérieur : « Quand c'est le storytelling qui prime, l'étudiant devient client, le diplôme une promesse marketing » (Analyste Xerfi, 2025). Cette transformation de l'étudiant en consommateur et du diplôme en produit marchand constitue le risque principal, en fragilisant l'indépendance pédagogique et en affaiblissant la confiance dans la valeur des formations dispensées. La croissance soutenue du supérieur privé lucratif est portée par l'entrée des fonds d'investissement et des logiques de private equity. Selon Xerfi (2025), le secteur pèse plus de 7,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et enregistre une progression annuelle moyenne de 8,3 %. Les frais de scolarité encaissés d'avance, la prévisibilité des revenus liés à la « rente étudiante » et les opportunités d'expansion par rachats successifs en font un « actif idéal » pour les investisseurs. Des groupes tels que Galileo Global Education⁹⁶, OMNES Education ou AD Education illustrent cette dynamique, particulièrement visible en Nouvelle-Aquitaine lorsque le maillage universitaire public laisse parfois des espaces largement occupés par le privé. De plus, l'usage massif des LBO⁹⁷ (Leveraged Buyout) dans le secteur impose une logique de rentabilité à court terme, en tension avec la qualité pédagogique et l'indépendance académique (Xerfi, 2025).

Le rapport d'information de l'Assemblée nationale (2024)⁹⁸ souligne que l'enseignement supérieur privé à but lucratif accueille désormais une part croissante des nouveaux bacheliers. Entre 2010 et 2023, la proportion d'étudiant.es inscrit.es dans ces établissements est passée de moins de 10 % à près d'un quart des effectifs, avec une attractivité particulière pour les bacheliers technologiques et professionnels. Ces derniers, souvent confrontés à une offre publique sous-dimensionnée ou saturée, sont surreprésentés dans le privé, parfois au prix de frais d'inscription élevés. Cette dynamique se renforce dans les territoires où l'offre publique demeure limitée : villes moyennes, zones périurbaines et espaces ruraux dépourvus d'antennes universitaires. Dans ces contextes, l'installation d'établissements privés se substitue à une offre publique absente, créant une dépendance accrue au marché lucratif et accentuant les inégalités territoriales. Cette évolution questionne directement la capacité du maillage public à répondre aux besoins, sous peine de voir le privé devenir l'unique solution d'accès au supérieur pour une partie des bacheliers et bachelières. Le CESE dans son rapport ajoute que ce marché est insuffisamment régulé, marqué par des pratiques de marketing agressif et des offres parfois trompeuses, allant jusqu'à constituer « un marché où les offreurs peuvent raconter absolument n'importe quoi, sans jamais faire l'objet d'aucune sanction » (CESE, 2025, p. 52)⁹⁹.

95 DGCCRF. (2022). Rapport annuel 2022 : contrôles dans l'enseignement supérieur priué. Ministère de l'Économie et des Finances.

96 À Bordeaux, le groupe Galileo revendique 9 écoles : ESG, Digital Campus, LISAA, Cours Florent, ESG Sport, Institut Culinaire de France, ESG Immobilier, IFAS Saint-Antoine (Eua Santé).

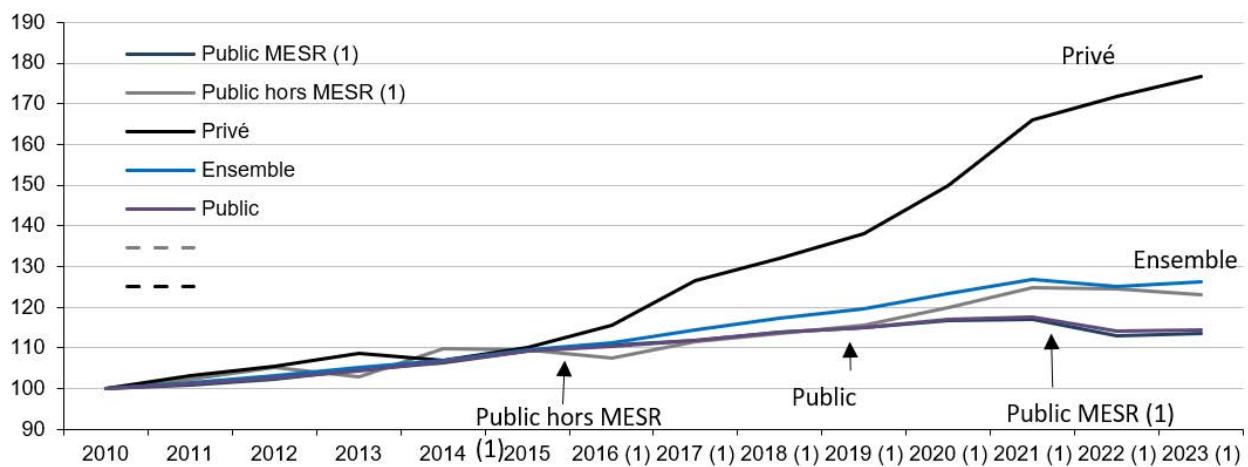
97 Un Leveraged Buyout (LBO) est une opération de rachat d'entreprise financée en grande partie par de l'endettement, remboursé ensuite grâce aux profits générés par l'entreprise acquise.

98 Assemblée nationale. (2024, 10 avril). Rapport d'information sur l'enseignement supérieur priué à but lucratif (Rapport n° 2458). Commission des affaires culturelles et de l'éducation

99 Rapport du CESE « Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur », juillet 2025
https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2025/2025_15_financmnt_enseignmnt_sup.pdf

L'analyse des données concernant l'offre d'enseignement supérieur en France révèle également une tendance marquée à l'augmentation de l'offre privée dans plusieurs secteurs clés de la formation, notamment dans les diplômes LMD, les professions de santé, les écoles d'ingénieurs, et les écoles de commerce, gestion et vente. Cette dynamique a des répercussions directes sur l'accès à l'enseignement supérieur en région Nouvelle-Aquitaine, où les établissements privés, en particulier dans les domaines de la formation professionnelle et technique, viennent se positionner comme une alternative de plus en

plus attractive face aux difficultés financières des universités publiques et au manque d'offre publique sur certains territoires. Le secteur privé bénéficie en effet d'une plus grande flexibilité financière et d'un modèle économique différent, lui permettant de se développer rapidement, tout en attirant un nombre croissant d'étudiant.es. Par conséquent, cette concurrence accrue pourrait potentiellement limiter les capacités d'accueil des universités publiques, notamment dans des domaines spécifiques où les demandes sont croissantes et où les moyens publics peinent à suivre l'évolution des besoins.



Note : (1) à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est en partie due à une amélioration du dispositif de collecte. Les courbes « Public » et « Public MESR » sont quasiment confondues.

Source : SIES-MESR, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture. Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

Parallèlement, la région a vu se développer une offre privée importante, notamment dans des domaines comme le commerce, le management, l'informatique, le design ou encore les métiers du paramédical et du social. Ces établissements sont souvent implantés dans les grandes agglomérations (Bordeaux, Poitiers, Pau) et parfois dans des villes moyennes cherchant à renforcer leur attractivité (Brive, Niort, Agen).

Cette offre privée joue un rôle de complément, voire de substitution lorsque l'offre publique est insuffisante localement, par exemple en écoles d'ingénieurs spécialisées ou en formations paramédicales. Alors que paradoxalement, cette offre privée propose des frais de scolarité élevés : plusieurs établissements affichent des tarifs allant de 5 000 € à plus de 10 000 € par an, bien supérieurs aux droits universitaires publics (170 € pour une licence, 243 € pour un master, hors écoles publiques d'ingénieurs).

L'audition d'une proviseure d'Angoulême a mis en évidence ce dilemme : « À force, on ne sait même plus qui est compétent sur cette question »¹⁰⁰, illustrant la difficulté des familles à se repérer dans une offre composite où la frontière entre public et privé n'est pas toujours claire, notamment avec des établissements privés d'intérêt public ou associatifs. Toutes les universités auditionnées reconnaissent la montée en puissance d'établissements privés, notamment dans le commerce, l'ingénierie informatique, la santé et le paramédical. L'Université de Bordeaux souligne que certaines campagnes de promotion « sont totalement orthogonales avec l'objectif d'ouvrir le champ des possibles aux jeunes » et reposent sur des logiques marketing agressives.

100 Lycée Guez de Balzac - Delphine Nibaudeau, proviseure. (2025, mai 22). Audition du CESER.

Cette concurrence affecte particulièrement les filières professionnalisautes. Faute de places suffisantes dans les IUT ou les licences professionnelles publiques, certain.es étudiant.es se tournent vers le privé, acceptant un coût élevé pour des formations perçues comme mieux alignées sur l'emploi immédiat. Comme l'a exprimé un responsable universitaire : « On n'a pas les mêmes armes de communication ni la même souplesse de création de programmes que le privé, qui peut ouvrir une spécialisation en six mois ». Les auditions et les analyses convergent : le développement de l'enseignement supérieur privé lucratif s'inscrit dans une dynamique de dépendance croissante aux financements publics, en particulier via la réforme de l'apprentissage de 2018. Entre 2018 et 2024, près de 90 milliards d'euros ont été consacrés à cette politique, dont environ 40 milliards orientés vers des établissements privés. Déplorant l'insuffisance de régulation, Mathis d'Aquino (2025), chercheur à Sciences Po Bordeaux, décrit la politique d'apprentissage comme une « mécanique de transfert de fonds publics vers des acteurs privés », soulignant ainsi le déséquilibre dans les bénéficiaires de cette politique. Le modèle qui en résulte repose moins sur l'investissement direct des familles que sur un système de financement public indirect, qui crée un véritable effet d'aubaine pour les grands groupes privés de formation. Le projet de loi *modernisation et régulation de l'enseignement supérieur*, dit loi Baptiste, a été déposé au Parlement le 30 juillet 2025¹⁰¹. Répondant aux dérives du secteur privé lucratif, le texte propose une reconnaissance graduée des établissements - **agrément** ou **partenariat** - condition indispensable pour apparaître sur Parcoursup, accueillir des boursiers ou délivrer des diplômes reconnus (Vie publique, 2025 ; Assemblée nationale, 2025 ; Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2025).

Cette situation soulève plusieurs inquiétudes. D'une part, la régulation apparaît faible : le projet de loi Baptiste (2025), censé moderniser

et encadrer l'enseignement supérieur, se limite à distinguer deux catégories d'établissements privés - agréés et partenaires - sans conditionner l'accès aux financements publics à des garanties de qualité suffisantes. D'autre part, il ouvre la possibilité pour ces établissements de délivrer des grades universitaires (licence, master, doctorat, titres d'ingénieur), remettant en cause le monopole historiquement détenu par les universités publiques et les établissements privés non lucratifs (EESPIG).

Pour la Nouvelle-Aquitaine, région où l'équilibre territorial de l'offre d'enseignement supérieur reste fragile, cette évolution pose un enjeu majeur. Si certains établissements privés peuvent contribuer à compléter l'offre locale, notamment dans les villes moyennes, leur logique essentiellement marchande risque d'accentuer les inégalités d'accès et de fragiliser la cohésion territoriale. La question de leur articulation avec le Service public régional de l'orientation (SPRO) et avec les universités publiques devient ainsi centrale pour éviter que le maillage territorial ne se transforme en fragmentation concurrentielle.

En définitive, l'expansion du privé lucratif constitue à la fois une opportunité pour élargir l'offre et un risque structurel pour l'égalité d'accès, faute d'un cadre régulatoire solide.

Dans le prolongement de cette analyse, le CESER a conduit plusieurs auditions afin de mieux comprendre la dynamique du secteur privé lucratif et ses effets sur l'accès à l'enseignement supérieur. Ont notamment été entendu.es : une journaliste et autrice du livre *Le Cube - Révélations sur les dérives de l'enseignement supérieur privé* (Flammarion, 2025)¹⁰², ainsi que des représentant.es des écoles ESG Bordeaux (groupe Galileo Global Education) et NoSchool Bordeaux¹⁰³. Ces échanges ont permis de croiser les points de vue d'acteurs critiques et d'opérateurs engagés dans la formation privée lucrative. Ils mettent en lumière à la fois les atouts indéniables de ce secteur en matière d'accessibilité et d'innovation, et les dérives préoccupantes liées à sa logique marchande.

101 Assemblée nationale. (2025). *Projet de loi relatif à la modernisation et à la régulation de l'enseignement supérieur* (n° 1762).
[Projet de loi, n° 1762 - 17e législature - Assemblée nationale](#)

102 Claire Marchal, Journaliste. « 2025, octobre 1^{er} ». Audition du CESER.

103 No School et Groupe Galileo Global Education. (2025, octobre 9). Auditions du CESER.

Du côté des atouts, les représentant.es de NoSchool et Galileo soulignent le rôle structurant de l’alternance, qui permet d’ouvrir l’accès à des formations supérieures à des jeunes issus de milieux modestes. En supprimant les frais de scolarité, l’apprentissage constitue un véritable levier d’égalité des chances. Ces écoles revendiquent également une forte dimension professionnalisaante, une adaptation rapide aux besoins économiques locaux, et une proximité renforcée avec le marché de l’emploi grâce aux stages et partenariats entreprises. L’enseignement privé se positionne ainsi comme un complément au service public, notamment dans certains territoires où l’offre universitaire et les capacités d’accueil restent limitées, en proposant des cursus plus flexibles et souvent perçus comme plus concrets.

Cependant, les auditions ont aussi révélé des failles structurelles et des risques majeurs. L’autrice du Cube a documenté une « logique de rentabilité » qui tend à primer sur la mission éducative : recours massif à des vacataires précaires, erreurs pédagogiques non corrigées, taux d’encadrement faible, et endettement croissant des étudiant.es. Elle alerte sur la transformation de l’étudiant en « client » et du diplôme en « produit », conséquence directe de la financiarisation du secteur et de l’entrée massive de fonds d’investissement.

Les auditionné.es du secteur privé reconnaissent, de leur côté, que leur modèle repose largement sur le financement public et de l’apprentissage ; une réduction de ces aides mettrait en péril la viabilité économique de nombreuses écoles. On peut s’interroger sur les aides publiques à destination d’écoles relativement fragiles car elles dépendent en grande partie de l’apprentissage.

Ces auditions ont aussi mis en évidence une asymétrie d’information préoccupante : la confusion entre titres RNCP et diplômes nationaux, entretenue par un marketing parfois trompeur, nuit à la lisibilité de l’offre et fragilise les choix d’orientation.

Plusieurs participant.es ont insisté sur la nécessité de renforcer la transparence, la traçabilité des financements, et les contrôles publics pour garantir la qualité des formations et protéger les familles.

Ainsi, le CESER souligne que l’enseignement supérieur privé lucratif représente à la fois un levier d’accès et un risque pour l’égalité des chances. Il apporte des solutions locales d’insertion et de flexibilité, mais son essor appelle une régulation territoriale forte, fondée sur une information claire des publics, un suivi rigoureux des financements et une articulation explicite avec le Service public régional de l’orientation (SPRO).

La coexistence du public et du privé dans l’enseignement supérieur régional pose la question de la régulation territoriale. Les pôles publics majeurs constituent un socle indispensable, mais leur polarisation géographique et la spécialisation parfois étroite de certaines filières créent des zones blanches, où les établissements privés occupent un espace croissant. Cette situation, si elle n’est pas encadrée, amplifiera les inégalités d’accès. Pour limiter ces déséquilibres, le CESE a déjà recommandé l’instauration d’un avis conforme préalable du rectorat pour toute nouvelle implantation d’établissement privé lucratif, afin de garantir la lisibilité de l’offre et d’éviter une concurrence déséquilibrée avec les structures publiques (CESE, 2025, p. 98).

Les auditions du CESER et les rapports institutionnels convergent vers une recommandation : **renforcer la concertation entre l’État, la Région et les acteurs de l’enseignement supérieur pour ajuster la carte des formations, tout en garantissant la lisibilité de l’offre et la transparence des coûts. À ce titre, le CESER souligne l’urgence d’une vigilance accrue vis-à-vis du secteur privé lucratif. Les dérives constatées chez certains opérateurs, démontrent que l’argent public ne peut être mobilisé sans garanties de qualité et de transparence.**

Un enjeu stratégique pour la cohésion sociale et l'attractivité

L'offre publique et privée d'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine façonne directement l'accès des néo-bachelier.ères aux études supérieures. La première garantit une accessibilité financière et un maillage de base, mais reste concentrée dans quelques pôles. La seconde complète certaines filières, mais au prix d'un effort financier qui exclut une partie des jeunes. Cette dualité impose une politique cohérente : d'un côté, un développement de l'offre publique dans les zones sous dotées et sur les filières stratégiques ; de l'autre, une régulation et une information renforcées sur le privé afin que son apport ne se transforme pas en facteur supplémentaire d'inégalités sociales et territoriales. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) indique que « les ouvertures de CPGE ou STS augmentent de 8 % la probabilité d'inscription des élèves locaux, etc. l'effet est plus marqué pour les petites communes et la voie professionnelle » (2025, p. 84) et que « la répartition inégale de l'offre de formation contribue fortement aux disparités d'accès » (2025, p. 83)¹⁰⁴.

Selon cette analyse, la présence ou l'absence de certaines infrastructures de formation, ainsi que leur répartition géographique, constituent des éléments influençant les choix et les inscriptions dans l'enseignement supérieur, en particulier pour les élèves des petites communes et de la voie professionnelle.

La répartition actuelle de l'offre publique, concentrée sur les grandes métropoles et certaines niches territoriales, conjuguée à la concurrence du privé, influence directement les choix et les parcours des néo-bachelier.ères. Celles ou ceux issu.es de zones rurales ou de milieux modestes sont souvent orienté.es vers les filières publiques

locales, parfois par défaut, et renoncent à certaines ambitions faute de mobilité ou de moyens financiers. L'existence d'une offre privée dynamique accentue la segmentation sociale : les étudiant.es aisés.es peuvent accéder à des formations plus diversifiées, tandis que d'autres doivent se contenter d'une offre restreinte.

Le paysage de l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une offre publique solide mais polarisée, un secteur privé dynamique et concurrentiel, et des tensions structurelles (logement, transport, financements) limitant la capacité d'adaptation. L'enjeu central est d'assurer une complémentarité régulée entre public et privé, afin d'éviter que la diversité de l'offre ne se traduise par un accroissement des inégalités territoriales et sociales.

Le développement de l'offre privée contribue à diversifier l'accès à certaines filières, il renforce également une segmentation sociale de fait : les étudiant.es issu.es de familles aisées peuvent envisager ces établissements, tandis que les autres se voient contraint.es de choisir une filière publique locale, parfois par défaut. Ce mécanisme favorise une forme de « double marché de l'enseignement supérieur », où l'accès aux filières innovantes ou spécialisées dépend non seulement de l'existence d'un établissement dans le territoire, mais aussi de la capacité financière à y accéder.

Les effets de la concentration de l'offre de formation se mesurent dans les statistiques régionales. Le taux global de poursuite d'études en Nouvelle-Aquitaine s'établit à 76 %, mais il varie fortement selon les départements : 80 % à Limoges contre 75 % à Poitiers¹⁰⁵. Les jeunes des zones rurales et des familles modestes sont particulièrement exposés au risque de renoncement ou d'orientation par défaut.

104 Conseil économique, social et environnemental. (2025). *Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur*. Paris : CESE.

105 Françoise Jeanson, vice-présidente du Conseil régional en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (2025, 22 mai). Audition du CESER.

De plus, les étudiant.es constraint.es de choisir une filière par proximité plutôt que par conviction affichent des taux plus élevés de réorientation ou de décrochage. Ce phénomène représente un coût psychologique et financier important, tant pour les familles que pour la collectivité. Comme l'a résumé un proviseur lors de son audition : « On a encore trop d'élèves qui choisissent une voie par défaut et qui se rendent compte, après quelques mois, qu'ils ne sont pas à leur place ». L'absence de formations longues ou spécialisées dans un grand nombre de territoires alimente un phénomène d'autocensure chez de nombreux lycéens. Le proviseur du lycée de la Venise Verte à Niort l'a exprimé de manière très claire : « Les élèves ne disposent pas toujours des clés pour comprendre l'organisation et les exigences de l'enseignement supérieur, en particulier ceux issus de milieux moins familiers avec les codes scolaires. » Cette remarque illustre un problème structurel : une partie des jeunes, en particulier ceux issus de familles modestes ou culturellement éloignées de l'université, renonce à envisager certaines filières par peur de l'échec, par manque d'informations ou par crainte des coûts liés à la mobilité.

Faute d'une offre locale adaptée ou d'un accompagnement suffisant à l'orientation, ces jeunes s'orientent souvent vers des solutions de proximité, comme un BTS proposé dans leur établissement ou dans un lycée voisin. Ces choix, effectués davantage par défaut que par véritable adhésion à un projet d'études, peuvent limiter leur ambition académique et professionnelle, et contribuer ainsi à reproduire des inégalités sociales et territoriales déjà marquées.

Enfin, les données disponibles permettent de connaître le taux d'accès immédiat à l'enseignement supérieur, mais elles ne donnent pas une vision précise des comportements des néo-bachelier.ères au moment crucial de la transition. En particulier, elles n'éclairent pas un phénomène préoccupant : celui du décrochage qui survient avant même le début

effectif des études supérieures. Certain.es étudiant.es accepté.es sur Parcoursup ne finalisent pas leur inscription ou renoncent à rejoindre la formation choisie, souvent en raison de difficultés logistiques, financières ou personnelles. Comme l'a souligné un proviseur, « le suivi s'arrête souvent après l'affectation. On ne sait pas si les élèves s'inscrivent vraiment, ni s'ils poursuivent en deuxième année ». Ces abandons précoce, qui ne figurent pas dans les statistiques classiques, constituent un angle mort de l'analyse des parcours étudiants. L'absence d'indicateurs dédiés empêche d'identifier précisément les causes et de cibler les publics les plus vulnérables. Or, cette période de transition est déterminante : les étudiant.es qui interrompent leur démarche avant la rentrée se retrouvent souvent sans solution, et certain.es renoncent durablement à leurs projets d'études supérieures.

Plusieurs pistes ont émergé pour limiter ce décrochage « prérentrée ». La première concerne la mise en place de solutions temporaires de logement, permettant aux étudiant.es d'occuper un hébergement provisoire pendant la période critique de la rentrée (septembre novembre). Certaines collectivités ont déjà expérimenté la mobilisation d'internats de lycées ou de logements de fonction vacants à cet effet. La deuxième piste porte sur l'accompagnement administratif et social : un suivi personnalisé depuis le lycée jusqu'à l'inscription effective, incluant une aide à la recherche de logement et au financement du premier mois d'installation. La troisième piste vise à développer un accueil anticipé, avant la rentrée universitaire, avec des journées d'intégration administrative et sociale, afin de réduire la complexité des démarches et d'atténuer l'appréhension liée au changement d'environnement. Enfin, certains acteurs suggèrent de renforcer le suivi statistique de cette phase afin d'en faire un indicateur partagé, permettant d'ajuster en temps réel l'offre d'accompagnement et de détecter rapidement les situations à risque.

Ces propositions, bien qu'encore limitées à des expérimentations locales, témoignent d'une prise de conscience croissante : l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur se joue bien avant le premier cours et suppose un soutien adapté à chaque étape de la transition.

L'analyse des auditions et des témoignages montre que l'offre d'enseignement supérieur exerce une influence directe et profonde sur l'accès à l'enseignement supérieur des néo-bacheliers et néo-bachelières en Nouvelle-Aquitaine. La concentration de l'offre dans quelques pôles urbains, la rareté

de certaines filières spécialisées dans les villes moyennes et la lisibilité parfois faible des dispositifs d'orientation créent des barrières réelles ou perçues. Ces barrières favorisent les choix par défaut et, pour les étudiant.es les plus ambitieux.ses, encouragent un départ hors région.

Ces constats soulignent que l'accès à l'enseignement supérieur dépend autant de l'organisation des parcours que de la répartition territoriale de l'offre de formation. C'est à cette question du maillage territorial que s'attache le chapitre suivant.

3.3 De l'offre à la répartition territoriale

Le chapitre précédent a montré que l'offre d'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine ne se limite pas aux universités publiques, mais englobe un ensemble diversifié de structures : écoles d'ingénieurs, IUT, classes préparatoires aux grandes écoles, écoles de commerce, établissements de santé, lycées avec sections post-bac, écoles spécialisées publiques ou privées et tant d'autres. Ce paysage, riche et composite, est le fruit d'une histoire longue - marquée par l'implantation de cinq pôles universitaires majeurs (Bordeaux, Poitiers, Limoges, Pau et La Rochelle) - mais aussi d'évolutions plus récentes, telles que la montée en puissance des établissements privés dans les domaines du commerce, du numérique ou du paramédical.

Données clés sur les disparités territoriales en Nouvelle-Aquitaine

L'encadré ci-dessous présente de manière synthétique les principaux indicateurs du maillage territorial en Nouvelle-Aquitaine (concentration des effectifs, accessibilité, profil social des étudiant.es, poids du privé), afin d'objectiver les disparités d'accès à l'enseignement supérieur.

Indicateur	Valeur	Source
Maillage universitaire : part des effectifs étudiants concentrés dans les 5 pôles publics (Bordeaux, Poitiers, Limoges, Pau, La Rochelle)	> 85 %	MESR, 2024
Accessibilité : temps moyen d'accès à un site universitaire	40 minutes (vs 27 min nationalement)	DATAR, 2025
Profil social des étudiant.es : proportion moyenne de boursiers	≈ 38 %	MESR, 2023
Dynamique privée : part des effectifs nationaux dans l'enseignement supérieur privé	≈ 20 %	Assemblée nationale, 2024

La question du maillage territorial ne peut être réduite à une carte d'implantations : elle renvoie à un système d'interactions complexes entre offre académique, aménagement du territoire, infrastructures de transport, logement étudiant, coopération locale et solutions numériques. Pour en rendre compte, le CESER a choisi une approche systémique structurée autour de cinq dimensions complémentaires :

- ▶ Répartition géographique des établissements et des formations : planification de la carte des formations, antennes universitaires, IUT, campus connectés.
- ▶ Accessibilité physique et mobilité : réseaux de transport, infrastructures de logement étudiant, solutions de mobilité interurbaine.
- ▶ Coopération territoriale et partenariats : mise en synergie des universités, collectivités, lycées, acteurs économiques et structures d'insertion.
- ▶ Numérique et solutions hybrides d'enseignement : développement des dispositifs de formation à distance et des campus connectés.
- ▶ Suivi et prospective territoriale : dispositifs d'observation et anticipation des évolutions démographiques, économiques et sociales.

Le paysage de l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine, riche et composite, est le fruit d'une histoire longue - marquée par l'implantation de cinq pôles universitaires majeurs (*cf. universités de Bordeaux, Poitiers, Limoges, Pau et La Rochelle*) - mais aussi d'évolutions plus récentes, telles que la montée en puissance des établissements privés dans les domaines du commerce, du numérique ou du paramédical. Cette offre constitue indéniablement une richesse pour la région. Elle place la Nouvelle-Aquitaine parmi les territoires disposant d'un tissu universitaire et post-bac diversifié, capable de répondre à une large part des aspirations étudiantes. Pourtant, cette richesse n'est pas uniformément accessible : la concentration des établissements dans quelques grandes métropoles, la spécialisation parfois étroite de certaines filières et la relative rareté des formations longues dans les villes moyennes créent des disparités territoriales fortes.

Ces disparités sont accentuées par les caractéristiques géographiques et démographiques de la région. La région associe de grandes aires urbaines très denses - Bordeaux et sa métropole dépassant 1,2 million d'habitants - et de vastes espaces ruraux ou de montagne faiblement peuplés, tels que la Creuse ou les Pyrénées. Cette hétérogénéité se traduit par des conditions très différentes d'accès aux études supérieures selon le lieu de résidence des jeunes. Comme l'a montré le sondage du CESER Nouvelle-Aquitaine (2025), « 28 % des jeunes ruraux pensent accéder à l'enseignement supérieur contre 37 % des jeunes urbains ; 33 % des jeunes ruraux déclarent avoir renoncé à une formation en raison de contraintes de mobilité ou d'offre locale ».

Ainsi la répartition territoriale des établissements, de leurs filières et des solutions de logement ou de transport influe fortement sur la faisabilité d'un projet d'études, en fonction notamment de la proximité d'un site de formation, de la diversité de l'offre locale et des conditions d'hébergement ou de mobilité.



ZOOM

Les campus des métiers et des qualifications en Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, la dynamique des Campus des Métiers s'inscrit d'abord dans une stratégie régionale autour des filières.

Le label « Campus des Métiers et des Qualifications » (CMQ) identifie, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs publics et privés engagés pour développer une offre cohérente et progressive de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant aussi bien de l'enseignement secondaire que de l'enseignement supérieur, et couvrant la formation initiale et continue. Ces campus sont conçus autour de filières stratégiques et correspondent à des enjeux économiques nationaux ou régionaux, tels que l'aéronautique, la transition énergétique, le numérique ou l'agroalimentaire (Ministère de l'Éducation nationale, 2025).

Selon les auditions menées par le CESER, la philosophie des CMQ repose sur la synergie entre des lycées professionnels et polyvalents, des centres de formation d'apprentis, des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche, des associations sportives et culturelles ainsi que des entreprises. Ils constituent ainsi un pôle de formation en cohérence avec les politiques territoriales de développement économique et social, favorisant l'insertion professionnelle des jeunes et s'articulant avec les pôles de compétitivité régionaux. Les collectivités territoriales sont d'ailleurs associées dès la conception du campus afin d'assurer l'adéquation avec les priorités locales et de garantir la mobilisation des partenaires économiques. Comme l'a souligné un représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine : « Les campus visent à offrir des parcours de formation cohérents et progressifs dans les grandes filières stratégiques régionales, avec des solutions concrètes pour le logement et les transports »¹⁰⁶.



Source : [Les Campus des métiers et des qualifications de Nouvelle-Aquitaine](#)
[Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)

Sur cette carte des campus de Nouvelle-Aquitaine, on constate que certaines académies sont plus avancées que d'autres dans le développement de ces structures.

106 Verbatims issus des auditions des services du Conseil régional le 22 mai 2025.

Connaissance et visibilité des CMQ sur le terrain

Malgré leur intérêt, les CMQ restent encore méconnus de nombreux acteurs de terrain. Plusieurs promoteurs entendus par le CESER ont reconnu recevoir de nombreuses informations sur les dispositifs régionaux, mais sans toujours percevoir clairement la structure et les formations associées aux campus. L'un d'eux résume ainsi la situation : « On est écrasé par les infos avec le Challenge Drone, le RêveD'ICAR, tout un tas d'opérations de cet ordre-là, mais qui, à mes yeux, ne permettent pas de présenter forcément les formations qui sont associées au campus ».

Il apparaît que la lisibilité du dispositif des campus des métiers et des qualifications reste perfectible. Cette situation traduit un déficit de communication autour du dispositif, limitant sa visibilité et, par conséquent, son potentiel en tant qu'outil d'orientation pour les élèves et leurs familles. Or, les CMQ ont vocation à constituer une vitrine structurante des parcours de formation et des débouchés professionnels à l'échelle régionale.

Gouvernance, financement et articulation territoriale

Les CMQ reposent généralement sur un établissement support (lycée, CFA ou université). Les financements des CMQ peuvent être complétés par l'État ou des fonds européens, et permettent de financer des actions de promotion, de communication et de coopération entre acteurs économiques et éducatifs. En mars 2025, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine a proposé d'adhérer à l'association de gouvernance de ces campus, afin de renforcer son implication dans la stratégie, le pilotage et l'animation des CMQ sur le territoire régional.

Pour accompagner concrètement cette démarche, elle a attribué un soutien financier sous la forme d'un forfait annuel de 5 000 euros à chacun des dix campus des métiers et des qualifications labellisés sur son territoire.

Ce soutien vise à :

- ❖ financer les frais de fonctionnement de l'association (réunions, animation, communication, coordination des actions, etc.) ;
- ❖ soutenir les actions collectives menées par les campus (événements, projets pédagogiques, partenariats avec les entreprises, etc.) ;
- ❖ permettre aux campus de disposer de moyens pour développer leur attractivité et leur rayonnement.

Financement et modalités

Avec dix campus concernés, le montant total de l'aide régionale s'élève à 50 000 euros par an. Cette somme est versée directement à l'association de gouvernance de chaque campus, qui en assure la gestion et la répartition selon les besoins identifiés.

Ces campus sont conçus autour de secteurs d'activité d'excellence répondant à des enjeux économiques majeurs, tels que l'aéronautique, le bâtiment et les travaux publics, les énergies nouvelles, le numérique ou la métallurgie. Ils proposent des parcours jusqu'au plus haut niveau de qualification, favorisant la mixité des statuts (scolaire, apprentissage, formation continue) et accompagnant l'évolution professionnelle des jeunes et des adultes grâce à des dispositifs comme la validation des acquis de l'expérience (VAE). Cependant, les auditions ont mis en évidence une gouvernance parfois jugée complexe et un engagement variable des partenaires économiques et institutionnels. La Région a annoncé qu'elle travaillait à renforcer la lisibilité du dispositif et à s'appuyer sur des associations partenaires pour développer un réseau d'ambassadeurs métiers et expérimenter de nouvelles modalités de pilotage.

Les CMQ sont également conçus pour s'inscrire dans une logique d'aménagement et de développement économique territorial. Ils sont supposés contribuer à la cohérence entre formation et besoins des entreprises locales. Pourtant, certaines filières peinent à recruter ou à remplir leurs sections, notamment dans les métiers techniques et industriels, ce qui pose la question de l'adéquation entre offre de formation et attractivité des parcours. Comme l'a exprimé un représentant consulaire : « On a une multitude de dispositifs et tout le monde pioche dans le même vivier. Ce qui fait qu'on arrive à avoir des sections qui sont pratiquement vides. »¹⁰⁷

Lien avec l'orientation et l'information

L'un des objectifs majeurs des CMQ est de servir de support à l'orientation et à l'information des jeunes et des familles. Or, les auditions soulignent que ce rôle est encore insuffisamment valorisé. Les actions de promotion – salons, forums, ateliers – sont jugées trop ponctuelles ou mal articulées avec les besoins concrets des élèves et des équipes éducatives. Un proviseur a d'ailleurs évoqué des difficultés de coordination : « On a du mal à identifier qui fait quoi dans le domaine de l'orientation, notamment depuis la décentralisation partielle de cette compétence. »¹⁰⁸

Pour répondre à ce constat, la Région Nouvelle-Aquitaine envisage de mieux former et informer les équipes pédagogiques sur les usages des CMQ comme outils d'orientation, de renforcer la communication auprès des familles et de clarifier la répartition des responsabilités dans l'accompagnement des parcours.

Exemples de déploiement régional et label complémentaire

Début 2025, la Nouvelle-Aquitaine comptait 11 campus des métiers et des qualifications labellisés dans des domaines stratégiques variés tels que l'aéronautique, la construction durable et éco-réhabilitation, le génie civil et les infrastructures intelligentes, la gastronomie, les matériaux et la transition énergétique (Académie de Bordeaux, 2025 ; D. Charnolé, 2025¹⁰⁹). À ce dispositif national s'ajoute le label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » (TTNA), attribué par la Région pour une durée de un à trois ans renouvelables, afin de valoriser les campus répondant aux besoins en compétences des filières économiques régionales.

Revenant à la paternité des Campus de métiers et des qualifications, en particulier avec la création d'Aérocampus, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine a créé en décembre 2019 un label « Talents et Territoires en Nouvelle-Aquitaine ». En mars 2025, une délibération du Conseil régional, en lien avec le Rectorat de région, a mis à jour le cahier des charges du label TTNA autour des filières prioritaires régionales. La gouvernance de CMQ labellisé TTNA prend notamment la forme d'associations à laquelle adhèrent la Région et les acteurs de la filière ainsi que les établissements.

Cette évolution au croisement des compétences régionales réaffirme les objectifs initiaux du label :

- ❖ répondre aux besoins des territoires en matière de compétences et de qualification, dans une démarche d'anticipation et de prospective, - organiser les coopérations entre acteurs économiques, de l'innovation, de la formation, de l'orientation et de l'insertion afin de répondre aux besoins identifiés par les porteurs du projet,
- ❖ assurer l'avenir des établissements de formation situés dans les territoires fragiles. »

Cette complémentarité des labels illustre l'ambition de la Région de renforcer le maillage territorial de l'offre de formation et de soutenir des campus d'excellence intégrés aux écosystèmes économiques locaux (Région Nouvelle-Aquitaine, 2025).

107 Chambre de commerce et d'industrie régionale et CCI de Charente. (2025, mars 20). Audition du CESER.

108 Lycées de La Rochelle et Angoulême. (2025, mai 22). Audition du CESER.

109 Interview de David Charnolé, Chef de pôle formation continue et apprentissage, suivi des campus au rectorat de Bordeaux.

Exemples concrets et ancrage territorial des CMQ en Nouvelle-Aquitaine

Les auditions ont permis d'identifier plusieurs exemples illustrant la diversité et l'impact des Campus des Métiers et des Qualifications dans la région. Ces exemples montrent que lorsque les CMQ disposent d'un fort soutien institutionnel et économique, d'une visibilité accrue et de solutions concrètes pour l'accueil et la vie étudiante, ils deviennent des leviers puissants d'attractivité et d'orientation. Toutefois, ces réussites contrastent avec des situations où la lisibilité et la mobilisation des acteurs restent perfectibles, confirmant ainsi la nécessité d'un effort accru de gouvernance et de communication.

❖ **Aérocampus - un exemple reconnu de dynamisme et d'ancrage territorial**

Parmi les CMQ les plus identifiés et reconnus figure Aérocampus, spécialisé dans les métiers de l'aéronautique. Ce campus bénéficie d'un fort ancrage territorial et d'une implication notable des entreprises du secteur aéronautique de Bordeaux et de la Nouvelle-Aquitaine. Son dynamisme en fait une vitrine du modèle régional des CMQ. Comme l'a souligné un représentant de la Région : « Certains campus comme l'Aérocampus sont bien connus dans la région. Mais il faut reconnaître que d'autres sont très peu identifiés, même par les équipes des établissements supports »¹¹⁰.

❖ **Campus des métiers de Blaye - lien avec l'industrie et le logement étudiant**

Le campus des métiers de Blaye, labellisé TTNA, illustre la capacité de ces dispositifs à s'intégrer dans une politique plus large d'aménagement territorial. Un projet de résidence étudiante a été lancé en partenariat avec des bailleurs sociaux afin de faciliter la vie étudiante à proximité immédiate du campus. Cette initiative montre comment l'infrastructure d'accueil peut accompagner le développement de filières stratégiques comme l'industrie et le nucléaire. Selon les auditions : « À Blaye, un projet de résidence étudiante en partenariat avec des bailleurs sociaux, à proximité d'un campus des métiers et des qualifications labellisé TTNA »¹¹¹.

❖ **FERROCAMPUS pour l'innovation ferroviaire**

Implanté à Saintes, en Charente-Maritime, et porté par la Région Nouvelle-Aquitaine avec le soutien de l'État et de l'Europe, FERROCAMPUS constitue aujourd'hui un projet unique en France et en Europe. Ce programme ambitieux associe formation, innovation et expérimentation pour accompagner la filière ferroviaire dans sa transition écologique et technologique. Il répond aux enjeux actuels de décarbonation des transports, de souveraineté industrielle et de réindustrialisation des territoires.

❖ **Le Campus régional du patrimoine bâti - incarné au Lycée des métiers du bâtiment (LMB) de Felletin**

Le Conseil régional et la Région Académique de Nouvelle-Aquitaine ont souhaité unir leurs labels respectifs CMQ (Campus des Métiers et de Qualifications) et TTNA (Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine) autour d'un projet commun ; ce campus rassemble les objectifs et les champs d'actions des deux labels.

Difficultés et pistes d'amélioration

Malgré leur potentiel, les CMQ restent fragiles : manque de lisibilité, appropriation inégale par les équipes éducatives, gouvernance complexe, et difficulté à mobiliser durablement tous les partenaires. Ces limites réduisent leur impact en matière d'orientation et d'attractivité. Le CESER retient que des évolutions sont en cours, notamment une clarification du pilotage et un renforcement de l'animation des campus, ainsi qu'une montée en puissance des actions de formation et d'accompagnement des équipes pédagogiques. L'enjeu est de transformer ces dispositifs en leviers pleinement opérationnels pour l'égalité des chances et le développement territorial¹¹².

Les Campus des Métiers et des Qualifications sont perçus comme des outils stratégiques de structuration de l'offre de formation, de soutien à l'orientation et de promotion de l'insertion professionnelle des jeunes en Nouvelle-Aquitaine. Ils participent à une meilleure articulation entre formation initiale, formation continue et besoins économiques locaux. Toutefois, pour que ces dispositifs atteignent pleinement leur potentiel, leur visibilité doit être renforcée, leur gouvernance simplifiée et leur rôle en matière d'orientation et de formation continue mieux exploité.

110 Pôle Éducation et citoyenneté – Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. (2025, mai 22). Audition du CESER.

111 Idem 110.

112 Jean-Louis Nembrini, vice-président du Conseil régional en charge de l'Orientation, de l'éducation et de la jeunesse. (2025, 22 mai). Audition du CESER.

Les Instituts Universitaires de Technologie (IUT)

Accès de proximité et diversification des parcours

Ces établissements, en raison de leur ancrage territorial et de leur vocation professionnalisaante, jouent un rôle stratégique pour favoriser la poursuite d'études et accompagner le développement économique régional (Comité éthique et scientifique de Parcoursup et Mon Master, 2025, p. 72)¹¹³.

La Nouvelle-Aquitaine dispose d'un maillage important constitué de huit IUT répartis sur dix-huit campus. Ils sont rattachés à six universités et implantés tant dans les grandes agglomérations, comme Bordeaux, Limoges ou Poitiers, que dans des territoires plus éloignés des centres urbains, tels que Tulle, Égletons ou Guéret. Cette organisation territoriale permet de limiter les inégalités liées à l'éloignement géographique et offre à de nombreux jeunes la possibilité de suivre des études supérieures près de leur lieu de vie. Les IUT de la région accueillent près de 14 000 étudiant.es, dont 3 400 en alternance, et proposent vingt et une spécialités couvrant l'ensemble des secteurs d'activité, du tertiaire à l'industriel en passant par le numérique¹¹⁴.

La transformation récente du Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) a profondément modifié l'organisation et la pédagogie des IUT. Le passage d'un cursus de deux à trois ans, fondé sur une approche par compétences et sur un renforcement de la professionnalisation, a permis de rapprocher encore davantage la formation des réalités du marché du travail (CESER, 2025a). Le BUT a également introduit un apprentissage en mode projet et une place accrue pour l'alternance, offrant aux étudiant.es une meilleure préparation à leur insertion professionnelle. Cette évolution a entraîné une forte augmentation de l'attractivité de certaines filières, notamment celles orientées vers le commerce et la gestion, comme en témoigne le cas des Techniques de commercialisation qui enregistrent chaque année plusieurs milliers de candidatures pour un nombre limité de places. Cependant, cette attractivité n'est pas homogène : les filières industrielles et techniques, essentielles au développement économique, peinent encore à recruter, en particulier des jeunes femmes et des bacheliers issus des séries technologiques (Comité éthique et scientifique de Parcoursup et Mon Master, 2025, p. 73).

Le rapport du Comité éthique et scientifique souligne également que le taux de poursuite d'études des bachelier.ères de Nouvelle-Aquitaine est inférieur à la moyenne nationale et que, malgré l'obligation d'accueillir 50 % de bachelières et bacheliers technologiques en première année de BUT, certains IUT peinent à atteindre cet objectif, avec seulement 43 % à 44 % de ces étudiant.es à Bordeaux. Les effets conjoints de la démographie et d'une image dégradée de l'industrie accentuent la difficulté de recrutement, particulièrement dans les filières de production industrielle (Comité éthique et scientifique de Parcoursup et Mon Master, 2025).



113 Comité éthique et scientifique de Parcoursup et Mon Master. (2025). *7e rapport annuel au Parlement* (pp. 72-76). Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

114 CESER. (2025a). Audition des Instituts Universitaires de Technologie de Bordeaux et du Limousin.

À ces difficultés s'ajoute une concurrence accrue des établissements privés. Ces derniers, souvent très réactifs dans la mise en place de parcours professionnalisants et agressifs dans leur communication, attirent une part des étudiant.es qui auraient pu se tourner vers l'enseignement public. La généralisation de l'usage du terme « bachelor » dans les écoles privées renforce parfois la confusion avec le BUT, ce qui impose un effort de pédagogie et de communication spécifique de la part des IUT¹¹⁵. L'alternance, pourtant un atout majeur du réseau des IUT, est également un terrain de concurrence, les écoles privées sachant capter une partie des contrats disponibles. Cette situation pose la question du modèle de financement des IUT, dans lequel l'alternance représente un levier important de ressources mais aussi une source de fragilité si la concurrence réduit l'offre de contrats pour leurs étudiant.es.

La gestion des capacités d'accueil constitue un autre point de tension. Certaines filières sont saturées, comme Techniques de commercialisation, avec plus de 9 000 vœux pour quelques centaines de places, tandis que d'autres laissent des places vacantes faute de candidat.es répondant aux critères d'admission, notamment dans les spécialités technologiques (STI2D, STL). Cette situation paradoxale alimente le débat sur une éventuelle révision des quotas de bachelières et bacheliers technologiques, et sur la mise en place de dispositifs plus flexibles pour pourvoir les places disponibles tout en respectant la vocation initiale des IUT¹¹⁶.

Pour répondre à ces enjeux, des dispositifs comme les « Cordées de la réussite » ont été renforcés afin de rapprocher les lycéen.nes des formations supérieures et de leur faire découvrir concrètement les métiers et débouchés offerts. Ces dispositifs, combinés aux journées portes ouvertes et aux immersions pour les enseignantes et enseignants du secondaire, permettent de mieux informer les jeunes et de lutter contre les représentations parfois réductrices de certaines filières. En parallèle, des passerelles internes ont été créées pour faciliter les réorientations, évitant ainsi le décrochage et limitant le nombre de places vacantes (Comité éthique et scientifique de Parcoursup et Mon Master, 2025, p. 75).

Le CESER a également mis en avant la nécessité de mieux valoriser les compétences des étudiant.es tout au long de leur parcours. Un liuret numérique de suivi des acquis et expériences est recommandé, incluant non seulement les diplômes mais également le bénévolat, les stages, les petits emplois, ainsi que des expériences personnelles significatives témoignant de la résilience ou du dépassement de soi. Une telle démarche viserait à favoriser la mobilité et la reconversion professionnelle tout au long de la vie.

Enfin, le Comité éthique et scientifique souligne la nécessité de clarifier l'intérêt du BUT face au DUT encore en vigueur et de renforcer la communication avec les familles afin de dissiper les doutes sur la valeur ajoutée de cette formation par rapport à d'autres voies, comme les écoles d'ingénieurs (Comité éthique et scientifique de Parcoursup et Mon Master, 2025, p. 76).

Les IUT de Nouvelle-Aquitaine constituent un levier essentiel d'accès à l'enseignement supérieur et un outil d'adaptation aux besoins économiques régionaux. Le passage au BUT, la diversification des publics et le maillage territorial dense sont des atouts majeurs. Néanmoins, le respect des quotas de bachelières et bacheliers technologiques, l'attractivité des filières industrielles, la concurrence du secteur privé, la valorisation des parcours étudiants et la dépendance au financement par alternance représentent des défis persistants. La mise en place d'un liuret numérique de compétences, la consolidation des passerelles entre secondaire et supérieur et une communication renforcée sur la valeur ajoutée des diplômes publics sont identifiées comme des actions prioritaires.

115 IUT de Bordeaux. (2025, avril 9). Audition du CESER.

116 Idem 115.

L'analyse des CMQ et des IUT montre que ces dispositifs, lorsqu'ils sont bien identifiés et solidement ancrés dans leur territoire, peuvent jouer un rôle déterminant pour renforcer l'attractivité des filières, soutenir la réussite des étudiant.es et faciliter leur insertion professionnelle. Les CMQ offrent une articulation efficace entre enseignement secondaire, supérieur et formation continue, tout en s'appuyant sur les besoins économiques régionaux. Les IUT, quant à eux, assurent un maillage territorial dense, y compris en zones rurales, offrant aux néo-bachelier.ères une première expérience sécurisante de l'enseignement supérieur, avant, le cas échéant, de poursuivre vers des parcours plus longs.

Cependant, les auditions menées par le CESER ont mis en lumière plusieurs limites :

- ▶ du côté des CMQ, la persistance d'un déficit de visibilité ;
- ▶ du côté des IUT, le déséquilibre d'attractivité entre filières, la concurrence accrue du privé et la dépendance au financement par alternance restent des enjeux majeurs.

Ces constats invitent à élargir l'analyse à un levier transversal qui irrigue à la fois les CMQ et les IUT : l'apprentissage. Ce mode de formation, intégré à de nombreuses formations et en forte croissance dans l'enseignement supérieur, constitue à la fois un moteur d'insertion professionnelle, un outil de diversification des ressources pour les établissements, mais aussi un terrain de tensions et de dérives.

3.4 Pilotage territorial de l'enseignement supérieur : coopérer, innover, anticiper

Coopérations et partenariats

Le maillage territorial de l'enseignement supérieur repose en grande partie sur les coopérations locales mises en place entre établissements scolaires et universitaires, chambres consulaires, organismes d'enseignement supérieur, collectivités territoriales, acteurs économiques et structures associatives. Ces coopérations prennent des formes différentes selon les bassins. Dans certains territoires, elles s'organisent autour de filières identifiées comme stratégiques. À Niort, par exemple, les partenariats s'articulent autour de la filière de l'assurance, tandis qu'à Pau, l'université et les acteurs économiques

développent des collaborations dans le domaine de l'énergie et des géosciences.

Les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) illustrent ce principe d'organisation territoriale. Ils associent lycées, centres de formation d'apprentis, établissements d'enseignement supérieur et entreprises pour structurer des parcours de formation cohérents dans des secteurs comme l'aéronautique, le numérique, la construction durable ou l'agroalimentaire. Dans plusieurs cas, les auditions ont souligné que ces coopérations restaient encore peu lisibles pour les familles et même pour certains établissements, malgré l'existence de réussites locales telles qu'Aérocampus, spécialisé dans l'aéronautique.

Les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) constituent un autre exemple de maillage territorial par coopération. En Nouvelle-Aquitaine, ils sont répartis sur dix-huit sites et proposent des formations diversifiées au plus près des bassins de vie, y compris dans des villes moyennes comme Tulle, Égletons ou Guéret. Cette répartition territoriale permet de rapprocher l'enseignement supérieur de zones éloignées des grands pôles universitaires, tout en renforçant les liens avec les lycées et le tissu économique local. Toutefois, les auditions ont mis en évidence des difficultés de recrutement dans certaines filières technologiques et industrielles, en dépit des objectifs fixés pour accueillir une proportion significative de bachelières et bacheliers technologiques ainsi que la concurrence accrue du privé rappellent que ce modèle doit être consolidé et mieux valorisé. (Auditions IUT de Bordeaux et Limoges, 2025).

Les échanges menés au cours des auditions ont montré que cette coopération territoriale gagnerait à intégrer davantage les dimensions liées aux conditions de vie étudiante. Les besoins identifiés portent sur une meilleure coordination entre collectivités locales et établissements

d'enseignement supérieur pour anticiper les questions de logement et de transport. Des pistes évoquées incluent l'élaboration de partenariats avec les bailleurs sociaux afin de proposer des solutions de logement étudiant à proximité des campus, ainsi que la concertation autour des horaires de trains et de bus pour les adapter aux emplois du temps universitaires.

Ces constats convergent vers une même conclusion : la coopération territoriale apparaît comme un levier structurant pour réduire les inégalités sociales et géographiques d'accès à l'enseignement supérieur. Elle ne peut se limiter à des initiatives ponctuelles mais suppose une gouvernance claire, associant rectorats, établissements, branches professionnelles et collectivités. Bien que la Région ne dispose pas d'une compétence directe en matière d'enseignement supérieur et de recherche, elle s'est dotée d'un service « Enseignement supérieur et Recherche », et manifeste la volonté d'être partie prenante de cette dynamique, notamment en favorisant la lisibilité des dispositifs et en accompagnant les familles.

Bonnes pratiques locales en Nouvelle-Aquitaine

Territoire / Acteurs impliqués	Initiative	Résultats observés	Référence
Niort - Université de Poitiers et acteurs de l'assurance	Développement d'une licence professionnelle et d'un master spécialisé en gestion des risques, co-construits avec le secteur mutualiste et assurantiel local.	Renforcement de l'attractivité du site de Niort, hausse du taux d'insertion immédiate (> 90 %).	Université de Poitiers, audition 2025
Pau - Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)	Coopération avec les entreprises de l'énergie et des géosciences (TotalEnergies, filières locales) pour développer des masters en alternance.	+100 % d'inscriptions en alternance en 5 ans, insertion professionnelle facilitée dans des secteurs locaux stratégiques.	UPPA, audition 2025
Dordogne - Campus connecté de Périgueux	Mise en place d'un campus connecté en partenariat avec la Région, le Rectorat, le département et les collectivités locales.	Offre de formation à distance encadrée, permettant à des jeunes éloignés de Bordeaux d'accéder à des cursus universitaires sans mobilité résidentielle.	DATAR, 2025
Agen - Université de Bordeaux et collectivités locales	Maintien d'un site universitaire malgré de faibles effectifs, soutenu par les collectivités pour garantir une offre de proximité.	Accès facilité et maintien d'une offre de premier cycle (droit, biologie, économie) accessible aux jeunes du Lot-et-Garonne. Permet de s'ouvrir à l'enseignement supérieur.	Université de Bordeaux, audition 2025
La Rochelle - Ville et Université	Développement de partenariats pour mobiliser des logements vacants (internats, résidences saisonnières, logements intergénérationnels).	Solutions d'hébergement alternatives pour limiter le renoncement lié au logement.	Université de La Rochelle, audition 2025

La coopération européenne, un levier stratégique pour un accès équitable à l'enseignement supérieur

La Région Nouvelle-Aquitaine dispose d'une position stratégique en matière de coopération européenne et transfrontalière, illustrée par des dispositifs structurants et une dynamique de partenariats innovants. En mutualisant ressources et dispositifs, la coopération transfrontalière et internationale favorise des parcours plus inclusifs et adaptés. Cette approche contribue à l'équité, à l'innovation et à la cohésion régionale. Le CESER insiste sur le potentiel des dispositifs de mobilité internationale et transfrontalière dans la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Ces leviers, lorsqu'ils sont articulés à une politique régionale volontariste et dotés de moyens suffisants, pourraient permettre : d'élargir l'offre de formation et renforcer l'attractivité régionale ; de diversifier les publics et accroître l'équité territoriale et sociale. La concrétisation de ces objectifs suppose une prise en compte renforcée des critères sociaux et territoriaux dans les politiques de coopération en lien avec l'enseignement supérieur et la mobilité internationale.

Les coopérations internationale et transfrontalière : des leviers à valoriser pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur

Par son ouverture sur l'espace européen et sa situation transfrontalière, la Région Nouvelle-Aquitaine se distingue comme une véritable région internationale, intégrant les dynamiques interculturelles et les dispositifs de coopération continentaux.

Le Conseil régional constate que certains territoires néo-aquitains ont des forts enjeux concernant le maintien des populations jeunes et formées « *indispensables pour (re)créer les dynamiques économiques et sociales locales* ». L'action pour « *pour réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à - et de réussite dans - l'enseignement supérieur* » fait partie de son périmètre de compétences. La coopération transfrontalière et internationale peut constituer un levier majeur pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur en favorisant la création de dispositifs de soutien ciblés à la mobilité des jeunes étudiantes et étudiants, tels que des bourses spécifiques et des passerelles pédagogiques mutualisées, en soutenant les parcours internationaux, en favorisant la coopération en matière de recherche, etc.¹¹⁷. Une coopération renforcée inscrite dans une dynamique européenne et territoriale, pourrait également contribuer significativement à démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et à réduire les inégalités sociales et géographiques.

Des écarts territoriaux et sociaux persistants

Ces dernières années, la Région a mené une action volontariste afin de soutenir le développement de la mobilité internationale des jeunes néo-aquitains, avec un soutien régional pour les départs en Erasmus+ et une priorité donnée à l'enseignement supérieur dans sa stratégie de coopération au sein de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine – Euskadi – Navarre¹¹⁸. Les projets autour du développement de la mobilité européenne des apprentis sont une réussite.

¹¹⁷ École nationale supérieure de Sciences agronomiques Bordeaux (Bordeaux Sciences Agro) – Sabine Brun-Rageul, Directrice. (2025, septembre 3). Audition du CESER.

¹¹⁸ Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre – Leyre Agcona, Chargée de mission. (2025, septembre 3). Audition du CESER.

Mais celle-ci reste concentrée dans les grands pôles urbains et chez les étudiant.es avec un accès facilité à l'information et au financement. La mobilité sortante des néo-aquitains et l'accueil d'étudiant.es internationaux.ales bénéficient surtout aux établissements urbains majeurs, tandis que les territoires ruraux restent moins représentés dans ces flux¹¹⁹. Certaines catégories de la population rencontrent des difficultés pour bénéficier des opportunités de mobilité. Ainsi, la Région met en place des dispositifs spécifiques pour faciliter l'accès des étudiantes et étudiants en situation de handicap aux opportunités de mobilité internationale, parmi lesquelles des bourses adaptées et une prise en charge des besoins particuliers. Malgré ces efforts, l'information sur ces dispositifs - y compris transfrontaliers - reste parfois insuffisamment diffusée, notamment dans les territoires éloignés ou moins dotés, limitant leur pleine accessibilité.

Par ailleurs, le soutien régional actuel à la préparation à la mobilité internationale, y compris à l'apprentissage des langues, bien qu'en progression et doté de dispositifs adaptés, n'est pas encore suffisant pour supprimer complètement l'obstacle linguistique qui touche particulièrement les publics vulnérables et les territoires les plus éloignés.

Ces écarts territoriaux et sociaux justifient le renforcement d'une coopération élargie et de dispositifs inclusifs à l'échelle régionale pour garantir une équité réelle dans l'accès à l'enseignement supérieur.

Les dispositifs d'accompagnement, tant au niveau de l'orientation que de la prise en charge matérielle (logement, mobilité, santé), restent fragmentés et parfois insuffisants pour répondre à la précarité croissante d'une partie de la population étudiante¹²⁰.

Les retours issus des auditions pointent que la mobilité est un facteur d'épanouissement personnel et professionnel, mais qu'elle reste encore trop socialement et territorialement sélective et confrontée à la crise du logement étudiant et à des disparités territoriales. Parmi les principaux obstacles à l'accès à l'enseignement supérieur sous le prisme international et transfrontalier figurent :

- ▶ les coûts cumulés de la mobilité (logement, transport, frais de scolarité), qui pénalisent les élèves des milieux modestes et des zones périphériques ;
- ▶ la complexité des démarches administratives, la faible articulation entre dispositifs européens et nationaux, et la stagnation des enveloppes budgétaires amplifiée par les effets du Brexit sur Erasmus+ ;
- ▶ l'insuffisance des dispositifs inclusifs pour les publics en situation de handicap ou issus de lieux enclavés ;
- ▶ la méconnaissance des opportunités existantes, les langues des partenaires, l'autocensure persistante face à l'orientation internationale et transfrontalière, renforcée par la méconnaissance des opportunités existantes et les langues des partenaires.

119 Voir par exemple le dispositif régional Erasmus+ Stage Enseignement supérieur : afin de bénéficier d'une bourse, une étudiante ou un étudiant doit être inscrit.e dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Nouvelle-Aquitaine faisant partie de ce Consortium régional. La localisation des établissements du consortium est la suivante : La Rochelle – Charente-Maritime (3) ; Saintes – Charente-Maritime (1) ; Ussel – Corrèze (1) ; La Souterraine – Creuse (1) ; Périgord – Dordogne (1) ; Bordeaux – Gironde (3) ; Niort – Deux-Sèvres (1) ; Poitiers – Vienne (6) ; Limoges – Haute-Vienne (4).

Source : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/erasmus-stage-enseignement-superieur>

120 La mobilité transfrontalière en lien avec la formation et l'emploi, CESER Nouvelle-Aquitaine, 2020.

Préconisations

Afin d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et d'en garantir l'équité, le CESER propose de :

- ▶ Renforcer la concertation entre autorités éducatives, collectivités territoriales, établissements et associations pour co-construire une stratégie régionale partagée de l'enseignement supérieur (axe gouvernance et coordination).
- ▶ Augmenter le soutien budgétaire aux dispositifs de mobilité, en facilitant le cumul et l'accessibilité des aides destinées aux publics modestes, ruraux et en situation de handicap, tout en accompagnant les établissements pour qu'ils puissent déployer un cadre structuré d'accompagnement à la mobilité des élèves et étudiant.es, avant, pendant et après leur séjour.
- ▶ Améliorer l'information et l'accompagnement des jeunes dans la découverte et la valorisation des parcours internationaux et transfrontaliers, dès le secondaire (axe accompagnement et information).
- ▶ Valoriser les parcours professionnels et universitaires atypiques et internationalisés, en renforçant les synergies entre alternance, apprentissage et mobilité européenne. Il serait opportun d'innover dans la forme des dispositifs de soutien (ex : jobs d'été, stages en entreprise transfrontaliers, modules de formation plurilingues), tout en favorisant l'inclusion.
- ▶ Renforcer la prise en compte des critères sociaux dans la stratégie de coopération autour de l'enseignement supérieur dans le cadre de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre.
- ▶ Renforcer le soutien à l'apprentissage des langues étrangères, en cohérence avec ses compétences en matière de formation et d'orientation, afin de lever les freins linguistiques qui limitent encore l'accès des jeunes néo-aquitains aux dispositifs de mobilité internationale et de permettre une participation équitable à l'ensemble des opportunités offertes dans l'espace européen.

Numérique et solutions hybrides d'enseignement

Dans une région vaste et hétérogène comme la Nouvelle-Aquitaine, les infrastructures numériques jouent un rôle déterminant dans l'accès effectif à l'enseignement supérieur et à la recherche. L'essor des formations hybrides, la généralisation des plateformes

pédagogiques et la diffusion croissante de ressources numériques scientifiques imposent une connectivité homogène sur l'ensemble du territoire. Or, les auditions ont confirmé que de fortes disparités persistent entre les zones métropolitaines, généralement bien équipées, et certains territoires ruraux ou de montagne, où les débits demeurent insuffisants pour garantir un apprentissage fluide¹²¹.

121 Université de Bordeaux. (2025, avril 9). Audition du CESER.

Selon l'ARCEP (2024), 13 % des foyers néo-aquitains n'avaient toujours pas accès à un haut débit stable en 2023, une proportion qui peut atteindre 25 % dans certaines zones de montagne (Haute-Vienne, Pyrénées-Atlantiques). Ces données traduisent une fracture numérique qui ne relève pas uniquement de contraintes techniques, mais constitue un facteur structurant d'inégalités sociales et territoriales. Les auditions ont mis en évidence que l'absence de connexion suffisante entraîne une série d'effets cumulatifs : impossibilité de suivre correctement des cours en visioconférence, isolement accru des étudiant.es des campus connectés, difficultés pour travailler en mode collaboratif en ligne, voire renoncements à des formations proposées à distance. Comme l'a résumé un membre de direction auditionné à l'université de La Rochelle : « Nous avons les locaux, les tuteurs, l'accompagnement social, mais parfois la fibre ne suit pas. Quand l'image se fige ou que l'étudiant doit quitter son village pour trouver du réseau, on perd la promesse même de l'égalité numérique. »¹²²

Ce constat rejoint les analyses de l'OCDE (2023), selon lesquelles la qualité des infrastructures numériques conditionne directement la réussite des politiques de démocratisation de l'enseignement supérieur.

Au-delà des enjeux pédagogiques, le numérique influence la dynamique d'innovation et l'attractivité des territoires. Les zones disposant d'un réseau performant peuvent accueillir des laboratoires délocalisés, des modules hybrides ou encore des incubateurs de projets associant étudiant.es, chercheur.euses et entreprises locales. À l'inverse, dans les communes insuffisamment équipées, certaines antennes de formation ont été contraintes de réduire leur activité ou de fermer, entraînant des mobilités forcées vers les métropoles.

Plusieurs expériences locales montrent néanmoins le potentiel d'un déploiement

réussi. Dans certains territoires nouvellement raccordés en fibre, des campus connectés ont pu mettre en place des formations hybrides en partenariat entre lycées et universités régionales, permettant aux étudiant.es de suivre un cursus supérieur sans quitter leur bassin de vie. Ces initiatives illustrent le rôle de levier que joue l'infrastructure numérique lorsqu'elle est intégrée à une stratégie territoriale de formation.

En résumé, la couverture numérique homogène et l'accompagnement des dispositifs hybrides sont des conditions nécessaires pour limiter les inégalités d'accès et sécuriser les parcours des étudiant.es. Dans le cas contraire, la fracture numérique transforme un outil d'inclusion en facteur supplémentaire de différenciation entre territoires.

Suivi et prospective territoriale

L'analyse territoriale de l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine repose sur un constat récurrent des auditions : l'absence d'outils suffisamment consolidés pour observer, anticiper et piloter l'évolution des besoins en formation. Si des données existent (MESR, INSEE, rectorats, observatoires régionaux), elles restent dispersées, hétérogènes dans leur méthodologie, difficilement mobilisables à l'échelle infra-régionale.

Le CESER a relevé que les choix de poursuite d'études des lycéen.nes sont encore trop souvent étudiés de manière agrégée, sans distinguer les disparités entre zones rurales, périurbaines et métropolitaines. Ce niveau de granularité limite la capacité à mesurer les effets des politiques publiques, par exemple l'ouverture de nouvelles sections de BTS dans une ville moyenne, la création d'un campus connecté, ou encore l'évolution de l'attractivité des IUT et CMQ.

122 Université de La Rochelle. (2025, avril 17). Audition du CESER.

Les auditions de responsables universitaires et de collectivités ont souligné que cette difficulté de suivi concerne également les flux étudiants (inscriptions, mobilités, abandons), en particulier lorsqu'il s'agit de mesurer le passage du secondaire au supérieur.

Plusieurs expériences locales ont néanmoins montré que des observatoires partagés pouvaient constituer un levier de pilotage territorial. Dans certains départements, des conventions associent rectorats, universités, collectivités et CIO afin de croiser leurs données sur les flux de bachelier.ères et d'ajuster l'offre de formation. Ces démarches restent cependant ponctuelles et non systématisées à l'échelle régionale.

Enfin, les auditionné.es ont insisté sur l'importance de la prospective, notamment dans une région soumise à des évolutions démographiques différencierées (croissance autour de Bordeaux et du littoral, décroissance dans certains territoires ruraux). Anticiper

ces évolutions suppose de mieux articuler la planification de l'offre de formation avec les dynamiques de logement, de transport et d'emploi local. Sans cet effort de projection, le risque est de reproduire les déséquilibres actuels, avec des filières saturées dans les métropoles et des zones blanches dans les territoires périphériques.

Si la cartographie de l'offre et des implantations universitaires donne une première photographie des contrastes régionaux, l'analyse des obstacles perçus par les lycéen.nes apporte un éclairage complémentaire ancré dans l'expérience vécue. Le sondage mené par le CESER Nouvelle-Aquitaine en 2025, qui a recueilli 2 963 réponses, constitue à cet égard une source précieuse pour comprendre les inégalités d'accès. Les données confirment que les freins ne sont pas homogènes, mais qu'ils se déclinent différemment selon que l'on vive en métropole, en ville moyenne ou en territoire rural.

RECOMMANDATIONS

pour un maillage territorial agile et structurant de l'enseignement supérieur

1

COOPÉRATIONS TERRITORIALES – FAIRE DE CHAQUE TERRITOIRE UN LEVIER D'ÉGALITÉ DES CHANCES

Objectif stratégique

Créer des synergies durables entre les acteurs éducatifs, économiques et territoriaux afin de structurer une offre de formation cohérente, lisible et adaptée aux besoins des territoires.

Constats clés

- Fragmentation des actions entre rectorats, régions, établissements, CIO, associations et entreprises.
- Coopérations souvent ponctuelles, dépendantes de dynamiques locales, sans mutualisation à l'échelle régionale.
- Faible capitalisation des bonnes pratiques et difficulté à articuler formation et besoins économiques.

PRÉCONISATIONS PRINCIPALES

→ Encourager les partenariats territoriaux

- ❖ Formaliser des accords de coopération pour aligner les parcours de formation.
- ❖ Associer les branches professionnelles à la conception des offres post-bac.

→ Développer des campus multi-acteurs et inter-établissements

- ❖ Créer des campus connectés associant établissements, entreprises et collectivités et tiers-lieux dans des territoires sous-dotés de niveau bac+2 ou plus.
- ❖ Organiser les moyens humains, numériques et logistiques pour proposer des parcours complets.

→ Mettre en place un fonds régional de coopération éducative

- ❖ Financer des projets collaboratifs (plateformes métiers, parcours mixtes, expérimentations pédagogiques).
- ❖ Conditionner les aides à des critères de coopération et de mutualisation.
- ❖ Valoriser les bonnes pratiques et faciliter leur essaimage dans d'autres territoires.

Effets attendus

- Meilleure **cohérence entre l'offre de formation et les besoins territoriaux**.
- **Meilleure répartition de l'offre de formation**.
- **Capitalisation** et diffusion des bonnes pratiques régionales.
- **Mutualisation des moyens** et optimisation des investissements publics.
- **Renforcement de l'ancrage territorial** de l'enseignement supérieur.

Indicateurs de suivi (horizon 3 ans)

- Nombre de coopérations recensées sur la plateforme régionale.
- Nombre d'accords signés.
- Montant alloué au fonds de coopération éducative.
- Nombre de campus inter-établissements créés ou en projet.
- Taux d'adéquation entre l'offre de formation et les besoins en compétences locales.
- Taux de mutualisation des équipements et ressources pédagogiques.
- Part d'étudiant.es formé.es dans des campus multi-acteurs.
- Taux de rétention des jeunes diplômés dans leur territoire d'origine.

Tableau de correspondance des Préconisations ⇔ Boucles ⇔ Justifications systémiques

Chaque préconisation mentionne les **freins et obstacles concernés** (L1...L5) et comporte une **justification systémique** précisant les leviers d'action proposés pour tenter d'y remédier.

La **légende ci-dessous** présente cette classification, qui met en évidence la **nature des difficultés ciblées** - territoriales, sociales, économiques, institutionnelles ou informationnelles - ainsi que la **logique d'action** des leviers proposés pour y remédier.

Légende – Codes des freins et obstacles

- L1 – Isolement territorial & social (distance, capital social, éloignement des pôles)
- L2 – Confiance & déterminismes (biais de genre/social, sentiment d'illégitimité)
- L3 – Freins matériels & économiques (logement, coût, emploi étudiant)
- L4 – Fragmentation & gouvernance (acteurs non coordonnés, offres dispersées)
- L5 – Déficit d'information & lisibilité (opacité, complexité, foisonnement non hiérarchisé)

Préconisation	Justification systémique
→Plateforme de coopération	L4, L5 : agit sur la boucle « actions dispersées ⇔ redondances ⇔ inefficience » en créant une base commune de connaissance et de coordination.
→Partenariats territoriaux	L4 : transforme la boucle « désalignement formation-emploi ⇔ inadaptation ⇔ désaffection » en cercle vertueux d'adéquation.
→Campus multi-acteurs	L1, L4 : agit sur la boucle « isolement territorial ⇔ offre limitée ⇔ départ des jeunes » en créant des pôles de formation ancrés localement.
→Fonds régional	L4, L5 : incite à dépasser la logique d'acteurs isolés et aligne les financements sur les objectifs collectifs.

RECOMMANDATIONS

pour un maillage territorial agile et structurant de l'enseignement supérieur

2

VERS UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DU LOGEMENT ÉTUDIANT : PROXIMITÉ, ACCESSIBILITÉ, SOLIDARITÉ

Objectif stratégique

Garantir à chaque étudiant.e une solution de logement abordable, de proximité et adaptée, condition essentielle pour l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur.

Constats clés

- L'offre de logement étudiant est insuffisante ou mal répartie, notamment en zones rurales et touristiques.
- Le coût dépasse souvent le seuil de soutenabilité pour les familles modestes (>400–450 €/mois).
- L'absence de solutions locales renforce les inégalités territoriales et accroît les renoncements à l'inscription.

PRÉCONISATIONS PRINCIPALES

→ Développer l'offre de logements publics et solidaires

- ❖ Créer ou réhabiliter **des résidences étudiantes** via le CROUS, des bailleurs sociaux ou des associations.
- ❖ Prioriser **les villes moyennes et zones rurales** sous-dotées.
- ❖ Renforcer les partenariats avec les bailleurs sociaux et autres acteurs pour créer des logements étudiants à proximité des campus.

→ Créer un forum régional de la colocation étudiante

- ❖ Organiser des **rencontres étudiantes** et des dispositifs d'accompagnement (garanties, kits d'installation, information juridique).
- ❖ Favoriser les **colocations intergénérationnelles** ou de proximité.

Forum colocation : Mettre en place, via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui pourrait regrouper les acteurs du logement comme le CLLAJ¹²³ et la semaine du logement, les bailleurs, action logement, ADIL..., un forum permettant aux bachelières et bacheliers de rencontrer d'autres étudiant.es de leur territoire afin d'anticiper et de simuler des colocations étudiantes. L'initiative inclurait un appui logistique (garanties locatives, kits d'installation, informations juridiques) et favoriserait la mise en relation avec des familles ou bailleurs. Un forum de colocation étudiante, organisé sous la forme d'un speed meeting, permettrait aux futurs étudiants souhaitant poursuivre leurs études dans la même ville de se rencontrer et d'établir un premier contact. Ce dispositif vise à faciliter la constitution de colocations, en réponse au constat que les jeunes qui ne se connaissent pas envisagent très rarement de partager un logement. L'objectif est d'abaisser la barrière du logement et de rassurer les familles particulièrement pour les primo-entrants de l'enseignement supérieur.

123 Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes.

Effets attendus

- Réduction significative des **renoncements liés au logement**.
- Meilleure **attractivité des établissements** situés hors métropoles.
- **Allègement de la charge financière** pour les familles.
- **Création de réseaux de solidarité** et meilleure intégration des étudiant.es.

Indicateurs de suivi (horizon 3 ans)

- Nombre de places nouvelles créées en résidences étudiantes.
- % d'internats post-bac ouverts aux étudiant.es.
- Taux de participation aux forums de colocation.
- % de logements étudiants à loyer inférieur à 450 €/mois.
- Taux de renoncement lié au logement (↓).
- Taux de mobilité étudiante interrégionale (↑).
- Attractivité des campus situés hors des grandes métropoles (↑).
- Répartition territoriale équilibrée de l'offre entre zones rurales et urbaines.

Tableau de correspondance des Préconisations ⇔ Boucles ⇔ Justifications systémiques

Chaque préconisation mentionne les **freins et obstacles concernés** (L1...L5) et comporte une **justification systémique** précisant les leviers d'action proposés pour tenter d'y remédier.

La **légende ci-dessous** présente cette classification, qui met en évidence la **nature des difficultés ciblées** - territoriales, sociales, économiques, institutionnelles ou informationnelles - ainsi que la **logique d'action** des leviers proposés pour y remédier.

Légende – Codes des freins et obstacles

- L1 – Isolement territorial & social (distance, capital social, éloignement des pôles)
- L2 – Confiance & déterminismes (biais de genre/social, sentiment d'illégitimité)
- L3 – Freins matériels & économiques (logement, coût, emploi étudiant)
- L4 – Fragmentation & gouvernance (acteurs non coordonnés, offres dispersées)
- L5 – Déficit d'information & lisibilité (opacité, complexité, foisonnement non hiérarchisé)

Préconisation	Justification systémique
→Développer résidences	L1, L3 : agit sur la boucle « coût élevé ⇒ renoncement ⇒ désertification universitaire » en abaissant la barrière économique
→Forum colocation	L2, L3 : agit sur la boucle « inconnu + coût ⇒ renoncement ⇒ isolement » en créant des solutions partagées et solidaires.

RECOMMANDATIONS

pour un maillage territorial agile et structurant de l'enseignement supérieur

3 MOBILITÉ ÉTUDIANTE : LEVER LES OBSTACLES, OUVRIR LES HORIZONS

Objectif stratégique

Garantir à tous et toutes les étudiant.es une mobilité accessible, adaptée et coordonnée, condition essentielle pour l'égalité d'accès aux formations et la cohésion territoriale.

Constats clés

- Temps et coût de transport élevés, notamment en zones rurales ou périphériques.
- Horaires de transports souvent inadaptés aux emplois du temps universitaires.
- Au-delà d'1h de trajet simple, le taux de poursuite d'études chute fortement.
- Manque de coordination entre acteurs publics, opérateurs de transport et établissements.

PRÉCONISATIONS PRINCIPALES

→ Mettre en place une tarification solidaire et unique pour les étudiant.es

- ❖ Créer un **tarif étudiant intermodal régional**, valable sur l'ensemble des réseaux interurbains et transports scolaires en partenariat avec les agglomérations (exemple : bus Région +TCL).
- ❖ Harmoniser les dispositifs tarifaires pour limiter les disparités territoriales.

→ Développer des solutions de transport adaptées et coordonnées

- ❖ Mettre en place des **nouvelles intercampus** et renforcer les dessertes vers les sites universitaires périphériques.
- ❖ Créer des **liaisons express** dans les territoires ruraux ou mal desservis.

→ Aligner les horaires de transport et les débuts de cours des établissements

- ❖ Créer et systématiser la **concertation entre établissements, collectivités et opérateurs** pour synchroniser horaires de cours et services de transport et pallier le déficit d'informations.
- ❖ Développer des **solutions de mobilité douce** (vélos, couvoiturage organisé, etc.) adaptées aux campus.

→ Intégrer mobilité et logement dans une stratégie globale

- ❖ Inclure les critères de mobilité dans les politiques de logement étudiant et les schémas d'implantation de nouvelles formations.
- ❖ Coordonner les actions régionales sur les deux leviers pour réduire le coût global « transport + logement ».

Effets attendus

- Réduction des renoncements **liés au coût et au temps de transport**.
- Meilleure **adéquation entre l'offre de transport et les besoins étudiants**.
- Amélioration de la **cohésion territoriale** et de l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.
- Développement d'un **maillage territorial** cohérent entre mobilité, logement et formation.

Indicateurs de suivi (horizon 3 ans)

- % d'étudiant.es bénéficiant d'un tarif unique régional.
- Nombre de lignes intercampus créées ou renforcées.
- Nombre d'accords de coordination horaires entre établissements et opérateurs de transport.
- Temps de trajet moyen pour accéder à la formation principale.
- Taux de renoncement pour motif de transport (↓).
- Taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur en zones rurales (↑).
- Taux de satisfaction des étudiant.es sur les transports (enquêtes régionales).
- Part de mobilité douce dans les déplacements étudiants.

Tableau de correspondance des Préconisations ⇔ Boucles ⇔ Justifications systémiques

Chaque préconisation mentionne les **freins et obstacles concernés** (L1...L5) et comporte une **justification systémique** précisant les leviers d'action proposés pour tenter d'y remédier.

La **légende ci-dessous** présente cette classification, qui met en évidence la **nature des difficultés ciblées** - territoriales, sociales, économiques, institutionnelles ou informationnelles - ainsi que la **logique d'action** des leviers proposés pour y remédier.

Légende – Codes des freins et obstacles

- L1 – Isolement territorial & social (distance, capital social, éloignement des pôles)
- L2 – Confiance & déterminismes (biais de genre/social, sentiment d'illégitimité)
- L3 – Freins matériels & économiques (logement, coût, emploi étudiant)
- L4 – Fragmentation & gouvernance (acteurs non coordonnés, offres dispersées)
- L5 – Déficit d'information & lisibilité (opacité, complexité, foisonnement non hiérarchisé)

Préconisation	Justification systémique
→ Tarification solidaire	L1, L3 : agit sur la boucle « coût de transport ⇔ renoncement ⇔ inégalités d'accès » en abaissant les barrières économiques.
→ Navettes intercampus	L1, L4 : corrige la boucle « desserte insuffisante ⇔ éloignement ⇔ désinscriptions » en améliorant la connectivité territoriale.
→ Alignement horaires	L4, L5 : agit sur la boucle « horaires inadaptés ⇔ temps de trajet excessif ⇔ renoncement » en fluidifiant les parcours.
→ Stratégie logement + mobilité	L1, L3, L4 : transforme la boucle « coûts cumulés ⇔ inaccessibilité ⇔ exclusion » en cercle vertueux d'accès simplifié.

RECOMMANDATIONS

pour un maillage territorial agile et structurant de l'enseignement supérieur

4

FRACTURE NUMÉRIQUE – RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE POUR ÉLARGIR LES HORIZONS

Objectif stratégique

Assurer un accès équitable aux outils numériques, aux infrastructures et aux compétences digitales pour permettre à tous et toutes les étudiant.es de suivre des formations à distance et hybrides dans de bonnes conditions.

Constats clés

- Fracture numérique persistante dans les zones rurales et de montagne.
- Risques d'isolement pour les étudiant.es suivant des formations à distance sans accompagnement.
- Inégalités d'accès aux outils pédagogiques numériques et aux compétences associées.
- Opportunités insuffisamment exploitées autour des innovations (IA éducative, plateformes adaptatives).

PRÉCONISATIONS PRINCIPALES

→ Accélérer le déploiement du très haut débit de qualité dans les zones sous-dotées

- ❖ Prioriser les territoires ruraux et de montagne pour le raccordement à la fibre et au réseau 5G.
- ❖ Associer les collectivités, opérateurs et l'État dans un plan de déploiement concerté.

→ Développer un réseau de campus connectés pouvant être partagés avec des tiers-lieux

- ❖ Créer des espaces de formation à distance équipés, animés et accompagnés par des tuteurs pédagogiques.
- ❖ Offrir un soutien technique, social et pédagogique pour éviter l'isolement.
- ❖ Favoriser l'utilisation encadrée des plateformes d'IA éducative, de tutorat adaptatif et d'apprentissage personnalisé au sein des campus connectés.
- ❖ Former les enseignants et personnels à l'usage de ces outils.

→ Développer des services de mobilité vers les campus numériques

- ❖ Mettre en place des navettes dédiées ou des solutions de transport vers les campus connectés et tiers-lieux.
- ❖ Inclure la dimension numérique dans les stratégies territoriales de mobilité étudiante.

Effets attendus

- Réduction de la **fracture numérique territoriale**.
- **Inclusion renforcée** des étudiant.es éloigné.es des centres universitaires.
- **Amélioration de la réussite académique** dans les formations à distance.
- **Diffusion des innovations pédagogiques** dans l'ensemble du système éducatif.

Indicateurs de suivi (horizon 3 ans)

- % de territoires couverts par la fibre et le très haut débit.
- Nombre de campus connectés ouverts.
- Nombre d'étudiant.es bénéficiant d'un accompagnement numérique (tutorat, formation).
- % d'enseignant.es formé.es aux outils numériques innovants.
- Taux d'abandons dans les formations à distance (↓).
- Taux de réussite des étudiant.es dans les dispositifs hybrides (↑).
- Écart territorial d'accès au numérique entre zones rurales et urbaines (↓).
- Part d'outils d'IA pédagogiques intégrés dans les plateformes régionales.

Tableau de correspondance des Préconisations ⇔ Boucles ⇔ Justifications systémiques

Chaque préconisation mentionne les **freins et obstacles concernés** (L1...L5) et comporte une **justification systémique** précisant les leviers d'action proposés pour tenter d'y remédier.

La **légende ci-dessous** présente cette classification, qui met en évidence la **nature des difficultés ciblées** - territoriales, sociales, économiques, institutionnelles ou informationnelles - ainsi que la **logique d'action** des leviers proposés pour y remédier.

Légende – Codes des freins et obstacles

- L1 – Isolement territorial & social (distance, capital social, éloignement des pôles)
- L2 – Confiance & déterminismes (biais de genre/social, sentiment d'illégitimité)
- L3 – Freins matériels & économiques (logement, coût, emploi étudiant)
- L4 – Fragmentation & gouvernance (acteurs non coordonnés, offres dispersées)
- L5 – Déficit d'information & lisibilité (opacité, complexité, foisonnement non hiérarchisé)

Préconisation	Justification systémique
→ Déploiement THD	L1, L3 : agit sur la boucle « fracture d'infrastructure ⇔ isolement ⇔ désengagement » en rétablissant les conditions d'accès.
→ Campus connectés	L1, L2, L5 : agit sur la boucle « formation à distance ⇔ isolement ⇔ abandon » en recréant un environnement collectif et structurant.
→ Mobilité vers campus numériques	L4, L5 : transforme la boucle « outils obsolètes ⇔ faible engagement ⇔ inégalités d'apprentissage » en un moteur d'individualisation et de réussite.

RECOMMANDATIONS

pour un maillage territorial agile et structurant de l'enseignement supérieur

5

OBSERVATION & PROSPECTIVE - ÉCLAIRER LES DÉCISIONS POUR TRANSFORMER LE SYSTÈME

Objectif stratégique

Mettre en place un pilotage fondé sur des données partagées, actualisées et exploitables afin d'orienter les politiques publiques, anticiper les besoins et ajuster les dispositifs en temps réel.

Constats clés

- Absence d'indicateurs communs pour suivre les freins à l'accès à l'enseignement supérieur.
- Données éparses, hétérogènes et peu exploitées par les acteurs.
- Difficulté à mesurer les renoncements, l'autocensure ou les effets des politiques publiques.
- Faible articulation entre les niveaux régional, académique et national.

PRÉCONISATIONS PRINCIPALES

→ Prioriser la mission de l'observatoire prévu dans le SRESRI sur la collecte de données quantitatives et qualitatives de l'accès à l'enseignement supérieur

- ❖ Associer Région, Rectorat, universités, CESER et INSEE, COMUE pour collecter et partager les données d'accès et de renoncements.
- ❖ Suiure les flux, les renoncements, l'autocensure, les mobilités et la réussite étudiante.

→ Mettre en place une Commission régionale spécifique à l'orientation et l'accès

- ❖ Créer un espace de dialogue régulier entre les acteurs pour croiser les données, définir des priorités et évaluer les politiques.
- ❖ Allouer un budget dédié et fixer un agenda commun de travail.

→ Produire un rapport annuel public sur l'accès à l'enseignement supérieur

- ❖ Diffuser largement les résultats et analyses de l'observatoire pour renforcer la transparence et la confiance.
- ❖ Rendre compte de l'impact des politiques (logement, mobilité, orientation, bourses, etc.).

→ Développer des outils prédictifs et cartographiques en poursuivant les travaux de la DATAR

- ❖ Mettre en place des tableaux de bord dynamiques pour anticiper les évolutions démographiques et les besoins en formation.
- ❖ Intégrer des indicateurs territorialisés pour ajuster l'offre et les dispositifs d'accompagnement.

Effets attendus

- Meilleure **connaissance des freins et leviers** d'accès à l'enseignement supérieur.
- **Pilotage stratégique renforcé** et politiques publiques ajustées en continu.
- **Transparence accrue** et confiance des acteurs locaux.
- Capacité à **anticiper les besoins territoriaux** et adapter les dispositifs.

Indicateurs de suivi (horizon 3 ans)

- Création effective de l'Observatoire régional.
- Publication du rapport annuel de suivi.
- % de données territorialisées partagées entre les acteurs.
- Taux d'ajustement annuel de l'offre de formation.
- Nombre d'indicateurs suivis régulièrement par l'observatoire.
- Taux de satisfaction des acteurs sur la qualité et l'utilité des données.
- Évolution des taux de renoncement et de réussite post-bac.

Tableau de correspondance des Préconisations ⇔ Boucles ⇔ Justifications systémiques

Chaque préconisation mentionne les **freins et obstacles concernés** (L1...L5) et comporte une **justification systémique** précisant les leviers d'action proposés pour tenter d'y remédier.

La **légende ci-dessous** présente cette classification, qui met en évidence la **nature des difficultés ciblées** - territoriales, sociales, économiques, institutionnelles ou informationnelles - ainsi que la **logique d'action** des leviers proposés pour y remédier.

Légende – Codes des freins et obstacles

- L1 – Isolement territorial & social (distance, capital social, éloignement des pôles)
- L2 – Confiance & déterminismes (biais de genre/social, sentiment d'illégitimité)
- L3 – Freins matériels & économiques (logement, coût, emploi étudiant)
- L4 – Fragmentation & gouvernance (acteurs non coordonnés, offres dispersées)
- L5 – Déficit d'information & lisibilité (opacité, complexité, foisonnement non hiérarchisé)

Préconisation	Justification systémique
→ Observatoire régional	L4, L5 : agit sur la boucle « accumulation d'informations ⇔ opacité ⇔ inertie politique » en transformant les données en outil de pilotage.
→ Commission régionale	L4 : transforme la boucle « gouvernance éclatée ⇔ décisions incohérentes » en boucle d'ajustement concerté.
→ Rapport annuel	L5 : agit sur la boucle « opacité institutionnelle ⇔ défiance ⇔ désengagement » en installant une culture d'évaluation continue.
→ Outils prédictifs	L4, L5 : anticipe les tensions et soutient des politiques proactives plutôt que réactives. Manque d'anticipation ⇔ inadéquation de l'offre.

4: L'orientation : clé de voute de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur

L'orientation scolaire constitue l'un des moments les plus structurants dans le parcours des jeunes. Elle agit comme un véritable déterminant de l'égalité des chances : bien accompagnée, elle permet à chacun et chacune de trouver une voie adaptée à ses aspirations et à ses capacités ; mal conduite, elle renforce les écarts sociaux et territoriaux, en enfermant les jeunes dans des trajectoires par défaut ou en alimentant des renoncements silencieux. Accéder effectivement à l'enseignement supérieur suppose d'être informé.e, orienté.e et accompagné.e. Cet enjeu a donc occupé une place centrale dans les travaux, et le volume d'informations recueillies sur ce thème a été particulièrement important. Les échanges avec les acteurs de terrain - proviseur.es, enseignant.es, CIO, représentant.es de la Région, associations, mais aussi élèves et parents - ont révélé une densité de problématiques et de freins qui, pour beaucoup, dépassent le seul champ éducatif et engagent des dimensions sociales, économiques et territoriales.

Les données recueillies auprès des 2 963 lycéen.nes interrogé.es par le CESER renforcent ce constat : plus de la moitié (57 %) déclarent avoir été accompagné.es dans leur choix d'orientation, mais à un niveau jugé insuffisant, et 63 % estiment que les entretiens individuels dont ils ou elles ont bénéficié n'ont pas été utiles. Ce déficit de confiance traduit moins une absence totale de dispositifs qu'une inadéquation entre les attentes des jeunes et les ressources mobilisées.

Dès lors, faire de l'orientation un véritable levier d'égalité des chances implique d'agir simultanément sur plusieurs plans : structurer les ressources humaines mobilisées, garantir un accès équitable à l'information, sécuriser les parcours grâce à une lisibilité accrue, et reconnaître le rôle structurant des familles et des enseignant.es. C'est dans cette perspective que les sections suivantes détailleront à la fois les contraintes repérées, les boucles de rétroaction qui en découlent, et les leviers d'amélioration identifiés par le CESER.

4.1 Les acteurs de l'orientation : manque de moyens et fragmentation des dispositifs

L'orientation ne se réduit pas à une succession de choix scolaires : elle constitue l'un des principaux déterminants de l'accès effectif à l'enseignement supérieur. Les filières suivies au lycée, la temporalité des décisions, la qualité de l'accompagnement et la lisibilité des parcours jouent un rôle décisif dans la capacité des jeunes à franchir la transition vers l'enseignement supérieur.

Les auditions ont montré que les premières bifurcations scolaires - en particulier le choix des spécialités en seconde et en première - produisent des effets de seuil importants. Plusieurs acteurs auditionnés ont souligné que le choix (ou non choix) d'une spécificité en première peut avoir des conséquences sur l'accès à certaines filières du supérieur. Ce phénomène crée une asymétrie d'information, qui touche particulièrement les familles éloignées de l'enseignement supérieur, moins familières des codes scolaires et des nomenclatures de diplômes.

Le focus group avec des jeunes de la région confirme cette vulnérabilité : près de la moitié des jeunes interrogés disent avoir choisi leurs spécialités « sans savoir précisément quelles conséquences cela aurait » sur leurs possibilités futures. Cette méconnaissance se traduit par des renoncements implicites ou par des réorientations subies, coûteuses en termes de temps, de confiance et de ressources.

Dans ce contexte, l'orientation agit comme un puissant facteur de différenciation sociale et territoriale. Dans les métropoles régionales, la densité de l'offre éducative et l'accès plus aisés à l'information permettent une diversification des choix, même si elle s'accompagne parfois d'une anxiété accrue liée à la sélectivité. En revanche, dans les territoires ruraux et semi-ruraux, la rareté des interlocuteurs spécialisés et la distance aux pôles universitaires limitent

la capacité à lever les barrières économiques et sociales réelles ou supposées des jeunes pour rendre possible leur émancipation par l'accès à ces formations. Comme le soulignait une représentante du Conseil régional des jeunes lors du focus group : « *Dans mon lycée, personne ne nous a vraiment expliqué à quoi servaient certaines spécialités. Beaucoup ont pris par défaut ce qui était proposé, sans penser aux conséquences* » (CRJ, 5 juillet 2025).

L'impact de ces choix sur l'accès au supérieur se manifeste fortement dans Parcoursup. Les élèves disposant d'un parcours scolaire « aligné » avec les attendus des formations ciblées obtiennent davantage de propositions, tandis que ceux dont les choix ont été contraints par l'offre locale ou par des anticipations imprécises se trouvent en position défavorable. Ainsi, l'orientation initiale agit comme un filtre silencieux : elle peut ouvrir un champ des possibles ou au contraire le restreindre considérablement.

Cette dimension déterminante de l'orientation interroge directement la capacité du système éducatif à garantir une égalité des chances. Si l'information et l'accompagnement sont insuffisants ou inégalement répartis, les choix scolaires deviennent le reflet des inégalités sociales et territoriales, et non un outil d'émancipation. **Le CESER insiste donc sur la nécessité de considérer l'orientation comme un véritable investissement collectif, structurant autant pour la réussite individuelle des jeunes que pour le dynamisme économique et social de la région.** Enfin l'orientation scolaire est au cœur de nombreux débats nationaux, et la proposition d'Élisabeth Borne, alors Ministre de l'Éducation nationale, de renforcer le Parcours Avenir tout au long du collège et du lycée illustre l'importance accordée à un accompagnement continu et structuré.

Dans ce dispositif, les professeurs principaux et les psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) occupent une place stratégique : ils sont les interlocuteurs privilégiés pour guider les élèves dans la construction progressive de leur projet d'études et de vie professionnelle, en tenant compte des aspirations, des contraintes et du potentiel de chacun. Pourtant, les travaux du CESER, croisant les témoignages d'acteurs de terrain et les données quantitatives du sondage réalisé par le CESER, montrent que leur action se heurte à des limites structurelles et organisationnelles.

Les acteurs au cœur du dispositif : professeurs principaux, PsyEN, CIO

Si l'orientation scolaire est un déterminant majeur de l'accès à l'enseignement supérieur, elle repose avant tout sur un écosystème d'acteurs dont le rôle et la coordination sont décisifs. Trois figures institutionnelles structurent ce paysage : les professeurs principaux, les psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN), et les centres d'information et d'orientation (CIO). Leur action, définie par les textes réglementaires, se confronte néanmoins à des tensions de moyens, de visibilité et de reconnaissance

Les professeurs principaux : rôle pivot mais charge croissante

Le Code de l'éducation confie explicitement aux professeurs principaux la mission d'accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation. L'article D. 331-36 précise que le professeur principal « *coordonne les activités d'information et d'orientation* » et assure le lien entre l'élève, la famille et les autres membres de l'équipe éducative (Ministère de l'Éducation nationale, 2017).

Dans les faits, cette mission est devenue centrale avec la réforme du baccalauréat et l'introduction du choix des spécialités. Les auditions menées révèlent un engagement fort, mais souvent contraint par un manque de formation et de temps disponible. Comme l'exprimait un professeur principal de Gironde :

« *Nous faisons ce que nous pouvons, mais nous n'avons pas toujours les outils ni la formation pour guider des choix qui peuvent fermer ou ouvrir l'avenir d'un élève.* »¹²⁴

Cette tension se reflète également dans les chiffres : selon le sondage CESER (2025), 57 % des lycéen.nes déclarent avoir été accompagné.es par leur professeur principal dans leurs choix d'orientation, mais seul.es 37 % jugent cet accompagnement « réellement utile ».

Les professeurs principaux, théoriquement depuis 2018 au nombre de 2 en classe de terminale depuis la réforme du baccalauréat, sont souvent le premier interlocuteur vers lequel se tournent les élèves et les familles pour obtenir des conseils d'orientation. Ils assurent un suivi régulier, connaissent les résultats scolaires et les difficultés éventuelles des élèves, et sont chargés d'organiser les entretiens annuels d'orientation. Ce rôle pivot est toutefois fragilisé par deux facteurs majeurs :

❖ **La formation** : selon les auditions, la formation initiale et continue des professeurs principaux sur l'orientation reste limitée, parfois réduite à des sessions ponctuelles centrées sur les procédures administratives (Parcoursup, réforme du bac) plutôt que sur les techniques d'entretien, la connaissance fine des filières ou la lutte contre l'autocensure.

Depuis 2018, le cadre réglementaire prévoit que chaque élève du secondaire bénéficie de **54 heures** annuelles consacrées à l'orientation. Dans les faits, les auditions et témoignages montrent que cette enveloppe est rarement respectée dans son intégralité et qu'elle se traduit le plus souvent par une juxtaposition d'actions ponctuelles : salons, forums, interventions d'intervenants extérieurs, visites de campus.

Les proviseurs entendus par le CESER ont souligné le décalage entre la lettre du dispositif et son application réelle. L'un des proviseurs cite : « On nous parle de 54 heures, mais nous n'avons ni le temps ni les moyens pour les mettre en place autrement que par quelques journées forums ».

124 Lycée François Mauriac à Bordeaux. (2025, juillet 4). Audition du CESER.

Les jeunes évoquent une information trop théorique et déconnectée de leurs réalités :

« On nous montre des powerpoints sur les métiers, mais personne ne prend le temps de nous dire si ça colle avec nos envies ou nos notes. » (Focus group CRJ, 5 juillet 2025).

Le manque de suivi individualisé et de progressivité dans ces 54 heures contribue à transformer ce qui devait être un parcours structurant en un catalogue d'actions isolées, dont l'impact réel sur les choix reste limité.

❖ **Le manque de temps dédié** : la mission d'orientation est intégrée à leur service sans allégement de la charge d'enseignement, ce qui les oblige à la traiter « en plus » de leurs autres obligations, souvent en dehors des heures prévues. 60 % des lycéen.nes du sondage disent n'avoir jamais rencontré de PsyEN au cours de leur scolarité. Ces limites expliquent en partie que **63 % des lycéen.nes estiment que leur entretien d'orientation n'a pas été utile** pour construire leur projet. Un travail plus approfondi, appuyé par une formation solide, pourrait améliorer cette perception.

Les PsyEDO¹²⁵ ou les PsyEN dans l'orientation, colonne vertébrale trop rare du conseil spécialisé

Les Centres d'information et d'orientation (CIO) et les psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) constituent la colonne vertébrale du service public de l'orientation. Mais leur présence est largement insuffisante.

Les psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN), créés par le **décret n° 2017-120 du 1^{er} février 2017¹²⁶**, incarnent une évolution majeure : la fusion des anciens conseillers d'orientation-psychologues (COP) avec les psychologues scolaires. Ils relèvent de deux spécialités : éducation, développement et apprentissages (EDA) pour le premier degré, et éducation, développement et conseil en

orientation scolaire et professionnelle (EDO) pour le second degré.

Dans leur mission officielle, les PsyEN doivent « *conseiller les élèves et les familles en matière d'orientation scolaire et professionnelle* » (MEN, 2017). Mais les auditions ont révélé un décalage croissant entre ce mandat et la réalité de leurs interventions. En raison de la montée des problématiques de santé mentale chez les jeunes, une part importante de leur temps est désormais consacrée à la gestion des situations de crise psychologique, au détriment de leur rôle d'accompagnement à l'orientation. Comme le soulignait une audition en mai 2025 : « Nous sommes appelés en priorité pour des situations de souffrance ou de décrochage. L'orientation passe après, faute de moyens humains suffisants. » (CESER, CIO Libourne, 22 mai 2025).

Les psychologues de l'Éducation nationale disposent d'une expertise spécifique en orientation, en psychologie du développement et en accompagnement individuel. Leur intervention devrait compléter celle des professeurs principaux, en offrant une écoute approfondie et des conseils éclairés. Mais les auditions soulignent un **sous-effectif chronique** : un PsyEN pour 2 000 à 2 500 élèves, avec une présence limitée à une journée par semaine dans chaque établissement.

Ce faible maillage entraîne plusieurs conséquences :

- ▶ **Discontinuité du suivi** : les élèves rencontrent rarement le même PsyEN à plusieurs reprises, ce qui empêche la construction d'une relation de confiance.
- ▶ **Réduction du temps consacré à l'orientation** : les PsyEN sont également mobilisés sur des missions transversales (prévention du décrochage, prise en charge des situations de handicap, accompagnement psychologique en cas de crise), ce qui limite leur disponibilité pour l'accompagnement aux choix d'études.

125 Le PsyEN EDO (éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle).

126 Ministère de l'Éducation nationale. (2017, 1^{er} février). Décret n° 2017-120 portant création du corps des psychologues de l'Éducation nationale. Journal officiel de la République française. Ministère de l'Éducation nationale. (2017). Code de l'éducation, article D. 331-36.

Les données du sondage du CESER sont révélatrices : **60 % des lycéen.nes déclarent n'avoir jamais rencontré de PsyEN**, et seul.es **57 % déclarent avoir bénéficié d'un accompagnement dans leur choix**. Ce déficit de contact personnalisé pèse particulièrement sur les élèves les plus éloignés culturellement ou socialement de l'enseignement supérieur.

Cette tension sur les ressources humaines se traduit dans l'expérience des lycéen.nes. Plusieurs professionnels ont confirmé que les entretiens personnalisés sont rares, réservés aux situations jugées prioritaires (décrochage, handicap, urgence psychologique).

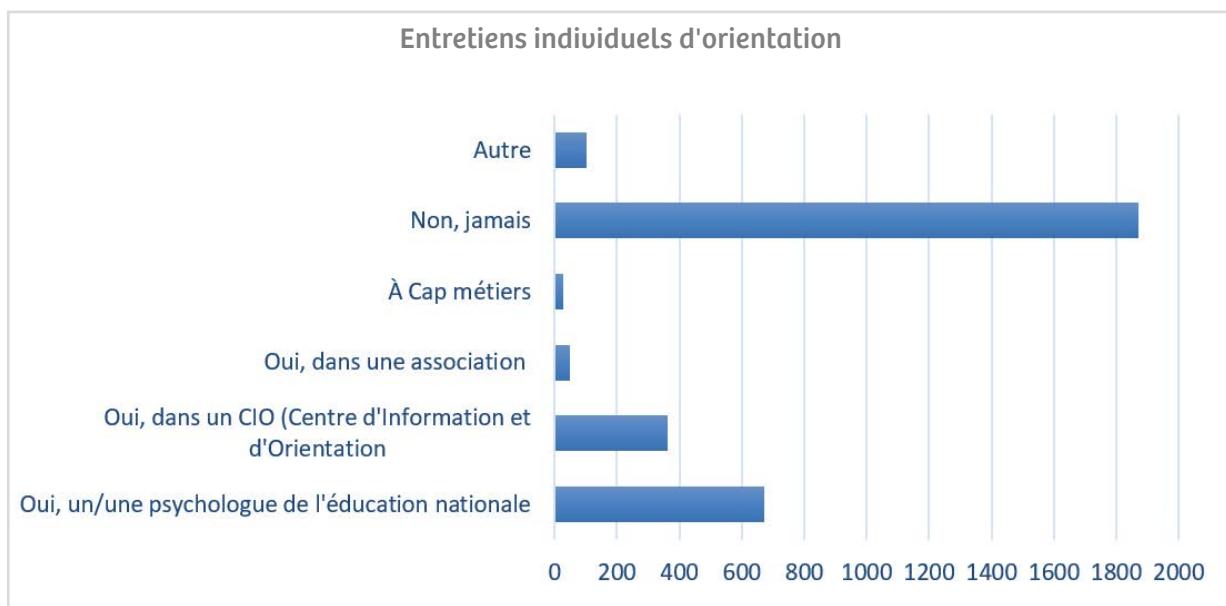
Un proviseur résume la situation : « Le PsyEN est précieux, mais il est aspiré par les urgences sociales et de santé mentale. L'orientation n'arrive qu'en dernier ressort. » (Talence, 9 avril 2025).

En conséquence, ce sont les professeurs principaux qui portent la responsabilité première de l'accompagnement, sans formation systématique et avec un temps très contraint. Cela alimente souvent un sentiment d'injustice : « Ça dépend de ton prof principal. Si c'est quelqu'un qui s'investit, tu as des infos. Sinon, tu passes à côté. » (Focus group CRJ, 5 juillet 2025).

Les CIO : un maillon historique en perte de visibilité

Les centres d'information et d'orientation (CIO), institués par la circulaire du 20 mars 1972, demeurent des lieux publics d'accès gratuit à l'information scolaire et professionnelle. En théorie, ils constituent le socle d'un service universel d'orientation. Pourtant, leur rôle est affaibli par une baisse de moyens et une faible visibilité auprès des jeunes et des familles.

L'audition du CIO de Libourne a mis en évidence ce paradoxe : « Nous accueillons tous les publics, gratuitement, mais beaucoup d'élèves ignorent notre existence. Ceux qui viennent sont souvent déjà très motivés ou accompagnés par leur famille. » Ce constat rejoint les résultats du sondage CESER : seul.es 18 % des lycéen.nes disent avoir consulté un CIO, contre 73 % qui déclarent avoir trouvé l'essentiel de leurs informations par leur famille et leurs enseignant.es. Seul.es 27 lycéen.nes sur 2 963 ont bénéficié d'un entretien à Cap Métiers.



Un écosystème déséquilibré

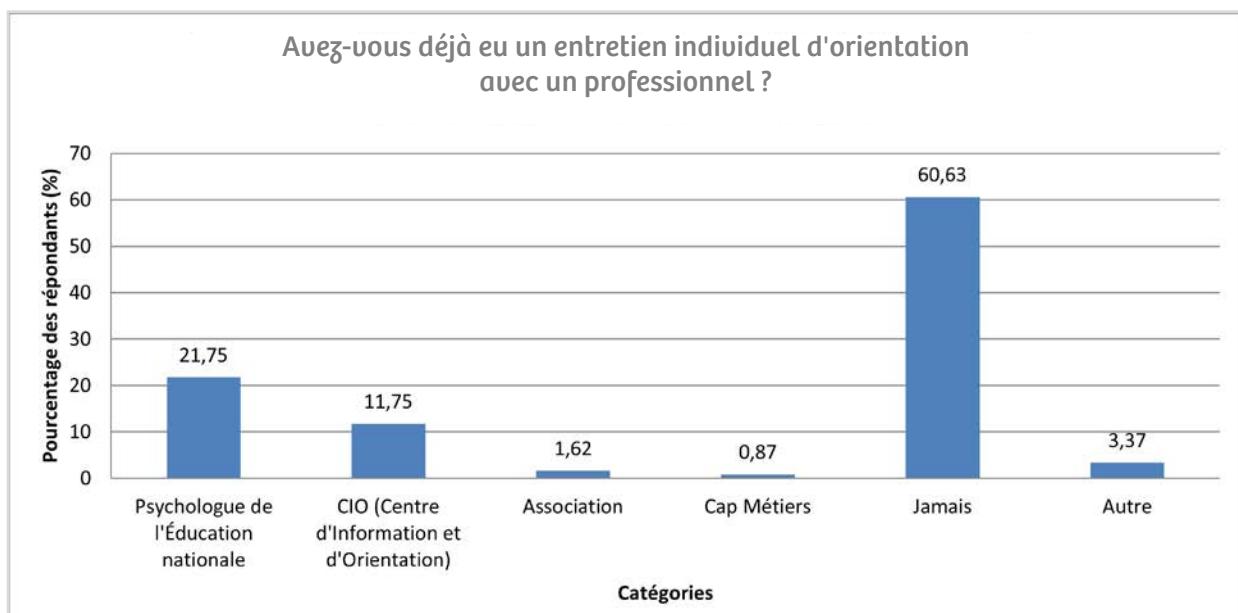
Pris ensemble, ces constats montrent que l'écosystème de l'orientation souffre d'un déséquilibre structurel. Le professeur principal joue un rôle pivot, mais sans formation suffisante ; les PsyEN, censés garantir une expertise spécifique, sont happés par d'autres urgences ; et les CIO, garants de l'accès universel, restent sous-utilisés. Dans ce contexte, les inégalités sociales et territoriales se renforcent, puisque les familles les mieux informées ou disposant des ressources pour recourir à des services privés compensent ces fragilités institutionnelles, tandis que les autres en subissent les conséquences directes.

L'accompagnement : un levier inégalement activé

L'accompagnement humain joue un rôle amplificateur ou réducteur. Or, les moyens actuels sont insuffisants. Dans le sondage

CESER, 57 % des lycéen.nes estiment avoir été accompagnés dans leur orientation, avec de fortes disparités entre territoires. Les élèves des métropoles universitaires bénéficient davantage d'opportunités (forums, interventions étudiantes), tandis que ceux des zones rurales rapportent un sentiment d'isolement : « Chez nous, il y a eu un salon à 60 km, mais je n'ai pas pu y aller, mes parents ne pouvaient pas m'emmener » (CRJ, 5 juillet 2025).

L'un des enseignements du sondage du CESER concerne l'accompagnement. Les résultats du sondage révèlent une perception contrastée : si une partie des lycéen.nes estime l'accompagnement suffisant, près de la moitié le jugent insuffisant et plus de 60 % déclarent ne pas avoir bénéficié d'accompagnement. Ce manque d'accompagnement nourrit l'anxiété et un sentiment d'injustice. Plusieurs PsyEN auditionnés ont rapporté que leurs entretiens sont souvent mobilisés en urgence pour des situations de mal-être ou de décrochage, au détriment du suivi anticipé de l'orientation.



Source : CESER Nouvelle-Aquitaine. (2024-2025).
[Sondage auprès des lycées de Nouvelle-Aquitaine](#) (n = 2 963).

L'absence d'accompagnement transforme l'information disponible en un savoir inerte, qui ne se traduit pas en véritable capacité d'action. Les jeunes, même lorsqu'ils disposent d'éléments factuels sur les formations, peinent alors à se projeter et à oser des choix ambitieux. À l'inverse, un accompagnement personnalisé - qu'il soit assuré par un enseignant formé, un mentor ou un pair étudiant - joue un rôle décisif : il renforce la confiance, éclaire les possibles et multiplie l'audace des choix. En l'absence de soutien personnalisé, beaucoup de jeunes ne sont pas mis en capacité pas de dépasser les déterminismes économiques ou sociaux auxquels ils sont soumis, se limitent à des choix « sûrs » (proches du domicile ou perçus comme moins risqués), ou renoncent à viser des filières prestigieuses.

PAROLES DE JEUNES

« Mon prof principal nous a dit qu'il n'avait pas le temps de voir tout le monde individuellement. Du coup, j'ai fait mes choix seule, et c'était très stressant. » (CRJ, 5 juillet 2025)

« Certains de mes amis ont payé un coach d'orientation, ils avaient des dossiers plus solides et semblaient plus confiants. Moi je n'aurais jamais pu me le permettre. » (CRJ, 5 juillet 2025)

La montée en puissance du secteur privé lucratif dans l'orientation

Depuis une dizaine d'années, un pan entier du paysage de l'orientation s'est considérablement développé : celui du secteur privé lucratif. Ce marché, longtemps marginal, s'est structuré autour d'une offre diversifiée allant du coaching individuel aux préparations intensives pour Parcoursup, en passant par des plateformes numériques payantes et des agences spécialisées dans le placement d'étudiant.es. La montée en puissance de ces services répond à une demande croissante de la part des familles et des élèves, confrontés à la complexité croissante des procédures et au sentiment de ne pas être suffisamment accompagnés par les dispositifs publics. Dans le paysage de l'orientation en Nouvelle-Aquitaine, un acteur s'est imposé de

manière croissante au fil des dernières années : le coaching privé lucratif. Coachs d'orientation indépendants, cabinets spécialisés, plateformes en ligne à abonnement, stages de préparation payants, etc. Ces dispositifs s'adressent principalement aux familles disposant de ressources financières, avec des tarifs pouvant atteindre 800 € pour un accompagnement individuel de 4 heures pour les lycéen.nes.

Une réalité visible mais non quantifiée

Il n'existe pas aujourd'hui de statistiques exhaustives sur le recours au privé lucratif dans l'orientation. Toutefois, les auditions ont révélé :

- ▶ une présence marquée dans les lycées urbains et dans les familles des classes moyennes et supérieures ;
- ▶ un développement facilité par les réseaux sociaux et la publicité ciblée, qui met en avant la « réussite » et les places obtenues sur Parcoursup.

Lors des auditions, plusieurs intervenants ont souligné ce phénomène. Comme l'a résumé un acteur régional : « Le privé occupe l'espace que l'école laisse vacant : il s'installe là où les familles ressentent un vide, une inquiétude, une absence de réponse rapide et personnalisée. »¹²⁷ Les données recueillies par le CESER montrent que ces acteurs s'adressent en priorité aux classes moyennes et favorisées, en capacité financière d'investir dans l'avenir de leurs enfants. Le coût d'un accompagnement individuel, qui peut atteindre plusieurs centaines d'euros par mois, constitue un frein majeur pour les familles populaires ou rurales, accentuant de fait les inégalités sociales. Si certains dispositifs privés peuvent apporter une expertise réelle (aide à la préparation des dossiers, simulations d'entretiens, conseils personnalisés), les qualités de services du coaching ou de l'accompagnement restent très hétérogènes. L'orientation y devient un produit, soumis aux règles du marché et de la publicité. Ce constat rejoint les analyses d'organismes internationaux comme l'OCDE, qui rappellent que l'information et l'orientation doivent relever d'un service public universel pour garantir l'égalité des chances (OCDE, 2022).

¹²⁷ Université de La Rochelle. (2025, avril 17). Audition du CESER.

Des services qui comblent un vide... pour certains

Les témoignages recueillis montrent que ces prestataires privés sont parfois les seuls à proposer un accompagnement individualisé, avec un suivi régulier, une aide à la rédaction des lettres de motivation et à la hiérarchisation des vœux Parcoursup. Des parents ont expliqué y avoir eu recours « faute de temps ou de compétences » pour accompagner leurs enfants¹²⁸. Les coachs privés se présentent ainsi comme des facilitateurs, capables d'apporter des informations concrètes sur les filières, parfois même d'ouvrir des réseaux professionnels.

... mais qui accentuent les fractures

Cette offre, par son coût, **accroît les inégalités d'accès à l'information et à l'accompagnement**. Les familles modestes ou éloignées des centres urbains en sont de facto exclues, ce qui peut accentuer l'autocensure et renforcer les écarts entre élèves déjà bien dotés socialement et ceux qui le sont moins. Les auditions ont souligné que l'existence de ces services privés crée une forme de concurrence implicite avec les dispositifs publics, et peut contribuer à délégitimer ces derniers lorsqu'ils sont perçus comme insuffisants¹²⁹.

L'essor du secteur privé dans l'orientation : un symptôme d'un système public sous tension

L'essor du privé lucratif dans l'orientation doit être lu comme le symptôme d'un déficit structurel de moyens et de coordination dans

l'orientation publique. Lorsque les PsyEN sont peu présents, que les professeurs principaux manquent de formation ou de temps, et que les CIO ne peuvent assurer un suivi individualisé, une partie des familles se tourne vers une offre alternative. Mais cette dynamique enclenche une boucle négative : plus le privé se développe, plus la pression sur le public s'accroît pour justifier son utilité, au risque de renforcer encore la perception d'un service public « minimal ».

Une opacité sur la qualité et l'efficacité

Un autre point relevé est l'absence de régulation et de certification officielle sur la qualité de l'accompagnement proposé par ces prestataires. Les parents et élèves s'en remettent souvent au bouche-à-oreille ou aux promesses commerciales, sans garantie sur la pertinence des conseils reçus. Ce manque de contrôle pose la question d'une possible harmonisation des standards d'accompagnement à l'échelle régionale ou nationale.

L'opportunité que représente le secteur privé est donc ambivalente. Il peut compléter ponctuellement les dispositifs existants. Mais sans régulation, il constitue surtout une menace pour l'équité du système éducatif : il transforme l'accès à l'information et au conseil en privilège réservé à celles et ceux qui peuvent payer, creusant davantage les écarts entre élèves. C'est pourquoi le CESER insiste sur la nécessité pour les pouvoirs publics - État comme Région - d'investir dans des services publics d'orientation robustes, visibles et accessibles, capables d'offrir à tous les jeunes un accompagnement de qualité, afin que le marché privé ne vienne pas combler des lacunes au détriment de l'égalité.

128 Association Philosophia. (2025, mars 20). Audition du CESER.

129 Association « Du Pays Basque Aux Grandes Écoles » - Bixente Etcheçaharreta. (2025, juillet 3). Audition du CESER.

4.2 L'information sur les parcours et Parcoursup : atouts et faiblesses

L'accès à une information claire et compréhensible constitue un premier seuil critique. Le sondage CESER montre que les lycéen.nes se tient principalement à leur famille et à Internet pour s'informer. Les conseillers d'orientation et PsyEN, pourtant compétents, sont peu sollicités, faute de visibilité ou de disponibilité. Cela se combine avec une orientation construite par défaut. La plateforme Parcoursup structure désormais les choix post-bac, mais plusieurs proviseurs ont relevé un déficit d'accompagnement.

Cette situation entraîne un biais majeur : une information incomplète ou mal comprise, ainsi que les modifications dans les algorithmes de Parcoursup et les stratégies d'établissement conduisent à des choix précoce.s qui ferment des portes. Le choix des spécialités en seconde et en première illustre parfaitement ce mécanisme : sans explication précise des attendus des formations, de nombreux jeunes découvrent trop tard que leurs choix limitent leur accès à certaines filières sélectives.

PAROLES DE JEUNE

« J'ai choisi mes spécialités un peu au hasard parce qu'on ne nous avait pas expliqué les conséquences. En terminale, j'ai découvert que certaines écoles ne m'étaient plus accessibles. » (CRJ, 5 juillet 2025)

Dans le sondage CESER, 63 % des élèves déclarent que leur entretien d'orientation n'a pas été utile et 60 % n'ont jamais rencontré de PsyEN. De nombreux jeunes expliquent que, faute d'information concrète, ils écartent certains vœux : « On n'ose pas demander des écoles qu'on ne connaît pas, parce qu'on ne sait pas comment ça marche » (Focus group CRJ, 23 juillet 2025).

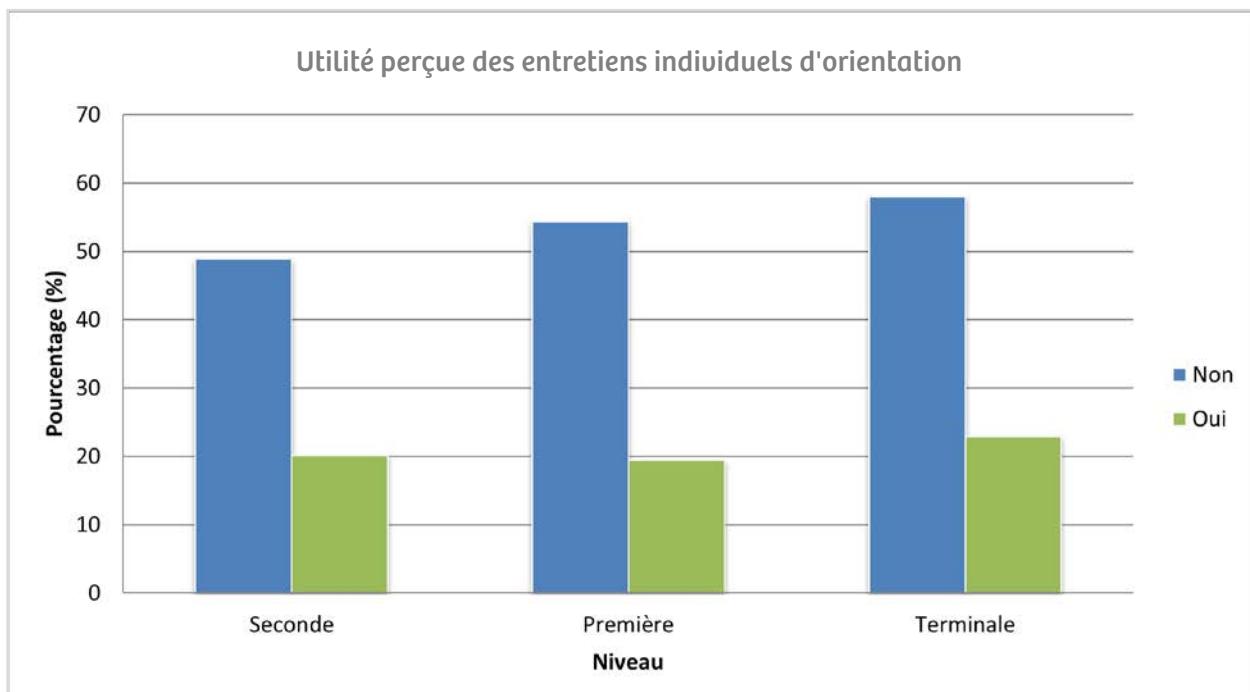
Sur les 2 188 lycéen.nes ayant déclaré avoir eu un entretien individuel d'orientation, seulement 611 estiment que celui-ci leur a été utile, soit moins d'un tiers des participants, soulignant ainsi la faible utilité perçue de ces entretiens. L'absence d'expériences immersives accentue ce seuil. Comme l'a souligné une doctorante en géographie sociale : « Sans confrontation à des modèles proches, beaucoup de lycéens projettent leurs limites avant même de tester leurs capacités ». Ce constat souligne un effet systémique : lorsque l'information disponible est lacunaire, les élèves tendent à se replier vers les formations les plus visibles - souvent locales et généralistes. Ce choix contraint contribue, en retour, à la sous-représentation des filières sélectives ou géographiquement éloignées. Leur moindre attractivité justifie ensuite leur faible présence dans les forums d'orientation ou dans les interventions en milieu scolaire, créant ainsi une boucle de rétroaction qui entretient et renforce les inégalités d'accès.

L'information comme premier seuil décisif

Le déficit d'information claire et lisible sur les filières et leurs débouchés constitue un point d'entrée critique dans le système. Les auditions ont montré que les élèves, en particulier ceux issus de milieux modestes ou de zones rurales, peinent à comprendre l'offre de formation, souvent décrite comme « un catalogue indigeste. »¹³⁰



130 CIO de Libourne. (2025, mai 22). Audition du CESER.



Source : CESER Nouvelle-Aquitaine. (2024-2025).

[Sondage auprès des lycées de Nouvelle-Aquitaine](#) (n = 2 963).

Les contraintes liées à l'information et à Parcoursup

La question de l'information et de la lisibilité des parcours s'avère décisive dans le processus d'orientation. Si Parcoursup, créé en 2018 pour remplacer l'Admission Post-Bac (APB), a permis de mettre fin au tirage au sort dans les filières en tension¹³¹ et d'améliorer la transparence des procédures, il reste perçu comme un dispositif anxiogène et complexe par une majorité d'élèves et de familles. Avant d'entrer dans l'analyse, il convient de rappeler que la présente contribution ne prétend pas épuiser le sujet de **Parcoursup**, qui constitue à lui seul un objet d'étude complexe. La plateforme concentre en effet une grande partie des débats publics sur l'orientation, l'équité territoriale et les inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur. Le CESER a donc choisi d'en proposer ici une lecture ciblée, centrée sur les impacts spécifiques de l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine, tout en soulignant que ce thème mériterait à l'avenir une **étude approfondie à l'échelle régionale**, mobilisant

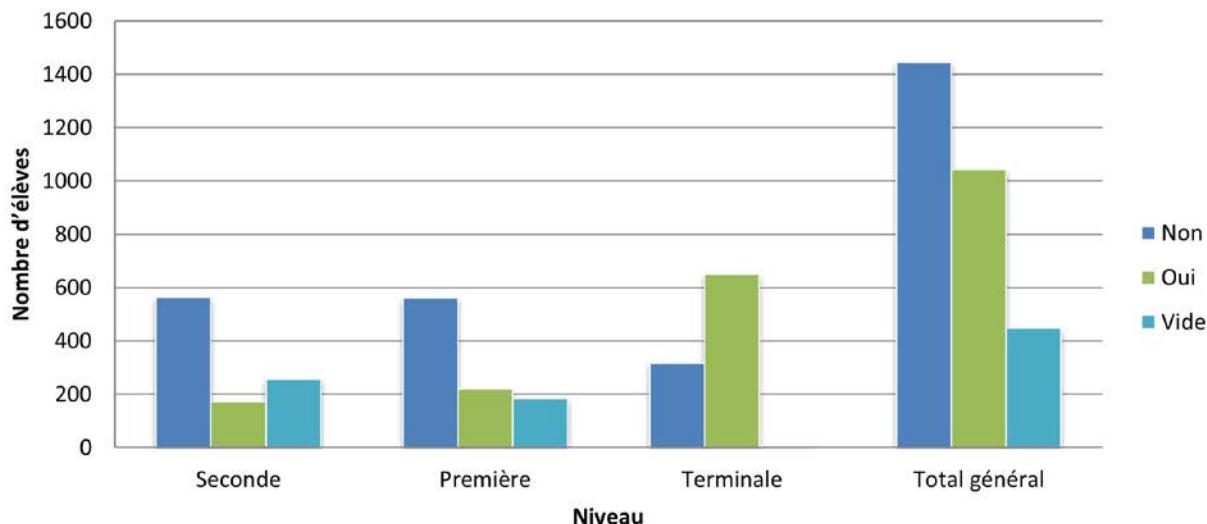
un diagnostic partagé avec les acteurs de terrain (universités, lycées, familles, étudiant.es, données régionales).

Le rapport des lycéen.nes à la plateforme Parcoursup, dans le sondage réalisé par le CESER, illustre également ce climat d'incertitude. Si la grande majorité en connaît l'existence et l'utilise, beaucoup soulignent sa complexité, son opacité et l'anxiété qu'elle génère. Une part importante des répondant.es déclarent avoir rencontré des difficultés lors de la formulation ou du suivi de leurs vœux. Plus encore, nombre d'entre elles et eux considèrent que Parcoursup accroît la pression sociale et renforce le sentiment que « l'erreur est interdite ». Les auditions menées avaient déjà relevé ce phénomène : « Parcoursup est ressenti comme une machine impersonnelle, où l'élève a peu de prise, et qui cristallise les inégalités selon l'accompagnement dont il bénéficie.¹³² » Le sondage le confirme en montrant que seule une minorité d'élèves se sent véritablement accompagnée par leurs enseignant.es ou leurs familles dans l'utilisation de la plateforme.

131 Admission Post Bac : les lycéens refusés au tirage au sort pour leur premier choix ont un parcours universitaire plus difficile - INSEE Analyses - 62.

132 Lycées de La Rochelle et d'Angoulême. (2025, mai 22). Auditions du CESER.

Accompagnement des élèves pour l'utilisation de Parcoursup



Source : CESER Nouvelle-Aquitaine. (2024-2025).

[Sondage auprès des lycées de Nouvelle-Aquitaine](#) (n = 2 963).

Conséquences psychologiques : manque de confiance, anxiété et peur de l'échec

Ces freins sociaux et familiaux se traduisent par un déficit de confiance en soi, renforcé par la pression sociale de « réussir sa vie » ou de « ne pas décevoir ». Plusieurs interventions ont souligné la forte anxiété générée par Parcoursup et par les concours. Le sentiment d'illégitimité reste très présent chez les élèves de milieux modestes, qui se considèrent comme des « intrus » dans certains parcours. Ces contraintes produisent des effets psychologiques durables. Le manque de confiance en soi est récurrent : de nombreux jeunes déclarent se sentir illégitimes à candidater dans des filières sélectives, même lorsqu'ils disposent d'excellents dossiers (focus group CRJ, 5 juillet 2025). La peur de l'échec est également omniprésente, renforcée par une perception négative de la réorientation, vécue

comme un stigmate plutôt que comme une opportunité (focus group CRJ, 5 juillet 2025).

Enfin, le stress lié au processus d'orientation, et en particulier à Parcoursup, constitue une source d'anxiété majeure. L'incertitude des réponses, la complexité des procédures et l'absence d'accompagnement personnalisé sont fréquemment dénoncées par les élèves et leurs familles. Ce climat anxiogène se traduit par des choix de repli, privilégiant des formations locales et connues publiques ou privées, au détriment de l'exploration de nouveaux horizons.

Le constat est pourtant alarmant : seulement **36 % des étudiant.es parviennent à valider leur licence en trois ans**, ce qui traduit un gâchis considérable de talents et un accompagnement insuffisant¹³³.

133 Université de Bordeaux Montaigne. (2025, février 25). Audition du CESER.

Un outil global mais jugé opaque

Contrairement à une idée répandue, Parcoursup n'est pas un algorithme centralisé qui classe tous les candidat.es : chaque formation fixe ses propres critères et classe les dossiers, puis la plateforme fait correspondre les vœux et ces classements, dans le respect des quotas légaux (boursiers, baccalauréats technologiques et professionnels, candidats locaux). Cette architecture décentralisée accroît cependant le sentiment d'opacité : les lycéen.nes et leurs familles dénoncent un manque de lisibilité des critères et une difficulté à comprendre les attendus de chaque formation. Les auditions régionales ont souligné que cette opacité nourrit l'anxiété, l'impression d'injustice, et ne permet pas de lever les freins économiques et sociaux réels ou supposés, où le jeune renonce avant même de constituer un dossier parce que le système semble impraticable.

Une source d'angoisse majeure

Les conditions d'étude et d'évaluation continue liées à la réforme du bac, ainsi que la procédure d'orientation et les critères de sélection exacerbés de Parcoursup seraient facteurs d'une perte de confiance et de la détérioration de la volonté à poursuivre des études pour certains élèves parmi les plus fragiles.

De nombreux témoignages font état d'un stress plus fort lié à Parcoursup qu'au baccalauréat lui-même. L'attente des réponses, parfois très longue, les listes d'attente mouvantes et le volume considérable de l'offre (plus de 24 000 formations recensées en 2025) alimentent cette angoisse. Pour les jeunes interrogés lors du focus group régional, « l'impression de ne rien contrôler » et « le sentiment d'être évalué sans savoir sur quoi » reviennent comme motifs d'angoisse.

Un révélateur d'inégalités sociales et territoriales

La plateforme met en lumière, sans les corriger, les écarts sociaux et territoriaux. Les élèves ruraux ou issus de milieux modestes déclarent renoncer à certaines filières sélectives, jugées trop éloignées géographiquement ou financièrement. Les quotas de proximité introduits dans certaines filières ne suffisent pas à compenser ces déséquilibres. Le renoncement,

renforcé par la méconnaissance des attendus et par le manque d'accompagnement personnalisé, demeure un phénomène massif.

L'offre de formation en Nouvelle-Aquitaine : une répartition contrastée mais proche de la moyenne nationale

En Nouvelle-Aquitaine, l'offre de formation proposée sur Parcoursup reflète globalement la moyenne nationale, tout en présentant certaines spécificités. Hors apprentissage, la part des formations courtes professionnalisantes (BTS, BUT) est légèrement plus élevée que la moyenne française : 42 % contre 40 % (Comité éthique et scientifique Parcoursup, 2024). Ce surpoids illustre le rôle important joué par ces formations dans l'équilibre territorial régional, en particulier dans les bassins d'emploi intermédiaires ou ruraux, où elles constituent souvent la première voie d'accès à l'enseignement supérieur.

Concernant l'apprentissage, la Nouvelle-Aquitaine suit la tendance nationale : 59 % des places de BTS sont proposées en alternance, signe de la montée en puissance de celle-ci dans les parcours post-bac. Cette part croissante, si elle répond à une demande des entreprises et des jeunes en quête d'insertion rapide, pose toutefois la question de l'articulation avec les formations plus générales et de l'accompagnement pédagogique nécessaire pour éviter les ruptures de parcours.

Des résultats contrastés pour les néo-bachelier.ères néo-aquitain.es

Les données sur les admissions 2019-2024 confirment la position intermédiaire de la région : les néo-bachelières et néo-bacheliers de Nouvelle-Aquitaine sont plus souvent admis.es que celles et ceux d'Île-de-France ou de Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais moins que celles et ceux de Bretagne, région comparable par sa structure sociale et géographique (Comité éthique et scientifique Parcoursup, 2024). Ce différentiel provient en partie d'un plus grand nombre de jeunes quittant la plateforme avec une proposition acceptée, sans attendre la totalité du processus, ce qui traduit un pragmatisme mais aussi parfois un renoncement face aux filières sélectives.

Un double paradoxe régional

La Nouvelle-Aquitaine illustre ainsi deux paradoxes :

1. **Une offre quantitativement solide**, mais qui reste marquée par une orientation forte vers les formations courtes, perçues comme plus accessibles mais parfois moins valorisées socialement. La phase de diagnostic de l'offre présentée en première partie du rapport met en évidence que la région compte six universités, réparties sur un territoire étendu, mais dont l'offre de formation demeure très contrastée en termes de volume.
2. **Des taux d'admission relativement favorables**, qui ne suffisent pas à gommer les inégalités sociales et territoriales d'accès, particulièrement pour les jeunes ruraux ou issus de familles modestes, souvent contraints de renoncer à certaines mobilités ou de privilégier des choix de proximité parfois dans l'enseignement privé.

Une concurrence accrue avec le coaching privé

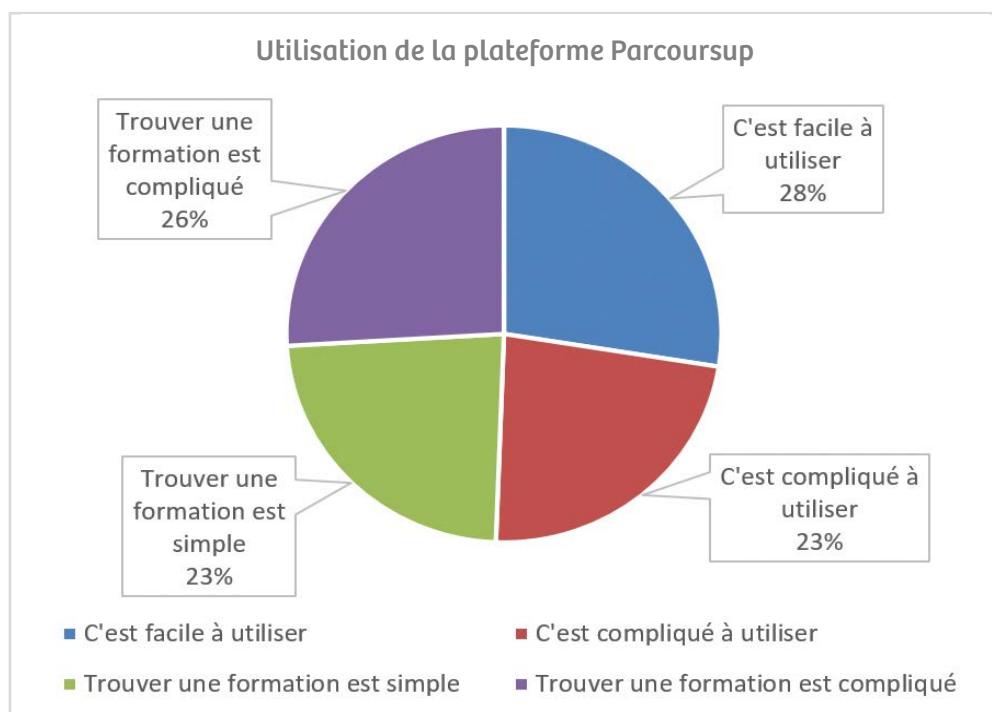
La complexité de Parcoursup profite aussi à des acteurs privés de l'orientation et de l'enseignement. Les écoles hors contrat ou les coachs privés exploitent l'angoisse des

familles en promettant des réponses rapides, une meilleure préparation des dossiers ou une admission quasi assurée, accentuant ainsi les inégalités (CESER Nouvelle-Aquitaine).

Les récentes évolutions : vers plus de lisibilité ?

Les évolutions prévues en 2025 introduisent des améliorations notables : chaque formation doit désormais afficher une « carte d'identité » précisant son statut (public, privé sous contrat ou hors contrat), son caractère sélectif, sa capacité d'accueil, ainsi que des données consolidées sur les taux d'accès et d'insertion professionnelle. Plus de 19 000 rapports d'analyse des candidatures de l'année précédente sont rendus publics afin d'offrir davantage de repères aux candidat.es (Parcoursup, 2024). Cette démarche vise à répondre aux critiques récurrentes en renforçant la transparence et l'égalité d'accès à l'information.

Le sondage mené par le CESER auprès de 2 963 lycéen.nes de Nouvelle-Aquitaine illustre clairement cette perception contrastée de Parcoursup : entre défiance, incompréhension et stress, la plateforme apparaît à la fois comme un outil incontournable et comme un facteur d'inégalités renforcées.



Source : CESER Nouvelle-Aquitaine. (2024-2025).
[Sondage auprès des lycées de Nouvelle-Aquitaine](#) (n = 2 963).

Orientation contrainte : des temporalités qui figent les trajectoires

Les moments clés du parcours scolaire - choix des spécialités, formulation des vœux Parcoursup, réponses de la plateforme - fonctionnent comme des seuils institutionnels. Mal préparés, ces passages deviennent des points de non-retour.

- ▶ Un choix de spécialités mal anticipé ferme l'accès à certaines filières sélectives.
- ▶ La phase de réponses sur Parcoursup, avec son système de listes d'attente et ses délais prolongés, est vécue comme une épreuve anxiogène, accentuant le sentiment d'injustice ou de déclassement.
- ▶ Les jeunes qui n'obtiennent pas de proposition ferme, ou qui ne comprennent pas le fonctionnement des réponses conditionnelles, finissent par accepter des choix par défaut, voire par décrocher.

Ces temporalités, vécues comme rigides et contraignantes, renforcent les boucles de rétroaction : un manque initial d'information limite l'accompagnement possible, ce qui conduit à une orientation contrainte.

PAROLES DE JEUNES

« Quand j'ai vu que j'étais seulement sur liste d'attente partout, j'ai commencé à me dire que je n'avais pas ma place dans le supérieur. » (CRJ, 5 juillet 2025)

« Parcoursup, c'est plus stressant que le bac. On ne sait jamais si on aura une place, et on finit par accepter un vœu par défaut. » (CRJ, 5 juillet 2025)

La multiplicité des dispositifs et des pratiques d'orientation en Nouvelle-Aquitaine, bien qu'elle témoigne d'un réel dynamisme des acteurs, met en lumière une difficulté structurelle : celle de l'articulation et de la lisibilité globale du système. Les élèves comme leurs familles sont

confrontés à une offre d'initiatives foisonnante mais souvent dispersée, hétérogène dans sa mise en œuvre et parfois redondante. Ce constat, partagé au cours des auditions et des focus groups, révèle que la question de l'orientation ne se limite pas à la création de nouveaux outils ou à la multiplication des actions. Elle exige une vision intégrée, une gouvernance claire et un suivi rigoureux des effets produits.

C'est précisément ce que le CESER a choisi d'explorer dans une perspective systémique, en s'intéressant à la lisibilité des parcours, à la coordination des acteurs et à la mise en place d'un pilotage territorial de l'orientation.

L'orientation contrainte par les temporalités institutionnelles

Comme exposé dans la première partie du rapport, la réforme du baccalauréat et Parcoursup ont contribué à renforcer le rôle des choix précoces ainsi que l'importance des délais de décision. Les élèves doivent sélectionner leurs spécialités dès la première, souvent sans mesurer l'impact sur leurs possibilités post-bac¹³⁴. Les témoignages du CRJ illustrent cette contrainte : « J'ai pris maths en première, mais pas en terminale. Après, je me suis rendu compte que ça bloquait pour des écoles d'ingénieur. Trop tard » (CRJ, 5 juillet 2025). Parcoursup, perçu comme opaque, génère aussi une anxiété prolongée : les délais de réponse créent un climat d'incertitude, favorisant les stratégies défensives : « On n'ose pas mettre des vœux ambitieux, de peur de se retrouver sans rien » (CRJ, 5 juillet 2025). Sur le plan systémique, les temporalités institutionnelles exercent un effet structurant qui tend à figer les trajectoires des élèves. Les choix effectués très tôt - qu'il s'agisse des spécialités au lycée ou des premiers vœux sur Parcoursup - se révèlent souvent irréversibles. Ils contribuent à enfermer les jeunes dans un sentiment de déterminisme scolaire, où l'avenir apparaît joué dès les premières décisions.

134 Lycée François Mauriac à Bordeaux – Raphaël Gans, prouveur (2025, juillet 4). Audition du CESER.

4.3 Le parcours d'orientation : dimension psychosociologique prégnante

Les freins psychologiques constituent souvent la première barrière à franchir. Comme l'a rappelé une proviseure lors de l'audition du 19 avril 2025, « l'autocensure fonctionne comme une prison invisible : les jeunes n'osent pas candidater dans des filières ambitieuses, non parce qu'ils en sont incapables, mais parce qu'ils pensent ne pas en être dignes ». Les données du sondage confirment ce diagnostic : près de la moitié des élèves interrogés déclarent avoir renoncé à formuler un vœu par peur de l'échec ou de la sélection. Le sondage et le focus group ont éclairé le CESER sur les attentes et les motivations. Une majorité des élèves interrogés déclare avoir un projet professionnel en tête, souvent lié à des métiers concrets (santé, enseignement, numérique), et voit dans la poursuite d'études supérieures un moyen d'accéder à de meilleures perspectives d'emploi et de sécuriser leur avenir. Néanmoins, ce projet reste fragile pour une part importante d'entre eux : de nombreux jeunes envisagent encore leur orientation « par défaut », ou sous l'influence de leurs familles et enseignant.es, plutôt que comme un choix pleinement éclairé.

Le mentorat et le parrainage apparaissent comme pertinents, comme dans l'expérience de l'association Des territoires aux grandes écoles qui a montré que la mise en relation de lycéen.nes avec des étudiant.es ou jeunes diplômé.es issu.es de parcours similaires pouvait lever en partie cette autocensure. De même, la valorisation des parcours non linéaires - réorientations, année de césure, passerelles - apparaît décisive pour redonner confiance et briser l'idée qu'un choix malheureux en terminale condamnerait définitivement une trajectoire.

Un autre frein tient au poids des familles. Le manque de soutien familial est également un frein important. Certain.es étudiant.es n'ont pas le soutien nécessaire de leur famille pour poursuivre des études supérieures, en raison soit d'un manque d'information, soit d'une pression à entrer rapidement dans le marché du travail. Ce manque de soutien peut réduire la motivation des jeunes à envisager des études longues. En outre, l'incertitude face à l'avenir, liée à la question de l'employabilité post-diplôme ou à la difficulté d'intégrer le marché du travail, peut renforcer ces freins et rendre les étudiant.es réticent.es à poursuivre des études¹³⁵.

Les auditions ont montré que les décisions d'orientation dépendent fortement du consentement des parents à financer la mobilité. Certains préfèrent que leurs enfants restent proches du foyer, quitte à renoncer à des filières correspondant mieux à leurs aspirations. Pour y remédier, la commission propose d'organiser des **rencontres régulières parents-élèves**, dès le collège, afin d'impliquer les familles dans le processus d'orientation. Les initiatives de type *ateliers parents-enfants* (comme ceux expérimentés par *Pop Philosophia*) pourraient être étendues à l'échelle régionale.

Enfin, les stéréotypes de genre pèsent encore lourdement. Le focus group du CRJ a révélé que les filles continuent de se détourner des filières scientifiques, tandis que certains garçons évitent les formations sociales ou paramédicales jugées « féminisées ».

135 Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). (2009).

Contraintes différenciées selon les contextes sociaux et territoriaux

L'analyse des auditions, du sondage mené par le CESER et des travaux académiques converge vers un constat clair : l'orientation scolaire n'est pas un processus uniforme. Elle est profondément conditionnée par l'origine sociale des élèves, leur environnement territorial, et les ressources matérielles, culturelles et symboliques dont disposent leurs familles. Ces facteurs façonnent non seulement l'accès à l'information, mais aussi la capacité à l'interpréter, à se projeter et à oser formuler des choix ambitieux.

En Nouvelle-Aquitaine, ce constat prend une acuité particulière. Les auditions menées par le CESER l'ont rappelé à plusieurs reprises : la complexité des dispositifs, l'opacité de certaines procédures et la fragmentation des acteurs contribuent à nourrir un sentiment de désorientation, parfois même avant le passage en terminale. Comme l'a exprimé un proviseur charentais : « L'autocensure commence très tôt, dès la seconde, au moment du choix des spécialités, et se poursuit lors de la formulation des vœux Parcoursup, où la peur du coût et de l'éloignement bride les ambitions. ». L'orientation agit ainsi comme un révélateur des inégalités sociales et territoriales. Dans les zones rurales, où l'accès à l'information est souvent moins diversifié et où les perspectives d'études supérieures sont perçues comme plus coûteuses, les ambitions s'ajustent « par le bas ». Les auditions du Conseil régional des jeunes ont montré que beaucoup d'élèves issus de familles modestes limitent leurs vœux à des formations locales, parfois en décalage avec leurs aspirations réelles.



Cette dualité illustre bien que l'orientation n'est pas qu'une affaire de choix individuels : elle est le produit d'interactions entre le système éducatif, le contexte familial et les conditions territoriales. Comme l'a résumé un représentant associatif entendu en audition : « L'orientation ne devrait pas être un filtre social, mais un tremplin. Or aujourd'hui, elle reste trop souvent vécue comme un labyrinthe ».

Dans les milieux urbains favorisés, l'orientation est souvent vécue comme un parcours balisé, jalonné d'informations multiples, de réseaux familiaux ou amicaux, et d'un accès facilité à des services d'accompagnement, qu'ils soient publics ou privés. Les familles disposent d'un capital culturel et relationnel qui leur permet de décoder les logiques institutionnelles et d'accompagner activement leurs enfants. À l'inverse, dans les territoires ruraux ou périurbains, marqués par l'éloignement des centres universitaires et la rareté des CIO, les jeunes se trouvent souvent livrés à des choix plus contraints. Le sondage CESER (2025) montre par exemple que 48 % des lycéen.nes des zones rurales déclarent manquer d'informations fiables sur les parcours post-bac, contre 29 % dans les zones urbaines.

Le focus group auprès du Conseil régional des jeunes (CRJ, 5 juillet 2025) a apporté un éclairage complémentaire : plusieurs jeunes ont exprimé leur sentiment d'« avancer à l'aveugle » face à Parcoursup, faute d'accompagnement individualisé. L'un d'eux confiait : « Je n'ai jamais rencontré de PsyEN au lycée, et les heures d'orientation, c'était surtout des forums où on ne savait pas trop quoi chercher ». Ce type de témoignage illustre la manière dont les dispositifs, pourtant pensés comme universels, se traduisent en pratiques très inégales selon les établissements et les contextes territoriaux.



La dimension sociale pèse également lourdement. Les familles issues des classes populaires, souvent éloignées de l'enseignement supérieur par leur propre trajectoire scolaire, se sentent moins armées pour accompagner leurs enfants. Cette réalité, abondamment documentée par la sociologie de l'éducation (Duru-Bellat, 2002 ; Dubet, 2010), se traduit dans la région par des phénomènes d'autocensure précoce : ne pas candidater à certaines formations jugées « trop sélectives » ou « trop éloignées », par crainte d'échouer ou de peser financièrement sur la famille. Comme l'a souligné un proviseur auditionné en Charente : « Beaucoup d'élèves n'osent même pas poser de vœux pour les grandes écoles ou les universités éloignées. Ce n'est pas un refus, c'est une anticipation de l'échec ou du coût »¹³⁶.

Les contraintes sociales et psychologiques : autocensure, poids familial, stéréotypes

Les auditions ont largement mis en évidence que les obstacles à l'orientation ne sont pas uniquement liés au manque d'information ou aux lacunes institutionnelles. Ils trouvent également leurs racines dans des freins sociaux, psychologiques et culturels qui affectent directement la perception qu'ont les jeunes et leurs familles de leurs propres capacités et de leurs opportunités.

L'autocensure et la reproduction sociale

L'autocensure reste l'un des freins les plus puissants dans l'accès aux filières sélectives ou prestigieuses. Comme l'a rappelé Daniel Truong-Loï, enseignant en classes préparatoires et vice-président de l'association Philosophia, les inégalités se reproduisent dès le collège et s'accentuent dans l'enseignement supérieur : « La question, c'est qu'est-ce qu'on fait pour véritablement réaliser l'égalité des chances, ce pacte républicain qui consiste à donner toutes ses chances à toute la jeunesse et pas qu'à quelques-uns ? ».

Cette autocensure touche particulièrement les jeunes issus de milieux modestes ou de

territoires ruraux. Ils s'interdisent souvent d'envisager certaines filières, même lorsqu'ils ont les capacités scolaires pour y réussir. Le manque de modèles de réussite dans leur environnement immédiat, l'absence d'information sur les dispositifs existants et la peur de l'échec alimentent cette dynamique.

Le dispositif CléSup, présenté par Daniel Truong-Loï, illustre une tentative de réponse à ce phénomène : il vise à redonner confiance aux élèves, en leur transmettant des méthodes de travail, en travaillant leur projet d'orientation et en les aidant à dépasser la peur de l'échec.

De même, une proviseure d'Angoulême a souligné la complexité institutionnelle : « À force, on ne sait même plus qui est compétent sur cette question » (proviseur, avril 2025). Ces constats traduisent un manque de lisibilité des dispositifs et un temps consacré à l'orientation jugé insuffisant dans les lycées, en particulier en terminale.

Ces contraintes se cumulent avec les réalités territoriales. Ainsi, les lycéen.nes de Creuse, de Corrèze ou du Lot-et-Garonne doivent composer avec une offre locale réduite, des déplacements longs et coûteux, et des dispositifs d'accompagnement moins visibles. Les chiffres de la DATAR (2025) indiquent que 40 % des lycéens de Nouvelle-Aquitaine résident à plus de 45 minutes d'un site universitaire, contre 27 % au niveau national. Cette sur-représentation de la ruralité se répercute directement sur les stratégies d'orientation : là où l'accès physique à l'offre est limité, les ambitions sont ajustées en conséquence, souvent à la baisse.

Enfin, le sentiment d'injustice exprimé par les jeunes lors des focus groups illustre bien cette double fracture, sociale et territoriale. Pour certains, les dispositifs régionaux (campus connectés, ambassadeurs métiers) apparaissent comme des ressources précieuses mais encore trop méconnues. Pour d'autres, la comparaison avec les grandes métropoles génère un sentiment de décrochage : « À Bordeaux, ils ont toutes les infos, tous les salons, toutes les formations. Nous, à 1h30 de route, on a juste un CIO ouvert deux jours par semaine » (CRJ, 5 juillet 2025).

136 Lycée Guez de Balzac à Angoulême – Delphine Nibaudeau, proviseur (2025, mai 22). Audition du CESER.

Ainsi, loin d'être un processus homogène, l'orientation révèle les inégalités profondes du territoire néo-aquitain. Elle met en évidence les effets de seuil : au-delà d'une certaine distance, d'un certain coût ou d'un certain manque d'information, les jeunes ne se projettent plus, renoncent ou ajustent leurs ambitions. Ces contraintes différencieront constituent le socle sur lequel s'installent ensuite les autres déterminants - psychologiques, institutionnels ou économiques - qui façonnent les choix d'orientation et, in fine, l'accès à l'enseignement supérieur.

Le rôle de la famille : soutien, frein et pression

Le rôle de la famille est apparu central dans les parcours d'orientation. Comme l'a souligné Soumia El Yousfi, conseillère du CESER et mère engagée, l'école ne peut pas compenser seule l'absence d'un environnement éducatif structuré. Son témoignage a mis en lumière l'importance du dialogue intrafamilial et de l'investissement parental : « J'ai compris que l'école seule ne pouvait pas être garante de l'ascension sociale de mes enfants. J'ai donc pris l'initiative de les accompagner activement en leur apprenant à apprendre et en sollicitant des dispositifs comme CléSup ou les Cordées de la réussite. »

Cependant, de nombreux parents, faute d'information ou de capital culturel, peinent à accompagner efficacement leurs enfants. L'autocensure ne touche pas seulement les élèves, mais aussi les parents qui limitent parfois les ambitions de leurs enfants par crainte de l'échec ou des coûts financiers.

Dans ce cadre, des dispositifs comme *Pop Philosophia* se distinguent par leur originalité :

en proposant des ateliers destinés non seulement aux élèves mais aussi aux parents, ils visent à renforcer leur capacité à guider et soutenir leurs enfants.

Les stéréotypes de genre et d'origine

Les auditions ont également révélé le poids persistant des stéréotypes. Daniel Truong-Loï a rappelé qu'il existe trois blocages majeurs dans l'accès à l'enseignement supérieur : le blocage social, territorial et de genre. Les filles restent sous-représentées dans les filières scientifiques et techniques, et d'autres filières sont perçues comme réservées aux garçons.

Ces stéréotypes ne sont pas seulement véhiculés par les familles mais aussi, parfois, par les enseignants. De plus, certains jeunes issus de quartiers populaires ou de zones rurales subissent des assignations implicites : leurs candidatures peuvent être perçues comme illégitimes, alimentant un sentiment d'exclusion et de non-appartenance.

Dans certains cas, les stéréotypes familiaux jouent un rôle limitant : les parents, dans une logique de sécurité ou de prudence, privilégient des parcours jugés « sûrs », comme les BTS locaux, au détriment des aspirations profondes de leurs enfants (audition université de Bordeaux, 9 avril 2025). La pression sociale et symbolique pèse également fortement : l'injonction à « ne pas rater sa vie » ou à « ne pas décevoir » est particulièrement présente dans certaines familles issues de l'immigration ou de milieux populaires (focus group CRJ, 5 juillet 2025).



Les pistes d'action : dépasser l'autocensure et valoriser la diversité

Les interventions ont permis de découvrir plusieurs exemples de bonnes pratiques et leviers d'action :

Territoire / Acteurs impliqués	Initiative	Résultats observés	Référence
Bordeaux – Rectorat & associations de parents	Mise en place d'ateliers collectifs et de séances de coaching parental pour mieux impliquer les familles dans les parcours éducatifs.	Participation accrue des familles, amélioration de la communication école/ parents.	Rectorat de Bordeaux, audition 2025
Limoges – Université & réseaux associatifs	Programme de mentorat et de parrainage par d'ancien.nes étudiant.es issu.es de milieux variés.	Valorisation de la diversité des parcours, hausse de la confiance et de l'ambition des étudiant.es accompagné.es.	Université de Limoges, audition 2025
Poitiers – Rectorat & établissements scolaires	Campagnes de sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes de genre, d'origine et de territoire auprès d'enseignants, parents et élèves.	Meilleure orientation des filles vers les filières scientifiques et techniques, réduction des biais dans les choix d'études.	Rectorat de Poitiers, audition 2025
Pau - Université de Pau & associations étudiantes	Renforcement du soutien psychologique avec la création de cellules d'écoute et d'accompagnement aux périodes de doute ou d'échec.	Baisse des abandons précoces, amélioration du bien-être étudiant.	UPPA, audition 2025
La Rochelle – Université & collectivités locales	Lancement de dispositifs innovants (ateliers contre l'autocensure, accompagnement individualisé, expérimentation de parcours fluides).	Réduction de l'autocensure, diversification des choix d'orientation, amélioration de la réussite en licence.	Université de La Rochelle, audition 2025

La parole des jeunes

Enseignements du focus group avec le Conseil régional des Jeunes de la région Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre de ses travaux, le CESER a souhaité compléter les données statistiques et les auditions d'acteurs institutionnels par une écoute directe des premiers concernés : les lycéen.nes, étudiant.es et jeunes actifs. Le 5 juillet 2025, deux focus groups, réunissant chacun une douzaine de participant.es issus.e.s de différents territoires et parcours, ont permis de recueillir un matériau particulièrement riche, éclairant de manière concrète les enjeux de l'orientation en Nouvelle-Aquitaine. Ces échanges, menés dans un climat de confiance et de bienveillance, ont révélé des expériences diverses mais convergentes quant aux difficultés rencontrées.

Des parcours marqués par des choix par défaut ou contraints

Beaucoup de jeunes ont décrit des trajectoires déterminées moins par un projet clair que par des contraintes externes : résultats scolaires, pressions familiales, manque d'information ou absence de modèle. Certain.es ont évoqué des réorientations imposées, d'autres des choix tardifs ou précipités, souvent vécus dans un contexte d'incertitude. La réforme du baccalauréat, en modifiant la structure des spécialités, a accentué ce phénomène : la sélection précoce des enseignements de spécialité est vécue comme un premier acte d'orientation souvent effectué sans connaissance suffisante des conséquences.

Un déficit d'information fiable et personnalisée

Les jeunes pointent une information éclatée, parfois orientée, et rarement adaptée à leurs besoins. Les filières artistiques, les parcours atypiques ou encore les dispositifs de financement restent peu visibles. Les sources principales sont le bouche-à-oreille et certain.es enseignant.es, mais avec un risque de biais, notamment lorsque les intérêts disciplinaires influencent le conseil. Les conseillères et conseillers d'orientation, en nombre insuffisant, sont jugé.es trop peu disponibles et parfois déconnecté.es de certaines filières spécifiques. Les salons d'orientation sont perçus comme dominés par les établissements privés, renforçant un sentiment d'inégal accès à l'information.

Parcoursup comme facteur d'anxiété

La plateforme est unanimement identifiée comme une source majeure de stress. L'opacité perçue des algorithmes, les listes d'attente, les délais et l'absence de clarté sur les critères nourrissent un sentiment d'arbitraire. Certains jeunes, anticipant un échec, renoncent à postuler dans des filières sélectives malgré un bon niveau, phénomène d'autocensure, de bridage social qui contribue à la reproduction des inégalités.

Freins culturels, sociaux et matériels

Le poids des représentations familiales et sociales reste déterminant. Les jeunes issus de milieux populaires ou ruraux évoquent la nécessité de choisir des voies jugées « sûres » ou « réalistes », parfois en contradiction avec leurs aspirations. Les stéréotypes de genre persistent, limitant l'accès des filles à certaines filières scientifiques et des garçons à des métiers du soin. Enfin, les contraintes matérielles - coût des études, recherche de logement, incertitude sur les aides - agissent comme un puissant filtre.

PRÉCONISATIONS FORMULÉES PAR LES JEUNES

Les propositions issues de ces échanges renforcent et précisent celles portées par d'autres acteurs auditionnés. Elles s'articulent autour de cinq axes :

1. Renforcer la transparence et l'information

- Créer une plateforme centralisée, neutre et accessible dès la classe de troisième, intégrant les choix de spécialités, les débouchés réels et les aides financières.
- Produire des contenus concrets (vidéos, témoignages, immersions) illustrant le quotidien dans chaque filière.
- Utiliser des outils numériques innovants, tels qu'une IA conversationnelle, pour offrir un parcours d'information personnalisé.
- Améliorer la visibilité des formations artistiques, techniques et rares.

2. Accroître l'accompagnement humain et personnalisé

- Augmenter significativement le nombre de conseillères et conseillers d'orientation et assurer leur formation continue, notamment sur les filières peu connues.
- Allouer du temps dédié aux enseignant.es investi.es dans l'accompagnement à l'orientation et valoriser cet engagement.
- Pérenniser les heures de vie de classe consacrées à l'orientation.

3. Valoriser le lien intergénérationnel

- Organiser régulièrement forums d'anciens élèves et interventions ciblées de jeunes ayant quelques années d'études supérieures.
- Intégrer plus largement les associations de mentorat dans les parcours officiels.

4. Faciliter la projection et la flexibilité

- Rendre obligatoires des journées d'immersion dans le supérieur et mettre en place des programmes « vis ma vie d'étudiant ».
- Assouplir les prérequis et faciliter les passerelles entre filières.
- Lutter contre la stigmatisation de la réorientation.

5. Lutter contre les pressions et stéréotypes

- Sensibiliser les familles aux évolutions du monde éducatif et professionnel.
- Généraliser les initiatives de lutte contre les stéréotypes de genre.
- Promouvoir toutes les voies de réussite, y compris techniques, professionnelles et artistiques.

Ces préconisations, émanant directement des jeunes, confirment la nécessité d'une politique d'orientation à la fois plus lisible, plus équitable et plus humaine. Elles soulignent également que la réussite d'une réforme de l'orientation passe autant par la structuration des dispositifs que par la transformation des cultures et des représentations.

4.4 L'orientation dans la région : l'action du Conseil régional et les initiatives territoriales

À travers l'analyse des compétences régionales présentée en première partie du rapport, le CESER souligne le rôle significatif de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le financement et l'organisation des actions d'orientation. Cet engagement se traduit notamment par le soutien apporté aux forums d'orientation ainsi

qu'à l'opérateur régional Cap Métiers. Cette implication illustre la volonté de garantir une couverture large et adaptée des besoins, en cohérence avec la compétence régionale en matière d'orientation tout au long de la vie, et ouvre la voie à un examen plus approfondi du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) en Nouvelle-Aquitaine : objectifs, mise en œuvre et défis rencontrés

Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) en Nouvelle-Aquitaine, instauré dans le cadre de la loi ORE de 2018, vise à offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes dans leur parcours scolaire, universitaire et professionnel. En réunissant divers acteurs régionaux, il cherche à garantir une orientation fluide et accessible à tous, notamment aux jeunes en difficulté sociale ou économique. Toutefois, plusieurs défis, tels que des ressources insuffisantes et des problèmes de coordination, limitent son efficacité dans la réponse aux besoins des jeunes.

1. Gouvernance dual complexe

La répartition des responsabilités entre l'État et la Région, au sein du SPRO, génère une gouvernance dual qui peut provoquer des tensions et des incohérences dans sa mise en œuvre. Bien que la Région soit chargée de coordonner les actions des divers acteurs, l'État conserve la compétence exclusive sur l'orientation scolaire et universitaire. Cette situation peut entraîner des déséquilibres et une coordination difficile entre les différents niveaux de gestion, limitant ainsi la fluidité des parcours d'orientation pour les jeunes (Vie-publique, 2024).

2. Manque de moyens financiers et humains

Le manque de ressources financières et humaines reste un problème majeur pour le SPRO. Le CESER de Nouvelle-Aquitaine souligne que malgré la gravité des enjeux - notamment

avec un nombre significatif de jeunes de 16 à 30 ans n'étant ni en emploi, ni formation et ne suivant pas d'études supérieures - les moyens alloués à l'accompagnement sont insuffisants.

3. Accessibilité inégale sur le territoire

Une autre difficulté réside dans l'accessibilité inégale des services d'orientation à travers le territoire de la région. Bien que le réseau des "Tiers de confiance" ait été mis en place pour garantir une couverture territoriale plus équitable, des disparités demeurent, notamment dans les zones rurales. Ces inégalités d'accès peuvent freiner l'efficacité du SPRO et laisser certains jeunes sans accompagnement adéquat, compromettant ainsi l'égalité des chances dans le parcours d'orientation (Entreprises Nouvelle-Aquitaine, 2024).

4. Coordination insuffisante avec les acteurs locaux

Enfin, la coordination entre les divers acteurs locaux impliqués dans l'orientation demeure insuffisante. Les difficultés de mise en réseau des missions locales, des établissements scolaires et des structures d'enseignement supérieur génèrent parfois des ruptures dans les parcours d'orientation. Cette situation conduit à une information insuffisante pour les usagers, qui peuvent ainsi rencontrer des obstacles dans leur démarche d'orientation et de choix de formation (Entreprises Nouvelle-Aquitaine, 2024).¹³⁷

¹³⁷ Conseil économique, social et environnemental régional (CESER). (2024). *Les politiques régionales d'orientation. Nouvelle-Aquitaine*. Entreprises Nouvelle-Aquitaine. (2024). *Les enjeux de l'orientation en région*. Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP). (2024). *Les politiques régionales d'orientation professionnelle*. Vie-publique. (2024). *Les enjeux de la gouvernance des services publics régionaux*.

Face aux limites constatées dans le système actuel, la Région Nouvelle-Aquitaine développe une stratégie expérimentale et coopérative, reposant sur plusieurs dispositifs :

► **Une orientation progressive dès le collège.**

Une expérimentation menée sur trois ans introduit le monde du travail de manière adaptée à l'âge des élèves : activités ludiques en 5^e, projets structurés en 4^e, immersion en 3^e à travers le stage obligatoire. L'objectif est de donner du sens au choix d'orientation en fin de collège et d'associer davantage les familles au processus.

► **Le programme des Ambassadeurs Métiers.**

Lancé en 2021, il mobilise des professionnels volontaires pour présenter leurs métiers et leurs parcours. En 2023, il comptait 1 500 ambassadeurs dont 800 actifs, ayant permis d'informer 12 000 jeunes. Toutefois, le **bilan 2024 révèle que 81 % des demandes concernent en réalité des usagers adultes en recherche d'emploi, en reconversion ou déjà en activité**, et non les lycéen.nes. Ce décalage entre les bénéficiaires réels et la cible initiale souligne une limite majeure du dispositif pour lutter contre les déterminismes scolaires et sociaux.



► **Le rôle de l'ONISEP.** Malgré une perte de visibilité auprès du grand public, l'ONISEP demeure un acteur central de l'information sur les métiers et les formations. Ses ressources sont largement utilisées par les enseignants et par les psychologues de l'Éducation nationale (Psy-EN) comme supports de référence. Cependant, plusieurs auditions ont mis en lumière un double constat : d'une part, l'information disponible est souvent jugée trop technique ou difficilement appropriable par les élèves et leurs

familles ; d'autre part, la complémentarité avec les initiatives régionales, comme Cap Métiers ou les « tiers de confiance », reste insuffisamment structurée. Cette absence d'articulation claire génère des redondances et des « zones grises » territoriales, où les familles peinent à identifier à quel acteur s'adresser.

► **La Charte régionale de coopération.** Signée en 2023 avec l'Éducation nationale, les rectorats, les collectivités, les réseaux consulaires et les organisations patronales, elle vise à renforcer la co-construction et l'interopérabilité des systèmes d'information, notamment via l'opérateur Cap Métiers. Toutefois, les résultats du sondage mené par le CESER montrent que cet opérateur n'est pas le plus consulté par les lycéen.nes, ce qui interroge sur sa visibilité et son appropriation par ce public cible.

► **Les conférences territoriales des métiers.**

Ces instances réunissent localement des acteurs de l'éducation, de l'emploi et des entreprises pour analyser les besoins et prendre des engagements concrets. Dans certains territoires ruraux fragilisés, les conférences territoriales des métiers ont permis de déboucher sur des engagements concrets. À Sainte-Foy-la-Grande, par exemple, elles ont abouti à la création d'un Comité Local École-Entreprise (CLÉE) destiné à renforcer le lien entre le système éducatif et le tissu économique local. Ce type d'initiative illustre leur potentiel comme outil de mobilisation territoriale et d'expérimentation collective, même si leur impact reste encore à consolider et à évaluer à l'échelle régionale.

Les dispositifs régionaux en matière d'orientation témoignent d'une volonté affirmée de structuration et de coopération. Toutefois, leur appropriation et l'hétérogénéité des résultats demeurent contrastées selon les publics. Cette situation appelle à interroger plus finement l'action de la Région, notamment au regard de son rôle de soutien aux dispositifs existants et de la nécessaire clarification des publics visés du fait de la confusion persistante entre les différents publics concernés.

L'action de la Région : entre soutien aux dispositifs et confusion des publics

Au-delà des contraintes institutionnelles, sociales et informationnelles identifiées précédemment, l'analyse des auditions et du sondage auprès des lycéen.nes met en évidence la manière dont les dispositifs concrets d'orientation sont perçus et mobilisés. Leur diversité - réglementaire, institutionnelle, associative, privée - pourrait constituer une richesse. Mais en l'absence de coordination et de stratégie partagée, elle produit un paysage fragmenté, inégalement accessible et souvent illisible pour les familles.

Dans ce contexte, l'implication de la Région illustre la volonté d'apporter une réponse à la fois large et adaptée aux besoins, en cohérence avec sa compétence en matière d'orientation tout au long de la vie.

Cependant, la diversité des publics concernés, aux attentes et aux parcours différenciés, rend l'offre d'orientation parfois difficile à appréhender dans son ensemble. Par ailleurs, les auditions et les résultats du sondage mettent en évidence un certain nombre de limites structurelles :

► Les forums financés en partie par la Région sont conçus pour rassembler l'ensemble des publics (lycéen.nes, étudiant.es, adultes en reconversion). Cette logique d'orientation tout au long de la vie, pertinente sur le plan institutionnel, engendre sur le terrain une confusion des finalités : pour les lycéen.nes, il devient difficile de distinguer ce qui relève de l'information spécifique sur les formations post-bac, et ce qui relève de parcours de reconversion ou de formation continue.

► Cap Métiers reste marginal dans les pratiques des lycéen.nes : seuls 27 élèves sur 2 963 déclarent y avoir eu recours (sondage CESER, 2025). Ce chiffre interroge sur la visibilité réelle de l'outil auprès du public scolaire, alors même qu'il devrait constituer une vitrine importante de l'action régionale.

► Plusieurs auditions (proviseurs, associations, élèves) ont souligné que certains de ces salons, largement financés sur fonds publics, voient une présence massive d'écoles privées

- écoles de commerce, d'informatique ou de design - qui disposent de moyens marketing importants pour occuper l'espace, au détriment de la visibilité des filières publiques. « On est submergés par les stands des écoles privées qui distribuent des goodies. Les élèves pensent que c'est ça l'enseignement supérieur. »¹³⁸

Les jeunes expriment également un certain malaise. Lors d'un focus group, ils ont ainsi déclaré : « Quand on va aux salons, on a l'impression qu'il n'y a que des écoles privées. L'université, on doit la chercher. »

Ainsi, si le soutien de la Région constitue un levier essentiel pour garantir l'accès à des espaces d'information, l'organisation actuelle de ces forums contribuerait paradoxalement à accentuer les inégalités d'accès et à rendre l'offre publique moins lisible.

L'examen des dispositifs et pratiques d'orientation en Nouvelle-Aquitaine montre un paysage riche mais éclaté, où se juxtaposent les interventions de l'Éducation nationale, de la Région, des associations et d'acteurs privés. Cette diversité, qui pourrait constituer une force, se traduit trop souvent par une dispersion des efforts et une lisibilité réduite pour les élèves et leurs familles. Les forums régionaux, les actions de Cap Métiers ou encore la multiplication des salons illustrent cette tension : financés et animés par des acteurs publics, ils tendent parfois à brouiller la distinction entre l'orientation post-bac et l'orientation professionnelle tout au long de la vie, laissant place à une surreprésentation des écoles privées plus visibles que les filières publiques.

À ce stade, il apparaît que l'enjeu n'est pas seulement d'améliorer tel ou tel dispositif, mais de penser le système d'orientation dans son ensemble, en tenant compte des interactions entre acteurs, des effets d'autocensure, des contraintes territoriales et des logiques économiques. C'est ce que le CESER tente de mettre en lumière par l'approche systémique : l'orientation ne peut être comprise comme une succession de services ou d'outils, mais comme un écosystème complexe, traversé par des boucles de rétroaction, des effets de seuil et des dynamiques cumulatives.

138 Prouiseurs de lycées. (2025, avril 17 et mai 22). Auditions du CESER.

Initiatives associatives et innovations territoriales : leviers d'expérimentation

Face à ces limites, de nombreuses initiatives locales et associatives tentent d'apporter des réponses aux lycéen.nes. Certaines ont été identifiées comme particulièrement inspirantes :

- ▶ **Cordées de la réussite**, qui proposent du tutorat par des étudiant.es et des immersions dans l'enseignement supérieur. Leur efficacité est reconnue, mais elles restent limitées à certains établissements et filières.
- ▶ **Des territoires aux grandes écoles**, association qui organise mentorat et ateliers pour briser l'autocensure en milieu rural¹³⁹.
- ▶ **Pop Philosophia**, qui met en place des ateliers parents-enfants et débats collectifs pour favoriser le dialogue intrafamilial autour de l'orientation¹⁴⁰.
- ▶ Des initiatives originales, comme l'utilisation d'une **bande dessinée réalisée par des lycéens** pour libérer la parole sur les représentations de l'orientation¹⁴¹.

Ces dispositifs, plébiscités par les jeunes, révèlent une soif d'approches plus concrètes, incarnées et participatives : « Quand des anciens du lycée viennent raconter leur parcours, ça change tout. On se dit que c'est possible. » (focus group CRJ, 5 juillet 2025). Mais leur diffusion reste hétérogène, dépendante d'un ancrage territorial ou du bénévolat, sans stratégie régionale de systématisation. Ce qui nourrit un paradoxe : les pratiques les plus innovantes et efficaces peinent à toucher les élèves les plus éloignés de l'information.

Les contraintes institutionnelles : manque de moyens humains, fragmentation des dispositifs

L'analyse des auditions menées par le CESER met en évidence un consensus clair : les difficultés de l'orientation en Nouvelle-Aquitaine ne tiennent pas uniquement aux représentations des élèves ou aux choix familiaux, mais à des contraintes structurelles et institutionnelles persistantes. Trois facteurs reviennent de manière récurrente : l'insuffisance de moyens humains, la surcharge de travail des acteurs existants et la fragmentation des dispositifs.

Le premier point de tension concerne le manque de psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN). Officiellement chargés d'accompagner les élèves dans la construction de leur parcours, leur mission d'orientation se trouve de plus en plus concurrencée par les sollicitations liées à la santé mentale. Comme l'a rappelé un responsable académique auditionné : « Nous avons aujourd'hui des PsyEN qui passent plus de la moitié de leur temps sur des situations de crise psychologique, et beaucoup moins sur l'orientation scolaire et professionnelle »¹⁴². Le nombre de postes ouverts ne permet pas de couvrir l'ensemble des établissements, particulièrement dans les zones rurales, ce qui creuse les inégalités d'accès à un conseil individualisé.



139 Association « Du Pays Basque Aux Grandes Écoles » - Bixente Etcheçaharreta. (2025, juillet 3). Audition du CESER.

140 Association Philosophia. (2025, mars 20). Audition du CESER.

141 Doctorante en géographie sociale. (2025, avril 9). Audition du CESER.

142 CIO de Libourne. (2025, mai 22). Audition du CESER.

Le second pilier du système d'orientation repose sur les professeurs principaux, désignés comme acteurs pivots dans le suivi des élèves. Or, les auditions ont montré l'écart entre les attentes institutionnelles et les moyens réels. Bien que motivés, ces enseignant.es ne disposent ni du temps, ni de la formation spécifique nécessaire pour remplir pleinement cette mission. Comme le soulignait un professeur principal de Gironde : « On nous demande d'accompagner chaque élève dans un projet personnalisé, mais nous avons cinq classes et aucune heure dédiée. Cela devient mission impossible ».

Enfin, les dispositifs existants souffrent d'une forte fragmentation. Les Centres d'information et d'orientation (CIO), acteurs historiques, sont souvent invisibles pour les familles ou peu sollicités par les enseignant.es. Les dispositifs complémentaires - heures d'orientation, forums, Cordées de la réussite, ambassadeurs métiers - sont appréciés mais rarement coordonnés entre eux, ce qui limite leur efficacité globale. L'application des 54 heures d'orientation au lycée, pourtant inscrite dans les textes officiels, est emblématique de cette dispersion : dans de

nombreux établissements, elles se réduisent à quelques activités collectives (visites de forums, interventions ponctuelles), sans véritable accompagnement individualisé.

Cette dispersion alimente une forme de « loterie territoriale » : certains lycées offrent un accompagnement dense, diversifié et personnalisé, tandis que d'autres se limitent à une mise en conformité minimale. Le constat dressé par un proviseur de Charente est sans appel : « Nous n'avons ni les ressources humaines, ni la coordination nécessaire. Résultat : l'orientation se résume à Parcoursup, et beaucoup de jeunes se sentent abandonnés »¹⁴³.

En somme, les contraintes institutionnelles tiennent moins à un manque de dispositifs qu'à leur dispersion, sous-financement et pilotage insuffisant. Cette situation renforce les inégalités sociales et territoriales, puisque seuls les élèves issus de familles dotées de ressources culturelles ou financières suffisantes trouvent ailleurs (coachs privés, réseaux familiaux) ce que l'institution peine à garantir à tous.

4.5 L'apprentissage dans l'enseignement supérieur un essor non-maitrisé

Depuis la réforme de 2018¹⁴⁴, l'apprentissage connaît un essor spectaculaire dans l'enseignement supérieur. Conçu initialement pour soutenir les formations infra-bac et l'insertion des publics éloignés de l'emploi, il s'est massivement développé dans les cycles post-bac, en particulier dans le secteur privé lucratif. Plus de 80 % des apprenti.es du supérieur y sont aujourd'hui inscrit.es, entraînant un transfert important de financements publics vers ce secteur, estimé à près de 40 milliards d'euros entre 2018 et 2024 (France Culture Parcoursup, 2025).

Si cette dynamique bénéficie à de nombreux étudiant.es et entreprises, elle soulève des enjeux majeurs de régulation et d'équité. Le financement de l'apprentissage, qui représente environ 25 milliards d'euros par an, constitue jusqu'à 80 % des ressources de certains opérateurs privés (Enseignement supérieur privé et projet de loi, 2025). En 2025, le projet de loi Baptiste visait à encadrer ce développement et à prévenir les dérives pointées par les acteurs publics comme privés.

143 Prouiseurs. (2025, avril 17 et mai 22). Auditions du CESER.

144 LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Du côté des établissements publics, l'apprentissage est devenu un outil stratégique, à la fois pédagogique et financier. L'Université de Pau et des Pays de l'Adour a ainsi doublé le nombre d'alternants en cinq ans, passant de 500 à 1 000 inscrits dans son CFA, générant 8 millions d'euros de recettes sur un budget global de 165 millions¹⁴⁵. Les IUT voient également l'alternance comme un levier majeur pour l'employabilité et la sécurisation des parcours, même si sa mise en œuvre en première année reste limitée par la maturité des étudiants¹⁴⁶.

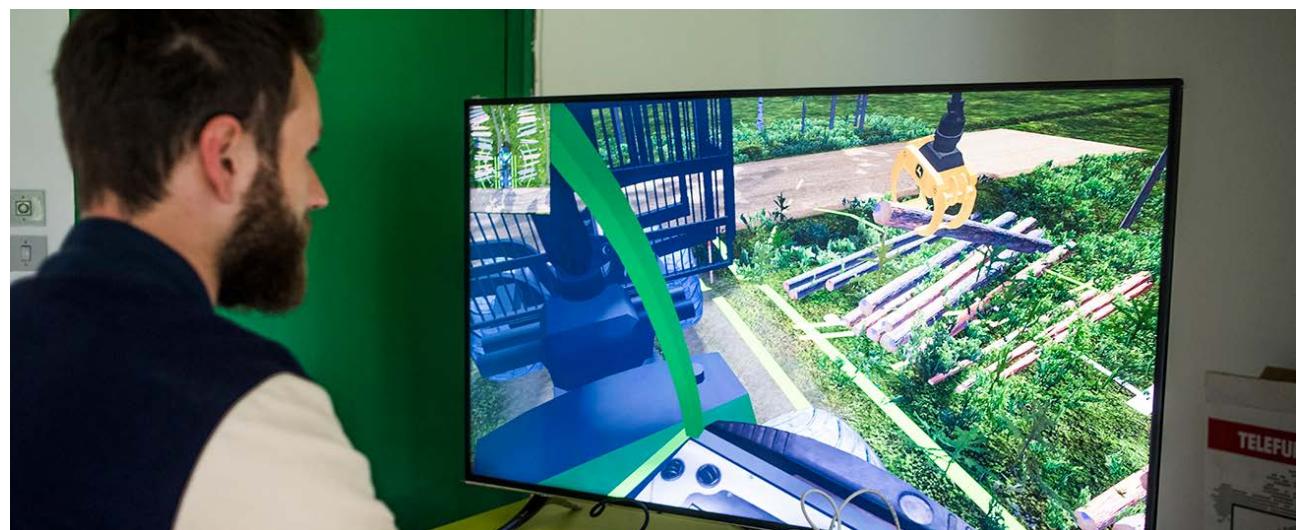
Cependant, cette dépendance au financement public rend le modèle fragile. La baisse des niveaux de prise en charge prévue en 2025, liée à la diminution des aides aux entreprises et au ciblage des diplômes de niveaux 6 et 7, devrait réduire les ressources de l'UPPA de 8,6 à 7,4 millions d'euros (audition UPPA, 25 juin 2025). Les chambres consulaires alertent également sur les risques d'un marché non régulé, voyant apparaître des acteurs guidés par le profit plus que par la mission de formation (audition CCI, 2025).

Sur le plan pédagogique, l'apprentissage constitue un atout pour rapprocher les

étudiant.es du monde professionnel et faciliter leur insertion. Il est particulièrement adapté aux attentes des TPE/PME et peut constituer un ascenseur social pour certains publics, notamment les bachelières et bacheliers technologiques. Néanmoins, pour les bacheliers professionnels, les taux de réussite restent faibles dans certaines filières universitaires généralistes, comme le droit, où l'UPPA a signalé un taux de réussite nul¹⁴⁷.

L'apprentissage pose aussi des défis d'accompagnement. Les étudiants alternants, soumis à la double exigence de l'entreprise et de la formation académique, rencontrent parfois des difficultés à s'approprier pleinement les enseignements, notamment dans les masters exigeant un mémoire de recherche¹⁴⁸. Ces contraintes peuvent conduire à des reports ou à des abandons.

Enfin, la concurrence entre l'offre publique et privée sur l'alternance, amplifiée par l'usage généralisé du terme « bachelor », entretient une confusion auprès des familles et capte une partie des contrats disponibles, fragilisant ainsi les établissements publics.

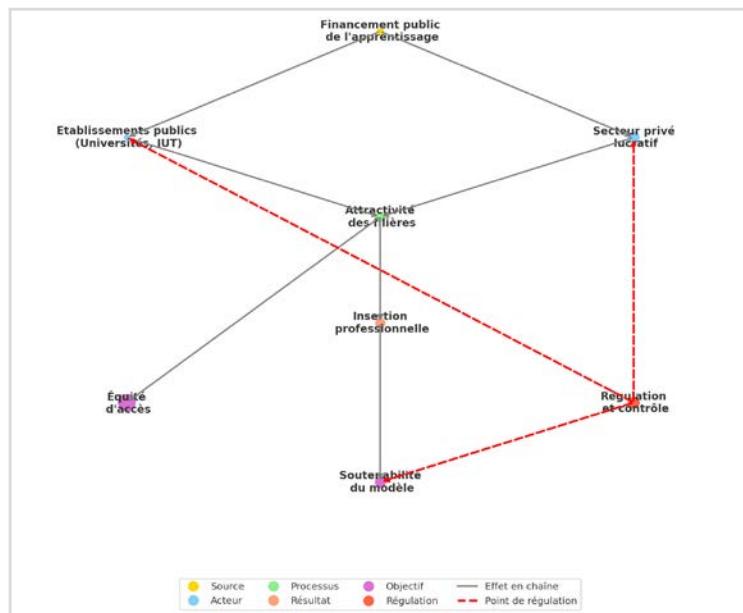


145 Université de Pau et des Pays de l'Adour. (2025, juin 25). Audition du CESER.

146 Université de Bordeaux. (2025, avril 9). Audition du CESER.

147 Université de Pau et des Pays de l'Adour. (2025, juin 25). Audition du CESER.

148 Université de Bordeaux. (2025, avril 9). Audition du CESER.



Le schéma ci-dessus illustre les interactions qui structurent le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine.

- ▶ Les **flèches grises** représentent les effets en chaîne : par exemple, l'importance du financement public alimente à la fois le secteur privé lucratif et les établissements publics, ce qui influe directement sur l'attractivité des filières, puis sur l'insertion professionnelle et la soutenabilité globale du modèle.
- ▶ Les **flèches rouges pointillées** signalent les points de régulation où une action publique ou partenariale pourrait infléchir la trajectoire du système : contrôle du financement, encadrement des pratiques du privé, ou encore ajustements dans la gouvernance pour renforcer l'équité d'accès.
- ▶ Les **couleurs** différencient les rôles : sources de financement, acteurs, processus, résultats, objectifs finaux et leviers de régulation.

Ce modèle permet de visualiser comment certaines décisions peuvent produire des effets en cascade - positifs ou négatifs - et identifier les leviers les plus stratégiques pour garantir un apprentissage à la fois accessible, équitable et soutenable.

L'apprentissage est à la fois :

- un **levier d'insertion** et de sécurisation des parcours ;
- une **ressource financière importante** pour les établissements publics, mais fragile ;

- un **champ de concurrence** où l'absence de régulation suffisante peut engendrer des dérives ;
- un **outil d'attractivité** pour certaines filières, mais qui reste sous-utilisé pour d'autres, notamment industrielles et technologiques.

Pour en maximiser les effets positifs, trois leviers apparaissent prioritaires et sont préconisés par le CESER (préconisations dans le tableau de synthèse des préconisations) :

- ❖ renforcer la régulation du label pour garantir l'équité et la qualité des formations ;
- ❖ favoriser le développement de l'apprentissage dans les filières et niveaux en tension, en particulier pour les bacheliers technologiques et professionnels ;
- ❖ améliorer la lisibilité de l'offre à l'échelle régionale, par exemple via un portail unique recensant les places disponibles et les passerelles possibles.

En résumé, l'apprentissage occupe aujourd'hui une place importante dans la stratégie d'accès à l'enseignement supérieur. Mais pour qu'il remplisse pleinement sa mission d'ascenseur social et de levier de développement territorial, il devrait être intégré dans une politique cohérente de maillage territorial, de régulation économique et d'accompagnement pédagogique.

RECOMMANDATIONS

pour faire de l'orientation la première étape de l'égalité des chances

1

ORIENTATION – ACCOMPAGNER CHAQUE JEUNE VERS UN PROJET CHOISI

Objectif stratégique

Permettre à tous les élèves de construire un projet d'orientation cohérent, ambitieux et réaliste, en agissant simultanément sur les freins psychologiques, sociaux et territoriaux.

Constats clés

- Accompagnement inégal et tardif ; entretiens jugés peu utiles par une majorité d'élèves.
- Multiplication d'informations peu hiérarchisées ; faible lisibilité de l'offre publique.
- Croissance d'offres privées d'orientation, accentuant les écarts d'accès à une information de qualité.
- Sous-effectif chronique des PsyEN et insuffisance de personnels dédiés à l'orientation.
- Manque de formation continue et de reconnaissance du rôle d'accompagnateur pour les enseignants.
- Faible coordination entre les acteurs de terrain (enseignants, PsyEN, CIO, missions locales, associations).

PRÉCONISATIONS PRINCIPALES

→ Renforcer les moyens humains et professionnaliser l'accompagnement (cf. *Les acteurs de l'orientation : manque de moyens et fragmentation des dispositifs*)

- ❖ Renforcer la mission des **PsyEN** sur l'orientation et assurer une présence régulière dans chaque établissement (objectif cible : **1 pour 1 000 élèves**).
- ❖ **Former** systématiquement les **professeurs principaux** (filières, débouchés, Parcoursup, lutte contre l'autocensure) et **dédier du temps de service** au suivi individuel.
- ❖ Ouvrir des postes de « conseillers d'orientation territoriaux » au sein des rectorats ou régions.
- ❖ Clarifier auprès des élèves et des familles que les missions des PsyEN relèvent aussi de l'accompagnement à l'orientation, afin de lever l'ambiguïté liée à leur appellation.

→ Créer des équipes pluridisciplinaires d'orientation

- ❖ Favoriser des équipes mixtes associant PsyEN, enseignants, acteurs de l'emploi, associations et mentors formés à l'accompagnement.
- ❖ Déployer des cellules d'appui territoriales dans les établissements pour mutualiser les ressources.

PRÉCONISATIONS PRINCIPALES

→ **Structurer un parcours d'orientation progressif et immersif** (cf. *Les acteurs au cœur du dispositif: professeurs principaux, PsyEN, CIO*)

- ❖ Construire un parcours d'orientation progressif et continu dès la classe de seconde, intégrant des immersions régulières (ex. : dispositifs d'observation avec des étudiants, des alternants, des ambassadeurs de l'enseignement supérieur cf. zoom sur le « shadowing ») et s'appuyant sur un réseau d'« ambassadeurs de l'enseignement supérieur ».
- ❖ Introduire dès la 3^e des **modules Parcoursup** (attendus, calendrier, simulations) et des **ateliers choix d'options et de spécialités**.

→ **Améliorer la coopération entre l'État et la Région afin d'organiser l'équivalent d'un guichet unique (présentiel + numérique) de l'accès au supérieur pour les lycéens et les lycéennes** (cf. *Les acteurs de l'orientation : manque de moyens et fragmentation des dispositifs*)

- ❖ Centraliser **formations, aides, filières/débouchés, solutions logement/mobilité** ; interopérer avec **Parcours Avenir et Parcoursup**.
- ❖ Prévoir des **RDV en présentiel et à distance, et un moteur de recommandations personnalisées**.

→ **Mettre en place un plan régional de formation continue**

- ❖ Former les intervenants des guichets uniques en créant des partenariats avec les rectorats pour associer aux formations les enseignant.es à l'accompagnement personnalisé, à l'information sur les filières et à la lutte contre l'autocensure.
- ❖ Proposer des modules spécifiques sur les enjeux territoriaux et les parcours différenciés.

→ **Lutter contre l'autocensure et associer les familles** (cf. *Le parcours d'orientation : dimension psycho-sociologique prégnante*)

- ❖ Déployer **mentorat par les pairs** (anciens élèves/étudiants) et **médiations parents-école** dès le collège.
- ❖ Lancer des **campagnes régionales** (stéréotypes, genre, mobilité) et des parcours d'**immersions progressives**.

→ **Encadrer l'offre privée d'orientation** (cf. *Les acteurs au cœur du dispositif: professeurs principaux, PsyEN, CIO*)

- ❖ Mettre en place un **label régional** (qualité, transparence, neutralité) et un **observatoire** des pratiques/coûts des services d'orientation privés.
- ❖ Informer les familles sur les différences entre diplômes (RNCP, titres ministériels, certificats, attestations).

Effets attendus

- Baisse des **choix par défaut** et des **réorientations précoces**.
- Housse de la **qualité perçue** des entretiens et de la **projection** des élèves.
- Meilleure **lisibilité** et **équité** d'accès aux services d'orientation.

Indicateurs de suivi (horizon 3 ans)

- Nombre de postes de PsyEN créés.
- % d'élèves rencontrant un PsyEN au moins une fois par an et Ratio PsyEN/élèves (↓).
- % d'enseignants formés à l'accompagnement.
- % d'établissements disposant d'un binôme professeur principal - PsyEN opérationnel.
- Taux de satisfaction des élèves sur l'accompagnement (↑).
- Taux de satisfaction des élèves et familles sur l'accompagnement (baromètre annuel).
- Trafic et usage du guichet unique ; délai moyen d'accès à un rendez-vous.
- Participation aux dispositifs d'immersion (shadowing, tutorat des pairs).
- Taux de réorientation en première année d'enseignement supérieur (↓).

Tableau de correspondance des Préconisations ⇔ Boucles ⇔ Justifications systémiques

Chaque préconisation du rapport est associée à un ou plusieurs **codes (L1...L5)** permettant d'identifier les **freins et obstacles systémiques** qu'elle cherche à réduire.

La **légende ci-dessous** présente cette classification, qui met en évidence la **nature des difficultés ciblées** – territoriales, sociales, économiques, institutionnelles ou informationnelles – ainsi que la **logique d'action** des leviers proposés pour y remédier.

Légende – Codes des freins et obstacles

- L1 – Isolement territorial & social (distance, capital social, éloignement des pôles)
- L2 – Confiance & déterminismes (biais de genre/social, sentiment d'illégitimité)
- L3 – Freins matériels & économiques (logement, coût, emploi étudiant)
- L4 – Fragmentation & gouvernance (acteurs non coordonnés, offres dispersées)
- L5 – Déficit d'information & lisibilité (opacité, complexité, foisonnement non hiérarchisé)

Chaque préconisation mentionne les des **freins et obstacles concernés (L1...L5)** et comporte une justification systémique précisant les leviers d'action proposés pour tenter d'y remédier.

Préconisation	Justification systémique
→ Renforcer PsyEN & former professeurs	L2, L5 : agit sur la boucle « déficit d'accompagnement ⇔ choix par défaut ⇔ réorientation » en augmentant la capacité d'appui qualifié et la qualité perçue des conseils.
→ Parcours progressif & immersif	L2, L4, L5 : transforme la boucle « information tardive ⇔ choix hasardeux ⇔ décrochage » en boucle d'anticipation et de projection.
→ Guichet unique	L4, L5 : corrige les asymétries d'information, clarifie les rôles public/privé, limite la création d'inégalités par le marché.
→ Mentorat & familles	L1, L2 : inverse la boucle « faible confiance ⇔ autocensure ⇔ sous-ambition » par une boucle de confiance et d'aspiration.
→ Label et observatoire du privé lucratif	L4, L5 : réduit l'opacité et le morcellement, limite le contournement par le privé et renforce la confiance dans l'offre publique.

RECOMMANDATIONS

pour faire de l'orientation la première étape de l'égalité des chances

2

LUTTER CONTRE L'AUTOCENSURE ET IMPLIQUER LES FAMILLES - LIBÉRER L'AMBITION, RESTAURER LA CONFIANCE

Objectif stratégique

Lutter contre les mécanismes d'autocensure et renforcer l'implication des familles afin de permettre à chaque jeune d'élaborer un projet ambitieux et choisi, indépendamment de son origine sociale, culturelle ou géographique.

Constats clés

- L'autocensure est un frein à l'accès à l'enseignement supérieur, en particulier dans les milieux populaires, ruraux et chez les jeunes filles.
- Le manque d'information claire et d'accompagnement des familles renforce les stéréotypes de réussite et d'échec.
- La confiance dans l'institution scolaire est souvent fragilisée, réduisant la participation des parents aux démarches d'orientation.
- L'environnement social et culturel joue un rôle déterminant dans la construction des aspirations scolaires.

PRÉCONISATIONS PRINCIPALES

→ Mettre en œuvre des programmes de rencontre avec des étudiant.es (cf. *Zoom sur la parole des jeunes*)

- ❖ Déployer des dispositifs d'échanges avec les **pairs** (étudiant.es, anciens élèves) afin de déconstruire les stéréotypes de genre et sociaux, de valoriser la diversité des parcours, y compris non linéaires.
- ❖ Créer des réseaux de **référents locaux** dans les lycées, collèges et tiers-lieux éducatifs.

→ Impliquer activement les familles dans les démarches d'orientation (cf. *Le parcours d'orientation : dimension psychosociologique prégnante*)

- ❖ Organiser des **ateliers parents-écoles** sur les filières, débouchés, aides et parcours possibles.
- ❖ Développer des ressources interculturelles adaptées pour toucher tous les publics.

→ Déconstruire les stéréotypes sociaux et de genre (cf. *Le parcours d'orientation : dimension psychosociologique prégnante, Zoom sur la parole des jeunes*)

- ❖ Mettre en place des **campagnes régionales** de communication et d'information ciblées (médias, réseaux sociaux, événements).
- ❖ Introduire des modules de sensibilisation aux stéréotypes durant les temps d'orientation.
- ❖ Adosser aux dispositifs existants (Clée, Cordées, orientation...) un accompagnement spécifique en santé mentale et en confiance en soi, incluant ateliers de gestion du stress, groupes de parole, ou accompagnement psychologique au moment du passage vers l'enseignement supérieur.

PRÉCONISATIONS PRINCIPALES

→ **Développer des parcours d'immersion et d'expériences concrètes anticipées** (cf. *Zoom sur la parole des jeunes, Initiatives associatives et innovations territoriales : leviers d'expérimentation*)

- ❖ Accompagner des immersions dans des établissements d'enseignement supérieur pour les lycéen.nes éloigné.es, afin d'aider les élèves à mieux appréhender les environnements d'études supérieures et leurs exigences.
- ❖ Créer des dispositifs type « shadowing » dans les universités pour découvrir la vie d'étudiant.es.
- ❖ Renforcer l'anticipation des actions d'orientation dès la Seconde et la Première, afin d'optimiser l'adéquation des choix de spécialités en Terminale.

→ **Renforcer la formation des équipes éducatives sur l'autocensure**

- ❖ Intégrer un module obligatoire sur les biais sociaux, de genre et culturels dans la formation initiale et continue.
- ❖ Créer des ressources pédagogiques pour aider les enseignant.es à détecter et accompagner les situations d'autocensure.

ZOOM

Le shadowing

Le shadowing (littéralement « faire l'ombre ») désigne une pratique d'immersion consistant pour un.e lycéen.ne à suivre, durant une journée ou une demi-journée, un.e étudiant.e ou un.e professionnel.le dans ses activités quotidiennes. Contrairement à une simple visite de campus ou à un entretien, cette expérience place le jeune dans une posture d'observation active, au plus près de la réalité de la formation ou du métier.

Bénéfices identifiés :

- ▶ offrir une vision concrète de la vie universitaire (cours, TD, vie associative, bibliothèque) ou professionnelle (tâches, réunions, interactions) ;
- ▶ faciliter la projection personnelle et lever les freins psychologiques liés à l'inconnu ;
- ▶ compléter les informations théoriques (forums, entretiens) par une expérience vécue et marquante ;
- ▶ renforcer la motivation et la confiance des élèves, en particulier ceux issus de territoires éloignés ou de milieux moins familiers avec l'enseignement supérieur.

Lien avec les pratiques existantes :

Lors des auditions, plusieurs universités et établissements de Nouvelle-Aquitaine ont présenté leurs dispositifs d'immersions ponctuelles (participation à des cours, visites de campus, rencontres avec des étudiants). Le shadowing s'inscrit dans la continuité de ces initiatives, mais en y ajoutant une dimension de suivi individualisé qui rend l'expérience plus engageante et transformante pour le jeune.

Effets attendus

- Réduction significative des **renoncements liés à l'autocensure**.
- **Implication renforcée** des familles dans les projets d'orientation.
- **Diversification des choix de filières** et hausse des vœux ambitieux.
- **Meilleure inclusion** des publics éloignés de l'enseignement supérieur.
- Lever les biais liés au manque d'information et de renforcer le rôle des familles dans les choix d'orientation.

Indicateurs de suivi (horizon 3 ans)

- Nombre d'élèves et de familles participant aux ateliers et programmes de mentorat.
- % d'établissements proposant des modules de sensibilisation aux stéréotypes.
- Taux de satisfaction des familles sur leur niveau d'information.
- Nombre d'immersions proposées chaque année.
- Taux de vœux ambitieux dans les établissements à fort indice de défavorisation (↑).
- Taux de poursuite d'études supérieures dans les territoires ruraux et quartiers prioritaires (↑).
- Réduction des écarts de genre dans les filières scientifiques et techniques.

Tableau de correspondance des Préconisations ⇔ Boucles ⇔ Justifications systémiques

Chaque préconisation mentionne les **freins et obstacles concernés (L1...L5)** et comporte une **justification systémique** précisant les leviers d'action proposés pour tenter d'y remédier.

La **légende ci-dessous** présente cette classification, qui met en évidence la **nature des difficultés ciblées** - territoriales, sociales, économiques, institutionnelles ou informationnelles - ainsi que la **logique d'action** des leviers proposés pour y remédier.

Légende – Codes des freins et obstacles

- L1 – Isolement territorial & social (distance, capital social, éloignement des pôles)
- L2 – Confiance & déterminismes (biais de genre/social, sentiment d'illégitimité)
- L3 – Freins matériels & économiques (logement, coût, emploi étudiant)
- L4 – Fragmentation & gouvernance (acteurs non coordonnés, offres dispersées)
- L5 – Déficit d'information & lisibilité (opacité, complexité, foisonnement non hiérarchisé)

Préconisation	Justification systémique
→ Mentorat et parrainage	L1, L2 : agit sur la boucle « faible confiance ⇔ autocensure ⇔ sous-ambition » en renforçant le capital social et l'identification positive.
→ Implication des familles	L2, L5 : transforme la boucle « manque d'information ⇔ désengagement ⇔ faible ambition » en dynamique d'empowerment parental.
→ Campagnes & sensibilisation	L2 : agit sur la boucle « normes intérieurisées ⇔ autocensure ⇔ reproduction sociale » en ouvrant le champ des possibles.
→ Parcours d'immersion	L1, L2 : agit sur la boucle « manque d'exposition ⇔ non-identification ⇔ renoncement » en créant des expériences concrètes d'ouverture.
→ Formation des équipes éducatives	L2, L4 : consolide les compétences internes pour faire évoluer les pratiques éducatives.

RECOMMANDATIONS

pour faire de l'orientation la première étape de l'égalité des chances

3

ENCADREMENT DU SYSTÈME – ÉQUILIBRER ET PROTÉGER POUR GARANTIR UN ACCÈS PLUS JUSTE AUX FORMATIONS

Objectif stratégique

Assurer un pilotage global cohérent du système d'accès à l'enseignement supérieur en encadrant les acteurs, les pratiques et les offres pour garantir l'équité, l'efficacité et la transparence.

Constats clés

- Croissance rapide de l'offre privée d'orientation et de formation, sans régulation possible.
- Absence de référentiel commun de qualité et d'indicateurs de performance pour les acteurs publics et privés hors contrat.
- Risques d'accroissement des inégalités d'accès en raison de pratiques commerciales opaques.
- Difficulté à évaluer l'impact réel des politiques et dispositifs mis en œuvre.

PRÉCONISATIONS PRINCIPALES

→ Mettre en place un label régional pour les acteurs privés à but lucratif (cf. *L'influence de l'offre d'enseignement supérieur sur l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine*)

- ❖ Établir un cahier des charges portant sur la qualité, la neutralité, l'aspect financier et la transparence des pratiques et du nombre d'inscriptions des post-bac.
- ❖ Conditionner l'accès à certains dispositifs publics (subventions, financement forums et partenariats) à l'obtention de ce label.

→ Créer une autorité de suivi et d'évaluation indépendante (cf. *La définition fonctionnelle et statistique de l'accès à l'enseignement supérieur*)

- ❖ Superviser de manière globale les politiques publiques d'accès à l'enseignement supérieur et publier des rapports réguliers.
- ❖ Identifier les pratiques inéquitables et recommander des ajustements.

→ Encadrer l'information commerciale et la communication autour des formations

- ❖ Renforcer les moyens de communication pour la visibilité et l'attractivité de l'offre publique afin qu'elle puisse rivaliser avec l'offre privée, notamment en termes de clarté, de lisibilité et d'accessibilité. Il s'agit moins de réguler un marché difficilement contrôlable que de consolider une alternative publique crédible, reconnue et compétitive.
- ❖ Renforcer les moyens de lutte contre les pratiques trompeuses.
- ❖ Renforcer la sensibilisation des lycéen.nes aux différences entre formations publiques, privées associatives et privées lucratives, pour limiter les choix par défaut ou sous influence marketing.
- ❖ Clarifier et recentrer le rôle de Cap Métiers dans l'information à l'orientation des lycéen.nes, afin de lever l'ambiguïté liée à son intitulé et de renforcer sa visibilité sur les parcours d'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche, un champ où il reste encore peu sollicité (sondage CESER).

→ Mettre en œuvre un référentiel qualité partagée pour l'ensemble des acteurs (cf. *La montée en puissance du secteur privé lucratif dans l'orientation : opportunité ou menace*)

- ❖ Définir des standards communs sur l'accompagnement, l'information, l'accessibilité et l'évaluation des résultats.
- ❖ Conditionner les financements publics à l'atteinte de ces standards.

Effets attendus

- Meilleure **transparence du système** et plus grande confiance des familles et des étudiant.es.
- Réduction des **inégalités d'accès** liées à la marchandisation des services.
- Évaluation régulière de l'impact des politiques publiques.
- Amélioration continue de la qualité de l'enseignement supérieur

Indicateurs de suivi (horizon 3 ans)

- Nombre d'acteurs privés agréés et taux d'atteinte des standards qualité par les acteurs partenaires.
- Publication annuelle des rapports de l'autorité d'évaluation.
- % d'acteurs respectant le référentiel qualité.
- Taux d'inégalités d'accès entre publics suivis par acteurs publics et privés (↓).
- Niveau de confiance des usagers dans l'information disponible (↑).

Tableau de correspondance des Préconisations ⇔ Boucles ⇔ Justifications systémiques

Chaque préconisation mentionne les **freins et obstacles concernés (L1...L5)** et comporte une **justification systémique** précisant les leviers d'action proposés pour tenter d'y remédier.

La **légende ci-dessous** présente cette classification, qui met en évidence la **nature des difficultés ciblées** - territoriales, sociales, économiques, institutionnelles ou informationnelles - ainsi que la **logique d'action** des leviers proposés pour y remédier.

Légende – Codes des freins et obstacles

- L1 – Isolement territorial & social (distance, capital social, éloignement des pôles)
- L2 – Confiance & déterminismes (biais de genre/social, sentiment d'illégitimité)
- L3 – Freins matériels & économiques (logement, coût, emploi étudiant)
- L4 – Fragmentation & gouvernance (acteurs non coordonnés, offres dispersées)
- L5 – Déficit d'information & lisibilité (opacité, complexité, foisonnement non hiérarchisé)

Préconisation	Justification systémique
→ Système de label	L4, L5 : agit sur la boucle « défaillance de l'offre publique ⇔ expansion privée ⇔ inégalités » en introduisant des garde-fous.
→ Autorité indépendante	L4, L5 : transforme la boucle « opacité ⇔ défiance ⇔ contournement » en boucle de confiance et régulation.
→ Encadrement de la communication	L5 : agit sur la boucle « information biaisée ⇔ désorientation ⇔ inégalités » en rétablissant un écosystème d'information fiable.
→ Référentiel qualité	L4, L5 : crée une base commune pour l'évaluation des performances et l'amélioration continue.

RECOMMANDATIONS

pour faire de l'orientation la première étape de l'égalité des chances

4

FREINS MATÉRIELS ET AIDES FINANCIÈRES – RÉDUIRE LA PRESSION ÉCONOMIQUE POUR LIBÉRER LES PARCOURS

Objectif stratégique

Réduire l'impact des contraintes économiques sur les choix d'orientation, la poursuite d'études et la réussite, afin que les ressources financières ne constituent plus un facteur d'exclusion.

Constats clés

- Le coût global des études (logement, transport, alimentation, matériel) reste un frein majeur à l'accès et à la réussite.
- Les aides existantes sont souvent mal connues, difficiles d'accès ou insuffisamment ciblées.
- Le recours à l'emploi étudiant contraint est en hausse, avec un impact négatif sur la réussite académique.
- Les aides régionales et nationales manquent de coordination et de lisibilité.

PRÉCONISATIONS PRINCIPALES

→ Simplifier et unifier l'accès aux aides financières

- ❖ Associer au guichet unique un **portail recensant les aides** (bourses, allocations, fondations, dispositifs régionaux et nationaux) pour accéder à l'enseignement supérieur.
- ❖ Simplifier les procédures administratives et réduire les délais d'attribution.

→ Revaloriser les bourses et élargir les critères d'éligibilité

- ❖ Adapter les montants aux réalités du coût de la vie et inclure des critères liés au logement et à la mobilité.
- ❖ Étendre l'accès aux bourses aux classes moyennes inférieures souvent exclues des dispositifs.

→ Créer des dispositifs de soutien ciblés pour les territoires fragiles

- ❖ Développer des bourses spécifiques pour les étudiant.es issu.es des zones rurales, de montagne.
- ❖ Mettre en place des compléments d'aides pour les étudiant.es en mobilité interrégionale.

→ Lutter contre l'emploi étudiant contraint

- ❖ Créer des aides de substitution pour réduire la nécessité de travailler plus de 15 heures par semaine.
- ❖ Encourager des emplois compatibles avec les études (emplois sur campus, tutorat, service civique étudiant, mentorat de lycéen.nes).

→ Mettre en place, à l'image des emplois régionaux d'aide aux devoirs financés par la Région, **des postes rémunérés pour les étudiant.es** afin qu'ils ou elles accompagnent des lycéen.nes dans le cadre de mentorats/shadowing vers l'enseignement supérieur.

→ Développer les aides d'urgence et fonds de solidarité

- ❖ Renforcer les fonds d'aide sociale d'urgence pour les situations imprévues (rupture familiale, maladie, perte d'emploi).

Effets attendus

- Réduction significative des **renoncements pour motifs financiers**.
- Diminution du **taux de travail étudiant constraint** et amélioration de la réussite académique.
- **Hausse du recours aux droits** et réduction du non-recours aux aides.
- Meilleure **équité territoriale** dans l'accès aux formations.

Indicateurs de suivi (horizon 3 ans)

- % d'étudiant.es utilisant le portail unique des aides.
- Taux de recours aux bourses et dispositifs régionaux.
- Nombre de bénéficiaires d'aides spécifiques territoriales.
- Volume de fonds d'urgence mobilisés.
- Taux de renoncement pour motif économique (↓).
- Taux de travail étudiant constraint > 15h (↓).
- Taux de réussite en première année d'enseignement supérieur (↑).
- Réduction des écarts territoriaux dans l'accès aux aides.

Tableau de correspondance des Préconisations ⇔ Boucles ⇔ Justifications systémiques

Chaque préconisation mentionne les **freins et obstacles concernés (L1...L5)** et comporte une **justification systémique** précisant les leviers d'action proposés pour tenter d'y remédier.

La **légende ci-dessous** présente cette classification, qui met en évidence la **nature des difficultés ciblées** - territoriales, sociales, économiques, institutionnelles ou informationnelles - ainsi que la **logique d'action** des leviers proposés pour y remédier.

Légende – Codes des freins et obstacles

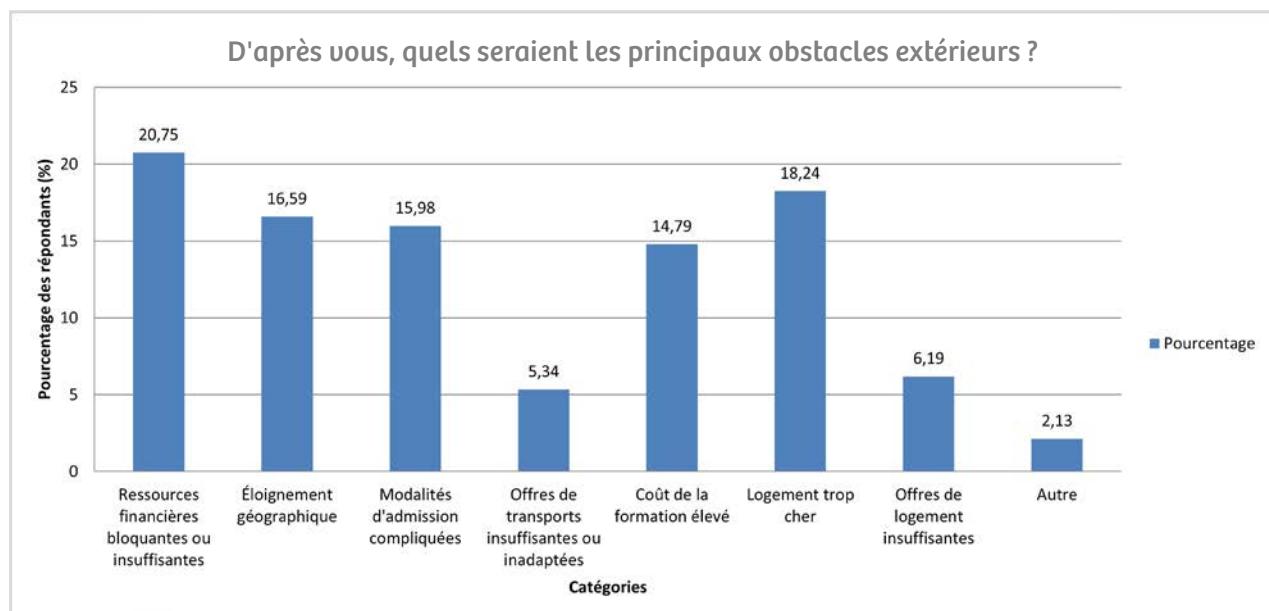
- L1 – Isolement territorial & social (distance, capital social, éloignement des pôles)
- L2 – Confiance & déterminismes (biais de genre/social, sentiment d'illégitimité)
- L3 – Freins matériels & économiques (logement, coût, emploi étudiant)
- L4 – Fragmentation & gouvernance (acteurs non coordonnés, offres dispersées)
- L5 – Déficit d'information & lisibilité (opacité, complexité, foisonnement non hiérarchisé)

Préconisation	Justification systémique
→ Portail unique d'aides	L3, L5 : agit sur la boucle « complexité ⇔ non-recours ⇔ renoncement » en facilitant l'accès aux droits.
→ Revalorisation des bourses	L3 : transforme la boucle « insuffisance des aides ⇔ travail étudiant ⇔ échec académique » en boucle de soutien à la réussite.
→ Aides ciblées	L1, L3 : agit sur la boucle « coûts cumulés ⇔ renoncement territorial ⇔ dévitalisation » en rééquilibrant les conditions d'accès.
→ Réduction emploi constraint	L3 : agit sur la boucle « précarité ⇔ surcharge ⇔ échec » en allégeant la pression économique.
→ Fonds d'urgence	L3, L4 : instaure une réponse rapide face aux ruptures qui alimentent les abandons.

5: Vision globale : lever les freins, surmonter les obstacles

Au terme de ses travaux, le CESER souligne avec force que la levée des freins et obstacles à l'accès à l'enseignement supérieur ne peut être abordée de manière fragmentée. Les auditions, les données quantitatives du sondage et les témoignages recueillis dans les focus groups convergent : l'accès à l'enseignement supérieur

est conditionné à la fois par des freins invisibles - psychologiques, sociaux et culturels - et par des obstacles tangibles - financiers, territoriaux et institutionnels. Pour les lycéen.nes ces différents freins et obstacles se combinent et se renforcent mutuellement, comme l'ont montré les résultats du sondage du CESER présentés ci-dessous.



Source : CESER Nouvelle-Aquitaine. (2024-2025).
[Sondage auprès des lycées de Nouvelle-Aquitaine \(n = 2 963\)](#)

Ce troisième enjeu constitue en réalité une synthèse des deux précédents : il met en évidence que le maillage territorial de l'offre (enjeu 1) et la qualité de l'accompagnement à l'orientation (enjeu 2) trouvent leur traduction concrète dans les freins et obstacles que rencontrent les jeunes. Autrement dit, ce dernier enjeu fonctionne comme une clé de lecture globale : il révèle comment les dimensions territoriales et pédagogiques se combinent aux contraintes sociales, financières et institutionnelles pour façonnner, souvent limiter, l'accès effectif aux études supérieures.

Ce double verrouillage explique pourquoi, malgré les efforts déjà engagés, de nombreux jeunes demeurent empêchés dans leur parcours vers les études supérieures.

Cette synthèse constitue la pierre angulaire de l'étude. Les constats réunis ici ne sont pas isolés : ils traduisent le point de convergence entre les problématiques de maillage territorial (enjeu 1) et celles de l'orientation (enjeu 2). Cependant il est essentiel de distinguer deux réalités complémentaires :

- ▶ **les freins**, souvent invisibles, qui relèvent des dimensions psychologiques, sociales ou culturelles (autocensure, poids familial, stéréotypes, sentiment d'illégitimité). Ils agissent en amont, au niveau des représentations et des aspirations, et empêchent parfois les jeunes de se projeter dans l'enseignement supérieur,
- ▶ **les obstacles**, tangibles et concrets, liés à l'organisation institutionnelle, aux contraintes financières, au logement, aux transports, ou à la lisibilité de l'offre. Ils interviennent plus en aval, au moment de concrétiser le projet, et rendent la projection parfois irréalisable.

Ces deux réalités se renforcent mutuellement. Un jeune qui doute de sa légitimité (frein psychologique) hésitera davantage à envisager un départ dans une grande ville où le coût du

logement est prohibitif (obstacle matériel). Inversement, un obstacle structurel - comme l'absence de formation de proximité - peut nourrir un sentiment d'exclusion ou de renoncement.

Lever ces freins et surmonter ces obstacles ne consistent donc pas seulement à corriger des inégalités ponctuelles : c'est enclencher un cercle vertueux où accessibilité territoriale, qualité de l'accompagnement et soutiens matériels se conjuguent pour sécuriser les trajectoires et garantir une réussite durable.

Synthèse transversale et effets cumulatifs

Les travaux du CESER suggèrent que l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine résulte d'une combinaison complexe de freins territoriaux, sociaux et économiques qui ne se présentent pas isolément, mais interagissent et se renforcent mutuellement. Plutôt que de s'additionner, ces obstacles produisent des effets cumulatifs et des boucles de rétroaction susceptibles de compromettre à la fois la réussite des étudiant.es et l'équilibre territorial des formations.

Au cœur de cette lecture systémique se trouvent deux enjeux principaux. Le premier concerne **le maillage territorial**, c'est-à-dire la répartition spatiale des établissements et des formations, la proximité des infrastructures et des services étudiants, ainsi que la coordination entre acteurs locaux, qu'il s'agisse des universités, des collectivités, des chambres consulaires, des établissements d'enseignement supérieur ou des structures économiques et sociales. Cette dimension permet de saisir la capacité du territoire à offrir un accès équitable à l'enseignement supérieur pour l'ensemble des publics, en limitant la concentration sur quelques grands pôles et en préservant la vitalité des sites secondaires.

Le second enjeu, **l'information, l'orientation et l'accompagnement**, s'intéresse aux conditions dans lesquelles les jeunes peuvent identifier et saisir les opportunités offertes par l'enseignement supérieur. Il inclut la qualité et la lisibilité des dispositifs d'information, l'efficacité des services de conseil et d'accompagnement, ainsi que la formation des acteurs impliqués dans l'orientation. Cette dimension prend également en compte les perceptions des élèves et de leurs familles, leur connaissance des filières et leur confiance dans le système, facteurs qui influencent fortement les choix d'études et les décisions de renoncement.

Ces deux enjeux interagissent de manière continue et créent des boucles de rétroaction. Un maillage territorial déséquilibré, caractérisé par une concentration des formations sur certains pôles, peut accentuer les besoins en information et accompagnement pour les

jeunes issus de territoires périphériques ou ruraux. Inversement, un système d'orientation insuffisamment développé tend à concentrer les inscriptions sur les grands centres universitaires, ce qui fragilise les sites secondaires et limite la diversité des parcours accessibles.

La mise en lumière de boucles de rétroaction qui, selon leur orientation et leur coordination, peuvent soit renforcer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, soit au contraire en amplifier les fractures concernant aussi bien les conditions matérielles de la vie étudiante (logement, mobilité, ressources), que les dynamiques d'information, d'orientation et de régulation. Elles traduisent un principe simple : aucune mesure ne produit d'effet durable si elle n'est pas articulée aux autres.

L'enjeu n'est donc pas seulement de multiplier les dispositifs, mais de les rendre cohérents, lisibles et mutuellement renforçants.

Conclusion

Vers une approche globale pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine

En application du droit fondamental à l'accès à l'enseignement supérieur, celui-ci devrait être égal en opportunité et en capacité à se réaliser pour toutes et tous.

Au terme de ses travaux, le CESER souligne avec force que l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine ne peut être appréhendé de manière fragmentée. L'analyse des données du sondage auprès des lycéen.nes, croisée avec les focus groups et les auditions menées auprès des acteurs de terrain, révèle que les parcours des jeunes sont façonnés par un enchevêtrement de freins invisibles - psychologiques, sociaux et culturels - et d'obstacles tangibles - territoriaux, financiers et institutionnels.

Ce double verrouillage explique en partie pourquoi, malgré des taux de réussite au baccalauréat supérieurs à la moyenne nationale, la région Nouvelle-Aquitaine enregistre encore un déficit marqué de poursuite d'études. Ces freins multiples ne s'additionnent pas simplement : ils interagissent, se renforcent et créent de véritables effets de seuil. L'autocensure, souvent alimentée par le manque d'informations ou de repères, conduit à limiter ses ambitions ; la distance géographique accroît les coûts et restreint la mobilité ; la complexité institutionnelle décourage les démarches. Ensemble, ces facteurs forment une mécanique d'inégalités cumulatives qui entrave la fluidité des parcours.

Ce constat met en lumière une réalité structurelle : les inégalités d'accès ne relèvent pas uniquement de la performance scolaire, mais d'un ensemble

d'interdépendances entre conditions sociales, ancrage territorial et lisibilité des dispositifs. L'accès au supérieur devient alors le reflet d'un système global, où le moindre déséquilibre - financier, logistique ou symbolique - peut compromettre une trajectoire. Cette approche globale invite à dépasser une logique de politiques sectorielles pour inscrire la levée des freins comme pierre angulaire de l'accès effectif à l'enseignement supérieur régional.

Un autre facteur explicatif tient à la composition même du vivier régional. La Nouvelle-Aquitaine compte une proportion importante de bachelières et bacheliers professionnel.les et technologiques, dont la tendance nationale et régionale reste à une moindre poursuite d'études supérieures. Cette spécificité pèse mécaniquement sur les indicateurs d'accès et de réussite dans le supérieur. Elle impose la mise en œuvre de politiques ciblées, capables de valoriser les compétences acquises, de renforcer l'accompagnement à l'orientation et de multiplier les passerelles entre filières. Ces dispositifs doivent permettre aux jeunes issus de la voie professionnelle non seulement d'accéder à l'enseignement supérieur, mais d'y réussir durablement.

Dans le même esprit, l'essor de l'apprentissage en particulier dans le supérieur constitue un levier puissant pour l'insertion, la professionnalisation et représente un levier pour l'enseignement supérieur dans certains cas, mais appelle une vigilance particulière.

Cette voie, porteuse d'opportunités, ne doit pas devenir une alternative subie, ni accentuer les écarts entre les jeunes selon leur origine sociale ou leur environnement territorial. Si l'apprentissage répond aux besoins économiques des entreprises et favorise l'emploi local, il doit être pleinement intégré à une stratégie globale d'élévation des qualifications et d'égalité des chances.

Enfin pour répondre à la problématique posée : « comment les interdépendances entre les différents systèmes influencent-elles l'accès équitable à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine ? », l'analyse des matériaux de l'étude met en évidence que le maillage territorial (enjeu 1), l'orientation (enjeu 2) et la levée des freins et des obstacles ne peuvent être envisagés isolément. Ils forment un système cohérent dont chaque dimension conditionne l'efficacité des autres.

Ces interdépendances influencent directement l'accès équitable à l'enseignement supérieur : une offre de formation géographiquement équilibrée ne produit ses effets que si elle s'accompagne d'une orientation claire et accessible, et d'une levée des freins liés au logement, aux transports ou aux conditions économiques. Pour réduire ces inégalités, les freins doivent être anticipés en amont de la classe de terminale et intégrés dans un accompagnement individualisé permettant à chaque élève d'élaborer un projet d'études réaliste et soutenable. En ce sens, seule une articulation cohérente entre politiques éducatives, sociales, territoriales et économiques est en mesure de transformer l'ouverture formelle du système en un accès effectif et équitable pour l'ensemble des néo-bacheliers de la région. La levée des freins psychologiques n'a de sens que si les obstacles matériels sont simultanément réduits ; la qualité de l'orientation ne produit ses effets que si les conditions d'accueil et de vie étudiante sont réunies ; les soutiens financiers ne peuvent jouer leur rôle que dans un cadre de gouvernance claire et coordonnée. L'égalité d'accès au supérieur repose ainsi sur la convergence des politiques éducatives, sociales, territoriales et économiques, articulées entre vision stratégique régionale et actions concrètes de terrain.

La démarche du CESER est fondée sur une approche systémique, visant à dépasser les blocages qui freinent encore l'accès équitable à l'enseignement supérieur. Cette approche s'inscrit dans une stratégie à deux niveaux : d'une part, une stratégie régionale à destination de la Région Nouvelle-Aquitaine et de ses partenaires, afin de renforcer la cohérence des politiques éducatives, sociales, territoriales et économiques ; d'autre part, des préconisations plus opérationnelles, centrées sur le maillage territorial, l'orientation et la levée des freins et des obstacles pour agir concrètement au plus près des jeunes et des établissements.

Penser l'accès à l'enseignement supérieur comme un système vivant, c'est reconnaître que chaque levier agit sur les autres : un logement abordable facilite la mobilité, un mentorat réduit l'autocensure, une information lisible renforce la confiance, et une coordination régionale cohérente transforme ces initiatives isolées en dynamiques collectives.

Dans cette perspective, le CESER appelle à inscrire les leviers d'action au cœur d'une stratégie régionale intégrée, articulant formation, logement, mobilité, orientation et inclusion. Garantir à chaque jeune de Nouvelle-Aquitaine la possibilité de choisir et de réussir la formation de son choix, indépendamment de son origine sociale ou de son lieu de résidence, n'est pas seulement une exigence de justice : c'est un investissement stratégique pour l'avenir du territoire.

Enfin, le cloisonnement institutionnel entre les différents niveaux de collectivité - commune, département, Région, État - complexifie l'action publique. Pourtant, plutôt que de multiplier les dispositifs isolés, une concertation durable, fondée sur la coopération, la communication et la solidarité entre acteurs, constituerait le meilleur moyen de poursuivre un objectif commun : garantir un accès à l'enseignement supérieur lisible, coordonné et réellement efficace.

Le CESER est conscient des limites inhérentes à cet exercice. En effet, le Conseil économique, social et environnemental régional n'est pas un organisme spécialisé en analyse systémique, discipline complexe qui exige des approches méthodologiques et des compétences spécifiques.

L'objectif de ce travail consistait à initier une réflexion structurée permettant d'éclairer les interdépendances entre les différents leviers qui conditionnent l'accès à l'enseignement supérieur et de tenter de les traiter dans leur globalité. Cette démarche a vocation à être poursuivie, approfondie et enrichie pour développer des analyses plus fines.

Dans le cadre de ses travaux, le CESER a tenu à couvrir un spectre très large d'acteurs impliqués dans la question de l'accès à l'enseignement supérieur, en rencontrant et en auditionnant plus d'une cinquantaine de personnes issues d'horizons variés : représentants d'institutions, professionnels de l'éducation, acteurs associatifs, collectivités, entreprises, mais aussi jeunes, familles et acteurs de terrain. Il n'est bien sûr pas possible de recueillir l'avis de tous, mais le CESER, en tant qu'assemblée représentative de la société civile organisée, porte en son sein la diversité de la société directement ou indirectement concernée par ces enjeux.

Cette diversité d'approches a nourri la réflexion collective : les échanges et débats menés au fil des travaux ont permis d'intégrer non seulement des analyses expertes, mais aussi des expériences personnelles et vécues qui sont venues enrichir et humaniser ce rapport.

Enfin, le CESER rappelle que cette étude repose sur une démarche d'écoute et de dialogue, en donnant toute sa place à la parole des jeunes. Leurs témoignages, leurs attentes et leurs expériences ont constitué un matériau précieux pour comprendre les freins et obstacles réels et imaginer des solutions concrètes. Cette approche participative constitue un socle solide pour faire évoluer les politiques régionales vers davantage d'équité et d'efficacité, et souligne que ces politiques ne produisent pleinement leurs effets que lorsqu'elles sont pensées dans leur interdépendance : chaque levier - social, territorial, économique ou éducatif - renforce l'impact des autres lorsqu'ils sont conçus et mis en œuvre de manière collaborative.

À l'issue de ses travaux, le CESER a identifié plusieurs orientations clés qui pourraient nourrir une feuille de route en faveur d'un enseignement supérieur accessible et créateur d'opportunités pour tous :

1. Anticiper les transitions pour garantir l'équité d'accès et penser l'enseignement supérieur comme un système vivant

Le CESER appelle à inscrire cette approche systémique dans la stratégie régionale, afin d'anticiper l'impact des transitions numériques, climatiques, démographiques et économiques sur l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.

Ces mutations majeures redéfinissent les compétences attendues, les modes d'apprentissage et la géographie des formations. Il est donc essentiel que la Région accompagne cette transformation en soutenant des dispositifs flexibles, inclusifs et connectés aux réalités locales.

Le CESER recommande que cette vision intégrée devienne un axe structurant des politiques publiques, garantissant que, d'ici 2030, aucun jeune ne soit privé d'un accès équitable à l'enseignement supérieur en raison de son origine sociale, de son lieu de résidence ou de l'absence de réseau.

2. Faire de l'égalité d'accès un objectif structurant des politiques régionales : territoires, talents et solidarités

Le CESER plaide pour une stratégie cohérente et ambitieuse à l'horizon 2030, articulant formation, logement, mobilité, orientation et inclusion, afin de faire de la Nouvelle-Aquitaine une région pionnière de l'égalité réelle dans l'accès à l'enseignement supérieur.

Cette stratégie doit viser à réduire les fractures territoriales, à renforcer les solidarités inter-générationnelles et à valoriser les talents dans toute leur diversité. Elle suppose une coordination accrue entre les politiques éducatives, sociales et territoriales, pour garantir que chaque jeune puisse trouver sa place dans l'écosystème régional de formation et d'innovation.

3. Faire de la levée des freins et des obstacles un pilier du projet éducatif et territorial : un engagement collectif pour la réussite de tous

Le CESER invite la Région à faire de cette ambition un pilier structurant de son projet éducatif et territorial fondée sur la confiance, la lisibilité et l'évaluation, associant l'ensemble des acteurs - établissements, collectivités, entreprises, associations et jeunes - autour d'une ambition commune : faire de l'égalité d'accès à la formation un moteur de cohésion régionale et un investissement d'avenir pour la jeunesse.

Une ouverture potentielle : vers de futurs travaux

Trois chantiers majeurs se sont dégagés des travaux, bien qu'ils dépassent le périmètre du présent rapport.

❖ **L'offre de formations** : outil structurant de l'égalité d'accès, elle devra être réinterrogée à l'horizon 2028, à la lumière des mutations numériques, climatiques, démographiques et économiques. La planification devra intégrer non seulement les besoins économiques, mais aussi les coûts réels d'accès (logement, transport) afin de prévenir les renoncements et d'assurer une offre de formation anticipant les mutations à venir, garantissant ainsi la pérennité et la pertinence des compétences enseignées.

❖ **Le décrochage** : il constitue le point aveugle du système. Si l'accès est la première

étape, la persévérance et la réussite en sont le prolongement naturel. Or, le cumul des freins identifiés (logement, travail étudiant, jobs étudiants, orientation subie, sentiment d'illégitimité...) nourrit le risque de décrochage, particulièrement en première année.

❖ **L'impact de l'IA sur l'éducation, la formation et l'orientation** : quelles perspectives pour les territoires néo-aquitains ?

Ces thématiques pourraient faire l'objet d'un traitement spécifique dans un rapport dédié, afin de permettre une analyse approfondie des leviers d'action disponibles et des réponses susceptibles d'être mises en œuvre. Un tel examen pourrait notamment faciliter l'identification des contraintes et des opportunités propres à chaque territoire et public, tout en offrant un cadre pour évaluer l'efficacité des mesures envisagées et leur impact potentiel sur l'orientation et l'accès à l'enseignement supérieur.

Médiagraphie

Assemblée nationale. Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques. (2023, 20 juin). *Rapport d'information : mise en œuvre des conclusions du rapport d'information du 22 juillet 2020 sur l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur (n° 1406)*. [RAPPORT](#)

Assemblée nationale – Commission des affaires culturelles et de l'éducation. (2024, 10 avril). *Rapport d'information : Enseignement supérieur privé à but lucratif, n° 2458* [Rapport parlementaire]. [RAPPORT](#)

Conseil économique, social et environnemental. (2025, 9 juillet). *Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur* [Avis]. [2025_15_financmnt_enseignmnt_sup.pdf](#)

CESER Nouvelle-Aquitaine. (2024-2025). [Sondage auprès des lycées de Nouvelle-Aquitaine](#) (n = 2 963).

Code de l'éducation. (2024). ARTICLE L. 612-3. Légifrance. [Article L612-3 - Code de l'éducation - Légifrance](#)

Code de l'éducation. (2024). Articles L123-1 à L123-1-1 ; L214-13 ; L822-1 à L822-3. [Article L822-1 - Code de l'éducation - Légifrance](#)

Code de l'éducation. (2024). Articles L214-13 et L214-6. Légifrance. [Chapitre IV : Les compétences des régions \(Articles L214-1 à L214-19\) - Légifrance](#)

Code du travail. (2024). Articles L6111-3 à L6111-8. [Article L6111-3 - Code du travail - Légifrance](#)

Code général des collectivités territoriales. (2024). [Article Article L214-6 - Code général de la fonction publique - Légifrance](#)

Comité d'accès à l'enseignement supérieur (CAES). (2021). Rapport annuel 2021. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [rapport-cesp-2021-16802.pdf](#)

Comité d'accès à l'enseignement supérieur (CAES). (2023). Rapport annuel 2023. Paris : MESRI. [Remise du rapport annuel 2023 du Comité éthique et scientifique de Parcoursup | enseignementsup-recherche.gouv.fr](#)

Conférence des présidents d'université (CPU). (2022). Rôle et missions de la CPU. [La Conférence des Présidents d'Université \(C.P.U.\) | enseignementsup-recherche.gouv.fr](#)

Conseil National des Universités (CNU). (2017). *Les jeunes diplômés et la mobilité géographique : Étude sur la fuite des cerveaux et la répartition des talents*. Conseil National des Universités.

Cour des comptes. (2022). La loi Orientation et Réussite des Étudiants : mise en œuvre et effets. Paris. [Accès à l'enseignement supérieur : premier bilan de la loi orientation et réussite des étudiants | Cour des comptes](#)

DEPP. (2022). Note d'information n° 22.21 – Accès et réussite dans l'enseignement supérieur selon l'origine sociale. Paris : Ministère de l'Éducation nationale.

DITEP – Pôle DATAR, Service Études, prospective et évaluations. (2025, 4 avril). *Accessibilité à l'enseignement supérieur*. [Accessibilité à l'enseignement supérieur | RESSOURCES TERRITORIALES NOUVELLE-AQUITAINE](#)

Dubet, F. (2010). *Les places et les chances : Repenser la justice sociale*. Paris : Seuil.

Duru-Bellat, M. (2002). *Les inégalités sociales à l'école : Genèse et mythes*. Paris : PUF.

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNNEQ-CSN). (2009). *Quelques éléments de réflexion sur les obstacles à la participation en enseignement supérieur* (avis présenté au Conseil supérieur de l'éducation). Conseil supérieur de l'éducation, Québec. [Microsoft Word - 09.11.02 Mémoire CSE.doc](#)

IGÉSR. (2021). Mise en œuvre de l'accompagnement à l'orientation dans les lycées – rapport d'inspection. Paris : Ministère de l'Éducation nationale. <https://www.education.gouv.fr>

INSEE. (2010, janvier). *Jeunes et territoires : L'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité* (Insee Première No 1275). [Jeunes et territoires - Insee Première - 1275](#)

INSEE. (2023). *Orientation post-bac : les bacheliers préfèrent la filière à la proximité* [Statistique]. [Orientation post-bac : les bacheliers préfèrent la filière à la proximité - Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes - 189](#)

Journal officiel de la République française. (2018). Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. [LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel \(1\) - Légifrance](#)

Lemoine, P., & Cadiou, S. (2020). *La fuite des cerveaux : Impact de la migration des diplômés sur les territoires ruraux*. Revue des Sciences Sociales, 56(3), 45-62.

Marchal, C. (2025). *Le Cube : Révélations sur les dérives de l'enseignement supérieur privé* (384 p.). Paris : Flammarion.

Ministère de l'Éducation nationale. (2018). Instruction relative à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à l'orientation dans les lycées à la rentrée 2018 (circulaire n° 2018-054 du 18 avril 2018). Bulletin officiel de l'Éducation nationale, n° 20 du 17 mai 2018.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (2024). SIES – REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES SUR LES ENSEIGNEMENTS, LA FORMATION ET LA RECHERCHE. [Repères et références statistiques 2024 | Ministère de l'Éducation nationale](#)

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. (2020). Bilan de la mise en œuvre de la loi ORE. Paris. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

Nations Unies. (1948). DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME. [Les Nations Unies | Initiative pour le droit à l'éducation](#)

Nations Unies. (2015). TRANSFORMER NOTRE MONDE : LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 (AGENDA 2030). [Objectif 4 | Department of Economic and Social Affairs](#)

Parcoursup. (2023). Bilan de la procédure Parcoursup 2023. Paris : MESR. [Parcoursup : bilan de la session 2023 | Ministère de l'Éducation nationale](#)

Bilan Parcoursup 2025 : [un nombre record de candidats, des résultats stables et un accompagnement renforcé au lycée | enseignementsup-recherche.gouv.fr](#)

Région Nouvelle-Aquitaine. (2023). Service public régional de l'orientation – Feuille de route 2023–2026.

Région Nouvelle-Aquitaine. (2023). Service public régional de l'orientation : cadre d'intervention et missions.

Région Nouvelle-Aquitaine. (2024). Aides régionales à la mobilité étudiante.

Région Nouvelle-Aquitaine. (2024). Mobilité et égalité d'accès à l'enseignement supérieur : dispositifs régionaux.

Région Nouvelle-Aquitaine. (2024). Plan régional de soutien à la réussite étudiante et aux parcours post-bac.

Région Nouvelle-Aquitaine. (2024). SRESRI – Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2024–2028.

UNESCO. (2019, 25 novembre). *Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur*. Paris, France. [Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur - Legal Affairs](#)

Intervention des conseiller.es

Intervention de Daniel BRAUD

(Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Aquitaine - CCI)

Au sein des CCI de Nouvelle-Aquitaine, je suis le Président de la commission régionale Formation. Aussi, en lien avec les 2 autres chambres consulaires, nous voulons apporter des éléments que ce rapport ne met pas assez en avant, malgré l'audition du Directeur régional Formation des CCI par la commission en mars dernier...

Les CCI sont des acteurs importants de l'enseignement supérieur, autant d'écoles et de filières de formation post-bac qui sont attractives pour les jeunes néo-aquitains :

Où pouvez-vous lire que les CCI de Nouvelle-Aquitaine forment **plus de 26 000 étudiants** chaque année, dont **8 600 sont en apprentissage** ?

Les problématiques posées par le rapport s'appuient sur les observations des universités, dont les enjeux ne sont pas à négliger, bien sûr, mais ce rapport

sur l'accès à l'enseignement supérieur n'est pas exhaustif. Et pourtant les membres de la commission ont essayé de rappeler cette réalité, mais ils n'ont pas été entendus. Ils ont baissé les bras.

Alors, nous qui sommes au cœur de la problématique de **l'apprentissage dans le supérieur**, nous complétons ici les recommandations de ce rapport : **il faut sécuriser le système, plutôt que de le stigmatiser !**

Il faut soutenir l'apprentissage dans l'enseignement supérieur porté par les établissements publics et les réseaux consulaires. Ainsi, nous pourrons :

- répondre aux besoins de compétences clairement identifiés dans les territoires
- donner une meilleure accessibilité à l'enseignement supérieur pour les étudiants qui recherchent une voie d'excellence en alternance.

Intervention de Sébastien KUGLER

(Chambres de métiers et d'artisanat Nouvelle-Aquitaine - CMA)

En lien avec nos collègues des CCI et des Chambres d'Agriculture, nous insistons sur la nécessité de relier les besoins des entreprises aux formations supérieures.

En effet, les entreprises des différents bassins économiques connaissent leurs besoins de compétences, tant dans l'immédiat que pour l'avenir... Les Chambres consulaires doivent participer aux travaux qui orientent l'offre de formation supérieure, en particulier dans les filières industrielles, artisanales et agricoles.

Le rapport précise : « *Dans le même esprit, l'essor de l'apprentissage en particulier dans le supérieur constitue un levier puissant pour l'insertion, la professionnalisation et représente un levier pour l'enseignement supérieur dans certains cas, mais appelle une vigilance particulière.*

Cette voie, porteuse d'opportunités, ne doit pas

devenir une alternative subie, ni accentuer les écarts entre les jeunes selon leur origine sociale ou leur environnement territorial. Si l'apprentissage répond aux besoins économiques des entreprises et favorise l'emploi local, il doit être pleinement intégré à une stratégie globale d'élévation des qualifications et d'égalité des chances. »

Sérieusement, qui peut prétendre que l'enseignement supérieur en apprentissage constitue une alternance subie ???

Se former et apprendre un métier au contact d'un maître d'apprentissage n'a rien d'une aliénation !

Dans le même ordre d'idée, nous voulons aussi revenir sur le vote des amendements : l'amendement numéro 15 qui a obtenu un avis favorable de la commission, est tout simplement **aberrant** !

Au motif que « *cela n'a rien à voir avec l'accès au supérieur des bacheliers et des bachelières* », plusieurs paragraphes sur l'adéquation des formations supérieures avec les besoins de l'économie locale sont caviardés !

Faut-il déconnecter totalement les formations supérieures du monde du travail, de l'économie réelle et des territoires ???

A un niveau plus technique, concernant le logement, la mobilité et les conditions de vie des jeunes, nous demandons que les politiques régionales de logement étudiant intègrent explicitement les besoins des apprentis et, lorsque cela est pertinent, des saisonniers, notamment dans les territoires agricoles et touristiques.

Intervention d'Olivier CHABOT

(au nom de la délégation CFDT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La CFDT souhaite tout d'abord saluer le travail conduit par la Commission 1 dans le cadre de cette autosaisine portant sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine.

Dans un environnement où la Région est fortement impliquée sur les questions de jeunesse et de parcours de formation, au regard de ce qu'elle met en œuvre et des ambitions qu'elle affiche, ce rapport aborde un enjeu majeur. Cet enjeu est celui de l'accès effectif à l'enseignement supérieur pour toutes les néo-bachelières et tous les néo-bacheliers, dans un contexte marqué par de fortes disparités territoriales, sociales et économiques.

Nous partageons pleinement l'idée que l'accès à l'enseignement supérieur ne se joue pas uniquement sur le principe du droit, mais sur la réalité des conditions dans lesquelles les jeunes peuvent poursuivre leurs études.

Les constats posés par le rapport montrent clairement le poids des déterminants sociaux, matériels et territoriaux dans les trajectoires. Le logement, la mobilité, les ressources, les conditions d'accueil et d'accompagnement pèsent fortement sur les choix et les renoncements. Le rapport souligne également l'importance d'un maillage équilibré de l'offre de formation. Il met en évidence la nécessité d'une meilleure lisibilité des parcours et d'un accompagnement renforcé dans les phases de transition.

Plusieurs préconisations vont dans ce sens. Elles visent à réduire les inégalités territoriales d'accès à l'enseignement supérieur. Elles insistent sur l'importance des formations de proximité et de leur articulation. Elles rappellent le rôle central des conditions de vie étudiante, notamment le logement et la mobilité, dans la poursuite d'études.

Elles soulignent enfin la nécessité d'améliorer l'information et l'accompagnement des jeunes afin de sécuriser les parcours et d'éviter que des jeunes ne se détournent de l'enseignement supérieur avant même d'y entrer.

Par ailleurs, la loi Avenir de 2018 a fortement libéralisé le monde de la formation en ouvrant notamment la possibilité à tous les organismes de formation de faire de l'apprentissage, et ce jusqu'à 30 ans, avec de nombreux cas de dérogation, s'éloignant ainsi de la mission de formation initiale de l'apprentissage. Nous devrons collectivement porter une attention particulière à la situation de ces nombreux et nombreuses jeunes néo-aquitains qui sortent chaque année de ces formations avec en poche de pseudo-diplômes (bachelors, masteres, certifications diverses) à la valeur toute relative, sans parler des ruptures anticipées peu ou pas identifiées par les pouvoirs publics comme nous l'ont confirmé un certain nombre d'auditions, tout particulièrement représentants de l'Éducation Nationale et des Universités de la Région.

Cette question est d'autant plus importante que l'Université publique est touchée par un désengagement récurrent de l'État dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Enfin, si ce rapport porte légitimement sur l'accès à l'enseignement supérieur des néo-bachelières et des néo-bacheliers, il rappelle aussi l'importance de penser les parcours dans leur continuité, en lien avec la formation professionnelle et la formation tout au long de la vie.

Dans cet esprit, nous considérons que ce rapport constitue un éclairage nécessaire pour nourrir la réflexion collective sur l'accès à l'enseignement supérieur. La CFDT votera ce rapport et appelle à ce qu'il puisse servir de base à des évolutions concrètes et partagées.

Intervention de Véronique LE CLOÎTRE

(au nom de la délégation CFE-CGC)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La délégation CFE-CGC souhaite saluer la pertinence du rapport présenté. Il met en évidence un paradoxe bien connu : les jeunes néo-aquitains réussissent leur baccalauréat mieux que la moyenne nationale, mais poursuivent moins souvent leurs études. Les freins sont nombreux : disparités territoriales, isolement rural, coûts du logement, fracture numérique, manque de mobilité... autant de difficultés qui se cumulent.

Mais au-delà de ces constats, nous voulons insister sur ce qui constitue, selon nous, le cœur du problème comme celui de la solution : l'orientation.

En France, elle intervient trop tard et repose sur des acteurs dispersés, dont la multiplicité ajoute à la complexité, et souvent débordés. Les enseignants et les psychologues de l'Éducation Nationale ne peuvent assumer seuls cette mission ; les familles peinent à s'y retrouver ; et de nombreux lycéens arrivent dans l'enseignement supérieur sans préparation suffisante.

Les conséquences sont bien connues : choix par défaut, abandons précoces, réorientations subies, et un taux de réussite faible dans les filières non sélectives. Cela représente également un coût important pour la collectivité, rappelé par la Cour des comptes.

Il est donc nécessaire de changer d'échelle.

L'orientation doit devenir un véritable investissement : professionnalisé, pérenne, et pensé

comme un accompagnement continu. Il s'agit d'aider chaque jeune à mieux se connaître, à comprendre les formations et les métiers, et à construire un projet réaliste, cohérent avec ses aspirations et ses capacités.

La CFE-CGC propose la création d'un accompagnement individualisé inspiré du Conseil en évolution professionnelle, afin d'offrir à chaque lycéen un espace structuré d'analyse, de dialogue et de projection. À défaut, le marché privé du coaching d'orientation continuera de se développer au détriment des jeunes les plus fragiles.

Dans ce cadre, l'intelligence artificielle peut être une aide précieuse pour identifier des parcours, clarifier les attendus ou repérer les aides, mais son usage devra être encadré, transparent et accessible à tous.

Enfin, s'orienter, c'est aussi accepter que ni la formation ni l'emploi ne se trouvent toujours au coin de la rue. Dans un contexte de tensions sur les financements de la formation tout au long de la vie, bien préparer le premier choix est plus essentiel que jamais.

L'orientation, ce n'est pas s'inscrire : c'est choisir avec lucidité et confiance. C'est donner aux jeunes les moyens de réussir durablement, et à notre région ceux de lutter efficacement contre les inégalités territoriales et sociales.

Pour toutes ces raisons, la délégation CFE-CGC accueille favorablement les orientations de ce rapport et souhaite qu'elles deviennent un levier majeur d'égalité des chances en Nouvelle-Aquitaine.

Intervention de Jean-Philippe JUIN

(au nom de la délégation CGT)

Cher(e)s Collègues,

Les constats mis en lumière par le rapport d'autosaisine sur l'accès à l'enseignement supérieur des néo-bacheliers néo-aquitains rejoignent pour partie ceux que la CGT fait depuis des années, l'origine sociale et géographique pèse lourdement sur les choix d'études et de carrière. Des jeunes et leurs familles renoncent face aux difficultés financières et à l'impossibilité de concilier vie étudiante, travail et vie familiale.

À l'évidence, il y a des déterminants sociaux et territoriaux aggravants. La forte concentration

géographique de l'offre d'enseignement supérieur, le coût prohibitif du logement et des transports, et le manque de proximité des formations jouent un rôle majeur.

Les moyens mis en œuvre dans l'information pour orienter les jeunes vers des études supérieures, le fait que tous les acteurs, dont l'État, via l'Éducation nationale et la Région jouent un rôle plus souvent en parallèle, qu'en réelle concertation, éloignent les élèves d'une information claire qui leur permettrait de faire leur choix en fonction de leurs envies et de leurs connaissances.

Le coût des études est forcément un point de renoncement important, la CGT dénonce depuis longtemps l'obligation pour de nombreux étudiants-étudiantes de devoir travailler en parallèle de leurs études, qui au-delà de 15 heures par semaine, met en péril la réussite à leurs examens. Que dire des files d'attente qui se constituent aux abords des facultés pour aller chercher de la nourriture ?

Les lieux d'enseignements publics, plus accessibles financièrement, sont de plus en plus concurrencés par les offres privées auxquelles nombre de jeunes souvent issus de familles disposant de peu de moyens, cèdent à la tentation de l'inscription, pour des raisons diverses évoquées dans le rapport, sans mesurer les effets pervers engendrés, dont le risque d'endettement, ne constitue que l'un des axes. Que dire de l'apprentissage où, entre 2022 et 2024, plus de trois apprentis sur quatre étaient rattachés à une école privée, proportion qui ne cesse de progresser. 99 % des étudiants en école de commerce ont intégré une école privée !

Ces formations proposées par les écoles privées ne sont pas toujours à la hauteur des attentes des étudiants-étudiantes, et peuvent même parfois les tromper tant dans leur intitulé que dans la reconnaissance promise de la certification à obtenir.

Ce rapport émet des préconisations que nous partageons dans l'ensemble. La Région Nouvelle-Aquitaine peut avoir un rôle important sur l'aménagement du territoire, en améliorant l'accès aux pôles majeurs universitaires, en rapprochant les lieux de savoir vers les lieux d'habitations des étudiants. Elle peut prendre la décision de rendre plus accessible le coût des transports pour les jeunes néo-bacheliers. Elle peut également imaginer un lieu d'information sur l'orientation qui serait mieux connu et reconnu des jeunes et de leurs familles.

Mais la volonté de voir de plus en plus de jeunes réussir leurs études après le bac passe par une implication de tous les acteurs, l'État, via l'Éducation nationale en premier lieu.

La CGT revendique Un véritable service public de l'éducation.

Sa dimension nationale, sa proximité locale et son unité doivent être renforcées. Il doit garantir la gratuité de l'enseignement, l'égalité d'accès pour chaque jeune, fille et garçon, et la prise en compte des spécificités liées notamment à l'origine sociale, ethnique ou territoriale, aux « déficits » fonctionnels, de manière à ce qu'ils ne constituent pas des handicaps. L'apprentissage doit être conçu en complémentarité et non en concurrence à la voie scolaire et universitaire.

Le service public de l'orientation scolaire et professionnelle doit accompagner chaque jeune tout au long de sa scolarité et lui permettre d'accéder à la filière de son choix. Il doit faire le lien entre le système éducatif et le monde du travail dans le respect des aspirations de chaque jeune.

Cela passe à minima par l'équipement des établissements scolaires et d'enseignement supérieur et le développement d'une formation initiale adaptée, en assurant le maillage territorial indispensable à la proximité des besoins. Mais cela ne peut se faire également qu'au prix de l'attribution de moyens financiers et humains dignes de ce nom par les pouvoirs publics, notamment dans le cadre du budget de l'État qui doit reconnaître concrètement et ne pas seulement afficher de manière incantatoire, l'éducation comme une priorité. L'histoire ne semble pas aller dans ce sens, mais elle n'est pas écrite une fois pour toute.

Enfin, assurer la gratuité totale des études, cela implique aussi le versement des aides financières nécessaires, notamment en relevant et en augmentant les bourses et en assurant à tout étudiant-étudiante, en fonction de sa situation individuelle, une allocation d'autonomie.

La CGT votera l'adoption du rapport.

Intervention de Flavien THOMAS

(au nom de la délégation FSU)

Monsieur le Président, cher·es collègues,

Le rapport que nous examinons aujourd’hui a le mérite de poser un diagnostic utile sur l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine. Vous avez d'ailleurs voté, et nous vous en remercions, l'amendement FSU rappelant que l'accès à l'enseignement supérieur est un levier essentiel d'émancipation individuelle et collective, de construction citoyenne et d'ascenseur social pour toute la jeunesse. Il permet la structuration individuelle, la confrontation au savoir, la mixité sociale, l'intégration dans des réseaux jusqu'ici inaccessibles, et il constitue à ce titre un droit fondamental à garantir pour toutes et tous.

À partir de là, nous pourrions vous rappeler combien les trajectoires vers le supérieur restent socialement marquées dès le lycée, entre les différentes voies qui conditionnent fortement les poursuites d'études possibles, qu'il s'agisse des BTS, des IUT, de l'université, des classes préparatoires ou des écoles. Les chiffres nationaux sont connus et persistants : 36,4 pour cent des étudiant·es ont des parents cadres, contre 9,6 pour cent issus de milieux ouvriers ; les femmes représentent 56 pour cent des effectifs mais restent minoritaires dans les filières les plus sélectives ; et près de 80 pour cent des étudiant·es en situation de handicap sont à l'université. Nous aurions aussi pu nous questionner collectivement sur les raisons qui font que le Limousin s'en sort mieux, finalement, que les deux autres académies. La FSU aurait insisté sur les meilleurs taux d'emploi des jeunes qui ont fait des études plus longues, ou sur la piètre qualité de certaines formations privées et sur le brouillage que celles-ci organisent pour perdre les familles. Notre organisation syndicale aurait aussi dénoncé l'abandon budgétaire de la mission d'orientation par l'Etat et du manque cruel de recrutements pour réellement accompagner les jeunes dans ces transitions de vie.

Mais la FSU veut s'arrêter sur un point essentiel : l'accès à l'enseignement supérieur est un droit fondamental, un droit qui répond à un impératif d'égalité, une promesse républicaine, et qui ne doit

pas être pensé comme une charge, mais comme un investissement dans l'avenir.

Or la colonne vertébrale de cet accès, l'université, aurait dû absorber une hausse de 20 pour cent d'étudiant·es depuis 2010 sans que les moyens suivent. Là où nos générations ont bénéficié d'un investissement massif, il a été fait le choix de restreindre les accès aux formations les plus demandées à travers Parcoursup, qui organise la pénurie plus qu'il ne garantit un droit effectif.

Par ailleurs, le rapport met en évidence l'attachement des jeunes à leur territoire et en tire des propositions. Mais il faut lire ce fait avant tout comme le résultat de contraintes très concrètes. Choisir une formation de proximité n'est pas toujours un choix par appétence, mais souvent un choix par défaut. Partir coûte cher, le logement est incertain, les transports insuffisants, l'éloignement inquiète, et sans appui familial solide, étudier loin de chez soi devient un véritable parcours d'obstacles. Bordeaux, puisque nous sommes en Nouvelle-Aquitaine, en est un exemple tout particulier. Ce que le rapport suggère sans toujours l'affirmer clairement, c'est que l'accès au supérieur doit être facilité si l'on veut que les jeunes s'émancipent au travers de leur parcours de formation, émancipation qui sera une force dans leur vie professionnelle.

Au moment de voter ce rapport, il nous appartient donc de porter une ambition claire : renforcer l'offre publique d'accueil de qualité en licence et en master ; l'offre de logement et de transport dans les universités, dont celles de la métropole comme sur l'ensemble du territoire ; d'assumer pleinement le rôle central de l'université dans la démocratisation ; d'assurer la continuité des parcours de tous les jeunes par les BTS et les IUT ; de sécuriser les parcours de mobilité ; et de refuser toute logique qui transforme l'orientation en tri social. C'est à cette condition que l'enseignement supérieur sera pleinement accessible pour jouer son rôle émancipateur pour l'ensemble des jeunes et son rôle économique et social pour l'avenir de la Nouvelle-Aquitaine.

Annexes

Sommaire

Annexe n° 1 : remerciements et liste des personnes auditionnées	p. 149
Annexe n° 2 : composition de la commission « Éducation, formation et emploi » du CESER	p. 153
Annexe n° 3 : méthodologie et approche du CESER	p. 155
Annexe n° 4 : liste des abréviations et acronymes	p. 165
Annexe n° 5 : table des matières	p. 169

Remerciements et liste des personnes auditionnées

Le CESER remercie tout particulièrement les personnes ayant accepté d'intervenir dans le cadre du processus d'auditions (liste ci-dessous), ainsi que les membres de la Commission C « *Coopérations internationales, transfrontalières et internationales – Europe* » du CESER qui ont produit des contributions écrites à ce rapport.

Stéphane ALLIOUX	Prouiseur du Lycée de la Venise Verte à Niort
Lydie ANCELOT	Vice-Présidente déléguée à la formation et à la vie universitaire. Université de Poitiers
Christophe AVRIL	Directeur adjoint du CROUS de Limoges
Leyre AZCONA	Chargée de mission au Groupement européen de coopération territoriale Nouvelle-Aquitaine – Euskadi – Navarre
Éric BACQUA	Président de la Mission locale d'Agen
Salma BAIRAT	Étudiante à l'ENS Paris Saclay. Retour d'expérience d'une étudiante témoin
Murielle BÉNÉJAT	Directrice de l'IUT de Bordeaux
Sylvain BENOIT	Directeur du Pôle Formation. Université de Limoges
Noëlle BONNET	Vice-Présidente de l'Université en charge de la gouvernance et des partenariats à Université de Poitiers
Laurent BORDES	Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
Sasha BOSMAN	Vice-Président de la vie étudiante (2022-2024) et élu étudiant du Conseil d'administration. Université de Poitiers
Olivier BOUGA-OLGA	Chef de service « Études, prospective et évaluation » – Direction de l'Intelligence territoriale, de l'évaluation et de la prospective – Pôle DATAR. Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
Frédéric BOULARD	Responsable de pôle – Direction Stratégie, développement et formation. Chambre régionale de commerce et d'industrie
Xavier BUNEL	Prouiseur du Lycée Elie Faure à Lormont
Sabine BRUN-RAGEUL	Directrice de l'École nationale supérieure de Sciences agronomiques de Bordeaux

Jérôme CARLES	Directeur du CIO de Libourne
Marlène CAUMEIL	Cheffe du service Enseignement supérieur, vie étudiante, culture scientifique - Direction de la Recherche, enseignement supérieur et transfert de technologie – Pôle Développement économique et environnemental. Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Amandine COURTADON	Directrice de l'Orientation et de l'insertion. Université de La Rochelle
Cécile DEGROIS	Directrice générale de l'Association Philosophia
Laurent DELAGE	Directeur de l'IUT de Limoges
Aurélie DOYEN	Directrice adjointe Orientation. Université de Limoges
François DUBET	Sociologue – Professeur émérite. Université de Bordeaux
Soumia EL YOUSFI	Membre du CESER. Association Femmes en Sciences
Bixente ETCHEÇAHARRETA	Président de l'Association Du Pays basque aux Grandes Écoles et Conseiller délégué à la communication - Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.
Elisa ETCHEVERRY	Directrice Bordeaux. Groupe Galileo Global Education
Marc FAILLET	Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de Charente
Christophe FAUVEL	Cofondateur et associé de No School
Jean-Marc FRONTY	Prouiseur adjoint du Lycée Jean Dautet à La Rochelle
Sébastien FOUCHARD	Délégué de région. Délégation de région académique à l'information, à l'orientation et à la lutte contre le décrochage scolaire
Raphaël GANS	Professeur principal. Lycée François Mauriac à Bordeaux
Pascal GÉNAUD	Directeur des études et de la vie universitaire. Université de La Rochelle
Sophie GOUTAILLE	Directrice de No School
Christophe GROSJEAN	Directeur de l'orientation - Pôle Éducation et citoyenneté. Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
Pascal HAUQUIN	Directeur de l'Orientation, stage et insertion professionnelle. Université de Bordeaux Montaigne
Françoise JEANSON	Vice-Présidente en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Estèle JOUISON	Vice-Présidente en charge de l'Orientation et de l'insertion professionnelle. Université de Bordeaux
Frédérique JUNEAU	Responsable de la Direction des études. Université de Limoges
Pascal LECROART	Vice-Président en charge de la Formation et de la vie universitaire. Université de Bordeaux

Patrice LEMOINE	Directeur général adjoint – Pôle Éducation et citoyenneté. Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Dean LEWIS	Président de l'Université de Bordeaux
Anne-Sophie MACHARINOW	Cheffe de projet Form'UL et Responsable du service universitaire de pédagogie. Université de Limoges
Juliette MANGIN	Chargée d'étude – Service « Études, prospective et évaluation » – Direction de l'Intelligence territoriale, de l'évaluation et de la prospective – Pôle DATAR. Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
Stéphane MANSON	Vice-Président de l'Université de La Rochelle
Claire MARCHAL	Journaliste « Le Cube »
Céline MARTINET	Responsable de l'Observatoire des formations, de l'insertion et de la vie étudiante. Université de La Rochelle
Jean-Louis NEMBRINI	Vice-Président en charge de l'Orientation, de l'éducation et de la jeunesse. Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Delphine NIBAUDEAU	Présidente du Lycée Guez de Balzac à Angoulême
Olivier PAILLAUD	Directeur de la Mission locale d'Agen
Alexandre PÉRAUD	Président de l'Université de Bordeaux Montaigne
Caroline RINGARD	Responsable de l'Observatoire de la réussite. Université de Limoges
Amélie SOUBIE	Doctorante sur « la place de l'enseignement supérieur au sein des territoires ruraux ». Université de Bordeaux Montaigne
Danielle TROUTAUD	Vice-Présidente – Commission Formation et vie universitaire. Université de Limoges
Daniel TRUONG-LOÏ	Vice-Président en charge du projet et du développement – Professeur en CPGE au lycée Camille Jullian de Bordeaux. Association Philosophia

Membres du Conseil régional des jeunes

Composition de la Commission « Éducation, formation et emploi »

Président : **Jean-François BOURDONCLE** (CFDT)

Rapporteuse : **Sylvie MACHETEAU** (Chambre d'agriculture)

Secrétaire : **Michèle PRÉVOT** (CFTC)

ALANORE Brigitte	Chambre d'agriculture
BRANGÉ Geneviève	Chambre de métiers et de l'artisanat
BRIAND Jasmine **	Union nationale des étudiants de France (UNEF)
BROSSARD Aurélien **	Fédération des associations générales étudiantes (FAGE)
CARNÉRO Philippe	Union régionale interfédérale des organismes priués sanitaires et sociaux (URIOPSS)
CASSUTO Aurélien *	MEDEF
CHABOT Olivier	CFDT. Président de la commission jusqu'au 11 mars 2025
DELFAUD Clémence **	Union nationale des étudiants de France (UNEF)
DESPUJOLS Philippe	UNSA
DE NADAI Thierry **	Fédération des associations générales étudiantes (FAGE)
DE OLIVEIRA Christel	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
DIRIK Büşra	Union nationale des étudiants de France (UNEF)
EL YOUSFI Soumia	Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)
GUILLOUT Alain	Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH)
HERVOUET Yannick	CGT-FO
JEAN Yves	Établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur. Président du CESER
JOUSSEAUME Géraldine	FSU
JUIN Jean-Philippe	CGT
KUGLER Sébastien	Chambre de métiers et de l'artisanat
LE CLOÎTRE Véronique	CFE-CGC
LELIBON Véronique	CGT
LÉRAULT Virginie	Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)
LEVASSOR Jérôme	Chambre de commerce et d'industrie
MAURICE Marie-Virginie	Union régionale des propriétaires immobiliers (URPI). Membre invitée
MOMENTEAU Véronique	SUD-Solidaires
PAMART Catherine **	Chambre de commerce et d'industrie
PAUPARDIN Peter	Comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)
PIERRE Benoit	Réseau Astre – Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine
PORET Béatrice	CGT
PORTEL-LASSERRE Alix	Union des entreprises de proximité (U2P)
RENOUX Nathalie	CFDT
REY Serge	Établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur. Membre invitée
ROUSSEL Pierre	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)
SALAMÉRO Evelyne	CFT-FO
SÈVE Denis *	Chambre de commerce et d'industrie
STAESSENS Gladys **	MEDEF
VALADE-ESCANDE Caroline	MEDEF
VAN HIRSEL Charlotte	Comité régional des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)
VIALA Jean-Michel **	Union régionale interfédérale des organismes priués sanitaires et sociaux (URIOPSS)

Chargé de mission : **Sonia BENYAHIA**

* Conseiller.ères ayant rejoint la commission en cours de rapport

** Conseiller.ères ayant quitté la commission en cours de rapport

Méthodologie et approche du CESER

L'accès à l'enseignement supérieur constitue un élément essentiel pour le développement social, économique et territorial. Il participe à la démocratisation des savoirs et à la formation des compétences indispensables à l'innovation et à la compétitivité. Néanmoins, cet accès soulève des défis qui ne se limitent pas uniquement au nombre de places disponibles ou à la qualité de l'offre académique.

Enjeux et thématiques transversales : comprendre leur interdépendance

L'analyse des enjeux clés de l'orientation et de l'accès à l'enseignement supérieur révèle une forte interdépendance entre plusieurs thématiques essentielles. Tout d'abord, garantir un maillage territorial équilibré est crucial pour assurer une égalité d'accès aux services d'orientation et de formation sur l'ensemble du territoire. Ensuite, le renforcement de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des élèves et étudiants est indispensable pour leur permettre de faire des choix éclairés et adaptés à leurs projets professionnels. Enfin, lever les freins et les obstacles à un accès effectif à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle est un enjeu majeur pour garantir une égalité réelle des chances, notamment pour les jeunes issus de milieux défavorisés. Ces trois enjeux sont interconnectés et leur résolution passe par une approche cohérente et coordonnée entre les différents acteurs régionaux.

Les enjeux identifiés pour cette étude sont interdépendants et s'inscrivent dans des dynamiques complexes. Par exemple, la répartition géographique des établissements conditionne non seulement l'égalité des opportunités, mais aussi la diversité des choix accessibles aux étudiants, ce qui en fait un levier central pour l'équité d'accès à l'enseignement supérieur.

Ce maillage territorial ne produit toutefois ses effets que s'il s'accompagne d'une orientation cohérente, d'un accès équitable à l'information, et de dispositifs de soutien adaptés aux contraintes sociales. Une lecture isolée de chaque enjeu risquerait de minorer l'importance de leurs interactions. C'est pourquoi une approche articulée apparaît nécessaire pour garantir une égalité effective des chances.

De même, les actions visant à favoriser l'égalité d'accès peuvent se trouver limitées si elles ne s'appuient pas sur une répartition cohérente de l'offre et sur des dispositifs d'orientation capables de prévenir les effets d'autocensure ou d'éloignement des publics concernés. Ces liens suggèrent que chaque domaine d'action peut conditionner ou renforcer l'efficacité des autres, illustrant ainsi la pertinence d'un cadre intégré d'analyse.

Face à l'interdépendance des facteurs influençant l'accès à l'enseignement supérieur, le CESER a fait le choix de mener son étude selon une approche systémique. Cette démarche, couramment utilisée dans les sciences sociales et l'analyse des politiques publiques, permet d'examiner un phénomène caractérisé par une pluralité de dimensions - géographiques, sociales, économiques, pédagogiques et institutionnelles - sans les isoler artificiellement les unes des autres.

L'objectif poursuivi n'est pas de proposer un modèle prescriptif unique, mais de fournir un cadre de lecture permettant à la fois :

- ▶ d'identifier les interactions possibles entre ces enjeux ;
- ▶ de repérer les zones de tension ou d'inadéquation ;
- ▶ et de mettre en évidence les conditions dans lesquelles certaines mesures peuvent produire des effets différenciés selon les contextes.

Ces constats montrent qu'une politique d'accès à l'enseignement supérieur ne peut se limiter à une succession de mesures sectorielles. Elle doit être conçue comme un ensemble d'actions coordonnées, mobilisant différents niveaux de responsabilité (État -MESR et agriculture-, régions, rectorats, établissements, partenaires sociaux) et intégrant plusieurs dimensions complémentaires (organisation territoriale, dispositifs d'orientation, accompagnement social, procédures d'admission).

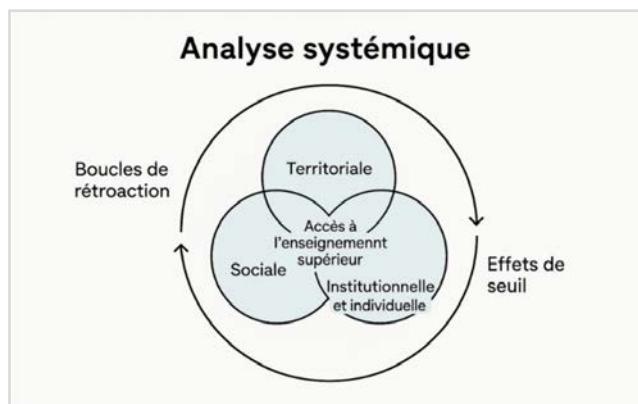
À la suite de l'étude théorique et de l'état des lieux, une telle approche permet d'identifier les effets croisés entre politiques publiques, de repérer les zones de fragilité ou d'inadéquation et de définir des réponses adaptées à la diversité des territoires et des publics. Elle offre ainsi un cadre d'analyse pertinent pour concevoir une politique d'accès à l'enseignement supérieur plus lisible, équitable et efficace, tout en traduisant concrètement les principes de liberté, d'égalité et de transparence dans les parcours des élèves et étudiants, et en assurant la cohérence des réponses publiques avec les orientations stratégiques nationales, européennes et internationales.

Les principes de l'approche systémique appliqués à l'accès à l'enseignement supérieur

Le CESER a choisi d'adopter une approche systémique afin d'appréhender la complexité des dynamiques à l'œuvre dans l'accès à l'enseignement supérieur. Cette démarche repose sur l'idée que les différents éléments d'un système - qu'il s'agisse d'acteurs, de politiques publiques, de dispositifs d'accompagnement ou de contextes territoriaux - sont en interaction constante et s'influencent mutuellement. Plutôt que d'analyser séparément chaque facteur, comme le proposent les approches plus classiques, l'approche systémique permet de saisir la manière dont ces interactions produisent des effets globaux et des propriétés émergentes, qui ne peuvent être comprises par l'étude isolée de chaque composante (Morin, 2005). Ce choix méthodologique reflète la volonté de la commission de dépasser une lecture fragmentée des enjeux pour proposer une vision d'ensemble, plus adaptée à la complexité des réalités éducatives et territoriales. Cette approche est également mobilisée dans les domaines des sciences sociales, de l'économie, de l'ingénierie des systèmes et, plus récemment, de la gestion des politiques publiques. Appliquée à l'accès à l'enseignement supérieur, elle permet de dépasser une vision fragmentée (par exemple, étudiant, établissement, dispositif d'aide) pour envisager l'ensemble des interactions qui conditionnent l'effectivité de ce droit.

Elle s'appuie sur trois idées principales :

- ▶ Interdépendance des éléments : les dimensions territoriale, sociale, institutionnelle et individuelle influencent conjointement l'accès à l'enseignement supérieur (MENJ, 2022).
- ▶ Boucles de rétroaction : certaines décisions, par exemple l'ouverture d'un nouveau cursus ou la modification des critères d'admission, peuvent modifier les comportements des candidats, ce qui, à terme, entraîne des ajustements dans l'offre et la régulation.
- ▶ Effets de seuil et phénomènes cumulatifs : certains déséquilibres apparaissent de manière marquée au-delà d'un certain niveau, comme la saturation de l'offre dans une zone donnée, avec des conséquences en chaîne sur l'accessibilité au logement ou la mobilité (MESR, 2023).



Les trois idées structurantes de l'approche du CESER

Interdépendance des éléments

L'accès à une formation donnée ne dépend pas uniquement de l'existence juridique d'un droit ou de la disponibilité de places dans un établissement ; il repose également sur des facteurs périphériques qui influencent fortement les décisions et les trajectoires des individus.

Exemple concret :

Un élève résidant dans une zone rurale du Lot-et-Garonne peut avoir accès juridiquement à l'enseignement supérieur, mais en pratique, ses choix sont restreints par l'absence de site universitaire à proximité, par la disponibilité limitée des transports collectifs et par le coût potentiel d'un déménagement vers Bordeaux ou Poitiers. Ces contraintes se cumulent avec des variables sociales (revenu du ménage, familiarité avec l'enseignement supérieur) et informationnelles (qualité de l'accompagnement en orientation). Ainsi, l'interdépendance des facteurs aboutit à une inégalité réelle d'accès, malgré l'existence d'un droit formel.

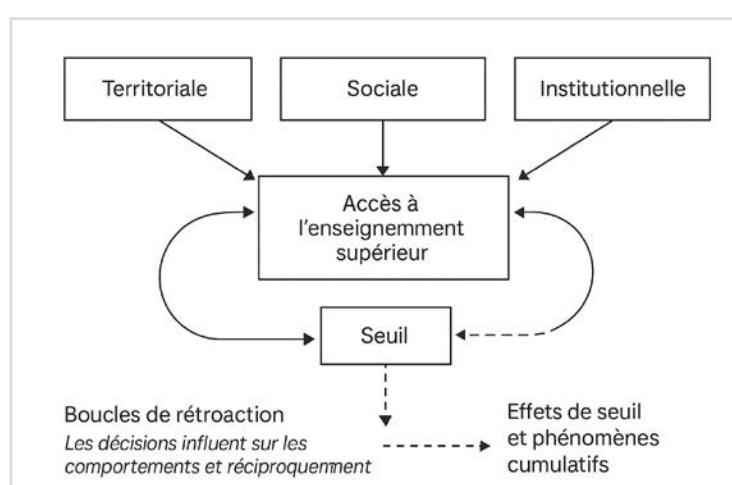
Boucles de rétroaction

Le système éducatif et universitaire n'est pas statique. Les décisions prises par les acteurs publics et institutionnels modifient les comportements des étudiants, ce qui engendre en retour des ajustements dans l'offre de formation, les modalités de financement ou les conditions matérielles.

Exemple concret :

L'ouverture d'un nouveau campus connecté dans une petite ville de Dordogne peut entraîner une augmentation du nombre de candidatures locales, réduire la mobilité sortante et, par conséquent, libérer des places dans les métropoles régionales. À l'inverse, une réforme des critères d'admission d'une filière en tension (par exemple les IFSI – Instituts de formation en soins infirmiers) peut modifier la répartition des candidatures, obligeant les établissements à ajuster rapidement leurs capacités d'accueil et leurs partenariats logistiques (hébergement, transports).

Ces boucles de rétroaction sont caractéristiques des systèmes complexes et imposent une vigilance particulière : une mesure conçue pour résoudre un problème local peut générer de nouvelles tensions ailleurs.



Effets de seuil et phénomènes cumulatifs

L'approche systémique met également en évidence l'existence de seuils au-delà desquels les déséquilibres deviennent visibles et produisent des effets en chaîne.

Exemple concret :

Lorsque la demande excède de manière chronique la capacité d'accueil d'une filière sélective (exemple : BTS commerce international à Bordeaux), les effets cumulés apparaissent rapidement : augmentation du nombre de candidats sans affectation locale, inflation de la mobilité géographique, tensions accrues sur le logement étudiant dans les zones attractives et, parfois, renoncement pur et simple de certains candidats. À l'inverse, une sous-fréquentation persistante d'un site universitaire secondaire (par exemple une antenne délocalisée) peut entraîner une dégradation progressive des services offerts, une baisse d'attractivité et un cercle vicieux aboutissant à une fragilisation structurelle du site (MESR, 2023).

Raison du choix méthodologique : nécessité d'une vision intégrée

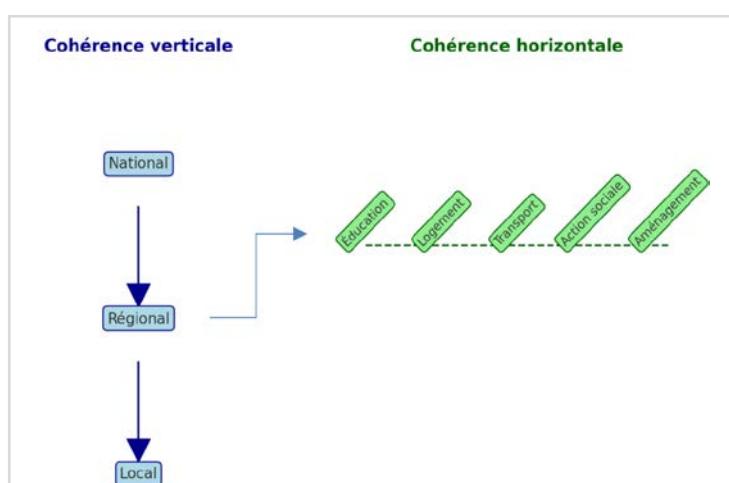
L'accès à l'enseignement supérieur est conditionné par une pluralité de facteurs : existence d'une offre de formation adaptée, accessibilité géographique, transparence des procédures d'admission, dispositifs d'orientation, conditions matérielles (logement, transport, ressources financières), et variables individuelles (projet personnel, niveau scolaire, capital culturel). Ces dimensions interagissent entre elles et ne peuvent être comprises séparément sans risque de conclusions partielles ou biaisées.

Exemple concret :

Une amélioration isolée de l'information sur les formations (par exemple via un portail numérique performant) n'aura que peu d'effet si, dans le même temps, les coûts de logement en zone universitaire restent prohibitifs ou si les transports collectifs sont insuffisants. Inversement, la création de nouvelles places dans une filière en tension peut échouer à atteindre ses objectifs si elle n'est pas accompagnée d'une communication claire et d'un soutien à la mobilité.

Une logique de cohérence dans la conception de politiques coordonnées

Une politique d'accès à l'enseignement supérieur ne peut être envisagée comme une juxtaposition de mesures indépendantes (exemple : création de places, réforme de Parcoursup, bourses de mobilité).



L'approche systémique invite à concevoir ces mesures dans une logique de cohérence :

Cohérence verticale : articulation entre les niveaux national, régional et local.

Cohérence horizontale : coordination entre les champs (éducation, logement, transport, action sociale, aménagement du territoire).

La combinaison d'outils d'analyse de données qualitatives et quantitatives

Les analyses thématiques (exemple : enquête sur l'orientation dans les lycées, carte des formations, dispositifs d'aide, etc.) sont nécessaires, mais insuffisantes lorsqu'elles sont conduites isolément. L'approche systémique permet de mettre en relation ces analyses pour :

- ▶ identifier des effets indirects ou différés (par exemple, l'impact d'une politique de logement étudiant sur la fréquentation de certains cursus),
- ▶ détecter des incohérences (exemple : création d'un site universitaire sans amélioration concomitante de l'offre de transport),
- ▶ proposer des mesures cohérentes dans le temps et dans l'espace.

Dispositif de collecte et d'analyse des données

Le traitement des données s'est appuyé sur une démarche mixte¹⁴⁹ combinant des méthodes qualitatives et quantitatives. Cette combinaison avait pour objectif de croiser des éléments factuels, issus notamment de données statistiques, avec des témoignages recueillis auprès des publics concernés.

Les matériaux qualitatifs proviennent de plusieurs sources. Ils comprennent d'une part des auditions et des entretiens menés auprès d'acteurs institutionnels et parties prenantes de l'enseignement supérieur (voir liste des auditions en annexe), d'associations œuvrant dans le champ de l'égalité des chances et de chercheurs spécialisés dans l'orientation et l'accès à l'enseignement supérieur.

D'autre part, deux focus groupes dédiés au thème de l'orientation, qui ont été organisés avec une trentaine de jeunes, membres du Conseil Régional des Jeunes de Nouvelle-Aquitaine. Ces focus groupes ont permis de recueillir les représentations, attentes et difficultés en matière d'accès aux études supérieures. Ces espaces de discussion structurés ont contribué à mettre en évidence des perceptions souvent peu visibles dans les enquêtes quantitatives et à enrichir la compréhension des logiques d'action des jeunes (Morgan, 1997). L'animation des focus groupes a suivi une démarche classique de recherche qualitative, favorisant une expression libre et équilibrée des participants, sans hiérarchisation imposée des points de vue.

La plupart des auditions et des entretiens collectifs ont été enregistrés lorsque les conditions techniques le permettaient, et chaque audition a fait l'objet d'un compte rendu écrit. Les verbatim issus des auditions et des focus groupes ont été transcrits¹⁵⁰. Ce traitement a permis d'identifier des convergences de points de vue traduisant des tendances partagées, des divergences souvent liées aux contextes sociaux ou territoriaux, ainsi que des pistes d'amélioration proposées directement par les acteurs et les jeunes eux-mêmes.

Contexte de la démarche collective

L'analyse des auditions a nécessité un dispositif de travail collectif adapté à la complexité des enjeux. L'accès à l'enseignement supérieur ne relève pas seulement de dimensions académiques ou administratives : il s'appuie aussi sur des facteurs territoriaux, sociaux, économiques et informationnels qui s'entrecroisent. Les auditions menées auprès des rectorats, établissements, collectivités, associations et experts de l'orientation ont fait émerger des constats riches, parfois convergents, parfois divergents selon les territoires et les publics.

¹⁴⁹ Une telle approche s'inscrit dans une logique d'analyse intégrée, recommandée en sciences sociales pour l'étude de phénomènes complexes et multifactoriels (Creswell & Plano Clark, 2018). Elle vise à mettre en évidence les freins structurels et sociaux à l'accès à l'enseignement supérieur, à documenter la diversité des situations territoriales et individuelles, ainsi qu'à éclairer la formulation de recommandations reposant sur une compréhension globale des enjeux.

¹⁵⁰ Morgan, D. L. (1997). *Focus groups as qualitative research* (2nd ed.). Thousand Oaks, CA : Sage.

La commission « Éducation, Formation et Emploi » a eu pour objectif de traduire ces constats en orientations opérationnelles. Pour ce faire, elle a mobilisé la méthode du World Café (Brown & Isaacs, 2005)¹⁵¹, un dispositif d'intelligence collective favorisant un dialogue structuré entre participants issus d'horizons variés. Organisés en petits groupes, les échanges ont permis une circulation des idées et une capitalisation progressive des réflexions, aboutissant à une synthèse collective.

Appliquée à titre interne, cette méthode a servi à analyser de manière transversale les informations issues des auditions et à structurer la réflexion de la commission. Le processus a suivi plusieurs étapes : examen des matériaux recueillis, hiérarchisation des priorités, rédaction d'une première version des enjeux et propositions puis discussion en séance plénière du CESER. Cette démarche a permis de mettre en cohérence les observations de terrain et le cadre collectif de réflexion, garantissant que les recommandations reposent sur un travail partagé et rigoureux.

Quelques exemples des auditions et débats

Organisation des auditions

Entre août 2024 et octobre 2025, la commission « Éducation, Formation et Emploi » du CESER a conduit **plusieurs auditions** selon un protocole semi-directif, garantissant la comparabilité des informations tout en préservant la liberté d'expression des participants. Ces auditions ont permis de recueillir des points de vue variés sur l'accès à l'enseignement supérieur (voir liste des auditionné.es en annexe 1).

Traitement des auditions

L'ensemble de ces matériaux a ensuite été analysé selon une démarche thématique¹⁵² permettant :

- d'identifier les convergences et divergences de points de vue,
- de relever les propositions opérationnelles formulées par les acteurs,
- et de dégager des indicateurs d'alerte relatifs aux inégalités d'accès.

Enquête quantitative auprès des lycéen.nes

Dans le cadre des travaux de la commission, il a été jugé essentiel de recueillir directement la parole des principaux concernés par l'accès à l'enseignement supérieur : les lycéen.nes eux et elles-mêmes. Interroger ces jeunes sur leurs représentations, leurs motivations et les obstacles rencontrés dans leur parcours constitue un levier indispensable pour comprendre la réalité de l'accès à l'enseignement supérieur régional.

Objectifs de l'enquête

Afin de recueillir directement la perception des jeunes sur l'accès à l'enseignement supérieur, le CESER a réalisé une enquête régionale auprès des lycéen.nes de seconde, première et terminale, toutes voies confondues (générale, technologique, professionnelle).

151 Brown, J., & Isaacs, D. (2005). *The World Café : Shaping our futures through conversations that matter*. San Francisco, CA : Berrett-Koehler.

152 Inspirée de Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5^e éd.). Paris : Armand Colin.

Cette enquête visait à collecter des informations sur :

- la compréhension et la perception des procédures d'orientation et d'admission (Parcoursup, information disponible, critères d'attendus),
- l'évaluation de l'accompagnement reçu au sein des établissements (entretien personnalisé d'orientation, actions d'information, dispositifs spécifiques),
- les obstacles rencontrés dans le choix et l'accès aux filières (mobilité géographique, coût, logement, disponibilité de l'information).

Cahier des charges et précautions méthodologiques

Afin d'assurer la robustesse et la représentativité des résultats, un cahier des charges méthodologique a été établi, comprenant notamment un échantillonnage stratifié selon trois dimensions principales :

- type de voie (générale, technologique, professionnelle),
- zone géographique (par département),
- niveau de classe (seconde, première, terminale).

Le sondage constitue un apport majeur de ce rapport, tant par son ampleur que par sa représentativité à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. C'est la première fois qu'une enquête de cette nature est conduite directement auprès des lycéen.nes de la région - à l'exception de quelques travaux antérieurs centrés uniquement sur la santé mentale. Ce caractère inédit confère au sondage une valeur ajoutée décisive : il permet de donner directement la parole aux jeunes sur les freins et obstacles face à l'accès à l'enseignement supérieur.

Autre atout méthodologique : la transparence des hypothèses et des traitements statistiques. Chaque étape, du choix des échantillons à l'interprétation des résultats, a été explicitée afin de garantir la robustesse des constats et de permettre leur réutilisation par d'autres acteurs institutionnels.

Ainsi, ce sondage ne se limite pas à un outil de diagnostic ponctuel : il offre un matériau inédit et fiable pour éclairer les politiques publiques régionales et nationales en matière d'orientation et d'accès à l'enseignement supérieur.

Population et échantillon

L'enquête conduite dans le cadre de cette étude a ciblé l'ensemble des lycéen.nes de la région Nouvelle-Aquitaine, couvrant tous les niveaux de la seconde à la terminale et l'ensemble des voies de formation : générale, technologique et professionnelle.

Cet élargissement du champ de l'enquête avait pour objectif de rendre compte de la diversité des parcours et des situations d'orientation dans la région, incluant aussi bien les élèves des filières généralistes que ceux des filières appliquées et professionnelles.

À la rentrée scolaire 2024, la région Nouvelle-Aquitaine comptait 269 760 lycéen.nes inscrit.es dans des établissements publics ou privés sous contrat, hors formations post-baccalauréat (MENJ, 2024)¹⁵³.

Cette population constitue un ensemble hétérogène, réparti sur un territoire vaste et contrasté, composé de grandes agglomérations universitaires (Bordeaux, Poitiers, Limoges), de villes moyennes, mais également de nombreuses zones rurales et périurbaines.

Cette diversité territoriale et académique imposait de veiller à la représentativité statistique des résultats, afin d'éviter que certaines catégories (par exemple, les élèves en milieu rural ou ceux des lycées professionnels) soient sous-représentées dans l'échantillon.

¹⁵³ Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ). (2024). *Repères et références statistiques sur les élèves du second degré en Nouvelle-Aquitaine*. Paris : MENJ.

Choix d'un échantillon élargi

Le CESER ne s'est pas limité à ce seuil minimal. il a souhaité disposer d'une vision fine et différenciée selon :

- la voie de formation (générale, technologique, professionnelle),
- le type de territoire (urbain, périurbain, rural),
- et le niveau de scolarité (seconde, première, terminale).

Ces analyses nécessitent une taille d'échantillon plus importante, afin de disposer de sous-groupes de répondant.es suffisamment nombreux pour produire des résultats statistiquement robustes.

L'objectif fixé se situait donc entre 2 000 et 3 000 réponses, soit près de huit fois la taille minimale théorique.

Niveau de confiance et marge d'erreur

Pour qu'un sondage soit considéré comme fiable, il doit s'appuyer sur un nombre minimal de réponses. Ce seuil est déterminé non pas par la taille totale de la population (ici 269 760 élèves), mais par des paramètres statistiques bien établis :

- le niveau de confiance, fixé à 95 % (c'est-à-dire que les résultats sont considérés comme fiables dans 95 cas sur 100) ;
- la marge d'erreur acceptable, fixée à $\pm 5\%$;
- la variabilité des réponses, ici estimée dans la situation la plus défavorable (50 % de réponses positives et 50 % de réponses négatives), ce qui maximise l'incertitude et garantit un dimensionnement prudent.

Ces paramètres sont standards dans la conduite d'enquêtes sociales et permettent d'établir un échantillon de taille optimale (Cochran, 1977 ; Lohr, 2019)¹⁵⁴. Pourquoi 385 répondants suffisent-ils ?

Les méthodes statistiques montrent qu'avec un niveau de confiance de 95 % et une marge d'erreur de $\pm 5\%$, un échantillon d'environ 385 personnes est suffisant pour représenter une population de plusieurs centaines de milliers d'individus.

Cette propriété, parfois contre-intuitive, s'explique par le fait qu'au-delà d'un certain seuil, l'ajout de répondants améliore très peu la précision des résultats :

- interroger 385 personnes suffit à atteindre une marge d'erreur de $\pm 5\%$;
- interroger 1 000 personnes réduit cette marge d'erreur à $\pm 3,7\%$, en y intégrant trois biais (non réponses, mesure, couverture) mais sans gain proportionnel à l'effort supplémentaire (voir les graphiques explicatifs : [Courbe Taille d'Échantillon vs Marge d'Erreur avec Intervalle de Confiance | Claude | Claude](#))

Représentation des zones rurales

Les lycéen.nes résidant en milieu rural ou semi-rural représentent 51 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans (22 % en zones rurales autonomes et 29 % dans des zones rurales sous influence d'un pôle) (INSEE, 2023).

Pour refléter cette réalité dans l'échantillon, des ajustements ont été appliqués :

- lycéens ruraux : 215 élèves (+ 10 % par rapport à la proportion théorique),
- lycéens urbains : 197 élèves (+ 5 %).

¹⁵⁴ Cochran, W. G. (1977). *Sampling Techniques* (3^{ème} éd.). New York : Wiley. Lohr, S. (2019). *Sampling: Design and Analysis* (2^{ème} éd.). Boston : Cengage Learning..

Collecte et traitement des données

Le questionnaire a été diffusé par l'intermédiaire des Espaces numériques de travail (ENT) et des services de vie scolaire des établissements.

Les réponses ont fait l'objet d'une pondération statistique afin de corriger d'éventuelles sur- ou sous-représentations selon la voie de formation ou la zone géographique.

Les traitements statistiques incluent :

- des tris à plat pour l'analyse descriptive,
- des tris croisés par académie, type de lycée, origine sociale et localisation géographique.

Ces analyses ont permis de mettre en évidence des écarts significatifs de perception selon les profils et territoires.

L'enquête a finalement permis de recueillir 2 963 réponses. Ce volume présente deux avantages majeurs :

- il réduit la marge d'erreur globale à moins de $\pm 3,4\%$, renforçant la fiabilité des résultats,
- il permet une analyse détaillée par sous-populations, offrant des enseignements spécifiques selon les voies de formation, les territoires et les caractéristiques socio-économiques des élèves.

Ces résultats constituent donc une base solide pour l'analyse des déterminants de l'accès à l'enseignement supérieur en région Nouvelle-Aquitaine, tout en reflétant fidèlement la diversité des profils scolaires et territoriaux.

Grille de lecture des préconisations

Les préconisations formulées par le CESER s'inscrivent dans le prolongement direct de cette démarche d'analyse. Elles ne constituent pas une liste de mesures indépendantes, mais résultent d'un travail de mise en relation des constats, des freins et obstacles identifiés et des dynamiques systémiques observées. Leur présentation vise à expliciter les leviers d'action mobilisables, les interactions entre obstacles et réponses possibles, et à donner une lecture structurée des orientations proposées au regard des enjeux d'accès à l'enseignement supérieur.

Enfin le tableau de correspondance et sa légende (voir exemple au chapitre « Recommandations pour un maillage territorial agile et structurant de l'enseignement supérieur ») constituent un outil de mise en cohérence de l'analyse : ils permettent de relier de façon explicite les préconisations aux freins et obstacles identifiés et aux logiques d'action qui les sous-tendent. Les codes L1 à L5 offrent une lecture transversale des obstacles traités et rendent visibles les articulations entre dimensions territoriales, sociales, économiques, institutionnelles et informationnelles.

Cette légende vise ainsi à faciliter la compréhension des choix opérés par le CESER et à éclairer la portée systémique des recommandations, sans isoler les problématiques les unes des autres.

Liste des abréviations et acronymes

A

ANR	Agence nationale de la recherche
ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

B

BAC	Baccalauréat général
BCS	Bourse sur critères sociaux
BTS	Brevet de technicien supérieur
BUT	Bachelor universitaire de technologie

C

CAES	Comité d'accès à l'enseignement supérieur
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CESE	Conseil économique, social et environnemental (de la République)
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CCT	Convention de coordination territoriale
CIO	Centre d'information et d'orientation
CLÉE	Comité locale école-entreprise
CMQ	Campus des métiers et des qualifications
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COMP	Contrat d'objectifs, de moyens et de performance
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CPU	Conférence des présidents d'université
CREAI	Centre régional d'études, d'actions et d'informations
CRJ	Conseil régional des jeunes
CRIJ	Centre régional information jeunesse
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

D

DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DROM	Département et région d'outre-mer

E

ECTS	<i>European credit transfer and accumulation system</i> (système européen de transfert et d'accumulation de crédits)
EEES	Espace européen de l'enseignement supérieur
ENSAM	École nationale supérieure d'arts et métiers
ENSC	École nationale supérieure de congnitique
ENSCI	École nationale supérieure de la céramique industrielle
ENSEIRB-	
MATMECA	École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux
ENSIL	École nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges

F

FJT	Foyer des jeunes travailleurs
------------	-------------------------------

I

IEP	Institut d'études politiques
IGESR	Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
INJEP	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISCED	<i>International standard classification of education</i> (classification internationale type de l'éducation ou CITE)
IUT	Institut universitaire de technologie

L

LMD	Licence-master-doctorat
------------	-------------------------

M

MENJ	Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MESRI	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

N

NOTRÉ (loi)	Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République
--------------------	---

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ORE (loi)	Loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

P

PsyEN Psychologue de l'Éducation nationale

PsyEN-EDO Psychologue de l'Éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »

R

RNCP Répertoire national des certifications professionnelles

S

SIES Service statistique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche

SPRO Service public régional de l'orientation

SRESRI Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

STAPS Sciences et techniques des activités physiques et sportives

STS Section de technicien supérieur

T

TBM Transports Bordeaux Métropole

TOS Techniciens, ouvriers et de service

U

UNPI Union nationale des propriétaires immobiliers

UPPA Université de Pau et des Pays de l'Adour

V

VAE Validation des acquis de l'expérience

VAPP Validation des acquis professionnels et personnel

Table des matières

<i>Les propositions du CESER</i>	p. 5
<i>Introduction</i>	p. 7
1: L'accès à l'enseignement supérieur, de quoi parle-t-on ?	p. 9
1.1 Cadre d'action et compétences des acteurs concernés : une volonté d'agir en matière d'organisation du bac et d'accès à l'enseignement supérieur	p. 10
• Les perspectives internationales, européennes et nationales	p. 10
Le cadre juridique national	p. 10
• La définition fonctionnelle et statistique de l'accès à l'enseignement supérieur	p. 11
Approche fonctionnelle	p. 11
Approche statistique	p. 11
• La loi ORE et la réforme du baccalauréat de 2018	p. 12
• Les compétences en matière d'accès à l'enseignement supérieur	p. 14
Les compétences de l'État	p. 14
Les compétences des Régions	p. 15
Les coopérations entre l'État et les Régions	p. 16
Synthèse des compétences régionales selon les textes en vigueur	p. 16
• Les choix d'intervention du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en matière d'accès à l'enseignement supérieur	p. 17
L'aménagement du territoire et égalité des chances	p. 17
Le soutien financier aux étudiant.es	p. 17
Le développement de l'offre de formation	p. 18
L'insertion professionnelle et lien avec les entreprises	p. 18
L'information et l'orientation pour la réussite étudiante	p. 18
Le numérique et l'enseignement à distance	p. 19
La mobilité étudiante	p. 19
1.2 Facteurs influençant l'accès à l'enseignement supérieur : des enjeux structurants et des thématiques transversales	p. 20
• Les enjeux majeurs identifiés par le CESER : les fondements structurant les politiques publiques régionales en matière d'accès à l'enseignement supérieur	p. 20
Garantir un maillage territorial équilibré	p. 20
Renforcer l'information, l'orientation et l'accompagnement des élèves et des étudiant.es	p. 20
Leurer les freins et les obstacles à l'accès effectif vers l'enseignement supérieur	p. 20
• Thématiques croisées pour chaque enjeu de l'étude	p. 21
<i>Méthodologie : écouter les premiers concernés et penser l'accès comme un système</i>	p. 23

2: L'accès à l'enseignement supérieur : diagnostic régional p. 27

2.1	Dynamiques démographiques et socio-économiques de l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine	p. 28
•	Un territoire en recomposition démographique face au défi de l'accès au supérieur	p. 28
	Les effets du vieillissement démographique sur l'offre de formation	p. 30
•	Un nombre de bachelier.ères et un taux de réussite supérieur au niveau national	p. 31
	Nombre de bachelier.ères et taux de réussite (2022-2024) - Comparaisons régionale et nationale	p. 31
•	Mais un taux d'inscription et de poursuite dans l'enseignement supérieur, inférieur à la moyenne nationale	p. 32
•	Le lien entre l'accès à l'enseignement supérieur et l'économie	p. 35
	Dynamique de réindustrialisation et impacts potentiels sur l'accès à l'enseignement supérieur en région Nouvelle-Aquitaine	p. 36
	Effets macroéconomiques et retombées locales	p. 37
2.2	Géographie régionale : de fortes disparités qui influencent l'accès à l'enseignement supérieur	p. 39
•	Une région vaste aux fortes disparités géographiques entre concentration urbaine et désertification des territoires	p. 39
•	L'accès au logement étudiant, un frein structurel à la poursuite d'études supérieures	p. 40
	Répartition régionale des places CROUS (2024)	p. 41
	Dispositifs régionaux et outils numériques pour le logement étudiant en Nouvelle-Aquitaine	p. 42
	Soutien financier et aides à la mobilité	p. 43
	Partenariats et création de logements	p. 43
	Impact de l'encadrement des loyers sur le marché locatif étudiant en Nouvelle-Aquitaine	p. 43
	Plateformes numériques et information en ligne	p. 44
•	Les infrastructures de transport, leviers structurants pour l'accès à l'enseignement supérieur	p. 45
	Le coût du transport	p. 46
	Une fiabilité des moyens de transport et une amplitude horaire limitées	p. 47
	Les solutions et dispositifs existants	p. 48

3: Le maillage territorial comme condition d'un accès équitable p. 49

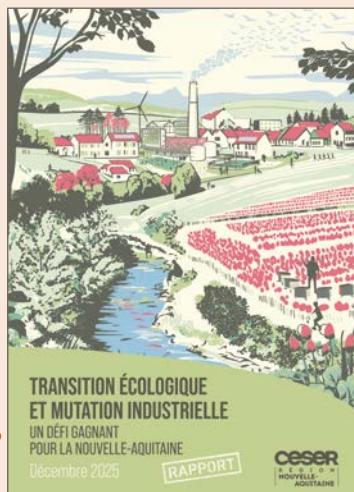
3.1	L'influence de l'offre d'enseignement sur l'accès à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine	p. 49
	Une offre universitaire régionalement structurée mais concentrée ⁷⁷	p. 51
	Des difficultés persistantes pour élargir l'offre publique	p. 56
3.2	La concurrence accrue de l'offre privée lucrative	p. 59
	Un enjeu stratégique pour la cohésion sociale et l'attractivité	p. 65
3.3	De l'offre à la répartition territoriale	p. 67
	Données clés sur les disparités territoriales en Nouvelle-Aquitaine	p. 67
Les campus des métiers et des qualifications en Nouvelle-Aquitaine		p. 69
Les Instituts Universitaires de Technologie (IUT)		p. 73
3.4	Pilotage territorial de l'enseignement supérieur : coopérer, innover, anticiper	p. 75
•	Coopérations et partenariats	p. 75
	Bonnes pratiques locales en Nouvelle-Aquitaine	p. 76

<i>La coopération européenne, un levier stratégique pour un accès équitable à l'enseignement supérieur</i>	p. 77
• Numérique et solutions hybrides d'enseignement	p. 79
• Suivi et prospective territoriale	p. 80
RECOMMANDATIONS	
<i>pour un maillage territorial agile et structurant de l'enseignement supérieur</i>	p. 82
4: L'orientation : clé de voute de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur	p. 93
4.1 Les acteurs de l'orientation : manque de moyens et fragmentation des dispositifs	p. 94
Les acteurs au cœur du dispositif : professeurs principaux, PsyEN, CIO	p. 95
L'accompagnement : un levier inégalement activé	p. 98
La montée en puissance du secteur priué lucratif dans l'orientation	p. 99
Une réalité visible mais non quantifiée	p. 99
Des services qui comblent un vide... pour certains	p. 100
... mais qui accentuent les fractures	p. 100
L'essor du secteur priué dans l'orientation : un symptôme d'un système public sous tension	p. 100
Une opacité sur la qualité et l'efficacité	p. 100
4.2 L'information sur les parcours et Parcoursup : atouts et faiblesses	p. 101
L'information comme premier seuil décisif	p. 101
Les contraintes liées à l'information et à Parcoursup	p. 102
L'offre de formation en Nouvelle-Aquitaine : une répartition contrastée mais proche de la moyenne nationale	p. 104
Orientation contrainte : des temporalités qui figent les trajectoires	p. 106
L'orientation contrainte par les temporalités institutionnelles	p. 106
4.3 Le parcours d'orientation : dimension psychosociologique prégnante	p. 107
Contraintes différenciées selon les contextes sociaux et territoriaux	p. 108
Les contraintes sociales et psychologiques : autocensure, poids familial, stéréotypes	p. 109
Les pistes d'action : dépasser l'autocensure et valoriser la diversité	p. 111
<i>La parole des jeunes</i>	p. 112
4.4 L'orientation dans la région : l'action du Conseil régional et les initiatives territoriales	p. 114
L'action de la Région : entre soutien aux dispositifs et confusion des publics	p. 116
Initiatives associatives et innovations territoriales : leviers d'expérimentation	p. 117
Les contraintes institutionnelles : manque de moyens humains, fragmentation des dispositifs	p. 117
4.5 L'apprentissage dans l'enseignement supérieur un essor non-maitrisé	p. 118
RECOMMANDATIONS	
<i>pour faire de l'orientation la première étape de l'égalité des chances</i>	p. 121
5: Vision globale : lever les freins, surmonter les obstacles	p. 131
Synthèse transversale et effets cumulatifs	p. 132
Conclusion	p. 135
Annexes	p. 147

**Vous pouvez télécharger ce rapport
sur le Site Internet du CESER : ceser-nouvelle-aquitaine.fr
ou en scannant ce QRCode.**



Les rapports récents du CESER Nouvelle-Aquitaine :



Ces documents sont accessibles sur le site internet du CESER
en scannant les QRCode ou en version éditée sur simple demande à :
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr



ISBN (version papier) : 978-2-9591155-5-4

ISBN (version numérique) : 978-2-9591155-9-2

Dépôt légal : Février 2026

© CESER Nouvelle-Aquitaine 2025

Impression : Service reprographie de la Région Nouvelle-Aquitaine

Crédits photos : Région Nouvelle-Aquitaine : Laurent Estreboou, Olivier Panier des Touches, Françoise Roch, Sébastien Sindeu - AdobeStock : cherryandbees, Chinnapong, JackF, JeanLuc Ichard, luckybusiness, OceanProd - EU : Mauro Bottaro - Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine.

CAP VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La voix des jeunes comme boussole



La Nouvelle-Aquitaine fait face à un paradoxe saisissant : alors que ses lycéens et lycéennes affichent l'un des meilleurs taux de réussite au baccalauréat, leur accès à l'enseignement supérieur demeure parmi les plus faibles de France. Ce décalage interroge directement l'égalité réelle des chances sur le territoire.

Pour éclairer cette problématique - **comment l'interdépendance des facteurs territoriaux, sociaux et institutionnels influence l'accès effectif à l'enseignement supérieur** - le CESER s'est appuyé sur une analyse approfondie des parcours des jeunes, complétée par un **sondage inédit auprès des lycéens et lycéennes de Nouvelle-Aquitaine**. Celui-ci met en évidence un constat clair : si l'ambition est massive - 94 % souhaitent poursuivre des études - elle se heurte à un ensemble de contraintes qui en limitent la concrétisation.

Orientation insuffisamment accompagnée, autocensure, poids des représentations sociales, éloignement géographique, difficultés de logement et de mobilité, inégalités territoriales de l'offre de formation : dans une région vaste et majoritairement rurale, ces facteurs s'additionnent et compromettent la faisabilité concrète des projets d'études.

Face à ce constat, le CESER propose une **stratégie globale et coordonnée** associant politiques éducatives, sociales et territoriales, complétée par des **préconisations opérationnelles** centrées sur le maillage de l'offre, du logement et du transport ainsi que l'orientation et l'accompagnement. L'enjeu est clair : faire en sorte que ni l'origine sociale, ni le lieu de résidence, ni l'absence de réseau ne déterminent l'accès à l'enseignement supérieur.»

Le CESER, l'autre Assemblée de la Région

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional, l'autre Assemblée de la Région, assume un rôle consultatif auprès du Conseil régional. C'est une institution composée de femmes et d'hommes engagés, placée aux côtés du Conseil régional pour améliorer l'action publique par des propositions qui éclairent la décision politique. Riche de la diversité de ses membres, l'Assemblée rassemble une représentation assez complète de la société civile organisée.



Cesar Nouvelle-Aquitaine

ceser-nouvelle-aquitaine.fr

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tél. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 55 77 77